أكاديمية طلبة دكتوراه لتبادل الوثائق والمصادر التاريخية

SAAD DAHLAB est né en 1918 à KSAR CHELLALA. Il milite dés son jeune âge à l'Etoile Nord Africaine pour l'Indépendance de l'Algérie.

Il fait ses études secondaires à Blida au Lycée Ibnou Rochd, (ex collége Colonial) qui a vu défiler successivement des hommes tels que Mohammed Lamine Debbaghine, Abane Ramdane, Benyoucef Ben Khedda, M'Hamed Yazid, Ali Boumendjel, Amara Rachid...

Arrêté lors des manifestations populaires de Ksar Chellala du 18 Avril 1945, il est transféré au camp de concentration de Bossuet (Oran) puis à la prison de Barberousse (Alger).

Il appartient au Comité Central du PPA/MTLD (1953/54) et rejoint le FLN dés le déclenchement du 1er Novembre 1954. Arrêté le 22 décembre 1954, il reprend ses activités trois mois aprés en 1955, date de sa libération de prison.

Il est désigné en août 1956 par le Congrés de la Soummam, membre du CNRA et du CCE. Directeur du cabinet du Ministére de l'Information du 1er GPRA, Secrétaire Général du Ministére des Affaires Etrangéres du 2ème GPRA, il exerce la fonction de Ministre des Affaires Etrangéres du 3ème GPRA.

Il participe aux longues et difficiles négociations entre le GPRA et le Gouvernement Français du Général De Gaulle qui se terminent par les accords d'Evian signés le 18 Mars 1962. La France reconnait officiellement la souveraineté totale de l'Algérie et son intégrité territoriale, sahara compris.

Durant la période entre le Cessez-le-feu (19 Mars 1962) et le Référendum du 1er Juillet 1962, il est le représentant du G.P.R.A. et l'interlocuteur du Gouvernement Français.

C'est cet itinéraire qui nous est raconté par l'auteur avec le style qui le caractérise et que lui connaissent tous ses amis.

Ce livre évoque les différentes périodes de la guerre de Libér Nationale (1954 – 1962) ainsi que la crise du pouvoir r juillet 1962.

L'indépendance acquise : "MISSION ACCOMPLIE" déclare SAAD DAHLAB.

SAAD DAHLAB

MISSION ACCOMPLIE

SAAD DAHLAB

POUR L'INDEPENDANCE DE L'ALGERIE

MISSION ACCOMPLIE

أكاديمية طلبة دكتوراه لتبادل الوثائق والمصادر التاريخية

MISSION ACCOMPLIE

EDITIONS DAHLAB

MISSION
ACCOMPLIE

SAAD DAHLAB

MISSION ACCOMPLIE

EDITIONS DAHLAB

أكاديمية طلبة دكتوراه لتبادل الوثائق والمصادر التاريخية

© TOUS DROITS RÉSERVÉS AUX EDITIONS DAHLAB (1990)

HOMMAGE
A CEUX QUI ONT LUTTE
POUR L'INDÉPENDANCE DE
L'ALGERIE

PREFACE

Des centaines de livres ont paru sur le F.L.N. et la guerre d'Algérie. Conscient que je n'apporterais rien de nouveau, je n'ai pas du tout la prétention d'écrire à mon tour l'histoire du F.L.N. Mais il me semble qu'aucun auteur n'a souligné le rôle de première importance qu'a joué le G.P.R.A. (GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE). J'ai remarqué par ailleurs que bien des jeunes Algériens ne connaissent rien du G.P.R.A.)

Un aperçu rapide sur l'activité et la politique du G.P.R.A depuis sa naissance jusqu'à la proclamation de notre indépendance, le 3 Juillet 1962 — le 3 et non le 5 comme l'a décidé Ben Bella pour effacer paraît-il la date du 5 Juillet 1830. Preuve de l'ambition démesurée de ce dernier. Comme si l'on pouvait gommer l'histoire d'un trait de plume. Dans ces conditions nous, nous avons arraché notre indépendance, deux jours à l'avance sur la victoire du général de Bourmont. Quelle revanche! Nous, nous disons au contraire aux jeunes Algériens de ne pas oublier la date du 5 Juillet 1830 pour veiller jalousement à ce qu'elle ne se reproduise jamais. Un rapide aperçu donc sur l'activité du G.P.R.A. pourait peut-être rétablir les faits et la vérité.

Mon propos est de montrer que le G.P.R.A. et ses hommes n'ont pas démérité.

Membre du cabinet de M'Hamed Yazid Ministre de l'Information, au premier G.P.R.A, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères dont le titulaire était Krim Belkacem au 2e G.P.R.A., j'ai été Ministre des Affaires Etrangères au 3e G.P.R.A.

Membre du Conseil National de la Révolution Algérienne, (C.N.R.A.), j'ai fait partie du premier Comité de Coordination et d'Exécution (C.C.E.). En cette qualité j'ai vécu les circonstances graves – particulièrement la grève des huit jours – qui ont amené le C.C.E. à évacuer l'Algérie et l'ont contraint à élire son siège en dehors du territoire national, contrairement aux décisions du Congrès de la Soummam selon lesquelles la Direction du F.L.N. devait être à l'intérieur du Pays.

Ainsi j'ai connu le C.C.E. issu du Congrès de la Soummam. J'ai travaillé étroitement avec celui qui lui a succédé. J'ai connu nos trois Gouvernements Provisoires. Peut-être pourrais-je à ce titre en parler sans trop de risques de commettre trop d'erreurs. Je n'ai donc d'autre prétention que de contribuer si possible et si peu que le permettent mes faibles moyens à éclairer ceux que l'histoire du F.L.N. intéresse. Mais ce qui est plus grave, c'est que ceux qui en ont appris quelque chose, apprennent une histoire forcément incomplète parce que toujours amputée du G.P.R.A., une histoire souvent fausse parce que les étudiants ne la voient qu'à travers le prisme déformant hérité de Ben Bella et de son successeur, prisme que le pouvoir a permis à ceux-ci d'imposer en Algérie et que beaucoup ont adopté sans autre souci que de se concilier ou de conquérir les faveurs des "grands" du jour.

L'Indépendance de l'Algérie est due à la lutte et aux sacrifices du Peuple Algérien. Le Général De Gaulle, ne l'a pas acceptée avant d'avoir tenté l'impossible pour garder l'Algérie à la France sous une forme ou sous une autre, et c'est lui qui a cédé finalement aux exigences du G.P.R.A., non l'inverse. La chute du G.P.R.A., qui de toutes manières et dans tous les cas devait remettre après l'Indépendance, ses pouvoirs aux représentants élus du peuple, est due à son patriotisme et à son sens de l'intérêt supérieur de la Nation pour lequel doivent être consentis tous les sacrifices. Le G.P.R.A. plutôt que de répliquer à Ben Bella et à Boumediene avec les mêmes méthodes et les mêmes armes, a préféré leur abandonner le terrain.

SAAD DAHLAB

FEVRIER 1986

DEUXIÈME PARTIE

– La Formation d'un Gouvernement Provisoire de la République Algérienne.

Chapitre Premier. – 1er G.P.R.A.

Le C.C.E. se dissout et se constitue en GPRA – Composition du GPRA – Déclaration du Président ABBAS Ferhat – Reconnaissance du GPRA par plusieurs pays – Premier voyage en Chine Populaire d'une délégation du GPRA – (décembre 1958) – Voyage en Mongolie extérieure – Passage à Moscou – Rencontre avec MATTEI – Action diplomatique à l'étranger – Politique générale du GPRA..... 95

Chapitre II. – 2e GPRA

Remise des pouvoirs du 1er GPRA aux 3 "B" pour la réunion d'un nouveau CNRA – Réunion du Comité des "10" pendant 100 jours – Réunion du CNRA du 10.12.59 au 20.01.60 pour désigner un nouveau GPRA – Insurrection des Ultras Européens à Alger (24/ 1/ 1960) – Pourparlers et Echec de Melun (France) – Manifestations Populaires du 11 Decembre 1960 en Algérie – Premiers contacts secrets en Suisse (20.2.61) – Rencontre de Lucerne et Neûchatel (Suisse) – Rencontre à Evian le 20.5.61 – Réunion et échec à Lugrin le 13.6.61..... 121

Chapitre III. – 3e GPRA

Réunion du CNRA (Août 1961) – Désignation du 3e GPRA – Déclaration du Président Ben Khedda du 15.9.61 à Tunis – Rencontres secrétes avec les Français à partir de Novembre 1961 – Rencontres secrétes des Rousses (février 1962) – Réunion du CNRA à Tripoli le 22.2.62 – Les Négociations Algéro-Françaises s'ouvrent officiellement à Evian le 7.3.62 – Signature des Accords d'Evian le 18.3.62 – Proclamation du Cessez-le-feu (19 mars 1962) – Commentaires de chefs d'Etats Etrangers aux Accords d'Evian.. 149

TROISIÈME PARTIE

LA CRISE DU FLN ET LES RESPONSABILITES (JUILLET 1962)

Réunion du CNRA à Tripoli (27.5.62 au 4.6.62) – Incapacité du CNRA de désigner le Bureau Politique – Le Président de l'Exécutif Provisoire proclame l'Indépendance de l'Algérie le 3 Juillet 1962 – Le Président Ben Khedda à Alger – Ben Bella à Tlemcen – Réunion du GPRA à Alger le 23 Juillet 1962 pour le BP de Tripoli à confirmer par CNRA – Appel de Ben Khedda du 28 Juillet 1962 – Déclarations de Ben Khedda du 30 Juillet 1962 et du 3 Août 1962 – Communiqué de la Présidence du GPRA du 7 Août 1962. – Le Bureau Politique s'installe à Alger – 1er Gouvernement de Ben Bella – Prise du pouvoir par Boumediene (19 Juin 1965)..... 179

CONCLUSION..... 217

ANNEXES..... 227

PHOTOS..... 351

ANNEXES

1 PROCLAMATION DU 1ER NOVEMBRE 1954 229
2 PROCES-VERBAL DU CONGRES DE LA SOUMMAM (20 AOUT 1956) 234
3 ARTICLE D'EL MOUDJAHID DU 5 AOÛT 1957 AU CAIRE 247
4 LISTE DES MEMBRES DU 1ER GPRA 250
5 LISTE DES MEMBRES DU 2EME GPRA 251
6 APPEL DU PRESIDENT FERHAT ABBAS AU PEUPLE ALGERIEN LE 5 JUILLET 1960 252
7 LISTE DES MEMBRES DU 3EME GPRA (SEPTEMBRE 1961-AOUT 1962) 255
8 DISCOURS DE BENYOUCEF BEN KHEDDA PRESIDENT DU 3EME GPRA (15/ 9/ 1961) 256
9 INTERVIEW DE SAAD DAHLAB AU JOURNAL AFRIQUE ACTION (01/ 11/ 1961) 263
10 TEXTE DE LA PROCLAMATION DU CESSEZ-LE-FEU (18 MARS 1962) 276
11 OPINION DU PRESIDENT CHOU-EL-LAI SUR LES NEGOCIATIONS 286
12 OPINIONS DE FIDEL CASTRO RUZ ET OSVALDO DORTICOS TORRADO 291
13 OPINION DU PRESIDENT J.B. TITO 293
14 ORDRE DE CESSER-LE-FEU PAR SAAD DAHLAB ARTICLE DU 19 MARS 1965 294
15 LES ACCORDS D'EVIAN (TEXTE COMPLET) 299
16 LISTE DES MEMBRES DE L'EXECUTIF PROVISOIRE 338

INTRODUCTION

LA LUTTE POUR L'INDEPENDANCE TOTALE DE L'ALGERIE

Face à la puissance française, tous les moyens matériels dont nous disposions étaient insuffisants. La lutte était si inégale entre les deux antagonistes — la France disposant littéralement de l'Algérie – que bien des gens cherchent encore à connaître les raisons et les facteurs qui, en dépit de toutes les difficultés, ont assuré le succès du F.L.N. et abouti à l'Indépendance de l'Algérie. Ceux qui s'interrogent le plus, sont nos propres amis qui, nous ayant crédité de toutes les qualités et de toutes les valeurs durant la guerre de libération, n'ont pas compris que nous ayons été incapables de nous entendre à l'heure de la victoire. Pour répondre à cette question, il faudrait de grandes recherches et en tout cas une plume plus compétente en la matière et plus experte que l'auteur de ces pages. Il me semble cependant que nous pouvons essayer de souligner les raisons essentielles qui ont fait la force du F.L.N. Nous verrons ensuite pourquoi il y a eu crise de ce dernier en 1962. Les raisons sont de deux

sortes. Les unes sont dues à l'histoire elle-même de l'Algérie, à l'unité du peuple, à sa culture arabo-musulmane et au contexte international. Le mérite du G.P.R.A. (et avant lui du C.C.E. dont il n'est en fait que la suite) est d'avoir su les exploiter et les mettre à profit pour le plus grand bien de la lutte de libération. Les autres sont dues au travail propre et à la diplomatie du G.P.R.A.

La première raison de la force du F.L.N. est que la Résistance algérienne à l'occupation coloniale française n'a jamais cessé depuis le premier coup de canon ennemi à Sidi Fredj le 14 Juin 1830 jusqu'au cessez-le-feu le 19 Mars 1962. Quand nous parlions de 132 ans de présence française en Algérie, nous faisions à notre insu le jeu de la France qui prétendait justement que l'Algérie était française parce-qu'elle y était depuis 132 ans. En réalité, la guerre, puis la Résistance à l'occupation française n'ont jamais cessé.

De 1830 à 1847 c'est la guerre dans toute son ampleur, son horreur et ses implications, menée par l'Emir Abdelkader partout en Algérie. L'armée coloniale ne connut ni repos, ni sécurité jusqu'à la reddition de l'Emir en 1847, trois ans après la perte de sa Smala à Taguine en 1844.

De 1847 à 1871 c'est la guerre partielle sous formes de soulèvements de régions entières, de coups de mains, et d'émeutes. Ce furent les révoltes en Kabylie de 1853-54, le soulèvement des Beni-Snassen en Oranie en 1859, la révolte des Ouled-Sidi Cheikh et de Bouamama en 1864 et l'insurrection de Mokrani en Kabylie en 1871. Depuis 1871 les émeutes et les révoltes n'ont jamais cessé en Algérie et les répressions sanglantes connues après la première guerre et la seconde guerre mondiale sont constamment ponctuées par cette Résistance permanente à l'occupation française.

La dernière en date la plus connue étant la répression de Sétif, de Kherrata et de Guelma qui a fait plus de 45.000

victimes. Les expéditions punitives de Mascara, Champlain, Haussonvilliers en 1948, le ratissage du douar Sidi Ali Bounab en 1949, sont dans toutes les mémoires des générations de 50. Légionnaires et tabors marocains ayant dépassé dans la cruauté les pires atrocités habituelles de la soldatesque colonialiste. Les arrestations massives des membres de l'organisation spéciale (l'O.S.) en 1950, les prisons algériennes et françaises, les camps de concentration de Djenien Bourezg, de Mecheria, de Bossuet, Télagh, Aïn Oussara, Beni Messous etc... témoignent de la répression permanente contre la Résistance algérienne séculaire.

La paix n'a jamais régné que par la force des armes. Le 1er Novembre 1954 n'a été que l'ultime décision du peuple algérien qui devait donner le coup de grâce au colonialisme français et clore la douloureuse et longue nuit de 132 ans.

La deuxième raison est que pour la première fois, dans l'histoire de la Résistance algérienne à l'occupation française, le soulèvement allait couvrir l'ensemble du territoire national. Pour la première fois, ce n'était plus telle ou telle région si immense et si importante soit-elle, la Kabylie ou les Ouled-Sidi Cheikh, Béni Chougrane ou les Aurès, où même l'Emir Abdelkader ou le Bey Ahmed de Constantine, malgré la solidarité morale et la sympathie que suscitaient chaque fois ces insurrections au sein des masses algériennes, celles-ci demeuraient toujours à l'écart sans pouvoir porter le moindre secours, faute de préparation et d'organisation. Les forces algériennes qui se révoltaient périodiquement le faisaient toujours sans assurer leur arrière, agissaient toujours en ordre dispersé et finissaient par sombrer sous le choc d'une armée supérieure en nombre et en matériel, concentrant toute sa puissance contre les insurgés sans rien craindre du reste du pays. Cette fois, c'était un front national, le F.L.N. qui déclenchait la guerre de libération. Les principales tendances nationalistes qui avaient mené le combat politique sous diverses étiquettes se sont fondus dans le F.L.N.

pour un objectif commun, clair et net : l'Indépendance. Il ne s'agit plus de se disputer pour telle ou telle méthode pour réaliser telle ou telle revendication. D'un côté c'est le colonialisme français qui ne veut pas lâcher sa proie, de l'autre côté c'est le Peuple Algérien qui reprend sa dignité, pour reconquérir sa souveraineté et disposer de son destin et de son pays.

Le problème n'est plus de demander au colonialisme s'il veut bien céder quelque chose de ses privilèges. Pendant 132 ans il a essayé de détruire l'identité même de l'Algérie et n'a reculé devant aucun moyen, depuis les plus féroces jusqu'aux plus perfides. Il a échoué. Comme a échoué la politique des réformistes qui voulaient le combattre en usant de ses propres lois. Plus personne ne pouvait lui faire confiance sans paraître trahir délibérément la cause nationale. Toutes les expériences légales ayant été tentées vainement durant plus de trente ans, n'aboutissant au contraire et bien souvent qu'à des bains de sang, il s'agit aujourd'hui de le détruire quelqu'en soit le prix. Pour cela l'union était la première force et l'organisation allait rendre cette force invincible contre laquelle allait se briser la formidable puissance française.

La troisième raison, peut-être la plus importante est le rôle joué par l'Islam. Certes les partis politiques avaient formé leurs militants et à la faveur des campagnes électorales, quand les nationalistes eux-mêmes ont décidé de jouer la légalité, avaient éduqué le peuple. Pendant des décennies l'idée nationale a été propagée, cultivée à travers le pays, au prix souvent de grands sacrifices, le colonialisme réprimant toute allusion à notre identité nationale. A la veille du 1er Novembre 1954, le nationalisme avait gagné toutes les consciences algériennes. Mais chacun envisageait les problèmes suivant l'optique propre au mouvement ou à l'organisation auquel il appartenait et il ne suffisait pas de s'intégrer au sein du F.L.N. pour changer instantanément de sentiments.

C'est l'Islam qui, étant le fond commun à l'ensemble des Algériens, souda ces derniers et permit au Front de se présenter comme un seul corps un et indivisible. C'est l'Islam qui avait fait échec à la tentative de dépersonnalisation du peuple algérien. Méprisés et humiliés par le colonisateur, les algériens se réfugiaient dans leur religion qui entretenait en eux la patience pour supporter les malheurs présents et l'espoir d'un redressement dans l'avenir. Ils étaient fiers de leur passé, de leur histoire et de leur civilisation arabo-musulmane. L'Islam nous enseignait aussi que tous les musulmans sont frères, que la solidarité est une obligation envers les corelégionnaires, que l'effort était récompensé par Dieu, que le désespoir est une insulte envers l'Islam, que la révolte contre l'injustice et la tyrannie est un droit et un devoir. Les algériens n'attendaient que le signal du soulèvement. L'islam nous enseigne entre autres que la victoire dépend de nous, puisque le Coran nous apprend que *"si nous suivions la voie de Dieu, Dieu nous garantit la victoire"*. En outre il nous enseigne que combattre pour la patrie c'est combattre pour sa foi, c'est-à-dire combattre pour l'Islam. En tout état de cause, le moudjahid — le Résistant — est toujours bénéficiaire s'il est sincère dans sa foi islamique et dans son combat : ou il sort vainqueur du combat et alors il vit dans la dignité et la liberté, ou il tombe au champ d'honneur et c'est la félicité éternelle, la vie éternelle au paradis dans l'au-delà.

L'islam a toujours constitué le rempart contre lequel se sont brisés toutes les tentatives colonialistes pour asservir et même exploiter le peuple algérien. Constituant le seul particularisme — mais combien multiple — qui nous distinguait de l'occupant étranger, l'Islam s'est trouvé par la force des choses cultivé et renforcé aussi bien par les nationalistes qui y puisaient leur force et leur espoir que par les hésitants et les collaborateurs. C'est que l'enjeu était le peuple même que chacun voulait avoir avec soi. Le peuple profondément attaché à sa religion islamique ne pouvait faire confiance qu'à ceux qui respectaient ou mieux exprimaient

.ses traditions islamiques et ses aspirations profondes. Même ceux qui essayaient de ressembler aux colonisateurs, les évolués, et qui étaient rejetés par cette race des seigneurs, faisaient tout pour paraître fidèles à l'Islam, fidèles aux coutumes et aux traditions algériennes pour conserver leur dignité vis-à-vis des leurs et des autres. En un mot l'Islam a été la garantie de survie de notre peuple.

Avant même que les Iraniens démontrent que les versets coraniques sont plus puissants et plus déterminants que les recettes de la C.I.A. et de la S.A.V.A.K., les algériens avaient prouvé au monde que les armes les plus puissantes ne peuvent rien contre un Islam bien compris. Et qu'on ne confonde pas surtout guerre de religion et Révolution appuyé sur l'Islam qui signifie : défense du droit, de la justice et de la dignité contre la tyrannie et l'exploitation des hommes. Les algériens insurgés ne combattaient pas les "infidèles" européens, comme on a toujours tendance à le penser quand on parle d'Islam, mais ils combattaient au nom de la patrie et de l'Islam les colonialistes et les esclavagistes européens. Ce n'était pas ce qu'on appelle la guerre sainte, mais la guerre de libération, et pour les algériens, il s'agissait de libérer également la religion islamique elle-même que le colonialisme voulait asservir à travers ses imams et ses prédicateurs.

La portée universelle de l'Islam a fait que dès le déclenchement de la lutte armée, le soutien des peuples arabes et musulmans nous était acquis. Le même enseignement islamique qui unit les différentes couches de la population d'un même pays musulman et rapproche les peuples qui forment la Nation arabe et la Nation musulmane, *"El Ouma El Islamiya"*. Face au colonialisme ennemi commun de leur patrimoine commun l'Islam, les peuples musulmans sont naturellement solidaires. Les musulmans qui nous ont soutenu avaient le sentiment juste qu'outre la défense de la liberté et de la justice, ils défendaient leur religion islamique bafouée

par le colonisateur. C'est ce même sentiment qui explique aujourd'hui la solidarité iranienne vis-à-vis des Palestiniens, contre le sionisme spoliateur et oppresseur.

La quatrième raison était le contexte historique. Durant tout le 19ème siècle et le début du 20e siècle, c'était l'ère de la colonisation. Les nations industrielles s'étaient entendues pour se partager les richesses des pays désarmés et exploiter les peuples matériellement ou militairement faibles. La force primait le droit, souvent dans une sorte de clandestinité. Au cours de ses différentes insurrections, le peuple algérien était livré à lui-même, sans défense suffisante : les peuples frères voisins se trouvaient eux-mêmes sous la dépendance du même colonialisme français; et les musulmans et les autres peuples arabes divisés et amoindris, gémissaient sous le joug des différents impérialismes.

L'Union soviétique n'était pas encore la grande puissance vainqueur du nazisme, les démocraties populaires n'étaient pas encore nées et leurs gouvernements étaient encore solidaires de l'impérialisme européen. La Chine populaire était morcelée, et déchirée, cherchant encore à se défendre, à s'organiser, et à se libérer de l'occupation étrangère.

En 1954, les temps avaient changé. La Tunisie et le Maroc disposaient de leur souveraineté politique et de leur territoire et parachevaient leur indépendance. C'étaient les deux poumons qui allaient permettre à l'Algérie de respirer. Le monde arabe était indépendant dans sa majorité et était courtisé par les grandes puissances. Celles-ci misaient bien sur des pays arabes et ménageaient leurs gouvernements. L'Egypte de Nasser était en pleine ascension. Le pétrole faisait son entrée en scène et les Arabes devenaient une puissance avec laquelle le monde devait compter et cette puissance arabe nous apportait son soutien. Les grands empires s'étaient écroulés sous les coups du nazisme et du fascis-

me japonais. Les alliés qui avaient libéré les "métropoles" mères de ces empires, au nom de la liberté, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de la justice et de la paix, n'allaient pas restituer à l'Angleterre, la France, l'Italie, la Hollande et la Belgique leurs possessions coloniales. Ils n'allaient pas décemment les reconstituer et tout simplement se les attribuer. Certes, ils allaient en tirer profit mais d'abord il fallait sauver les apparences des libertés et trouver de nouvelles formes de domination et d'exploitation. L'ère de la décolonisation succédait à celle de la colonisation bien que devant compter d'abord sur nous-mêmes, nous n'étions plus seuls. Le colonialisme français ne pouvait plus nous étouffer clandestinement quelques soient les forces qu'il allait mettre en ligne, il était condamné. Il avait déjà perdu la partie en Syrie et au Liban; c'était le commencement de la fin; il l'avait perdue ensuite en Indochine, enfin en Tunisie et au Maroc en 1954. Quand nous sommes entrés en scène il avait perdu la tête : à l'Afrique qui ouvrait à peine un "demi œil", il se crut malin en lui apportant précipitamment une solution. Il voulait se consacrer entièrement à l'Algérie et il ne ménagea aucun effort humain, militaire, financier pour la maintenir sous sa domination. Il n'était même plus possible de différencier colonialisme et France tout court. La France lutta avec un tel acharnement qu'elle a failli sombrer avec l'Algérie. La mort dans l'âme, la France se rendit à l'évidence et replia ses bagages.

Souligner l'ère de la décolonisation, c'est-à-dire le contexte opportun, comme un des facteurs de notre succès n'est pas admis facilement par nombre de nos combattants. C'est qu'ils se souviennent de la propagande française selon laquelle elle défendait "l'Occident", la civilisation occidentale en Algérie, etc... Le fait que l'Occident était solidaire avec la France signifiait que l'ère de la décolonisation continuait. Entendons nous; dire que c'était l'ère de la décolonisation ne veut pas dire que l'Occident ou la France voulait la décolonisation. Celle-ci est due aux bouleversements qu'a

connu le monde à la suite de la deuxième guerre mondiale, et se trouve être le produit de l'évolution historique. La décolonisation a été imposée purement et simplement à la France; quand à l'Occident, il est toujours solidaire de la France et cela ne change rien à l'histoire, c'est même au contraire, l'histoire elle-même. Et il est évident que si nous n'avions pas bougé, si nous n'avions pas pris les armes, si nous n'avions pas consenti d'immenses sacrifices; l'Algérie serait encore aujourd'hui française.

L'aide extérieure était donc un facteur très important. Outre le soutien des pays arabes et musulmans que nous attribuons principalement à la solidarité musulmane naturelle, nous avons bénéficié du soutien de tous les pays socialistes en tant que mouvement de libération luttant pour notre liberté et notre indépendance. Le soutien de l'URSS s'il ne s'est pas manifesté amplement à la mesure de sa puissance et de ses moyens, n'en reste pas moins essentiel, car nous avions le soutien des pays arabes, notamment la caution de l'Egypte et le soutien de l'URSS à l'Egypte à l'époque était total. Tout le monde se souvient de l'agression Anglo-Franco-Israèlienne en 1956 contre l'Egypte. Si l'URSS n'avait pas stoppé cette agression en plein accord et avec les USA bien sûr – les Anglais et les Français n'avaient peut être pas encore réalisé que les deux grands ne voulaient plus entendre parler de leurs empires et Anthony Eden et Guy Mollet avaient peut-être pris leur désir pour des réalités – mais au fond que risquaient-ils en essayant ? – si l'agression tripartite n'avait pas été stoppée, comment les choses auraient-elles évolué ? Nous aurions continué certainement notre lutte, ce n'étaient pas les Egyptiens qui se battaient pour nous en Algérie; mais si après l'Egypte les agresseurs auraient poussé jusqu'à la Libye, et pourquoi pas la Tunisie, et pourquoi pas la reconstitution des empires ! c'est à partir de faits de ce genre vite oubliés par certains, que l'on doit considérer la décolonisation et l'appui extérieur.

Un des facteurs également qui nous assura le succès c'est le caractère démocratique de notre combat. Nous combattions pour la liberté et la démocratie. C'est pour cela que des Français nous soutenaient en France. C'est pour le triomphe de la démocratie que le réseau Jeanson combattait à nos côtés. Les Français qui nous appuyaient espéraient en notre victoire pour faire avancer l'idée de liberté, de justice et de paix dans le monde. Et ce caractère démocratique nous a permis d'avoir des alliés partout dans le monde de l'Est et de l'Ouest. Nous avons pu admettre la collaboration sur le plan politique de bien des démocrates sans nous soucier de leur race ou de leur conviction religieuse, ce qui doit bien éclairer le sens que nous donnons au facteur islamique dans notre combat.

La présence de nombreux algériens dans le monde nous facilitait la tâche. Ces algériens de par leur origine même étaient tous acquis de longue date à l'idée d'indépendance. Les uns descendaient de ceux qui fuyaient périodiquement le pays à la suite des répressions consécutives aux différents soulèvements et s'exilaient volontairement, dans les pays frères; ils étaient par définition hostiles au colonialisme français. On en trouvait à Tripoli, Damas, Médine, quelques uns en Egypte et au Liban. Les autres émigraient à la recherche d'un meilleur travail et s'établissaient au Maroc, en Tunisie ou en France faute d'avoir trouvé un emploi en Algérie où les débouchés étaient monopolisés par les colons et leurs serviteurs, le plus grand nombre était constitué par nos ouvriers en France. Les multiples relations des algériens avec les leurs et leur va et vient constant en Algérie facilitait les liaisons et les renseignements entre l'Intérieur et l'Extérieur. Ils étaient naturellement les liens les plus solides entre le F.L.N. et les pays hôtes et devenaient les meilleurs interprètes de notre cause auprès de ces derniers. Les gouvernements marocain, et tunisien, en particulier, tous les autres gouvernements arabes en général qui nous accordaient

leur aide étaient puissamment soutenus par leurs opinions publiques entièrement engagées à nos côtés.

Nous pouvons multiplier les raisons qui ont assuré notre succès. Mais tous les appuis extérieurs et tous les facteurs objectifs ne sont que des apports et seraient restés sans effet sans notre effort personnel, notre action à l'Intérieur et notre activité diplomatique à l'Extérieur. Ce sont l'effort principal du FLN, lui-même sous son autorité, l'organisation qu'il a su forger, les sacrifices consentis par le peuple algérien qui ont établi sa crédibilité et sa représentativité. Le travail diplomatique à l'extérieur n'a donné ses résultats que parce qu'il était conjugué avec l'action militaire et politique à l'Intérieur.

Nous n'avons laissé aucun répit à l'armée d'occupation et à la colonisation à l'intérieur du pays. L'engagement pour un seul objectif clair et précis, devant lequel tout le reste devait céder, l'Autorité du FLN, sur l'ensemble des algériens partout où ils se trouvaient, évita au départ tout malentendu, toute discussion vaine, toute déviation. On pouvait naturellement débattre n'importe quel sujet mais pour l'essentiel, la ligne était définitivement tracée et il n'était plus jamais question de "la remettre en question". La division des tâches était nette. Les maquisards faisaient la guerre. La guérilla couvrait tout le territoire. Les maquisards frappaient partout où ils pouvaient. A la ville comme à la campagne, les chefs de wilaya avaient toute liberté d'initiative. Ils étaient politico-militaires. Le but étant connu : l'Indépendance; le moyen : la lutte armée; l'arrêt ou le recul était exclu avant la victoire; chaque responsable avait toute latitude pour agir au mieux avec le seul souci de veiller en permanence à la sauvegarde de l'organisation à laquelle il appartient, à quelque niveau qu'il soit. L'organisation du FLN, avec son armée de libération nationale qui couvre tout le territoire national imposait donc à la France une armée nombreuse, pour être partout, constamment en état d'alerte et d'autant plus diffici-

le à entretenir à maintenir et à conduire. La France ne pouvait plus compter sur les collaborateurs même là où ils existaient encore, notamment après la grève des huit jours. Il lui fallait analyser, recouper, revoir les rapports de ses indicateurs, surveiller ces derniers, monter toute une organisation pour surveiller les supplétifs qu'elle recrutait toujours et auxquels elle ne pouvait facilement renoncer, sans paraître renoncer au pays lui-même malgré la constatation de la désertion quotidienne d'un grand nombre d'entre eux.

L'armée des frontières sérieusement entraînée et puissamment équipée harcelait l'ennemi et fixait de nombreuses divisions parmi les meilleures. L'installation et la surveillance des barrages électrifiés le long des frontières algéro-marocaines et algéro-tunisiennes et les fameuses lignes Morice et Challe, le quadrillage du pays, l'encadrement des populations aussi bien des villes, des campagnes que des centres de regroupement, les centaines de camps de concentration, tout cela exigeait des dépenses désastreuses pour les français et des cadres toujours plus nombreux (555 Officiers supérieurs sont passés en Algérie). Le parlement français et la presse française jetaient de véritables cris d'alarme. On estimait en 1962, que la guerre d'Algérie coutait à la France trois milliards d'anciens francs par jour.

A l'extérieur nous fîmes partout face à la diplomatie française. Outre les pays frères et amis, nous ne négligeâmes aucun allié de la France. Nos délégués s'établirent dans toutes les capitales du tiers monde : New Delhi, Karachi, Djakarta en Asie; Accra, Bamako, Conakry en Afrique, et dans toutes les capitales arabes. Nous ouvrîmes des bureaux dans les pays de l'Est et de l'Ouest. Nous avions une activité politique et diplomatique intense aussi bien à Londres, Bonn, Madrid, Rome, Stockholm, New York, qu'à Moscou, Belgrade, Pékin. Nous avions une délégation permanente à Tokyo, plusieurs bureaux en Amérique du Sud.

En France nous avions la "Fédération du F.L.N. en France", héritière de la Fédération du M.T.L.D., cette fédération groupait des centaines de milliers de militants algériens outre les réseaux français qui soutenaient notre cause. Tous les services que le F.L.N. avait organisés en Algérie, en Tunisie, au Maroc étaient de même organisés en France. Il y avait en plus les réseaux français chargés du passage des clandestins, de leurs refuges, du transfert des fonds, des armes, du renseignement, de l'information et de la propagande. etc...

Mais jamais aucun pays arabe ou africain ne nous surprit intervenant dans ses affaires intérieures. Jamais aucun trouble ne fut causé par nous dans un pays ami. Aucune capitale en dehors de Paris, ne nous prit en défaut.

Dans tous les pays où nous avions ouvert nos bureaux nous entretenions d'excellentes relations non seulement avec les gouvernements mais avec les organisations et les hommes politiques de toutes tendances. Nous avions des relations avec de nombreux journalistes. Nous cherchions à expliquer, à éclairer, à plaider notre cause auprès de ceux qui nous étaient opposés.

Nous informions ceux qui étaient en notre faveur. Nous informions sur notre situation toutes les ambassades accréditées auprès des pays qui nous hébergeaient. Nous donnions des conférences sur notre pays, sur notre histoire, sur notre lutte. Nous expliquions nos méthodes et dénoncions celles de notre adversaire. Nous nous défendions et nous apportions des mises au point aux allégations françaises. Nous participions à des meetings amis. Nous prenions part à tous les débats qui traitaient du colonialisme, de la liberté, de la paix, des relations internationales etc... Nous faisions des tournées, périodiquement à travers tous les pays où nous nous trouvions; nous multiplions les contacts, les communiqués et les conférences de presse. Notre statut était différent bien entendu, suivant que nous étions dans

une capitale dont le gouvernement reconnaissait le nôtre ou dans une capitale qui en principe nous tolérait seulement. En dehors de l'aide que les gouvernements qui reconnaissaient le G.P.R.A., nous accordaient ou nous promettaient publiquement des journées de solidarité avec l'Algérie que les peuples de ces pays qui nous reconnaissaient organisaient une ou deux fois par an pour collecter des fonds et des dons en faveur de nos réfugiés, notre activité politique et diplomatique était sensiblement la même partout où nous étions installés. Considérant les régimes particuliers à chaque nation, nous veillions à ne rien commettre ou entreprendre qui puisse heurter nos hôtes ou les dresser contre nous.

Nous avons veillé à vivre en bonne intelligence avec toutes les populations étrangères au sein desquelles nous évoluons pour mener notre travail. Acquérir la sympathie du maximum des peuples et des gens que nous devions obligatoirement cotoyer tous les jours était impératif. Je crois que le temps nous a donné amplement raison d'avoir adopté cette attitude.

Par exemple nous n'avons jamais envisagé de détourner un avion, le gouvernement français nous avait pourtant donné l'exemple en arraisonnant l'avion qui transportait notre délégation à l'extérieur en octobre 1956. Suivre leur exemple aurait été tombé dans un piège. Au contraire nous avions des amis dans toutes les compagnies d'aviation du monde. Nous traversions sans risque tous les aéroports du monde en dehors des aéroports français – nous avions d'ailleurs de nombreux amis et alliés parmi les Français eux-mêmes – nous étions informés, guidés, en somme protégés. Grâce à de nombreux stewards, hôtesses de l'air, nous avons pu bien des fois transporter de l'argent et même des armes légères. Notre courrier fonctionnait sûrement et plus rapidement que par les P.T.T.

Nous étions neutres, respectueux des lois des pays qui nous hébergeaient. Cette neutralité nous valut pendant tou-

te la durée de la guerre, le respect et l'amitié des peuples et des gouvernements amis et alliés. Nous suivions et appliquions à la lettre la politique de non-alignement. Notre seul ennemi était le colonialisme français, nous ne l'attaquâmes que chez nous, là où il n'avait aucun droit d'être. Nous essayâmes timidement de lui porter des coups chez lui, mais nous tenions à l'amitié du peuple de France. Et grâce aux réseaux français de soutien au F.L.N. et aux égards que nous leur devions, nous n'avons jamais essayé sérieusement de nuire à la France proprement dite, c'est le cas de le dire.

Les coups que nous avions porté en France, telle l'incendie des dépots de carburant de Mourepiane dans la nuit du 24 au 25 Août 1958 étaient beaucoup plus un avertissement et une sonnette d'alarme. L'opinion publique prit brusquement conscience de la gravité du problème. Le maintien de l'ordre et la sécurité allaient coûter cher à la France et désorganiser tout son système si les choses devaient prendre de l'ampleur. Notre action en France contribua certainement à une prise de conscience de l'opinion française.

Nous avions notre siège gouvernemental au Caire. Le régime Nassérien menait une campagne violente contre celui de la monarche irakienne et Nouri Saïd avant la Révolution irakienne, puis contre le régime du général Kacem. La radio Egyptienne appelait à la chute du Roi Hussein de Jordanie et ne ménageait guère le Roi Séoud. Cela ne nous posait aucun problème. Nous étions bien reçus par les uns et par les autres. Le G.P.R.A., avait réussi de par son attitude à réaliser l'unanimité des gouvernements des pays arabes, autour de la question algérienne. A la longue le G.P.R.A. à travers le problème algérien était devenu une sorte de trait d'union entre les pays frères arabes.

Nous dûmes parfois lutter pour ne pas prendre fait et cause pour certains régimes contre d'autres. J'eus moi-même quand je m'occupais de l'information affaire à des agents

des services de renseignements égyptiens qui voulaient absolument nous voir prendre parti contre Bourguiba qui ne se gênait pas à l'époque pour dire ses quatre vérités au Président Nasser mais jamais, je dois le dire, celui-ci ne nous demandait de nous départir de notre attitude. Cette indépendance nous la défendîmes jalousement durant toute notre lutte et la conservâmes jusqu'à la proclamation de l'indépendance de l'Algérie. Le Président Bourguiba, le Roi Hassan II, et ceux qui étaient au pouvoir en Egypte et en premier lieu Anouar Sadate qui fut un fervent soutien de l'Algérie combattante, ainsi que le Président Tito, le Président Senghor pourraient nous en témoigner, ils avaient tous plus ou moins traité de notre problème avec le général De Gaulle à la veille des négociations d'Evian et nous avaient tous prodigué leurs conseils et donné leur point de vue. Aucun d'eux ne fut à aucun moment mêlé à nos négociations avec la France.

Nous étions indépendants et à leur grand honneur, tous respectaient notre indépendance. Cette attitude de neutralité et indépendance constituait notre grande force, et fut un des atouts de notre victoire. Notre neutralité nous garantit notre indépendance et celui-ci nous garantit notre succès final. Quelqu'aient été nos querelles internes et nos zizanies, nous étions unis et d'accord sur les objectifs fondamentaux et agissions sans fissure. C'est que tous les membres du G.P.R.A., étaient de vrais patriotes qui avaient milité depuis leur jeune âge. Dès que nous sortions de nos réunions où parfois, l'ordre du jour épuisé, nos explications dérivaient sur des questions secondaires, agaçantes ou même violentes, nous nous attaquions aux vrais problèmes.

L'A.L.N. a fait des miracles, le peuple a combattu de toutes ses forces et de toute son âme. Et c'est à eux, que nous devons cette victoire, cela est entendu. Mais il a fallu un commandement et une Direction et le mérite de cette direction n'est en rien entaché parce qu'elle rencontrait quelque

opposition en son sein. Au contraire, l'honneur et le mérite du G.P.R.A. émanation du C.N.R.A. où les discussions et les critiques étaient libres, a été d'avoir eu les divisions partielles, et sans conséquences graves, les fautes que commettaient quelques uns, et d'avoir contre vents et marées mené la bataille jusqu'à sa conclusion.

Aucun des responsables du F.L.N. à tous les niveaux, quelques soient les ambitions légitimes des uns ou des autres, ceux du G.P.R.A. en tête, y compris Krim, Boussouf et Bentobal qui furent à un moment les "trois grands" du F.L.N. et auxquels nous ne ménagions point nos critiques, aucun des responsables du F.L.N. ne considéra jamais les intérêts personnels ou exactement ses désirs personnels avant l'intérêt général.

Tous nous suivions le même chemin avec le seul objectif, l'indépendance. Nos missions diplomatiques parcouraient inlassablement le monde. Pas un seul atout n'a été négligé. Nous avons participé à toutes les conférences internationales. Nous avions dès 1955 pris part au congrès de Bandœng. Nous étions membres du Congrès afro-asiatique, du Mouvement pour la paix. Nous avons participé au premier Congrès des pays non alignés en septembre 1961 à Belgrade sur le même pied d'égalité que tous les pays participants.

Nous faisions partie des commissions au même titre que les autres délégués. Nous étions membres à part entière des pays de Casablanca qui groupaient le Maroc, le Ghana, la Guinée, le Mali, l'Egypte, l'Algérie. A l'O.N.U. nous faisions partie du Groupe Afro-Asiatique et débations toutes les questions relatives au tiers monde qui se posaient au niveau de l'O.N.U. avant même que l'O.N.U. ait admis le principe même de notre indépendance. Notre délégation représentée en permanence par M'Hamed Yazid et Abdelkader Chanderli était chaque année renforcée par plusieurs res-

ponsables pendant deux ou trois mois à l'occasion des sessions annuelles de l'O.N.U. Nous avions notre syndicat national, l'U.G.T.A. en rapport avec tous les syndicats du monde et les grandes centrales F.S.M.[1] et C.I.S.L.[2]. Nous avions nos équipes sportives et nous participions à de nombreuses compétitions sportives internationales. Nos groupes théâtraux faisaient connaître au monde, notre culture, nos traditions et nos coutumes.

Bref, par notre activité sur tous les plans nous nous sommes imposés sur la scène internationale et nous avons imposé notre existence nationale sans attendre le bon vouloir de l'occupant français. En fait celui-ci a été contraint au bout du compte d'en prendre tout simplement, acte, après son effort de guerre. Toutes les négociations consistaient à sauvegarder quelques intérêts chez nous. Quant à l'indépendance il y avait longtemps qu'elle ne faisait plus de doute pour lui.

(1)F.S.M. : Fédération Syndicale Mondiale.
(2)C.I.S.L. : Confédération Internationale des Syndicats Libres.

PREMIERE PARTIE

L'ORGANISATION DE LA LUTTE POUR L'INDEPENDANCE

CHAPITRE PREMIER

LE CONGRES DE LA SOUMMAM

(20 AOÛT 1956)

أكاديمية طلبة دكتوراه لتبادل الوثائق والمصادر التاريخية

CHAPITRE PREMIER

LE CONGRES DE LA SOUMMAM

(20 Août 1956)

Le premier Congrès du F.L.N. se tint comme chacun le sait à Ifri, le 20 Août 1956 dans la vallée de la Soummam. En dehors de la proclamation du 1er novembre 1954, (annexe 1) le F.L.N., était en fait laissé à l'initiative des différents chefs de wilaya et des responsables politiques dans les villes. A l'extérieur les délégués étaient pratiquement maîtres de leur politique. Le Congrès de la Soummam, bien qu'handicapé par l'absence des délégués de la wilaya I et de ceux de l'extérieur, qui n'ont pu assister à la réunion, fut tout de même assez représentatif (Alger – W2 – W3 – W4) vu les circonstances difficiles dans lesquelles se déroulait la guerre de libération. Il en sortit une plate-forme politique (voir annexe 2) assez élaborée pour donner une image cohérente du F.L.N. Les objectifs politiques et militaires annoncés dans la proclamation du 1er novembre 1954 furent définitivement fixés. L'Armée de Libération Nationale structurée, hiérarchisée, ses rapports avec l'organisation politique et son action au sein du peuple nettement tracés. Le Congrès institua les instances suprêmes de la Révolution et définit les responsabilités de chaque organisme. C'est ainsi que furent créés le Conseil National de la Révolution algérienne (C.N.R.A.), et le Comité de coordination et d'exécution (C.C.E.). Le C.N.R.A. était composé de 34 membres dont 17 titulaires et 17 suppléants. Les chefs de wilayas en étaient membres de droit.

Le C.N.R.A. était une sorte de parlement ou plus exactement de Comité Central du F.L.N. C'est lui qui élaborait la politique du F.L.N. Il était notamment seul habilité à décider de la guerre ou de la paix. Ce qui en clair signifiait que lui seul pouvait décider d'un cessez-le-feu. Le C.C.E. était plus qu'un bureau politique. C'est un véritable cabinet de guerre et disposait de tous les pouvoirs politiques, et militaires entre les sessions du C.N.R.A. L'autorité du F.L.N. se trouvait pour la première fois coordonnée et centralisée dans un organisme nettement défini. Il ne pourrait plus y avoir confusion et de dispersion des pouvoirs. La révolution algérienne avait maintenant une tête, bien connue, le C.C.E. Bien des gens ont épilogué sur le danger ou l'inutilité d'avoir dans la plate-forme de la Soummam affirmé les deux principes sur la priorité de l'intérieur sur l'extérieur et du politique sur le militaire. Certains responsables ont même remercié le hasard qui a permis l'arrestation de Ben Bella, Khider, Aït Ahmed, Mohamed Boudiaf et Lachref et qui a ainsi économisé au F.L.N. une crise grave entre l'intérieur et l'extérieur, le politique et le militaire. Il y a un raisonnement qui nous laisse rêveur sur le sens que ces gens donnent à notre révolution. D'abord, est-ce que l'extérieur a cessé d'exister à partir de l'arrestation de Ben Bella et de ses compagnons — ensuite si on entend par extérieur les résponsables qui se trouvent à l'extérieur — et c'est cela ce qu'entendaient les congressistes de la Soummam — il n'y a à ma connaissance aucun texte, aucune règle qui interdisent à un responsable travaillant à l'extérieur de revenir à l'intérieur et de réintégrer ses rangs. D'autre part il ne peut y avoir de conflit entre politique et militaire puisqu'en fait d'autorité militaire il n'y a que le chef de wilaya, lequel chef de wilaya est politico-militaire. En réalité en affirmant ces principes on n'a fait à la Soummam que réaffirmer une réalité concrète. C'est à l'intérieur, qu'on résiste, qu'on livre le combat, qu'on sait l'évolution de la situation, qu'on sait si l'on progresse ou l'on recule, si l'on peut tenir ou pas, si le peuple suit, approuve ou pas, etc... Quelque soit ce qu'on pourrait décider dans un sens ou dans

l'autre, pour la guerre ou pour la paix, la décision ne peut être appliquée ou rejetée qu'à l'intérieur et par l'intérieur. Quant au principe politique, c'est l'évidence même. Notre problème était politique et c'est toujours en fonction des objectifs politiques que l'on poursuit ou l'on arrête l'action militaire et encore une fois cela est tellement vrai que le Chef de Wilaya était politico-militaire. Cette fausse querelle n'aurait donc jamais dû avoir lieu. En la soutenant ou en l'évoquant Ben Bella ne fait que souligner combien il a toujours était en porte à faux vis-à-vis de la Révolution. Même avec le C.C.E. et par la suite le G.P.R.A. à l'extérieur le dernier mot appartenait à la politique — les Accords d'Evian — et à l'intérieur : ce sont les wilayas qui travaillaient à l'intérieur, c'est l'Algérie qui a cessé le feu et non pas Tunis, Rabat ou le Caire. Il y a des lapallissades qu'il est utile de rappeler, celle là en est bien une. Quel a été le critère pour le C.N.R.A. et le C.C.E. ?

Pour le C.N.R.A., il est clair que les congressistes ont voulu sceller définitivement l'union au sein du F.L.N., toutes tendances nationales s'étant fondues au sein du F.L.N. Le M.T.L.D., l'U.D.M.A., les Oulamas, les Etudiants, l'U.G.T.A., toutes ces organisations se trouvent représentées au sein du C.N.R.A. Le M.N.A. n'ayant pas adhéré au FLN, son action fractionnelle n'a pas eu de succès auprès des masses. Ainsi se trouvait réalisé par la grande action armée un programme que s'était fixé auparavant le M.T.L.D. en militant pour un congrès national algérien. Il devenait indispensable de bannir tout élément de discrimination et d'habiller tout le monde de la même autorité. L'objectif étant unique, le risque le même pour chacun, l'effort commun et les moyens les mêmes pour tous, il n'y avait plus que la valeur personnelle et le travail pour distinguer les uns et les autres. Le congrès de la Soummam eut le mérite de donner naissance pour la première fois de notre histoire à une Direction vraiment nationale, émanation de toutes les couches sociales de notre peuple. Ni bourgeois, ni prolétaire, ni gauche, ni droite, la Direction du F.L.N. comprenait des algériens de toutes nuances

soudés en un seul bloc, pour un seul but l'Indépendance de l'Algérie. Seul le démon du pouvoir personnel en retint à l'écart celui qui aurait dû en être le premier, Messali Hadj. Le même démon allait ronger pendant six ans, Ben Bella qui ne connut le repos et le sommeil que lorsque le F.L.N. ayant donné le dernier coup de feu à l'ennemi a pu, lui, jeter en l'air cet édifice si chèrement et si durement construit.

Quant au choix des membres du C.C.E., je crois que les congressistes ont été guidés par un souci d'efficacité, de réalisme et de disponibilité. Ben M'Hidi et Belkacem Krim avaient été membres du C.R.U.A. Ils pourraient donc valablement garantir l'esprit du 1er novembre 1954. Abane Ramdane n'avait pris part à aucune querelle de tendances.

Ayant été membre de l'organisation spéciale, l'O.S. pour laquelle il venait de purger cinq ans de prison, il était connu par tous les autres congressistes qui avaient été pour la plupart membres de l'O.S. il était ainsi tout frais et au-dessus de tout soupçon.

Il pouvait inspirer confiance à tous les militants déroutés et déçus par la scission du M.T.L.D. Il venait enfin de donner pendant plus d'un an à Alger la preuve de ses capacités d'organisateur et de révolutionnaire. Benkhedda et moi, n'avions pas assisté au Congrès. Je suppose que nous avons été désignés au C.C.E. sur proposition de Abane. C'était celui qui nous connaissait le mieux. Nous avions suivi les premiers enseignements dans le même collège colonial de Blida et avions vibré au même rythme de l'hymne national du P.P.A. que nous chantions ensemble durant nos récréations. Nous avions à peu près la même tournure d'esprit et dès notre jeune âge nous avions rejoint les rangs nationalistes alors à leurs débuts. Bien que réduits à notre plus simple expression à la suite de la campagne menée contre nous par des militants qui avaient alors choisi de suivre sans discussion MESSALI Hadj Président du M.T.L.D. nous nous

étions lancés sans hésitation au service de la Révolution dès qu'elle avait éclatée, et Abane témoin oculaire et acteur lui-même, voyait bien que nous menions la bagarre avec la même foi que jadis ? Sans complexe et en haussant les épaules au souvenir des calomnies déversées copieusement sur nous durant des mois entiers, nous n'avions d'ailleurs jamais rompu le combat. Nous avions la certitude que la vérité finira par se rétablir avec le temps et dans le feu de la lutte ce qui ne tarda pas à se produire comme les événements l'ont montré.

Mais pourquoi dira-t-on ce surnom de Saïd pour désigner Saâd Dahlab à la différence des autres membres du C.C.E. qui étaient connus sous leur propre nom. En voici l'explication : à la suite de la scission du M.T.L.D. une grande confusion régnait dans les rangs de notre mouvement et toutes sortes d'accusations et de calomnies étaient portées sur le compte des responsables notamment sur les membres du Comité Central par leurs adversaires. Comme j'avais remarqué dans mes expériences antérieures avec la police que celle-ci se basait notamment dans ses rapports nous concernant, sur les ragots de la rue, je fis tout, dans mon comportement public pour accréditer cette idée d'autant plus que mes anciens compagnons de militantisme m'avaient mis en quarantaine dans toute la région. L'Administration se laissa berner, ce fut pour moi une couverture idéale et, je décidais de circuler sous ma véritable identité. Pour l'efficacité du travail que je préférais essayer d'éliminer plutôt – ne serait ce que pour un temps – le risque d'être arrêté de nouveau et cette fois avec des preuves contre moi. A la Soummam, Abane qui connaissait tout mon plan suggéra de me donner le surnom de Saïd, ce fut d'ailleurs le cas d'autres responsables que nous ne voulions pas compromettre officiellement au début tels, Temam Abdelmalek, Aïssat Idir, et beaucoup d'autres. Outre Abane bien sûr les autres congressistes nous connaissaient suffisamment. Personne ne pouvait ignorer Ben Khedda qui avait été le dernier Secrétai-

re général du M.T.L.D. C'est-à-dire responsable de tous ceux qui se réclamaient du P.P.A. devenu M.T.L.D. et même de l'O.S. organisation créée par la Direction du M.T.L.D. et dépendant d'elle.

Pour ma part on savait que j'avais toujours été militant du P.P.A. — M.T.L.D. Krim se souvenait-il — il devait me le raconter plus tard à Alger – que j'avais fait sur ordre du Parti en 1951 une conférence de nuit, et en plein air dans la région de Tizi Ouzou pour l'organisation M.T.L.D. dont il était responsable clandestin. Il me reconnaissait devait-il me dire, "du courage". C'est ainsi que j'accomplis une première mission dans le nord constantinois muni de ma vraie carte d'identité, alors que j'étais censé n'être qu'en liberté provisoire ayant été libéré de prison au moins de mars 1955 en même temps que tous les autres responsables MTLD. Sur un simple coup de fil à Chellala, je rejoignis Ben Khedda et Abane à Alger. Ils m'expliquèrent en moins d'une demi-heure que je devais me rendre dans les Aurès en Wilaya I via la Wilaya II du nord constantinois. Il fallait absolument contacter Mostefa Ben Boulaïd dont on était sans nouvelles depuis des mois et au sujet duquel circulait un tas de rumeurs. Youcef Zirout chef de la wilaya II se débrouillerait pour me faire acheminer jusqu'à lui. Je devais me rendre à Constantine le lendemain même, il n'y avait pas une minute à perdre. Il y avait longtemps que je n'avais pas rencontré Ben Khedda, je l'avais à peine revu depuis notre libération de Barberousse, ni Abane Ramdane. Je ne me souviens pas d'avoir échangé beaucoup de "salamalecs" avec l'un ou l'autre. Nous discutâmes de la mission, des moyens à employer pour l'accomplir comme si nous en avions débattu une heure auparavant. Benkhedda grand maître des liaisons me communiqua l'adresse et les coordonnées de Abbas Turqui, marchand de chaussures à Alger, avec lequel il m'avait déjà pris rendez-vous. J'eus juste le temps de noter – mentalement, rien par écrit — qu'il s'agissait principalement de rétablir les liaisons avec la wilaya I, renforcer celle de la wilaya II. et préparer un

congrès à l'échelle nationale — congrès qui devait se tenir plus tard dans la vallée de la Soummam et dont on n'avait encore aucune idée à ce moment là, c'est à dire en février 1956.

Grâce à Abbas Turqui, je m'armais d'une valise, de différents modèles de chaussures, d'un carnet de commandes et promu représentant de commerce sur le champ, je partis le lendemain matin à l'aube dans une voiture de service de mon nouveau patron qui avait organisé totalement le voyage y compris l'accueil à Constantine que j'allais visiter pour la première fois de ma vie. Je connaissais très bien Mostefa Ben Boulaïd qui avait été membre du Comité central à la veille du 1er novembre 54 et avec lequel j'avais souvent discuté du problème Messali, du Comité central, avant et pendant la constitution du C.R.U.A. (Comité Révolutionnaire d'Union et d'Action).

Nous avions confiance l'un en l'autre. Mais je ne connaissais personne de la wilaya II. Je ne connaissais d'ailleurs personne de tous ceux que j'allais voir à Constantine même, et à Skikda où je devais faire un saut avant de rencontrer Youcef Zirout. Je n'avais pas assez de toutes les prières que j'avais apprises depuis mon enfance pour garder mon calme et paraître normal, indifférent aux yeux de mon chauffeur qui devait ignorer tout de l'objet de mon voyage. J'étais un voyageur de commerce nouvellement employé par Abbas Turqui. Ma mission dura une vingtaine de jours. Youcef Zirout après quelques jours durant lesquels il ne me fallait pas être bien malin pour remarquer que j'étais observé minutieusement et testé sur tous les plans, s'ouvrit à moi et aborda bien des problèmes : Abane, Ben Khedda, Alger, les délégués à l'extérieur, l'adhésion de Abbas Ferhat, moi-même, Messali, qu'est-ce que je savais sur tout cela, qu'est ce que j'en pensais. A la fin j'eus l'impression nette qu'il avait conclu qu'il pouvait avoir confiance en moi et m'a parlé avoir envoyé depuis deux mois une délégation auprès de Mostéfa Ben Bou-

laïd, et qu'il en était sans nouvelles. Il me conseilla de renoncer à poursuivre mon voyage vers la wilaya I en prenant la responsabilité et finit par me dire calmement que Ben Boulaïd était mort et que de ce fait aller plus loin était sans objet.

Ma mission auprès de lui était donc accomplie. En même temps que moi, était arrivé en mission de Constantine auprès de Zirout Youcef, Brahim Mezhoudi que je connus à cette occasion. Youcef Zirout – notre mission accomplie – nous donna le choix entre rester à la wilaya II ou rentrer chez nous. Brahim Mezhoudi déclara qu'il préférait demeurer au maquis car la police pouvait avoir remarquer son absence et il risquait d'être arrêté s'il retournait à Constantine. Je remerciai quant à moi Zirout Youcef mais lui fis remarquer presque en m'excusant qu'il fallait absolument que je rende compte de ma mission à Abane et Ben Khedda. Un large sourire presque triste et un lent hochement de tête indiquèrent qu'il m'approuvait entièrement.

Il désigna *"Sawt El Arab"*, alors simple djoundi et qui devait devenir à la fin de la guerre, colonel chef de la wilaya II, pour me ramener à la ville. J'avais conscience d'avoir vécu quelques beaux jours auprès de vrais moudjahidines et d'avoir cotoyé un vrai chef. Rentré à Alger je fis un rapport complet à Abane et Ben Khedda. Mon enthousiasme était tel que ce rapport rédigé à chaud le soir même de mon retour à Alger, fit l'objet d'un reportage intitulé "je reviens du maquis" qui parut sous forme de deux articles successifs dans "resistance algérienne qui paraissait en 1956 au Maroc". A ma connaissance, c'était le premier reportage fait par un algérien sur le maquis. Outre l'organisation, la force et la détermination de l'A.L.N., je rapportais comme preuve du haut moral, et de la confiance en soi de nos moudjahidines, un match de football auquel j'avais assisté à la wilaya II au douar Beni Sbih si je me souviens bien. Le lendemain même je partais pour Chellala. A ceux qui me revoyaient après

une absence de plus d'un mois, je racontais que j'étais dans mon douar d'origine, Beni Hamad, et que j'étais heureux de garder mes moutons.

Plus tard, alors que j'étais membre du C.C.E. j'accomplis une petite mission rapide à Oran muni de ma vraie carte d'identité. Ben Khedda si calme d'habitude était un après-midi de septembre ou octobre 1956 dans tous ses états. Il avait chargé le matin même le regretté Mustapha Ferroukhi [1] d'une mission au Maroc. Ferroukhi devait faire escale à Oran. Or, je ne sais plus pour quel motif, Ben Khedda devait le rappeler impérativement. C'était un contre-ordre. Il me demanda à tout hasard comment rattraper Ferroukhi. Il ne pouvait contacter l'organisation et désigner quelqu'un avant le départ du dernier train. Si l'on ratait le dernier train, il faudrait songer à une voiture. C'était toute une histoire, ce n'était pas discret. On risquait de brûler à la fois Ferroukhi et Souyah Houari chez qui il devait se rendre le soir.

"Je connais quelqu'un de sûr, dis-je à Ben Khedda". "Qui" me demanda-t-il, "moi" ! répondis-je. Mais je ne plaisante pas, tu prends tout à la "rigolade". Je suis sérieux, je prends tout de suite le train, donne moi les coordonnés de Souyah et je te ramène Ferroukhi "manu militari". Mais tu ne sais pas ce que tu dis Saâd ! tu oublies le C.C.E..Quoi, qu'est-ce qu'il a le C.C.E. ? Si tu es pris, c'est foutu mon vieux ! tu donnes le C.C.E. ! et tu fous tout par terre ! Ecoute mon vieux, je peux rattraper Ferroukhi c'est sûr, ça c'est ce qui est important en ce moment. Le reste, je peux être pris, ce n'est pas sûr, je peux donner le C.C.E. ce n'est pas sûr non plus. Alors voilà, nous jouons depuis longtemps, pas vrai ? Et la partie continue ! va dormir tranquille. Pas un mot à personne. Je ne connais pas vos adresses, je ne pourrais en aucun cas

(1) devait mourir dans un accident d'avion au dessus de Moscou alors qu'il était en route vers Pékin où il était nommé en 1961 comme représentant du G.P.R.A.).

troubler votre sommeil. Si demain à telle heure tu ne m'as pas vu, Alerte. Plus de réunion au 33. Je tâcherais de tenir jusqu'à ce que vous puissiez vous réunir en un lieu sûr. Dernière volonté : si je ne reviens pas je te cède devant Dieu et devant les hommes, tous mes droits sur le journal El-Moudjahid, tous les embêtements, les tremblements, la peur, l'angoisse, les insomnies et le reste". Je partis sur l'heure.

A Oran je dus marcher plus que de coutume et j'eus tellement mal au pied droit que partout où je m'arrêtais je retirais mon pied du soulier pour le reposer. Le lendemain, avant d'aller à la gare, je me trouvais à un moment devant le monoprix. J'entrai au magasin pour gagner quelques minutes, passant devant un étalage, je remarquai des chausses-pieds en fer blanc.

J'eus l'idée d'en acheter un à la fois pour me donner une raison d'avoir parcouru le monoprix et parce que j'en avais besoin. Cette petite idée anodine a failli provoquer la catastrophe tant redoutée. En sortant avec mon chausse-pied à la main et faisant réellement effort pour ne pas boiter je remarquai un agent de police d'Etat qui se trouvait seul devant le monoprix et me suivait du regard depuis quelques secondes. Il s'approcha de moi doucement : "qu'est-ce que c'est que ça me demanda-t-il en désignant mon chausse-pied". Je répondis nonchalamment, vous voyez bien, un chausse pied ! — pourquoi l'avez-vous acheté — pourquoi ? — Pour en faire un couteau poursuit-il d'un air soupçonneux et assez méchant ! Je ne pus réprimer un sourire, malgré la peur qui commençait à m'envahir ! Je fis effort sur moi pour prendre un air à la fois détaché et important : "Vous avez de la chance, vous mon ami, de plaisanter. Moi je suis bien embêté. Et si j'ai envie d'avoir un couteau, je viens d'en voir au monoprix qui coûte le même prix que cet objet.

En février 1956, au moment où Guy Mollet nous proposait son fameux tryptique (cessez-le-feu, élections, négociations). C'est dès cette époque que nous préparions le congrès de la Soummam. J'avais conquis leur confiance. Ces exigences de confiance, de courage et de toute autre capacité n'étaient d'ailleurs pas pour nous honorer ou nous récompenser.

Etre membre du C.C.E. n'était pas une sinécure. Les congressistes pensaient à eux-mêmes, à l'A.L.N. à la sécurité de tous, à la Révolution. Ils voulaient que notre destin soit autant que possible entre des mains sûres. Il y avait beaucoup de gens capables à l'intérieur qui pouvaient accéder au C.C.E. Mais nous étions disponibles. Si nous avions été en mission à l'extérieur nous n'aurions pas été choisis avant Boudiaf, Ben Bella, Khider, et les autres.

Le sort et la volonté des congressistes de la Soummam ayant ainsi décidé, nous avons fait de notre mieux, le C.C.E. était donc composé de cinq membres :

- ABANE Ramdane
- BEN KHEDDA Benyoucef
- BEN MHIDI Larbi
- KRIM Belkacem
- SAID (DAHLAB Saâd)

CHAPITRE II

PREMIER CCE

Comité de Coordination et d'Exécution

A cinq nous nous entendions parfaitement bien. Jamais il n'y eut de vaine querelle entre nous. Nous travaillions pourtant dans des conditions extrèmement difficiles. Il arrivait à chacun de se fâcher. Cela ne tirait jamais à conséquence. Abane était plus coléreux que nous tous. Krim plus sensible aux bienséances. Ben M'Hidi parfois très chatouilleux sur son amour propre. Ben Khedda et moi décidés à faire oublier que nous avions été grands responsables du M.T.L.D. Tous, nous avions je crois le sens de l'intérêt supérieur, de la Révolution et de l'Algérie. Nous essayions de nous élever. Nous avions conscience des lourdes responsabilités que nous devions assumer. Jamais il n'y a eu d'éclat entre nous. Sur le plan public, le respect était encore plus sacré. Cette habitude, ce principe de sauvegarder l'unité de la Direction nous a toujours guidés dans notre action et c'est ce qui nous a permis, Ben Khedda et moi d'aller jusqu'au bout de notre engagement au service de la Révolution Algérienne malgré bien des avatars subis par la suite.

Nous étions une Direction collégiale et tout devait être discuté et décidé de la façon la plus démocratique — mais nous n'étions pas du tout à cheval sur ce principe : une grande initiative était laissée à chacun notamment dans son

département propre. Abane était le plus rapide parmi nous, il rédigeait rapidement ses notes et ses directives. Il décidait encore plus rapidement. Il ne connaissait pas l'hésitation. Il ne s'embarrassait d'aucune conséquence. Il nous mettait souvent devant le fait accompli. Il avait ainsi pratiquement le pas sur nous. Rien n'irritait davantage Krim et Ben M'Hidi que de le voir "jouer au chef" Dieu m'est témoin que j'ai bien des fois arrangé les choses en démontrant que Abane n'avait fait que mettre en forme ou en exécution une idée ou une décision que nous avions discuté auparavant ou que nous devions prendre par la suite. Krim était plein de dignité et se comportait toujours correctement. Ben M'Hidi contrairement à l'image qu'on a donné de lui dans le film de Yacef Saadi sur la *"Bataille d'Alger"* où il apparaît résigné, silencieux, peu sûr de lui, une sorte de marabout, bouillonnait d'idées. Par allusion aux discussions toujours explosives qu'il soutenait quand il était cadre permanent du M.T.L.D. et au débit rapide de ses exposés, ses collègues l'appelaient "carburation".

Un sourire presque permanent au coin de la bouche, il se tenait lui aussi dignement. Il n'avait pas peur des mots. Le général Massu qui naturellement a dû l'interroger après son arrestation le 23 février 1957 à Alger rapporte que Ben M'Hidi lui aurait déclaré que la grève des huit jours devait faire d'Alger un "nouveau Diên Biên Phu" (1). C'est bien du style de Ben M'Hidi mais le général Massu se trompe sur le sens que donnait Ben M'Hidi à un nouveau Dien. Bien Phu. Il entendait un Diên Biên Phu politique. Il n'a jamais été question d'une grève insurrectionnelle comme le prétend le général Massu. Les ordres étaient formels là dessus : les Algérois devaient rester chez eux et veiller à ne répondre à aucune provocation. En fait de "Diên biên phu", Ben M'hidi ne se trompait pas. C'est la grève des huit jours et ses conséquences, l'action que les parachutistes ont mené pour détruire le F.L.N. et rétablir la colonisation française qui sonna le glas de l'Algérie française.

(1) Diên Biên Phu : Lieu historique, dans le Nord du Viet-Nam où en 1954, les forces françaises furent encerclées et réduites définitivement.

Nous avions bien essayé de diviser les tâches entre nous, mais il ne pouvait y avoir cinq commissions nettes chacune dépendant d'un membre du C.C.E. Les membres du C.C.E. avaient regard sur l'ensemble du travail. Ben M'Hidi qui logeait à la Casbah et dont la sécurité était en principe assurée par l'organisation de Yacef Saadi était amené à rencontrer celui-ci très souvent et de ce fait avait à contrôler et à débattre de son action au nom du C.C.E. J'étais chargé quant à moi de la presse et de l'Information. Mais le gros du travail était assuré par Ben Khedda : liaisons, contacts, refuges, organisation politique, pourparlers avec les uns et les autres, finances, transport d'armes et d'explosif. Les décisions quotidiennes, dans le cadre des discussions et des décisions de principe arrêtées par le C.C.E., étaient pratiquement prises par lui et Abane. Ben Khedda était connu pour être courageux. Je ne l'ai jamais vu aussi calme et aussi ferme que durant cette période dramatique. Le "père tranquille", qui avait choisi de s'appeler "Albert Molina", du nom d'un français israélite d'Alger, parce que m'avait-il dit son accent pouvait être celui d'un juif mais pas d'un français et ne pouvait donc le trahir, circulait inlassablement dans Alger et changeait quatre fois par jour de voiture et de chauffeur.

Sous son feutre bien posé sur sa tête comme se doit tout pied noir qui se respecte, son visage orné d'une grosse moustache tombante ne trahissait jamais une inquiétude quelconque. Un jour, pourtant à quelques dizaines de mètres de la préfecture d'Alger, il avait décidé de se faire la barbe chez un coiffeur français devant le salon duquel il avait donné rendez-vous à un de ses chauffeurs. Comme tous les coiffeurs, celui-là parlait sans cesse et Ben Khedda se contentait de murmurer en guise d'approbation; un instant il fail-

lit s'étouffer de rire ou de frayeur. Juste au moment où le rasoir lui raclait la gorge, le coiffeur s'arrêta une seconde et le prenant à témoin s'exclama : "est-ce que c'est juste ça, les salauds ! hein ! pendant que les salauds de chefs du F.L.N. se cachent, ils envoient les petits, les lampistes faire des attentats. On devrait tous, tous les bousiller hein ? Les salauds" ! et Ben Khedda murmura, plutôt deux fois qu'une, plein d'approbation.

Krim n'avait pas d'attributions particulières. Il avait une grande autorité et discutait de tous les problèmes. Rien ne se passait en définitive à l'insu du C.C.E. Il suffisait à chacun de rendre compte de son activité et de toute initiative qu'il était amené à prendre. Notre grande force était notre confiance mutuelle.

La grande action entreprise ensemble et qui aurait pu nous diviser et nous opposer violemment les uns aux autres fut la grève des huit jours de janvier 1957. D'accord sur son principe à la veille de la session de l'O.N.U., nous fûmes difficilement d'accord sur sa durée, sur la date du déclenchement, sur toutes les conséquences à prévoir. Si je me souviens bien, l'idée était venue de Ben M'Hidi. Il fallait démontrer au monde l'unanimité du peuple algérien derrière le F.L.N., la représentativité de celui-ci, détruire le mythe de "l'Algérie, partie intégrante de la France". Je ne sais plus qui a proposé huit jours ? La discussion s'est éternisée là dessus et nous avions fini par admettre la durée de huit jours parce que Ben M'Hidi défendait avec fougue l'idée de faire la grève pendant un mois; jamais je ne le vis me regarder avec autant de mépris ou peut-être de pitié — il m'avait toujours traité avec sympathie et chaleur — que lorsque je m'aventurai à proposer plutôt un ou deux jours. Personne d'ailleurs ne me répondit et je battis en retraite sans discussion.

L'organisation civile du F.L.N. était durement éprouvée, parfois même complètement détruite dans certains quartiers et certains villages. C'est la raison pour laquelle la victoire que les paras crurent avoir remportée au cours de la grève des huit jours fut de courte durée. Trois mois après sa victoire à Alger de janvier et février 1957, le général Massu en est encore à se plaindre des civils et à rechercher la meilleure façon de s'organiser. Il écrit le 11 juin 1957 dans une lettre au préfet d'Alger I.G.A.M.E. pour le département de la région d'Alger.

"Au moment où l'activité terroriste reprend dans Alger, il me semble inutile de souligner que la volonté commune d'agir et d'aboutir peut seule en empêcher le développement. A une seule volonté implacable, celle de notre adversaire, nous n'avons pas le droit d'opposer un ordre dispersé, des méthodes et des procédés différents.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous demander qu'une décision préfectorale prescrive aux différents services civils de sécurité une action coordonnée et même commune avec l'autorité militaire responsable du maintien de l'ordre".

Pour renforcer sa position et démontrer au monde que le peuple algérien dans son ensembre réclamait son indépendance, au moment où allait s'ouvrir à l'O.N.U. le débat sur l'Algérie, le F.L.N. décida une grève générale de huit jours qui devait débuter le 28 janvier 1957. La date du 28 janvier avait été diffusée à partir du Caire par "la voix des Arabes" et avait circulé comme une trainée de poudre à travers tout le territoire national, et en France parmi l'émigration algérienne qui devait observer la grève. Il nous était impossible de rattraper ce mot d'ordre sans risque de tout désorganiser et nous choisîmes purement et simplement d'entériner cette date. Nous aurions aimé laisser passer la fin du mois pour permettre au moins, aux fonctionnaires et aux salariés d'être payés. Nous fûmes contraints de passer outre notre volonté

et essayâmes par la suite de justifier cela en insistant sur le sens du sacrifice volontaire par les nôtres de leurs salaires, etc... Ce qui était tout simplement absurde. C'est dans ces conditions que le ministre résident Lacoste, en plein accord évidemment avec son gouvernement — le gouvernement socialiste de Guy Mollet — confia le 7 janvier 1957 tous les pouvoirs au général Massu commandant de la 10ème division parachutiste pour maintenir l'ordre à Alger et son département et "reprendre en mains" la population musulmane. A la bataille politique que le F.L.N. allait livrer à l'O.N.U. le gouvernement français répondait ainsi par une bataille militaire puisqu'il opposait "la 10ème Division parachutiste et les troupes du secteur à l'organisation F.L.N. d'Alger" comme le souligne le général Massu lui-même. Chacun sait aujourd'hui comment les parachutistes français ont maintenu l'ordre à cette époque mais nul mieux que le Général Massu lui-même ne saurait dire sans exagération la manière et les méthodes qu'il employa pour "faire échouer les projets du FLN, et rappeler au monde que la France est le berceau de la Liberté, de l'Egalité, et de la Fraternité". Comme il le dit en conclusion de son premier appel à la population algéroise.

"Dès la nuit du 7 au 8 janvier, j'inaugure mes nouvelles fonctions en ordonnant, dès trois heures du matin, une opération de contrôle de la partie nord-ouest de la Casbah : énorme perquisition à laquelle participent les moyens disponibles, avec le concours d'assistantes sociales appelées à aider les services de sécurité dans les maisons où se trouvent des femmes musulmanes. Nous n'avons que peu de renseignements, mais nos méthodes comprennent un bouclage absolu et le travail d'équipes spéciales. La police recommence à se sentir concernée : un début de liaison avec elle s'instaure.

Projecteurs, torches, échelles et matériels divers sont mis en œuvre. L'opération ne prend fin que le 8 vers midi, après avoir permis d'appréhender trois cents suspects parmi lesquels on a retenu cinq tueurs du F.L.N. recherchés par la police. On a saisi une trentaine de fusils et des pistolets. On a surpris la réunion d'une quarantaine de jeunes gens venus de plusieurs régions d'Algérie.

Pour contrarier la fuite des fourmis terroristes et les piéger, je fais isoler les quartiers arabes (barbelés et patrouilles) et appliquer un nouveau plan de circulation. La très grande majorité des rues seront à sens unique. Des voitures radio seront placées à tous les carrefours.

Il s'agit aussi de recenser les musulmans travaillant dans les quartiers européens et sur le port et de les munir d'un laissez-passer permanent mais révocable, pour leur permettre de se rendre à leurs lieux de travail".

"Mais le premier grand objectif concret que m'avait donné le gouvernement était de faire échouer la grève insurrectionnelle prévue par le F.L.N. pour le 28 janvier".

"Je m'emploie donc à contrer cette grève aux diverses étapes de son déroulement : préparation, déclenchement, exécution, conséquences.

En ce qui concerne la préparation : le 21 janvier étant un lundi, je décide dès le vendredi de faire procéder au maximum d'arrestations possibles. L'idéal était, bien entendu, d'appréhender tous ceux qui étaient à même de lancer les ordres de grève, puis de les diffuser. Cet idéal n'était pas aussi utopique qu'on peut le penser. Certes, les chefs suprêmes du F.L.N., le comité de coordination et d'exécution (C.C.E.) étaient hors de portée des autorités. Mais dans les rangs des subalternes beaucoup ne se cachaient pas, considérant que les forces de l'ordre françaises, à peu près impuissantes devant les terroristes, étaient encore plus inopérantes vis-à-vis des "politiques". Le week-end précédant le 28 janvier est donc employé à appréhender tous ceux qui,

d'après les renseignements, encore bien fragmentaires, en notre possession, sont à même de jouer un rôle, plus ou moins important, dans le déclenchement, puis le déroulement de la grève : munis des listes d'adresses par quartiers, rues, numéros d'immeubles, qui leur ont été distribuées en fonction de leur implantation dans Alger, les quatre régiments paras lancent simultanément et de nuit autant d'équipées que de portes à faire ouvrir, pour embarquer en camions les 900 à 1 200 individus signalés.

Il ne suffisait pas d'appréhender : il fallait "mettre à l'ombre". Le lieu choisi pour l'internement des suspects fut une cour entourée de petits bâtiments, dépendant de l'école des transmissions militaires de Ben-Aknoun, dans la banlieue d'Alger. Le **week-end est bien employé**. Plusieurs centaines de suspects sont rassemblés à Ben-Aknoun lorsque se lève l'aube du 28 janvier 1957.

Il faut souligner que l'opération dite "opération champagne" avait été faite de manière à entraîner le minimum de suites fâcheuses. La préfecture d'Alger et, en conséquence, les services de police avaient été "mis dans le coup" de la préparation. Un commissaire de police, M. Ceccaldi Raynaud, fut même placé à la direction du camp d'internement improvisé. Ce n'était pas une sinécure, car il se trouvait en butte aux protestations d'innocence et aux réclamations simultanées d'un grand nombre d'individus arrachés à leurs foyers et mis brusquement en situation de promiscuité qui les encourageait, surtout hors de la vue des paras, à relever la tête.

"A noter que les "suites fâcheuses" que le général Massu veut réduire au minimum ne concernent pas les préjudices que subiront les musulmans, mais il s'agit pour lui d'éviter des querelles avec les autres administrations et polices jalouses de leurs compétences et prérogatives".

"J'avais également associé à mon action la population européenne" précise le général.

Parallèlement à cette répression aveugle et sans mesure, il publie des communiqués. En même temps, écrit-il, je faisais lâcher par hélicoptère au-dessus des terrasses de la Casbah des tracts incitants les musulmans à se rendre à leur travail.

La grève allait donc être stoppée ! Non, reconnaît Massu. "Les arrestations n'eurent manifestement aucun effet sur le déclenchement lui-même : "les ordres étaient partis, quelques centaines d'arrestations dans notre agglomération algéroise n'y changeaient rien". (La vraie bataille d'Alger page 91).

Le 28 janvier 1957, Alger est une ville morte. Aidés par tous les services de police, les paras se déchaînèrent à travers la ville. Suivant littéralement le porte à porte, ils faisaient violemment irruption dans chaque demeure musulmane et extrayaient brutalement tous les hommes qui s'y trouvaient. Entassant les gens les uns sur les autres dans des camions militaires sous une pluie de coups de crosse, de matraque et de pieds, ils dirigeaient leurs cargaisons pêle mêle n'importe où vers n'importe quelle administration, n'importe quel chantier, n'importe quel lieu de travail. Dans le silence qui baignait la ville, la fièvre para devenait infernale. Le général Massu, d'ailleurs écrit :

"L'ouverture forcée des magasins et des marchés fut l'une des opérations les plus spéctaculaires de la journée, opération simple dans certains cas. Retrouvé par les paras, le commerçant, gréviste malgré lui, ne pouvait que lever le rideau de fer de son magasin. Vis-à-vis du F.L.N. plus tard, il pourrait invoquer l'excuse d'avoir agi sous la contrainte.

Si le commerçant, trop bien caché, n'était pas retrouvé, ou s'il avait malencontreusement égaré la clé du rideau de fer, les choses ne traînaient pas : aucun rideau de fer ne résistait à une traction exercée par un camion militaire (le bon vieux G.M.C.) démarrant en marche arrière.

A Larbâa, gros village de la Mitidja, proche d'Alger, le colonel Argoud, commandant le sous-secteur, décida, m'a-t-on raconté, dès les premières heures du jour de ce même 28 janvier, de prendre des mesures spectaculaires contre les commerçants grévistes. Accompagné de quelques officiers et suivi d'un blindé de son régiment, le 3e chasseur d'Afrique, il s'avança sur la grande place du village. Tous les rideaux de fer des magasins étaient baissés. Au milieu de la place, il s'arrêta puis, d'une voix forte, donna l'ordre d'ouvrir ces rideaux.

Comme aucun rideau ne se levait, il dit alors, en substance "vous l'aurez voulu. La colère du ciel va s'abattre sur vous". Concluant ainsi son avertissement, il fit un geste : le blindé, qui l'attendait, lâcha un obus sur le rideau de fer placé devant lui. Il y eut un vacarme épouvantable et une pluie de débris. "Vous l'avez voulu", ajouta Argoud, très digne.

Trois mois après avoir "détruit le F.L.N.", au prix de milliers d'assassinats et de disparitions, et sous le règne de la torture érigée en système permanent; point n'est besoin d'autres commentaires ! ajoutons cependant une autre preuve irréfutable de la vanité de la répression criminelle des paras français.

Trois ans après la grève des huit jours et la victoire des paras, les imposantes manifestations populaires de décembre 1960 dans les grandes artères d'Alger leur signifiaient qu'ils avaient bien perdu la bataille non pas d'Alger seulement, mais de l'Algérie entière. La contribution des paras français à la destruction des fondements mêmes de l'Algérie française ne devait avoir d'égale que celle de l'O.A.S. après le cessez le feu, O.A.S. qui eut à sa tête d'autres illustres généraux français tels Salan, Jouhaud et autres.

Mais dans l'immédiat en janvier 1957 et durant les mois suivants, les pertes du F.L.N. étaient terribles et il fallait reprendre le combat.

La grande erreur des Autorités françaises qui dénote à la fois leur ignorance du problème algérien et leur profond mépris du peuple algérien, de "l'Arabe" en général, a été d'avoir cru que les arabes ne suivaient le F.L.N. que sous la contrainte. "Si donc ils allaient se montrer plus féroces que les terroristes F.L.N. pensaient-ils, les arabes auraient plus peur de l'armée française que du F.L.N. et par conséquent suivraient les français. Les pauvres ! ils avaient fermé les yeux durant plus de cent ans et tous les soulèvements antérieurs, toutes les revendications exprimées mille fois par les partis politiques algériens, tous les appels au droit des gens, à la justice et à la liberté, tous les bouleversements que connaissait le monde entier autour d'eux, l'Indochine elle même, ne leur avaient rien enseigné. "Les Arabes ! trois fois rien". Il suffisait de leur "botter le derrière". C'est pourquoi, tous les gouvernants français, sans exception aucune, depuis le socialiste Guy Mollet jusqu'au Général de Gaulle à la hauteur de vue, ont tous cru un bon moment qu'ils pouvaient garder l'Algérie et les algériens par la force.

Malgré cette dure épreuve notre cohésion était totale et le C.C.E. était resté uni comme un roc. L'étau des paras se resserrant toujours davantage, nous commencions à penser évacuer Alger et nous réfugier au maquis. Sur ces entrefaits, on informa Ben M'Hidi que son séjour à la Casbah devenait aléatoire et qu'il risquait d'être pris d'un moment à l'autre. Il décida de sortir de la Casbah et vint se loger pour deux ou trois jours en ville européenne dans un studio inconnu de nous tous sauf de Ben Khedda où il lui arrivait parfois de prendre contact avec Hachemi Hamoud.

Hachemi Hamoud connu aussi sous le nom de Djelloul était un militant de Bordj Menaël. Il fut arrêté en 1945. Il fut affreusement torturé. Libéré en 1946 il a été le Chef de la Wilaya de Kabylie et supervisait Krim et Ouamrane alors permanents clandestins du P.P.A. — M.T.L.D. Il fut responsable de Sétif et de la Vallée de la Soummam. Membre du Comité

Central du M.T.L.D. depuis 1951 en était membre lors de la scission de celui-ci. Il était donc centraliste comme on nous appela plus tard.

Hamoud était le champion des agents de liaison de Ben Khedda. C'était aussi avec lui que je me rendais à Kouba, dans un établissement de torréfaction où à trois, lui Nassima Hablal, et moi tirions El-Moudjahid à la Ronéo. Or, Hamoud avait été arrêté vers le 20 ou le 21 février 1957. Confondu par des documents ou confronté à d'autres militants, torturé par les parachutistes comme le reconnaît le Général Massu lui-même, il a dû reconnaître qu'il rencontrait Ben Khedda et là, nous sommes réduits à des suppositions car Hamoud est mort sous la torture et n'avons jamais su ce qu'il a pu avouer. Nous savons par contre qu'il n'a pas donné le lieu de réunion du C.C.E. qu'il connaissait très bien puisque ce lieu n'a pas été découvert qu'après sa mort et bien après que nous l'ayons évacué. Obligé d'indiquer le lieu de ses rendez-vous avec Ben Khedda, il a dû penser qu'il pouvait s'en sortir en donnant l'adresse du studio de l'Avenue Claude Debussy à Alger, studio que personne ne fréquentait et où Ben Khedda ne pouvait y être; lieu exceptionnel de rencontre entre lui et Ben Khedda. Ceux qui virent Hamoud chez les paras ne le reconnurent qu'à certains signes et à des avertissements qu'il leur donna lui-même, n'ayant rien perdu de son courage et de sa lucidité. Lorsque les paras envahirent le studio et se trouvèrent nez à nez avec Ben M'Hidi, ils étaient sûrs qu'ils venaient de capturer Ben Khedda qu'ils recherchaient activement. Nous avons appris que Ben M'Hidi se sachant perdu ne chercha pas un instant à louvoyer.

Il se fit reconnaître immédiatement. La surprise et la joie des paras devant une telle prise, au surplus tombée du ciel, fût telle qu'ils perdirent la tête. C'est ce qui sauva Ben Khedda. Car celui-ci ayant appris entre temps que Hamoud était pris, est allé trois fois de suite au studio récupérer Ben M'Hidi, presque un quart d'heure après l'irruption des paras. La

première fois Ben Khedda pensa que Ben M'Hidi devait être sorti prendre l'air ou acheter un journal ou quelque chose, il revint une deuxième fois, un quart d'heure plus tard, il frappa à la porte, appela aucune réponse ! désespéré de ne pouvoir l'avertir du danger, "têtu" comme seul il pouvait l'être, il revint une troisième fois, appela, glissa un papier sous la porte en donnant son nom et un mot de passe qui ne pouvait tromper Ben M'Hidi et lui intima l'avertissement – hélas bien vain – d'avoir à quitter immédiatement les lieux. Si les paras avaient posté quelqu'un, s'ils n'avaient pas perdu la tête, ils auraient pris Ben Khedda aussi facilement qu'ils avaient pris Ben M'Hidi et leur fête aurait été plus grande.

Ben M'Hidi a eu l'attitude digne qu'on pouvait attendre de lui. Ses géôliers Massu et Bigeard en ont témoigné. Il réussit par sang froid, son intelligence et sa foi à sauver le C.C.E. et plus longtemps Yacef Saadi et l'organisation F.L.N. qui en dépendait, en racontant tout un système imaginaire aux paras, maîtres en psychologie. Il les persuada, que le C.C.E. n'avait presque jamais activé à Alger, que Krim se trouvait à Tunis, que Abane, et Ben Khedda se trouvaient au maquis, que lui, il venait d'arriver de l'Oranie. Pas un mot naturellement sur moi, sur Saïd le cinquième homme du C.C.E., il leur raconta ce qu'il a voulu soit que Saïd était un militant déjà perdu, soit que c'était quelqu'un qui se trouvait à l'extérieur, en tout cas l'homme aux mille idées ne manqua pas à sa réputation et par sa seule imagination, réussit à paralyser pendant plusieurs jours la mécanique para pourtant si bien rodée [1]. Les paras ne pouvaient eux non plus manquer à leur réputation : face à cet adversaire, prisonnier, armé seulement de sa volonté et son intelligence.

(1) Le général Massu rapporte que Ben M'Hidi leur a dit que Saïd était Aïssat Idir. Ben M'hidi a-t-il pensé que Aïssat était emprisonné depuis bien avant sa nomination du C.C.E. par le Congrès de la Soummam.

Il ne risquait rien. Il ne pouvait imaginer que la lâcheté des chefs paras ne connaissait pas de nuances et que le seul fait d'être cadre algérien valable peut mériter la mort.

Ils ne surent répondre que par l'assassinat. Le colonel Bigeard déclara cyniquement qu'il lui avait fait rendre les honneurs militaires. Aucun responsable français ne lui reprocha cette exécution. Ce fier soldat oubliait qu'on n'exécute pas les prisonniers de guerre. Au contraire Bigeard se glorifia de cette lâcheté qui chez lui n'était pas la première du genre et qui fit beaucoup pour sa promotion : Maître Ali Boumendjel, les yeux crevés au fer rouge a été emmené sur la terrasse du grand immeuble où il était torturé et du haut duquel on le poussa pour s'écraser au sol. Son crime : il n'a pu avouer l'itinéraire qu'il ne pouvait connaître, suivi quelques jours auparavant par son frère Me Ahmed Boumendjel venu à Alger rencontrer le C.C.E. Selhi, brillant ingénieur a connu une mort atroce. Son crime : travailler avec Ali Boumendjel à la Société Schell constituant donc un cadre de valeur pour l'Algérie future. Ces assassinats d'adversaires désarmés n'étaient d'ailleurs qu'un échantillon des exploits dont les parachutistes français ont été les héros devant la population civile musulmane durant ce qu'ils appelèrent fièrement la bataille d'Alger.

Ben M'Hidi est mort, il avait perdu "une bataille mais pas la guerre". Le général Massu compagnon de la Libération qui devait connaître par coeur cette apostrophe du général de Gaulle n'aurait jamais dû l'oublier. Aujourd'hui encore, il se glorifie d'avoir gagné "la bataille d'Alger" et répond à Ben M'Hidi par delà la mort qu'il n'y a pas eu de "Diên biên phu". Oui il n'y a pas eu de Diên biên Phu, mais il y a eu la fuite éperdue des colons malgré leurs glorieux baroudeurs, Massu et ses acolytes. Il y a eu la mort de l'Algérie française.

Le C.C.E. se réfugia au maquis à la fin du mois de février 1957. Nous nous donnâmes rendez-vous chez le colonel

Sadek commandant de la wilaya IV. C'est à la dernière minute que le C.C.E. fut sauvé, grâce au courage, au dévouement et à l'esprit de sacrifice qui constituaient les seules armes de nos militants en ville face aux paras armés jusqu'aux dents. Abane et Krim, furent conduits par Claudine Chaulet à Blida d'où ils devaient gagner le P.C. du Colonel Sadek à Chréa. Une demi-heure à peine auparavant les paras avaient fait irruption au domicile du Docteur Pierre Chaulet à Diar-el-Mahçoul, sur les hauteurs d'Alger à l'heure du déjeuner, s'emparant sans ménagement, comme de coutume de Chaulet, les paras le poussèrent dehors. Se retournant dignement vers sa femme qui naturellement se tenait à côté de lui, il lui dit au revoir en l'assurant qu'elle n'avait pas à s'inquiéter et se penchant pour l'embrasser il lui recommanda d'une voix naturelle "n'oublie pas tes rendez-vous". Claudine était enceinte. Les paras pouvaient comprendre qu'il s'agissait de soins. Une demi-heure après l'arrestation de son mari, elle emmenait Abane dans sa "deux chevaux" vers Blida. Le courage, le sang froid de Pierre Chaulet et de Claudine n'avaient d'égal que leur désintéressement et leur conviction politique. Le lendemain je partais avec Rachid Ouamara dans une petite Renault "4 chevaux". Il me déposa à Blida et revint à Alger. Le jour suivant, il ramena Ben Khedda qui fut le dernier à évacuer Alger. Au retour de Blida, il fut arrêté à Beni mered dans un barrage dressé quelques minutes à peine après son passage avec Ben Khedda. Celui-ci venait une fois de plus d'échapper de justesse aux paras. Mais Rachid, hélas, était perdu. Emmené à Alger il fut torturé férocement. On nous a rapporté qu'il eut les yeux crevés et le cuir chevelu arraché. Il succomba à la torture. Quels aveux ses tortionnaires voulaient-ils lui arracher ? Le C.C.E. était hors de leur portée, mais leur méthode était maintenant immuable : La victime valable devait mourir sous la torture. On dirait que ces monstres voulaient tester la Résistance du F.L.N. à travers celle de ses militants.

Rachid Ouamara était un vieux militant du P.P.A. Il y avait longtemps qu'il avait renoncé à toute activité politique. De-

venu commerçant aisé, il avait ouvert un restaurant de haute classe, "Le chapon fin" rue de Constantine, actuellement rue Abane Ramdane, en association avec un autre vétéran du nationalisme Mohamed Henni dit Dakhi, et qui lui, n'avait jamais rompu avec le militantisme. Leur restaurant "le Chapon fin", comme auparavant "luculus" qu'ils avaient rue Mogador servaient de clubs politiques où les militants pouvaient débattre leurs problèmes en toute sécurité au sein d'une clientèle en majorité européenne. Nul policier ne pouvait imaginer que des nationalistes algériens, ces agitateurs anti-français pouvaient fréquenter ces milieux plutôt bourgeois et bien pensants. Dès le déclenchement de la lutte armée Rachid Ouamara s'était mis au service du F.L.N., corps et biens. C'était chez lui, au 133 Bd Télemly à Alger que le C.C.E. se réunissait. Nous prenions nos repas sur place. Rachid s'occupait de tout. Ses deux enfants Mokhtar et le plus jeune allaient et venaient à la maison pour l'aider à faire des commisions. Ils nous rencontraient parfois. Ils ne savaient pas qui nous étions. Nous avions le comportement normal de vieux camarades de Rachid qui venaient se détendre chez lui et bavarder quelques moments sur ces événements dangereux qui nous interdisaient les cafés, les cinémas et autres lieux publics.

Rachid Ouamara était courageux. De teint blanc il avait le type pied-noir. Audacieux, bon, jusqu'à la témérité j'ai vécu avec lui des moments inoubliables qui font qu'il est resté, toujours vivant dans ma mémoire. Combien de fois il a joué le français indigné devant des militaires policiers qui arrêtaient notre voiture. Ces derniers nous faisaient parfois signe de passer en haussant les épaules : "voilà quelqu'un qui se croit tout permis", devaient-ils penser. Mais ils n'avaient pas le temps de s'occuper de lui. "Quant à moi, lui disais-je, ils doivent me prendre pour un pauvre indicateur ! mon faciès ne trompe pas, ou pour un policier du 2e Collège. Nous jouions beaucoup la comédie en accomplissant toutes sortes de missions car c'était lui qui m'accompagnait la

plupart du temps. Nous n'étions pas un membre du C.C.E. et un agent de liaison ou chauffeur ou tout autre exécutant. Nous étions deux militants attelés à la même tâche. Je crois que tacitement nous étions d'accord pour tromper notre peur. Car nous avions peur, et la meilleure façon de vaincre cette peur était de ne pas nous laisser le temps de nous en apercevoir. Et au C.C.E., quand nous étions à Alger, nous n'avions pas le temps d'avoir peur. Nous étions en permanence en état d'alerte.

Trois jours après notre séparation à Alger, nous nous trouvâmes réunis au P.C. du Colonel Sadek comme convenu, tant les services de liaison étaient admirablement organisés. Là sur les montagnes de Chréa nous décidâmes de gagner l'extérieur. Nous nous scindâmes en deux groupes. Krim et Ben Khedda passèrent par l'Est à travers les wilayas 3 et 2, Abane et moi par l'Ouest à travers la Wilaya IV et V qui constituaient l'Ouest Oranais.

J'avais le surnom de si Brahim, Abane s'appelait si Ahmed. Nous avons mis deux mois et demi pour arriver au Maroc, à la dernière étape nous avions marché pendant neuf heures sans nous permettre une pause. C'étaient nos guides — les maquisards chevronnés — qui commandaient en l'occurrence. Il fallait traverser la frontière et arriver à Berkane au Sud d'Oujda, avant l'aube, armés de carabines US 17, vivant au milieu des Moudjahiddines, nous nous sommes sentis libres et par conséquent heureux pendant deux mois et demi. Malgré les privations, et les dures conditions de vie du maquis, je ne sentais guère la peur et l'angoisse, qu'il me fallait vaincre tous les jours à Alger. Le maquisard risque la mort. Il est fixé pour ainsi dire sur son sort. Mais il fait face à l'ennemi avec les mêmes armes. En ville le militant est désarmé et évolue dans l'inconnu. L'inconnu est égal à la terreur.

Quand il est pris le militant civil ne peut opposer que le silence et la souffrance à son ennemi. Ce n'est guère très confortable. Généralement il meurt sous la torture ou il est sommairement exécuté. C'est pourquoi le Moussabel, le collecteur de fond, l'agent de liaison, le guetteur, le refuge et en général le militant de la ville et de la compagne quelque soit sa fonction mérite autant de respect que le Moudjahid en armes. La nation lui doit la même reconnaissance.

Le 21 Mai 1957, nous nous trouvâmes au Maroc. A la même date Krim et Ben Khedda en Tunisie. Réunis à Tétouan nous tirâmes de notre mieux les leçons de la grève des huit jours. Dans l'immédiat cette grève nous coûtait très cher. L'organisation politique F.L.N. était durement éprouvée parfois même complètement détruite dans certains quartiers et certains villages. Des milliers d'Algériens parmi lesquels un grand nombre de nos meilleurs militants y trouvèrent une mort affreuse. Les paras avaient déployé toute la gamme des tortures et des atrocités. Nos réseaux étaient démantelés. Notre service de presse déjà trés réduit avait volé aux éclats; les services de liaison et de renseignements volatilisés, des caches d'armes découvertes, des fonds subtilisés, le C.C.E. ne pouvait plus mettre les pieds à Alger sans être immanquablement capturé. Il faudrait tout reprendre presque à zéro. Mais ce que nous perdîmes en organisation et en militants dans les villes, nous le gagnâmes en force et en nouvelles recrues pour l'A.L.N. Des milliers de jeunes algériens instruits et formés politiquement, fuyant la répression rejoignirent le maquis. C'est à partir de la grève des huit jours, que l'A.L.N. disposa de tous les cadres nécessaires et de toutes les recrues pour organiser ses services et devenir une véritable armée sérieusement établie. Ces jeunes qui venaient de toutes les villes et de tous les centres d'Algérie, qui émanaient de toutes les couches sociales de notre peuple connaissaient donc l'Algérie dans son ensemble; c'est principalement à partir de là que date l'arrivée des femmes dans le maquis. Ces jeunes purent à partir des campagnes

assurer l'approvisionnement en armes, munitions, ravitaillement et toutes sortes de matériel, car les liaisons entre la ville et la campagne devinrent faciles, le terrain étant désormais familier à presque l'ensemble de l'A.L.N. L'organisation F.L.N. dans les villes fut vite reprise.

Mais cette grève des huit jours sonna le glas de l'Algérie française. En effet, malgré les coups meurtriers que le F.L.N. subissait, l'adhésion intime du peuple à nos mots d'ordre ne cessait de se multiplier.

On connaît tous les sévices commis par les paras à Alger. On sait moins parce que même dans l'abject, Massu voulait garder la palme dans la monstruosité et Alger, comme on l'a dit étant la vitrine de l'empire français, l'opinion publique ne savait et ne suivait que les événements qui s'y déroulaient on sait moins donc que la grève des huit jours a été observée dans toute l'Algérie et que la méthode des paras a été la même sur toute l'étendue du territoire pour briser cette grève. De jeunes algériens ont été jetés en pâture à des chiens policiers comme le jeune Lamoudi qu'on s'est amusé à voir courir et se débattre avec des chiens dans le stade de Biskra jusqu'à son épuisement total et son éparpillement en morceaux. Le seul crime de Lamoudi était d'être un jeune homme, sportif, plein d'allant et de mérite et qui ne souffrait d'aucun complexe devant ses camarades français de la région. Il était aussi coupable d'être le neveu de Lamine Lamoudi : ce journaliste qui dénoncait avant 1954, les injustices coloniales dans son journal *"La défense"*. Dans un douar isolé de Boghari où des dizaines d'algériens furent massacrés, un jeune instituteur tranquille nommé Benyagoub mourut dans des conditions atroces uniquement parce qu'il était estimé de la population et passait pour être l'intellectuel du coin. A Burdeau (rebaptisé aujourd'hui Mahdia), de jeunes algériens coupables de paraître évolués, furent contraints de creuser un large et grand fossé où ils furent enterrés vivants, écrasés par un bulldozer, à la grande joie et sous les applau-

dissements de quelques colons qui se délectaient avec les soldats de ce monstrueux spectacle. Des scènes pareilles devinrent communes et il serait pénible et fastidieux de continuer à les énumérer. Ce n'est d'ailleurs pas l'objet de ce livre. Mais nous voulons simplement remarquer que l'armée française en Algérie, n'a vraiment pas de quoi pavoiser et que certains faux braves officiers, du genre Massu et Bigeard auraient gagné à se faire oublier.

La présence française était telle qu'avant la situation créée à la suite de la grève des huit jours, la propagande officielle pouvait prétendre pendant longtemps qu'il n'était pas question d'insurrection algérienne, qu'il s'agissait de simples troubles causées par des bandes armées sans attache réelle avec les populations. Du fait de l'imbrication entre des populations musulmanes et européennes, de la vie commune, de la coopération dans tous les domaines, la vie dans les villes et en premier lieu à Alger où ne pouvaient avoir lieu que des attentats isolés semblait à peu près normale. Dans la rue, dans les établissements publics, dans l'administration, partout les éléments des deux communautés vivaient ensemble et travaillaient ensemble. Le fond du problème n'apparaissait qu'aux initiés et la majorité des populations pouvait trouver la situation commode et avait tout son temps pour se déterminer. Des Français de bonne foi et les étrangers en général pouvaient facilement se méprendre sur la situation. L'offensive généralisée de l'A.L.N. dans le nord Constantinois au mois d'août 1955 avait bien montré l'ampleur du soulèvement mais nos moyens de diffusion et d'information étaient si faibles face à l'appareil colonial que la France pouvait encore donner le change. Or, Alger était la capitale de l'Empire, d'autant plus importante que des centaines de milliers d'européens y étaient concentrés, que la grande majorité des services administratifs, financiers, économiques, que le haut commandement militaire, les services de sécurité, s'y trouvaient et qu'elle était bel et bien une ville française dont le gouvernement français faisait une vitrine pour bien montrer à tout le monde, français et musulmans compris que l'Algérie était française et que le F.L.N. allait être soufflé comme une bougie.

Du jour au lendemain dès la première heure de la grève, la vie devint impossible. L'état de siège, la peur, le désordre la violence, la terreur envahirent soudain Alger. Les paras déchaînés, ivres de pouvoir et de haine fonçaient tête baissée sur toutes les cibles que leurs chefs désignaient.

Il y avait là un miraculeux remède trouvé par Massu, Bigeard et leurs acolytes pour guérir à peu de frais l'humiliation de Diên biên phu. Ils voyaient en tout Algérien, sans distinction aucune qu'il soit en costume, en uniforme d'auxiliaires de l'Administration, en burnous ou en guenille, un nouveau viet camouflé. Chaque porte fermée, chaque rideau baissé était une casemate, un abri derrière lequel un F.L.N. se cachait. Il fallait tout casser. A partir de la grève des huit jours, plus aucun Algérien quelqu'ait pu être ses états de service antérieur, aucune "Fatma", aucune femme de chambre, aucun chauffeur, livreur, gardien, domestique, secrétaire, auxiliaire, interprète, policier, collaborateur, associé, confrère, collègue, employé de magasin ou ouvrier agricole, plus aucun Algérien ne devait jamais plus garder la confiance des Français. Tout musulman devint suspect, bon à humilier et à torturer. Comme des fauves rugissant pour massacrer et éxécuter sommairement, Massu et les siens repus comme des fauves, rugissant de joie et de plaisir sanguinaires n'avaient rien compris. Leurs maîtres à Alger et à Paris non plus. Il venaient de tomber dans la plus grande embuscade jamais tendu à l'ensemble de la présence française. Celle-ci était morte de la même mort des victimes algériennes. Alger était désormais — pour combien de temps — une ville occupée par une armée étrangère, l'armée française. Ce fut le divorce total et définitif entre les deux communautés françaises et algériennes; On ne pouvait plus par suite parler d'Algérie française. Pendant que se déroulait ce dra-

me, la question Algérienne était débattue devant l'assemblée générale de l'O.N.U. Une résolution, qui exprime l'espoir qu'une solution pacifique, démocratique et juste sera trouvée par des moyens appropriés, conformément à la charte des Nations Unies, est votée à l'unaminité. La grève avait été conçue principalement en vue de ce débat à l'O.N.U. Certes, nous n'avons jamais attendu notre libération de l'O.N.U., mais le monde entier venait de reconnaître implicitement que l'Algérie n'était pas une province française comme le soutenaient la France et ses alliés, qu'elle était un pays distinct et qu'il fallait lui trouver une solution conforme à la charte des Nations unies, ce qui voulait dire à terme, le droit de disposer de lui-même. Ceci était le résultat de la grève des huit jours que nos délégués à l'O.N.U. avaient su exploiter et mettre à profit. Le prix était fort mais le résultat indispensable à obtenir pour la suite du conflit.

Peut-être trouvera-t-on exagéré nos sentiments sur cette armée française en Algérie. Ex-ennemie, nous ne pouvons naturellement en dire que du mal. Laissons un général français qui l'aime, le général de Bollardière nous dire ce qu'il en pense. Il déclare au cours d'une interview accordée à l'hébdomadaire français le nouvel Observateur, du 15 novembre 1971".

"Je parlerai d'abord de cette armée qui a été toute ma vie. Quand on l'a autorisé à faire en Algérie ce qu'on lui avait interdit de faire en Indochine, elle s'est défoulée dans le déchaînement. Elle s'est vengée du pouvoir politique qui l'avait conduite, en Indochine, à la défaite. Avec quels moyens ? Les bombardements et la torture. C'est là qu'il faut bien voir la signification de la torture.

"Ce n'est pas seulement infliger des brutalités insupportables, c'est surtout, c'est essentiellement, humilier. C'est estimer que l'on n'a pas en face de soi un homme mais un

sauvage, un être indigne de faire partie de la communauté présente ou à venir, quelqu'un qu'il faut à jamais exclure parce qu'on ne pourra jamais rien construire avec lui".

Rien n'illustre mieux la bêtise humaine que le livre de Massu. Le Général Massu avait tellement le "souci d'aimer" qu'il n'omettait pas de recommander à ses paras d'agir avec "toute la générosité habituelle". Il voulait tellement rapprocher les deux communautés qu'il n'hésita pas à associer la population européenne à son agression contre la population civile musulmane désarmée. Cela est bien digne de cet héroïque guerrier. Humain en effet, et si sensible, ce brave général Massu qu'il nous fend le coeur quand il nous confie dans son livre sur la bataille d'Alger qu'il ne pouvait se résoudre à séparer sa fille de ses dindes, son épouse de son fidèle chauffeur et ordonnance, et lui-même de ses sloughis. Son amour pour ses sloughis n'avait d'égal, que son affection pour ses fidèles goumiers, ou plus tard, son attachement pour les pauvres musulmans qu'il aurait voulu mettre tous à l'abri, comme Ali Boumendjel, Salhi, Ben M'Hidi, et combien d'autres, tous prisonniers civils pris sans armes et lâchement torturés et assassinés.

CHAPITRE III

DEUXIÈME C.C.E.

Comité de Coordination et d'Exécution

أكاديمية طلبة دكتوراه لتبادل الوثائق والمصادر التاريخية

CHAPITRE III

DEUXIÈME CCE

Comité de Coordination et d'Exécution

Krim puissamment secondé par Boussouf, provoqua une réunion du CNRA. Le motif était normal, il fallait désigner un remplaçant de Ben M'Hidi. Boussouf chef de la willaya V, était tout indiqué. Mais l'occasion était belle et aussi bien Krim que Boussouf la saisirent pour ramener Abane à sa juste proportion et éliminer ses deux amis Dahlab et Ben Khedda qui semblaient toujours d'accord avec lui. Pour quel motif? ni Krim, ni Boussouf ne donnèrent leur raison au CNRA. Aucun membre de ce dernier ne demanda une seule explication et ni Ben Khedda ni moi-même ne posâmes une seule question – nous étions dans notre for intérieur – et en notre âme et conscience presque heureux de nous retirer. Depuis cinq ans – de 53 à 57 – la crise du MTLD, l'activité du FLN, dans les conditions les plus difficiles et les plus dangereuses, le mur d'incompréhension contre lequel nous nous cognions quoditiennement de la part de nos propres camarades, en un mot depuis cinq ans nous vivions sur nos nerfs et seule la volonté nous maintenait debout. Nous étions inquiets de la suite des événements en Algérie et ne savions trop comment allions nous en tant que dirigeants responsables réagir à ces événements, remédier, améliorer, renforcer, poursuivre la guerre de libération jusqu'à la victoire. Ouf! quelle chance de voir d'autres saisir la Direction et

nous dégager de toute responsabilité nous évitant le risque indigne de nous voir baisser volontairement les bras. Au lieu de nous chicaner pour les premiers postes où nous nous sentions écrasés par nos responsabilités et où nous ne connaissions pas de répit, notre tâche allait être relativement facile. C'était l'occasion de donner également l'exemple de la discipline et du désintéressement. C'était notre devoir. Il fallait détruire toutes les calomnies déversées sur nous au cours de la crise du MTLD et montrer à tous que seul comptait pour nous l'intérêt de la patrie. "Seul Abane essaya de s'insurger. Nous ne lui apportâmes aucun soutien. Il me traita en aparté et longtemps après, ainsi que Ben Khedda de tous les noms qu'il connaissait et déversa sur nous sa colère. Je lui répliquai qu'en tout état de cause, il fallait à tout prix ne pas étaler nos désaccords en public, qu'il ne fallait pas que les Egyptiens soient amenés à devenir nos arbitres, que la France connaisse en détail nos divisions, que la lutte se déroulait en Algérie, et non au Caire, et que l'important n'est pas d'être à la Direction. Il explosait de colère.

Cher Abane — il était tout d'une pièce — et ne savait pas tempérer. Ben Khedda et moi nous nous mîmes sans hésiter à la disposition du nouveau CCE.

Sur proposition de Krim le 2ème C.C.E. fut porté à quatorze membres au lieu de cinq :

Krim Belkacem
Abane Ramdane
Abdelhafidh Boussouf
Abdelhamid Mehri
Lakhdar Bentobal
Mahmoud Chérif
Ouamrane Amar
Dr Lamine Debaghine
Abbas Ferhat

et les cinq détenus en France :

Ahmed Ben Bella
Khider Mohamed
Aït Ahmed Hocine
Boudiaf Mohamed
Rabah Bitat

Il y avait donc les cinq détenus en France et ne pouvant de ce fait activer — leur nomination était plutôt honorifique et constituait une caution utile — et cinq anciens chefs de wilaya, Krim, Boussouf, Bentobal, Mahmoud chérif, et Ouamrane.

Les cinq wilayas étaient ainsi représentés au C.C.E. Krim, Bentobal, Ouamrane et Mahmoud Chérif étaient tous les quatre, d'anciens maquisards depuis la dislocation de l'O.S. Krim était en outre un membre du C.R.U.A. qui avait décidé le soulèvement du 1er novembre 1954. Abane, Abbas Ferhat, Dr Lamine et Mehri étaient des "politiques". La formule était séduisante. On ne chercha à ne rien modifier dans la politique tracée au congrès de la Soummam si ce n'est que pour se faire plaisir on ne parla plus de priorité de l'intérieur sur l'extérieur — et pour cause — ni de politique sur le militaire.

Nos braves révolutionnaires étaient des militaires et ils pensaient que la politique pouvait signifier les "quatres politiciens du C.C.E." qui devaient nous guider. Il fallait aussi se réconcilier avec les cinq détenus en France.

Ben Khedda entra dans l'équipe du Dr Lamine. Il suggéra au Dr Lamine l'idée d'une tournée dans les pays arabes. Il fut désigné à la tête d'une délégation comprenant entre autres Tewfik El Madani, ancien secrétaire général de l'Association des Oulamas, vieux "Alem" nourri d'histoire musulmane et rompu aux dialogues avec les Cheikhs du monde arabe. Il put ainsi connaître le Moyen orient et s'enrichir d'une expérience nouvelle, indispensable à l'accompplissement de notre tâche.

Prends garde avais-je dis à Ben Khedda à ne jamais donner ton nom à la presse. Si tu es obligé de faire une déclaration publique et tu n'y échapperas pas, laisse toujours Cheikh Tewfik El Madani se l'attribuer, sinon tu risques de nous faire exclure de nouveau de nos nouveaux postes et alors c'est "le chômage" car finalement, pourquoi ne pas reconnaître notre tort : Notre limogeage est dû à notre imprudence d'avoir laissé paraître notre nom. Nous n'y pouvions rien, nos collègues nous ayant eux-mêmes poussés en avant mais ils n'aiment pas ça et se rétractent vite. En plaisantant ainsi, je faisais allusion à nos derniers jours de "gloire". La presse coloniale n'avait que le nom de Ben Khedda dans ses colonnes au moment où la police et les paras faisaient la chasse au C.C.E. Quant à moi j'avais dépassé les limites. Deux fois de suite à quelques semaines d'intervalles entre les mois d'août et de septembre 1957, j'étais apparu au premier rang du C.C.E., c'était plus que ne pouvait supporter le plus désintéressé des "buteurs" du F.L.N.

Une première fois des rumeurs s'étant propagées selon lesquelles. nous étions en pourparlers secrets avec des émissaires du gouvernement français, le C.C.E. m'avait désigné pour faire une mise au point, un article dans notre journal El Moudjahid et de le signer afin que nul n'ignore que c'est bien le C.C.E. qui répondait à ces rumeurs auxquelles il fallait mettre fin. Je fis un article tout ce qu'il y a de plus ordinaire dont la seule originalité était qu'il portait mon nom.

La deuxième fois ce fut la première conférence de presse du C.C.E. au Caire. C'était sûrement à cause de cela, que nous avions été licenciés beaucoup plus qu'à cause des raisons politiques que j'étais d'ailleurs seul à imaginer.

Krim entendait tenir lui-même la conférence. C'était le plus représentatif du maquis. Abane le trouvait "inapte". Tous les deux n'appréciaient pas Ben Khedda. Ils n'expliquaient pas leur objection. Mais il était clair que tous les deux n'entendaient pas voir un troisième larron émerger à

leur place. Or Ben Khedda était un ancien secrétaire général du MTLD. Il y a eu un grand bruit dans la presse coloniale autour de son nom durant les dernières péripéties du CCE à Alger. Il pouvait donc à la faveur d'une conférence de presse aussi importante apparaître comme le chef du FLN. Et celui ci devait encore certainement dans l'esprit de Krim demeurer absolument différent des autres partis et non pas apparaître comme la suite pure et simple de la tendance centraliste.

On se rabattit sur celui qui ne présentait aucun relief, ne trahissait aucune ambition, se moquait des premières places, ne gênait personne mais qui de l'avis des trois membres du CCE "s'en sortira très bien". Je ne pouvais refuser cette épreuve, cela aurait été une désertion. Avoir fait tout le chemin d'Alger au Caire pour me "dégonfler" devant un paquet de journalistes, simples civils armés seulement de leur stylo, que serait-ce alors si je devai faire face aux paras. Là j'étais sûr que je m'en tirerai vivant. Tant pis pour l'amour propre, on pensera ce qu'on voudra de mes capacités politiques, intellectuelles et le reste. Et puis nous étions des gens organisés après tout. Tous nos ténors furent mobilisés Ferhat Abbas, D' Lamine, D' Francis, Mehri et M'Hamed Yazid qui allait devenir le grand spécialiste des conférences internationales. On prépara la déclaration liminaire. Chacun y mit du sien. On rédigea un texte formidable; aucun cliché, aucun slogan n'y manquait. Mais le principal dans ce genre de rencontres étant les réponses aux questions, mes amis ne pouvaient décemment se substituer à moi. J'ai dû me débrouiller tout seul et à ma grande surprise les journalistes semblaient attentifs et intéressés par ce que je disais. En tout cas personne ne me fit de reproche je crois même que quelques uns d'eux m'ont félicité. Un mois après, eut lieu le "1er coup d'Etat" au sein du FLN, nous apprenions aussi à nous gouverner comme devaient nous y habituer plus tard nos frères arabes et africains et comme devaient nous le rappeler Ben Bella et Boumediene.

En relisant cet article, du 5 août 1957 [1] cinq ans avant les Accords d'Evian on se rendra compte que notre conception des négociations avec le gouvernement français n'a jamais varié depuis les débuts de notre Révolution.

Je devins quant à moi l'adjoint de Abbas Ferhat qui avait pris le Département de la Propagande et de l'Information dont j'étais moi-même chargé dans le précédent C.C.E. Ce fut pour moi une période de travail relativement calme. J'étais responsable d'une équipe de jeunes algériens pleins de bonne volonté et d'enthousiasme. Leur désir de servir le pays et leur application à bien faire étaient d'autant plus grande que la plupart d'entre eux sortaient à peine des universités et n'avaient pas encore eu l'occasion de militer. Il me plait de les citer ici et c'est peut-être un devoir, car comme chacun sait ceux qui ont servi dans l'ombre ont souvent peiné beaucoup plus que ceux dont les noms ont rempli les premières pages des journaux : Maître Rebbani, qui fut après l'indépendance bâtonnier du barreau d'Alger.

M' Hadj Hamou qui fut ministre de l'Information dans le premier gouvernement de Ben Bella.

Le regretté Benguettat qui mourut alors qu'il était wali à Batna. M' Ksouri qui fut responsable des relations extérieures du FLN de 1967 à 78.
Le professeur Ghafa Brahim, Cadre du ministère des affaires étrangères et qui fut ambassadeur au Koweit et à Tokyo.
Le D' Abdelkader Benkaci a été ambassadeur à Damas, après avoir été pendant plusieurs années parmi nos délégués à l'ONU. Le D' Turqui Rabah aujourd'hui professeur à l'Université d'Alger et Mustapha Lakhal, qui fut cadre à la société nationale de sidérurgie.

(1) Annexe N. 3

C'étaient les collaborateurs de tous les instants. J'ai oublié le nom de trois ou quatre auxiliaires dont le mérite n'est pas moins grand.

Nous travaillions dans une atmosphère agréable. La foi en l'avenir était notre richesse et notre force, la fraternité et la confiance, nos stimulants.

Abbas nous a laissé toute latitude. Il siègeait au CCE et ne se mêlait jamais de nos problèmes. Les difficultés ne manquaient pas. Nous devions diffuser chaque soir par "la voix des Arabes" — *"Sawt El Arab"* du Caire, deux textes en français, l'un destiné aux français, l'autre aux algériens et un en arabe. Le monde entier écoutait : les combats de l'ALN, les comptes rendus de tout genre. Les informations en général à exploiter nous arrivaient soit en retard — le cas le plus fréquent — soit d'une manière décousue et incomplète.

Notre inspiration, le contenu et la rédaction n'en étaient que plus difficiles. La presse française, amie ou ennemie nous a rendu un grand service. Elle fut notre meilleure source de renseignements. Nous appelions entre nous *"le Monde"* notre "bulletin intérieur". Nous devînmes de grands chercheurs dans ce domaine — nous livrâmes bien des "batailles" à travers *"Sawt El Arab"* — et je fus souvent contraint, dans nos communiqués de guerre, de modérer l'ardeur de mes combattants. Sans ma vigilance, notre équipe aurait certainement réduit l'armée française à néant. Je devais veiller quand même afin d'alimenter les combats. Ce qui ne plaisait pas à tout le monde et je faillis avoir une grande histoire avec un commandant de chez nous qui s'occupait lui de la guerre, au "Caire", alors que moi je ne m'occupais que de propagande. Ayant été éliminé du C.C.E., je devais paraître aux yeux de ce combattant — fraîchement allié pas seulement du FLN, mais au mouvement national lui-même — faisant peu de cas jusque là, en toute bonne foi, des histoires nationalistes, colonialistes et autres. Je devais paraître un faible, dangereux pour la défense nationale.

DEUXIÈME PARTIE

LA FORMATION D'UN GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE

CHAPITRE PREMIER

PREMIER G.P.R.A.

LA FORMATION D'UN GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE (19 Septembre 1958 – Juillet 1959)

Jusqu'au mois de septembre 1958, le Front de Libération nationale, comme tout le monde le sait, était dirigé par un Comité de coordination et d'exécution (C.C.E.). Le C.C.E. était issu du Conseil National de la Révolution algérienne (C.N.R.A), dont l'institution avait été décidé par le premier congrès du F.L.N. tenu le 20 Août 1956 et qu'on appelle le Congrès de la Soummam. Au bout de quatre ans de guerre et après un long examen de l'évolution de notre problème et de sérieuses études le C.C.E. décida de se dissoudre et de constituer un gouvernement algérien. Le 19 septembre 1958 le premier Gouvernement Provisoire de la République Algérienne fut créé et proclamé simultanément à Tunis, au Caire et dans plusieurs capitales. Sa composition était la suivante :

Abbas Ferhat	Président
Krim Belkacem	Vice président et ministre des forces armées

Ben Bella[1]	Vice président
Bentobal	Ministre de l'intérieur
Boussouf	Ministre des liaisons et communications
Dr Lamine	Ministre des affaires extérieures
Mahmoud Chérif	Ministre de l'armement
Mehri	Ministre des affaires nord africaines
Benkhedda	Ministre des affaires sociales
Tewfik El Madani	Ministre des affaires culturelles
Dr Francis	Ministre des finances
M'hamed Yazid	Ministre de l'information
Boudiaf[1]	Ministre d'Etat.
Aït Ahmed[1]	Ministre d'Etat
Khider[1]	Ministre d'Etat
Rabah Bitat[1]	Ministre d'Etat
Lamine Khène	Sécrétaire d'Etat (Wilaya II)
Omar Oussedik	Secrétaire d'Etat (Wilaya IV)

Mustapha Stambouli Secrétaire d'Etat représentant l'Oranie.

Tout le C.C.E. fut transformé en G.P.R.A. Celui-ci était renforcé par deux éléments n'appartenant pas au C.C.E. Ben Khedda qui revenait ainsi à la Direction un an après son élimination du C.C.E. et M'Hamed Yazid qui était délégué du F.L.N. à l'O.N.U. Les trois secrétaires d'Etat se trouvaient à l'époque au maquis, ce qui donna au G.P.R.A. une représentativité plus complète encore que celle du C.C.E.

Krim pensait tout naturellement présider ce gouvernement. Mais Boussouf et Bentobbal s'y opposaient. On nous a dit que les cinq membres du 2ème C.C.E. emprisonnés opposaient leur "véto" à la désignation du Dr Lamine Debaghine. On se mit d'accord sur Ferhat Abbas qui était représentatif et ne concurrençait personne. On songeait également qu'il pourrait mener facilement des négociations auxquelles on a toujours songé.

(1) Les 4 ministres d'Etat, ainsi que Ben Bella étaient détenus en France.

Il est à souligner que le premier G.P.R.A. n'a pas été désigné par le C.N.R.A. C'est le C.C.E. qui s'est transformé d'autorité en Gouvernement Provisoire. Je ne me souviens pas qu'aucun membre du C.N.R.A. ait seulement demandé une explication sur cette décision, au demeurant chaleureusement accueillie et applaudie par tous les membres du C.N.R.A., mais c'est un fait que cet organisme suprême a été mis devant un fait accompli. Je me rappelle que j'ai appris la nouvelle par la presse allemande et française alors que je me trouvais en mission auprès de la Direction de la Fédération de France du F.L.N. installé en Allemagne Fédérale. J'étais pourtant membre du C.N.R.A. Comment faire pour commenter la nouvelle à ceux qui croyaient que tout était coordonné, harmonisé, discuté, pesé etc... Cela ne me posa aucun problème. Nous avions confiance dans la politique suivie par les dirigeants et cela suffisait. Le but seul comptait. Toutes les autres considérations étaient du bavardage. Donc inutiles et exclues. Certes, ce comportement nous était imposé par la guerre. Mais cette habitude nous est restée. N'est-ce pas à cela que nous devons de voir nos concitoyens constamment s'incliner devant le fait accompli de nos dirigeants ? Nous ne discutons jamais les initiatives unilatérales du Chef, encore moins ses ordres, même lorsque nous sommes sensés être responsables de la politique du pays, et par conséquent comptables devant la Nation. Nous nous contentons d'entériner le fait du prince et même de l'applaudir quelque soit ce que nous en pensons. A moins que cette habitude ne soit innée chez les Arabes, car nous voyons tous les peuples arabes se contenter d'approuver les Chefs. Partisans du moindre effort, nous sommes heureux de nous reposer sur nos patrons, et nous attendons tout d'eux, sans jamais essayer d'améliorer nous-mêmes notre sort. Nous attendons le bon vouloir des pouvoirs publics en bons citoyens, comme en bons musulmans nous attendons la clémence de Dieu.

Fidèles à notre politique d'indépendance, les gouvernements frères et amis ne furent informés qu'à la création du

G.P.R.A. C'était risquer de ne pas avoir leur reconnaissance. Mais ce risque était moindre que celui de la dépendance de l'un ou de plusieurs d'entre eux.

La Tunisie, le Maroc, la Syrie, le Liban reconnurent immédiatement le G.P.R.A. La R.A.U.[1] bien que mécontente reconnut également le G.P.R.A. dès le lendemain de sa proclamation. Vingt six états reconnurent dès le début notre gouvernement.

Le Président Abbas adressa une vibrante déclaration au peuple :
"Depuis quatre ans, notre peuple est au combat. Il fait face à une des plus grandes armées du monde. Plus de 600.000 victimes algériennes jalonnent la longue et glorieuse route de la liberté. Livré par la France au pouvoir discrétionnaire des colonialistes et de colonels, notre peuple est chaque jour torturé et massacré. Mais malgré ses souffrances et ses milliers de morts, il reste inébranlable dans sa foi et dans la certitude de sa libération prochaine".

La constitution et la proclamation du premier Gouvernement Provisoire de la République Algérienne était la restauration de la souveraineté algérienne. Ce fut un événement historique qui eut le même effet en Algérie, en France et dans le monde que le 1er novembre 1954.

C'était la réponse du F.L.N. à la politique de De Gaulle qui s'avérait dangereuse pour nous car il y mettait le paquet. C'était aussi la réponse et la réplique au coup d'Etat des ultras d'Alger du 13 Mai 1958 qui prétendaient bouleverser la situation en amenant les algériens à "fraterniser" avec eux. Ce fut un choc psychologique d'autant plus fort qu'il était inattendu.

Après quatre années d'une guerre sans merci, la constitution d'un gouvernement algérien signifiait à tous que loin

(1) R.A.U. – Republique Arabe Unie (Egypte)

d'être abattu le F.L.N. allait de l'avant. Le fait national algérien confirmé, la naissance du G.P.R.A. imposait au monde l'existence de l'Etat Algérien. La politique de De Gaulle qui voulait reprendre l'intégration à son compte, affirmant aux algériens qu'ils étaient français à part entière, décidant d'appliquer le collège unique et multipliant les interventions et les explications auprès des gouvernements arabes et amis notamment Rabat, Tunis, le Caire, Moscou, Pékin, était définitivement dépassée.

Les rapports du F.L.N. avec les gouvernements frères et amis se trouvaient changés du jour au lendemain. Désormais, avec tous les gouvernements qui le reconnaissaient, le G.P.R.A. traitait d'égal à égal et la France ne pouvait plus parler de rebelles en s'adressant à ce gouvernement. Notre existence et notre présence étaient imposées en fait et en droit sur la scène internationale. Le peuple algérien avait son gouvernement. Si elle voulait négocier, la France avait l'interlocuteur valable qui avait la confiance et le soutien du peuple algérien et la reconnaissance de très nombreux Etats membres de l'O.N.U. et entretenant des relations diplomatiques avec la France elle-même. La constitution du G.P.R.A. avec ses missions diplomatiques, jouissant du même statut que toutes les missions diplomatiques du monde auprès des gouvernements amis était une pré-figuration de l'Algérie indépendante. Plus personne ne pouvait douter de celle-ci. Une nouvelle phase qui ne pouvait être que décisive était entamée.

Tout en poursuivant son effort de guerre, le G.P.R.A. espérait amener les Français à la négociation. Le Président Abbas avait été choisi dans ce but. En réponse à l'ouverture qu'il laissa deviner à De Gaulle après de nombreux entretiens avec des émissaires qui prétendaient venir de sa part, De Gaulle après le plan de Constantine où toute la révolution algérienne était réduite à des améliorations des conditions de vie matérielle des algériens répondit par la

"paix des braves" – "agitez le drapeau blanc, et venez nous rencontrer", proposait De Gaulle. Il se montrait grand et généreux en nous indiquant où il fallait remettre les armes et en nous promettant en somme le pardon. La souplesse que le G.P.R.A. montrait dans la forme pour amorcer le dialogue était traduite par De Gaulle comme la preuve de sa faiblesse et de son désir d'en finir à tout prix. Encouragé certainement par de petits complots qui se tramaient à l'intérieur des maquis sous l'initiative de ses propres collaborateurs, De Gaulle croyait à une reddition prochaine.

Dès le lendemain de la constitution du GPRA, le Président Abbas, à la tête d'une importante délégation gouvernementale entreprit de rendre visite aux Chefs d'Etat arabes et amis. Le premier à le recevoir fut naturellement le Président Nasser : le GPRA avait son siège alors au Caire. Abbas fut ensuite invité à diner chez le Président Nasser à l'occasion de la visite du Chef du Gouvernement Indonésien. Il rencontra également les chefs de plusieurs délégations en visite au Caire grâce à l'entremise du Président Nasser. Après ses entretiens avec ce dernier, au mois d'octobre 1958, il fut reçu par le Roi du Maroc au mois de novembre 1958. Il visita la Libye et fut reçu par le Roi Idriss. Il rendit visite au Roi Séoud à Ryadh au mois de mars 1959. Le même mois, il fut reçu par le président Bourguiba à Tunis. Au mois d'Avril il se rendit en Inde, puis au Pakistan. Ensuite ce fut la visite en Irak, au Koweit, au Soudan, en Jordanie. Partout que ce soit à Baghdad, au Koweit, à Amman, à Ryadh, à Khartoum, la délégation du GPRA, conduite par son Président fut accueillie chaleureusement aussi bien par des Chefs d'Etat que par les populations de ces pays frères.

Cheikh Abderrahmane Laggoun à Amman, Cheikh Mohamed El-Ghassiri à Koweit, Ahmed Bouda à Tripoli et Benghazi, Cheikh Abbas à Djeddah, Cheikh Hamed Rouabhia à Baghdad étaient infatigables. Représentants du GPRA dans ces capitales, ils faisaient un travail intense d'information et

d'explication de notre problème. Chaque fois, en plein accord avec les autorités locales, ils alertaient les populations et assuraient un plein succès à ces visites.

Le G.P.R.A. compris la leçon. L'accent fut mis comme de juste sur le renforcement de la guerre. L'activité extérieure devait être concentrée sur l'armement, ainsi la première mission gouvernementale importante du G.P.R.A. fut celle qu'il envoya en Chine populaire en décembre 1958.

VOYAGE EN CHINE POPULAIRE

En décembre 1958, le G.P.R.A. envoya une délégation gouvernementale en Chine. La délégation était composée de trois membres :
Ben Khedda ministre des affaires sociales, Mahmoud Chérif ministre de l'armement et moi-même qui portait le titre de Directeur de l'Information. Elle était présidée par Ben Khedda. En fait le gouvernement n'avait pas désigné le président de la délégation et de temps en temps Mahmoud Chérif ruait dans les "brancards". Ancien colonel de la wilaya I ex. membre du CCE désigné précisément au moment où Ben Khedda et moi-même étions congédiés du premier CCE, un an à peine auparavant il se jugeait en droit d'avoir le pas sur Ben Khedda mais la sagesse et la décision tranquilles de Ben Khedda, ferme sans arrogance, le bon sens et l'intelligence de Mahmoud Chérif qui décolérait rapidement firent que nous nous entendîmes parfaitement. Quant à moi je constituais à moi tout seul toute la "suite" des deux chefs et Mahmoud Chérif voyait bien que sans rien lui dénier, je considérais Ben Khedda comme le Président. Je crois que tous les trois nous avions assez le sens du ridicule pour l'éviter et nous fûmes de notre mieux pour accomplir notre mission.

A l'aéroport c'était l'accueil officiel réservé habituellement aux Chefs d'Etat. Nous écoutâmes au garde à vous l'hymne national algérien, et l'hymne national chinois.

C'était la première fois que l'hymne national algérien était joué par une armée et c'est l'armée chinoise qui le joua pour la première fois au monde. Ce fut un moment d'une émotion intense et les chinois ne pouvaient pas nous faire dès l'entrée un meilleur cadeau ! je rendis par la pensée un même hommage à son auteur Moufdi Zakarya, le grand poète et patriote algérien et aux services de la "Voix des Arabes" *"sawt El arab"* qui sur ma demande au cours de la préparation du voyage, avaient mis notre hymne en notes. Ben Khedda passa en revue les troupes qui lui présentaient les honneurs. C'était CHOU-EN-LAI lui-même qui nous accueillait.

Le président Mao nous déclara en nous recevant que nous étions les premiers algériens qu'il voyait dans sa vie. Nous étions en effet la première délégation FLN à visiter la Chine.

Après avoir écouté attentivement notre exposé et nos remerciements pour l'appui et l'aide que nous accordait la Chine, le président Mao nous répondit sur le ton naturel dont il ne se départait jamais : "Nous vous remercions à notre tour de reconnaître notre gouvernement, car beaucoup de pays ne nous reconnaissent pas. Nous vous remercions pour votre aide car pendant que nous avons affaire à la Septième flotte américaine, vous retenez là bas la sixième flotte. Nous sommes des alliés. Nous avons partagé le travail avec l'U.R.S.S. – le Président Mao défendait le point de vue de l'U.R.S.S. – dont nous avions dit au passage qu'elle n'avait pas encore reconnu le GPRA. En fait l'U.R.S.S. n'a reconnu le GPRA qu'après le cessez-le-feu. Celle-ci agit dans le cadre de la légalité internationale. Tandis que nous, nous agissons dans l'autre sens". Puis il nous demanda quelles étaient les régions libérées en Algérie, nous conseilla de ce que nous devions faire dans ces régions etc...

Ce fut un voyage fructueux et les propos des dirigeants chinois notamment ceux du Premier Ministre (CHOU EN-LAI) nous ont beaucoup enseigné. Les sentiments de sympathie que m'inspirait CHOU EN-LAI je ne les ai jamais ressentis devant un autre homme sauf peut-être devant un autre qui lui était opposé, par le sommet, le Roi Fayçal. L'un et l'autre vous insufflaient une telle confiance en vous-même qu'après un entretien avec eux, vous vous sentiez ressuscité, plus sûr et plus fort que jamais. C'était le moment où Liou-chaochi alors Président de la République était limogé et où le Président Mao avait décidé de ne plus s'occuper que du parti. Les dirigeants chinois avaient donc de sérieux problèmes internes à résoudre et malgré cela ils nous accordèrent leur pleine attention. Pendant vingt jours nos amis chinois nous firent tout visiter, depuis la plus petite ferme, la plus petite usine jusqu'à la muraille de Chine en passant par la commune populaire. C'était la période du grand "bond en avant". Tout le monde, femmes et hommes portait le même uniforme. Tout le monde mettait la main à la pâte. Pour construire le pont des treize tombeaux.

On nous montrait des images où l'on remarquait CHOU EN-LAI lui-même en tête des volontaires avec son couffin plein de terre à la main. Dans les fermes on labourait, on retournait la terre avec tous les moyens disponibles à la fois, le tracteur, la charrue tirée par des boeufs, la pelle, la pioche. Pour irriguer, les motos pompes fonctionnaient à plein; tous les habitants de la ferme irriguaient le champ à plein seaux en même temps que la pompe inondait les rigoles. C'était l'époque d'une grande campagne d'assainissement. Tout le monde balayait devant chez soi, les places publiques, sur les routes. Dans la rue, la propreté était de rigueur et régnait partout. On faisait la guerre aux moineaux à l'aide d'un concert de casseroles, de bidons vides etc... qui faisaient un bruit infernal. A cause du bruit le moineau ne pouvait se poser nulle part et au bout de cinquante kilomètres, nous a-t-on expliqué, il tombait raide-mort.

Les cadavres de moineaux parsemaient en effet le sol, dans bien des endroits. Le chinois qui disputait en même temps sa nourriture aux moineaux améliorait son ordinaire avec ces petits gibiers. Nous eûmes le privilège d'assister à l'entraînement – c'était une petite manoeuvre militaire – de quelques unités de l'armée chinoise. Mahmoud Cherif dans une courte allocution félicita les soldats pour leur tenue et leur valeur.

C'était l'époque des petits hauts fourneaux et chaque chinois devait produire un minimum de deux kilos d'acier. Parfois nous étions épuisés quand même par toutes les visites qu'ils nous organisaient. Mais nous eûmes aussi des moments où nous avions bien "rigolé". Une fois parlant d'agriculture, mais en petit comité, en l'absence des grands, mon interprète m'apprit que chez eux on récoltait cinq cents quintaux à l'hectare grâce à la pensée de Mao. Tout à fait étourdi et au risque de porter préjudice à nos demandes d'aide, je lui répliquai que ce n'était pas possible. Il insista. Je m'obstinai à lui démontrer que c'était absurde de prétendre cela. A bout d'arguments, je lui déclarai "écoutez ! depuis que nous sommes là, je ne vous ai dit que du mal des colons Français. Eh bien : sachez que personne ne peut travailler la terre comme eux et ils n'ont jamais dépassé les 30 quintaux à l'hectare, sur des terres exceptionnelles pendant une année exceptionnelle ! Je vis Ben Khedda perdre le souffle et me fusiller du regard. Heureusement mon interprète qui ne voulait pas lui non plus en démordre, répéta posément une nouvelle fois que "grâce à la pensée de Mao" etc... Je saisis la balle au vol et jouant le distrait qui n'avait rien compris, au début de la conversation je l'interrompis en m'écriant presque joyeusement : "Ah ! pardon, vous ne m'aviez pas dit que c'était grâce à la pensée de Mao, Ah ! écoutez, il fallait me le dire. Grâce à la pensée de Mao on récoltera beaucoup plus dans les années à venir. L'incident fut clos à notre entière satisfaction. Il n'y eut aucune complication diplomatique. Une autre fois vers 22 heures on nous

projeta un film intitulé: **"La Chine dans vingt ans"** : on voyait défiler de très belles images reproduisant des demeures somptueuses, des jardins splendides, des fleurs et des roses de toutes les couleurs, d'élégantes chinoises étincelantes dans leurs toilettes merveilleuses – cela était tellement plus beau que ce qu'on voyait alors : hommes et femmes portaient en effet le même uniforme bleu – des allouettes qui tombaient roties du ciel, en un mot le paradis – ce qui signifie bien que Mao et CHOU EN-LAI étaient conscients des aspirations profondes du peuple chinois – et qu'ils lui promettaient un niveau de vie supérieur à celui de tous les autres peuples de la terre.

J'avais ce soir là un interprète de langue arabe qui devait saisir cette occasion pour s'exercer; je ne compris absolument rien à ce qu'il me chuchotait en pleine oreille pendant que les images se succédaient j'éprouvais une véritable torture à l'écouter – il me collait à l'oreille – n'y tenant plus, je m'adressais brusquement à Ben Khedda qui avait le privilège d'avoir toujours son excellent interprète, de langue française près de lui, "demande à ton interprète, lui dis-je, de dire à mon interprète qu'au cinéma je comprends mieux le chinois que l'arabe. Je t'en prie je n'en peux plus. Ben Khedda éclata de rire. Les interprètes étonnés se regardèrent, il n'y avait pas de quoi rire dans ce film. Je dus pour éviter toute complication avec nos hôtes expliquer pourquoi ce "fou rire". Ces images étaient tellement bien réussies fis-je remarquer en riant que ces rôtis qui tombaient du ciel me donnaient de l'eau à la bouche. L'interprète de Ben Khedda éclata de rire à son tour tout en expliquant la raison à son collègue.

Une autre fois aussi Ben Khedda a failli étouffer en réprimant un rire. Nous dinions chez le Ministre de la Défense, le Maréchal Pentukhaï. La conversation était grave et sérieuse. Nous ne perdions pas un mot de ce que nous disait le Maréchal. Il nous racontait la guerre de Corée. C'est lui qui com-

mandait le corps des volontaires chinois. "J'avais un million de soldats" précisa-t-il. A la fin, levant son verre à notre victoire, à la mort de l'impérialisme et à l'amitié entre nos deux peuples" il conclut avec presque un soupir : "Ah ! si nous avions une frontière commune avec l'Algérie ! combien pourrions-nous vous envoyer de volontaires". A ces mots je poussai presque un cri en arabe parlé. Je dis à Ben Khedda : grâce à Dieu il n'en est rien; les Français partiront certainement un jour, mais qui pourrait renvoyer les chinois s'ils s'implantaient chez nous !

J'ai souvent pensé à ce film "la Chine dans 20 ans" notamment depuis l'avènement du président Hua Guo Feng. Ce délai de vingt ans n'a évidemment pas été respecté et la Chine n'est pas devenue un paradis. Mais la vie reprend son allure normale et humaine. Et les couleurs et la beauté ne sont plus seulement dans le film. "La Chine dans vingt ans". Elles réapparaissent partout en public. On comprend mieux le style qu'impriment aujourd'hui à la Chine le président Hua Guofeng et le vice président Deng Xiao ping. L'ouverture sur le monde extérieur transforme les chinois. Ils apprennent à vive allure que la pensée de Mao, si ébouissante soit-elle ne pourrait assurer leur développement, ils glanent partout de nouvelles connaissances et recherchent la coopération de tous les pays avancés. Deng Xiao ping leur enseigne maintenant qu'il faut faire travailler l'esprit et rechercher la vérité dans les faits, qu'il faut développer la démocratie sociale et que tous soient égaux devant la vérité. En Chine on crie aujourd'hui "Honte à ceux qui baillonnent la critique".

Durant cette visite j'ai beaucoup travaillé et rempli assez bien mon rôle. Au service de la patrie, j'étais prêt à sacrifier ma vie et j'ai eu souvent l'occasion de faire preuve de courage. En Chine je n'allais donc pas reculer, mais le courage qu'il m'a fallu pour m'adresser au peuple chinois à travers la Radio de Pékin m'en a beaucoup coûté. Nos amis chinois voulaient à juste titre un appel en arabe, en arabe classique bien entendu pour pouvoir être traduit. J'ai pensé une nuit

entière à rédiger un "speech" d'un quart d'heure. Malgré cela, jamais de mémoire d'homme, notre langue nationale n'avait subi pareil préjudice et moi pareil supplice.

Depuis cette aventure les choses se sont arrangées. J'ai attaqué héroïquement les voyelles qui me séparaient douloureusement de ma langue maternelle et aujourdhui grâce à Dieu je peux croire que nous faisons assez bon ménage. J'éviterai toutefois de nous montrer ensemble en public. J'eus heureusement l'occasion à la fin de cette visite de me prouver que j'étais nettement supérieur lorsque j'écrivais en français. C'est ainsi que quand CHOU EN-LAI m'a proposé de rédiger avec lui le communiqué commun et que je me suis mis côte à côte avec lui et le directeur chinois des affaires d'Afrique et du moyen Orient, je fus incapable de sortir une seule phrase. Le fait de me sentir soudain devenu un grand homme m'avait paralysé. Je ne me souviens plus par quel miracle je me suis ressaisi mais je me souviendrai toujours de CHOU EN-LAI.

VOYAGE EN MONGOLIE EXTERIEURE

Mais nous n'avions pas fini avec les langues. Une heure à peine après avoir quitté Pékin, sur le chemin du retour nous atterrîmes à Oulan Bator; le ministre des affaires étrangères de la Mongolie extérieure nous avait préparé une réception à l'aéroport. Autour de la table garnie, il prononça le discours d'usage, nous souhaita la bienvenue, nous exprima sa joie immense de nous recevoir et nous assura de l'appui total de la Mongolie extérieure.

Puis le président de notre délégation se leva. Il parla posément, suivant son habitude, en marquant bien l'accent tonique comme notre professeur d'anglais nous l'avait jadis recommandé en classe de quatrième. — Mahmoud Chérif fut le premier surpris, agréablement, et définitivement rassuré, convaincu enfin ! Il avait donc raison Ben Khedda de s'ériger

en Président devait-il penser. En dépit du spectacle du vin à table qui apparemment ne l'enchantait guère, Ben Khedda fut d'une clarté limpide. Il déclara qu'il était vraiment "très heureux" de rencontrer nos amis mongols, précisa "very very glad" que réellement nous étions tous satisfaits, j'ai cru qu'il allait conjuguer le verbe "to be" au présent et au futur – ensuite il ajouta "vive l'amitié entre nos deux peuples". "Vive la liberté dans le monde". Il voulut enfin terminer par le "Vive la paix dans le monde". Mais soit parce que paix est introuvable ici-bas, soit parce qu'il craignait de souhaiter la paix, à un monde qui comprenait fatalement les impérialistes et de surcroît devant un colonel de l'ALN chargé de notre armement, le mot paix ne lui revenait pas en mémoire : il me fit signe du regard; je soufflai sans hésitation "the peace". Mahmoud Chérif me regarda drôlement. Flegme comme un britannique que son accent d'Oxford rappelait tout naturellement, Ben Khedda termina son discours tranquillement par "Vive la paix dans le monde" et s'assit en me demandant sous les applaudissements, de prendre le relais et de continuer. C'était normal, j'étais son bras droit et après tout, le responsable de l'Information et de la propagande. Je connaissais strictement les mêmes mots d'anglais que mon Président. Je repris son discours en sens inverse. Mais mon accent était différent du sien. Je n'étais pas aussi calme et il n'y avait pas pensé – j'ai terminé en m'écriant "A bas l'impérialisme. A bas le colonialisme, A bas le néocolonialisme, A bas" etc... Sans les applaudissements qui m'arrêtèrent, j'allais tout abattre, et quand je levais mon verre à notre "victoire commune" il devint clair que je venais de remporter un grand succès. Le ministre des affaires étrangères mongol remarqua que pas un de nous ne goûta au vin, "mes camarades, nous affirma-t-il, je vous assure que ce n'est pas un vin colonialiste. C'est un vin de chez nous. Vous pouvez boire en toute quiétude". Cette appréciation de l'Islam en Mongolie extérieure détendit notre délégation. Nous fîmes un ultime et sérieux effort pour discuter sérieusement avec notre hôte. Nous fîmes un exposé complet pour nous faire connaître.

Nous expliquâmes notre position, celle de la France, le point où en était notre problème. Nous formulâmes nos demandes, l'aide que nous souhaitions recevoir de nos amis et alliés. Le ministre mongol nous assura de l'appui total de son pays.

En quittant Oulan Bator je réfléchissais déjà à la meilleure manière d'aborder nos amis soviétiques, Moscou étant notre prochaine étape. Je ne pus m'empêcher d'éprouver une certaine tristesse en me rappelant que nous venions de quitter une ville où se trouvait Molotov le fameux Ministre des Affaires Etrangères soviétique qui fut l'un de ceux qui avaient présidé à la naissance de l'O.N.U.

Ni le gouvernement mongol, ni nous-mêmes ne pouvions songer à rencontrer un aussi obscur ambassadeur. Il devait se faire tout petit dans son coin perdu, heureux d'avoir encore la vie sauve, la machine stalinienne ayant broyé de plus fort que lui. Il n'y avait vraiment pas de quoi se réjouir des gloires éphémères dans ce monde.

PASSAGE A MOSCOU

Après la Chine et la Mongolie extérieure, nous nous arrêtâmes donc à Moscou. Nous fûmes reçus par le gouvernement soviétique bien qu'il ne reconnaissait pas le GPRA. L'appui de l'Union Soviétique nous était par ailleurs acquis, c'était d'ailleurs la première rencontre FLN – URSS à l'échelon gouvernemental. Devant Kossyguine encore plus calme que Ben Khedda, Mahmoud Chérif fit une véritable scène à Mikoyan. Il lui reprocha violemment de prétendre nous soutenir et de ne pas nous donner des armes. Cette violence qu'au fond de nous-mêmes, ni Ben Khedda ni moi-même n'avions approuvé, s'avéra juste et utile. Piqué au vif et vexé, Mikoyan répliqua aussi violemment :
"vous n'avez à vous en prendre qu'à vous-mêmes, entre arabes. Nous donnons toutes les armes qui vous sont desti-

nées à Nasser etc... etc...". Il ne nous fallait pas un dessin. Mahmoud Chérif nous regarda. Nous avions tous bien compris, car notre grand frère Nasser nous distribuait généreusement de vieilles armes. Nous ne prîmes pas cependant pour argent comptant ce que nous révélait Mikoyan. Nous ne connaissions absolument rien du jeu de l'URSS. Nous devions faire attention pour discerner le vrai du faux. Je dirais aujourd'hui que l'unité arabe ne fait l'affaire d'aucune nation et que quelle que soit l'amitié que nous manifestera l'une ou l'autre, elles essaieront toujours de nous maintenir divisés.

Nous nous séparâmes cependant en parfaits amis. Nous devions d'ailleurs rendre par la suite plusieurs autres visites à Moscou. Nos amis soviétiques ne nous marchandèrent ni leur aide, ni leurs conseils.

Nous revînmes au Caire entièrement satisfaits de notre voyage. Nous avions récolté pas mal d'aides matérielles aussi bien en armes et munitions qu'en produits alimentaires à nos refugiés. On commençait à mieux nous connaître sur le plan diplomatique. Nous nous affirmions davantage sur la scène internationale. A partir de ces visites premières, nous apprîmes à mieux nous organiser. Nos délégations étaient plus étoffées. Nous apprîmes à nous déplacer avec nos meilleurs interprètes et nos meilleurs experts. A partir de ces visites également, nous traçâmes de nouvelles voies pour l'acheminement et la réception de nos armes.

RENCONTRE AVEC MATTÉI

C'est à l'occasion de notre visite en Chine que nous fîmes pour la première fois connaissance avec monsieur Mattéi grand magnat italien du pétrole alors président de l'ENI. Il était en visite lui-même en Chine avec quelques uns de ses collaborateurs pendant que nous y étions. Mais nous ne devions le savoir et le renconter que sur le chemin du retour.

Nous avions pris le même avion au départ de Pékin. Il avait remarqué le soin particulier que les Chinois prenaient de nous, la haute considération qu'ils nous témoignaient comme il devait me l'apprendre plus tard. Il était lui-même l'objet de tous les égards.

Après Oulan Bator, nous atterrîmes à Irkoust, puis à Serdov-sek, enfin à Omsk en Sibérie. L'avion russe qui nous amenait était un "Tupolev". Il avait juste un rayon de vol de deux heures. A cause du mauvais temps à Moscou où nous ne pouvions atterrir nous dûmes camper durant trois jours à Omsk. Ce fut une escale interminable. Il faisait 44° au dessous de zéro. Ben Khedda eut le tympan crevé. Nous étions logés à l'aéroport dans un hôtel semblable à un petit navire. Trois ou quatre vietnamiens qui parlaient français nous permirent de savoir où nous étions et ce que nous devenions. Grâce à eux j'appris que le groupe d'européens qui étaient bloqués en même temps que nous, était italien et que le monsieur qui semblait les diriger était monsieur Mattéi grand magnat du pétrole en vogue à cette époque. Je sentis l'intérêt de faire sa connaissance. Mais comment aborder ce capitaliste occidental alors que les occidentaux nous considéraient pour la plupart comme étant "l'œil de Moscou". Cela nous paraissait difficile. Les difficultés que nous rencontrions me permirent à la fin de le rencontrer. Nos chambres étaient disposées le long d'un corridor et se faisaient vis-à-vis. Pas un employé russe ne parlait d'autre langue que la sienne. Toutes les heures nous entendions passer une hôtesse de l'air, ne sachant pas un traître mot en russe, chaque fois qu'elle passait devant nous nous lancions invariablement le mot "Moscou", nous voulions dire quand irons-nous à Moscou, l'hôtesse répondit invariablement d'un mot qui semblait dire "on n'en sait rien". Or, dès que je prononçai par un ton interrogatif le mot Moscou, à deux portes plus loin Monsieur Matteï sortait la tête et interrogeait invariablement à son tour "Moscou". A chaque interpellation de notre hôtesse nous nous regardions avec un air désolé.

Nous semblions tellement malheureux tous les deux que nous aurions fait pitié à nos pires ennemis. Au bout du deuxième jour et de la nieme interpellation, il me semblait que j'ai interrogé mille fois l'hôtesse de l'air, je n'y tenai plus.

"M' Mattéi" ! m'écriai-je, il me regarda et sortit de sa petite pièce en se redressant de toute sa taille. Il n'attendait que ça pour venir à moi. Nous nous jetâmes presque dans les bras l'un de l'autre. Pas de doute, pour quiconque nous aurait observé nous étions de vieux amis qui se retrouvaient après une longue absence. Le soir au restaurant, je présentais ma conquête à mes amis. Ils étaient ravis de pouvoir enfin converser avec quelqu'un d'autre. Ce n'était pas facile d'enclencher une conversation avec quelqu'un de cette envergure dont on ignore les sentiments à l'égard d'une révolution dont la France soeur latine avec l'Italie disait qu'elle était une menace pour l'Occident.

"Si vous avez une difficulté d'interprétation dis-je à M' Mattéi, n'hésitez pas à nous mettre à contribution. Dans ce bagne de Sibérie, nous devons oublier nos différences et serrer les coudes. Nous sommes toús solidaires. Notre Président se fera un plaisir de vous aider dans vos rapports avec le personnel russe du restaurant. Et je lui racontais l'aventure qui nous était arrivée le matin même au petit déjeuner. Lassé de pêcher à l'aide de sa fourchette et d'éliminer les petits morceaux de lard et de jambon dont le cuisinier agrémentait tout ce qu'il nous servait à manger, et devant ma carence — car c'était de ma compétence en tant que "bon à tout faire" de la délégation — à rétablir la situation, Ben Khedda trouva la solution. Il dessina soigneusement un museau de porc et le montra au maître d'hôtel en lui recommandant du doigt de ne plus nous servir cette viande. Le serveur ne se fit pas répéter deux fois cette demande et sauta à la cuisine. Discipliné comme il devait l'être — il ne devait à aucun prix faire attendre le client — une minute plus tard, il nous servit — la moitié d'une tête de porc qui était déjà toute prête.

Depuis ce jour, chaque fois que nous ne pouvions pas nous exprimer, je demandais à Ben Khedda de nous faire un dessin.

Mattéi nous témoigna toute sa sympathie. Il nous promit son aide et devint à partir de ce jour notre allié. Arrivé à Rome, il téléphona à Boulahrouf, notre représentant en Italie, et prit contact avec lui.

Deux mois environ après notre rencontre, il me téléphona à mon bureau au Caire. "Je suis arrivé ce matin au Caire, me dit-il, vous êtes le deuxième à qui je téléphone, après le Président Nasser". Ah ! quand même, lui répondis-je vous me préférez Nasser ! mais je vous comprends". Mais non, je vous assure reprit-il en m'interrompant; ce n'est pas ça mais c'est un rendez vous, c'est une question de pétrole, au Sinaï où je dois me rendre. Je faillis lui répliquer que nous avions beaucoup plus de pétrole. Je pouvais me permettre de le taquiner. Il me semblait l'avoir toujours connu. Les quelques heures passées ensemble en Sibérie pouvaient égaler une connaissance de plusieurs années durant lesquelles nous nous serions vus une demi heure par hasard, tous les six mois ou tous les ans. Nous étions si proches l'un de l'autre et le temps nous semblait si long que nous nous disions tout. "Ah! me disait Mattéi quand je suis en Italie... Vous savez, je ne perds pas une minute. Je voyage dans mon avion personnel. J'emmène mon équipe avec moi. Nous tenions notre réunion dans l'avion même – je téléphone partout, je dirige tout, par radio. — "Ah ! Pauvre Mattéi, c'est cet avion lui-même, saboté par ses ennemis qui devait le tuer.

ACTION DIPLOMATIQUE A L'ETRANGER

La délégation du GPRA présidé par Abbas comprenait souvent un ou plusieurs ministres désignés : Krim Belkacem, Boussouf, Mahmoud Chérif, Ben Khedda, Mehri, certains hauts fonctionnaires comme Mohamed Beryahia.

Le docteur Francis, ministre des Finances, était par contre dans toutes les délégations, l'aide financière étant alors prioritaire. Ces visites venant après celles effectuées avant la création du GPRA, et pendant lesquelles, Abbas et Kiouane avaient parcouru plusieurs Etats d'Amérique latine, Aït Ahmed[1] et Yazid avaient visité plusieurs pays d'Asie. Le Dr Lamine, M'hamed Yazid, Ben Khedda avaient successivement visité les pays arabes, des pays africains, plusieurs capitales des pays socialistes, ces visites s'avérerent fructueuses et pleinement satisfaisantes. Les espoirs de notre ministre des Finances ne furent pas vains. Il devait se féliciter de l'aide substantielle de l'Arabie séoudite, de l'Irak, du Koweit. Les autres pays frères nous aidèrent dans la mesure de leurs moyens. Cette aide matérielle, l'appui total et sans réserve de tous ces pays frères devaient nous renforcer tout le long de la guerre de libération et nous soutenir jusqu'à la victoire finale.

Abbas devait se rendre par la suite en Yougoslavie. Plus tard il se rendit à la tête d'une importante délégation à Moscou, puis en Chine, enfin en Indonésie. Plusieurs visites eurent également lieu au Vietnam et en Corée du Nord. Krim également conduisit une forte délégation en Chine. Le Dr Lamine ministre des affaires étrangères se rendit dans plusieurs capitales. M'Hamed Yazid se rendit dans plusieurs pays africains. Les contacts avec Rabat, Tunis Tripoli et le Caire étaient autant dire permanents étant donné notre présence, les multiples problèmes qui se posaient à nous et à ces pays hôtes.

(1) Avant son arrestation le 26/10/56 à Alger

L'aide financière des pays arabes s'accrut, et l'aide matérielle des pays socialistes amis devint de plus en plus considérable. Le FLN devenait une réelle force avec laquelle il fallait compter; les dirigeants et les militants civils et militaires, prirent une réelle confiance en eux-mêmes et la confiance en nous de tous les démocrates du monde devint totale. La victoire n'était plus qu'une question de tenacité, de courage, de fidélité aux principes et de temps.

POLITIQUE GENERALE DU GPRA

Certains historiens de la guerre d'Algérie ne relèvent et n'insistent que sur les querelles internes des dirigeants du FLN et soulignent leurs divisions. Qui ne trouverait ridicules aujourd'hui des juifs ou des Arabes qui faisant l'historique de l'affrontement arabo-israelien ne mettraient en relief s'agissant du gouvernement israelien que l'opposition entre son chef et certains de ses ministres, et la lutte acharnée que se livrent la plupart de ses ministres. Ces disputes ne sont elles pas de simples détails insignifiants à côté des succès remportés par Israël dans son entreprise, il en est de même pour le FLN.

Que la conduite de la Guerre d'Algérie ait bouleversé la situation en France, épuisé bien des leaders politiques français, qu'elle ait divisé les partis, leurs chefs, leurs militants, les généraux, les diplomates, les chefs de gouvernement, le peuple français lui-même, qu'elle ait détruit la IVe République Française, et nombre de son personnel, qu'elle ait ébranlé la Ve République française et amené la France au bord de la guerre civile, voilâ qui ne dit pas grand chose à ces historiens. Mais que cette même guerre ait provoqué des remous, des disputes et des erreurs au sein du FLN, organisation nouvelle et jeune née dans cette tempête même, et prenant à peine corps par rapport à la France, vieille puissance mondiale, voilà qui les surprend et dépasse leur entendement.

Au fur et à mesure qu'il s'organisait et que la lutte se poursuivait, le GPRA prenait de plus en plus d'importance à l'extérieur. Le nombre élevé – dépassant un million de réfugiés algériens – repartis principalement entre différents camps et centres sur les frontières tunisiennes et marocaines, le nombre également très élevé des exilés algériens qui travaillaient au Maroc et en Tunisie, l'émigration algérienne en France, les étudiants algériens de plus en plus nombreux dans les pays arabes, les fonctionnaires du GPRA dans toutes les capitales arabes, les différentes missions à l'étranger, le recrutement des jeunes algériens et la formation d'une armée forte et moderne aux frontières, l'intégration des soldats algériens qui désertaient l'armée française, tout ceci amena le GPRA à établir une véritable administration, services de santé avec hopitaux, cliniques, centres de repos, établissements scolaires, centres sportifs, centres de formation technique, formation des cadres dans les pays socialistes et même occidentaux embrassant toutes les disciplines juridiques, scientifiques, et militaires; les algériens constituaient une très grande colonie d'autant plus difficile à administrer qu'elle était dispersée aux quatre coins du monde et qu'elle ne devait en aucun cas être distraite de la lutte de libération. Cette administration devenait de plus en plus lourde et semblait accaparer toute l'attention et l'énergie du GPRA. De là à penser que celui-ci négligeait le maquis et l'effort de guerre il n'y avait qu'un pas. Franchir ce pas était d'autant plus simple que les obstacles intérieurs étaient autrement plus difficiles à vaincre que les prétentions politiques de De Gaulle. Les lignes Morice et Challe bloquaient nos moudjahiddines. Et le mécontentement des maquisards, s'il ne décourageait pas le GPRA, n'en était pas moins réel.

Les questions qui se posaient devenaient de plus en plus graves. Le FLN, devenait très fort à l'extérieur. Il avait des hommes, de l'argent, des armes, des alliés, mais il semblait regarder faire à l'intérieur, sans moyens d'intervenir.

A qui la faute ? Les militaires du GPRA, les trois grands, Krim Belkacem, Boussouf, et Bentobal pensèrent qu'en se débarrassant des politiques, ils allaient résoudre le problème. Ils mirent donc fin au premier GPRA, sans bruit et avec le souci de ne pas étaler nos différends devant l'ennemi. Ce souci a été permanent comme je l'ai souvent souligné et cela a été un des facteurs de notre succès.

CHAPITRE II

DEUXIÈME G.P.R.A.

Remise des pouvoirs du 1er GPRA AUX "3B"

CHAPITRE II

DEUXIÈME G.P.R.A.

REMISE DES POUVOIRS DU 1er GPRA AUX "3 B"

(BELKACEM KRIM – BOUSSOUF ABDELHAFID – BENTOBAL LAKHDAR)

En juillet 1959, le GPRA, fut mis en demeure de leur remettre ses pouvoirs. Les trois reçurent mandat de leurs collègues pour réunir les chefs militaires en vue de désigner un nouveau CNRA chargé de donner à notre Révolution une nouvelle stratégie militaire, politique, et diplomatique. C'était la deuxième fois que Krim tentait de changer de Direction pour en prendre la tête, la première fois étant le changement du premier CCE, en septembre 1957, changement qui vit l'élimination de Ben Khedda et de moi-même du C.C.E. Comme la première fois, Bentobal et Boussouf lui prêtèrent provisoirement main forte, lui, ne pouvait se passer d'eux pour renforcer ses arguments, son mobile étant uniquement selon lui le renforcement de la lutte et non le pouvoir, eux, ne pouvant se résoudre à le laisser seul "s'emparer" du pouvoir ni de se désolidariser de lui alors qu'il défendait le principe de la lutte à outrance. Rester à ses côtés était mettre un frein à ses appétits, et selon eux, prévenir dans tous les cas toute atteinte à la Révolution.

Les trois se réunirent avec les deux chefs d'Etat major d'Est et d'Ouest qui étaient alors Mohammedi Saïd et Boumediene – et cinq colonels de wilaya qui étaient présents à

Tunis : Hadj Lakhdar (wilaya I), Ali Kafi (wilaya II), Yazouren dit Saïd (wilaya III), Slimane Dhiles dit Sadek (wilaya IV), Lotfi (wilaya V). Ils constituèrent ce qu'on appelle le Comité des "dix".

REUNION DU COMITE DES "DIX"

Les "dix" se réunirent pendant cent jours. Ils se considéraient entre tous, les véritables garants de la guerre de libération et étaient décidés à trouver de meilleurs moyens, des méthodes de lutte supérieures, une direction plus valable. La lutte durait. Les coups de l'ennemi étaient de plus en plus meurtriers. Le peuple souffrait, la révolution pouvait sombrer. Il fallait prendre garde et on n'avait pas le temps de refléchir. On se réunit sans désemparer. On remua toutes les questions. On envisagea toutes les solutions : il fut impossible d'aboutir à une conclusion. Le problème restait entier. Pendant ce temps les maquisards continuaient à se battre et nos diplomates à parcourir le monde.

Pendant ce temps l'incendie continue ses ravages en Algérie. Les Français d'Algérie rongés par la peur et l'inquiétude, jaloux de leurs privilèges perdent de plus en plus la tête, ils ne savent à quel saint se vouer et suivent le premier aventurier venu, pourvu qu'il crie fort "Algérie française".

Les opérations "Jumelles" et "Pierres Précieuses" du général Challe nourrissent cependant leurs illusions. Les militaires et les européens d'Algérie ne voient que l'immédiat et pensent comme Lacoste et Massu en 1957, ils s'imaginent qu'il leur suffit de tuer, de massacrer l'arabe. Ils ne comprennent rien au problème politique. Nos maquisards doivent se battre sur tous les fronts militaire aussi bien que politique.

De Gaulle prend conscience que l'Algérie ne pourra plus jamais rester française. Il a employé vainement tous les moyens. Au bout du compte la guerre lui coûte de plus en plus cher, empêche la France de jouer son rôle dans le monde, d'entreprendre quoi que ce soit pour l'avenir et risque de la

réduire à un petit état dépendant, alors que l'Allemagne, vaincue et réduite presque de moitié, prend rang de puissance mondiale tandis que sa partie Est vient en tête des Etats socialistes de l'Est.

Après quoi, les ministres reprirent "leurs vacances" et les militaires leur réunion. Au bout de cent jours les dix colonels se rendirent compte qu'ils perdaient leur temps et qu'il n'y avait aucun problème nouveau, le seul qui s'étant toujours posé étant de renforcer la lutte et de hâter la victoire.

REUNION DU CNRA (10/ 12/ 59 au 20/ 1/ 60)

Ils se décidèrent de réunir de nouveau le CNRA.

Entre temps le général De Gaulle au cours de sa conférence de presse du 10/4/1959 invite les représentants du FLN, à venir discuter avec des représentants français à Paris. Que faire ? Il n'y a toujours pas d'accord au sein de la direction FLN et l'on parle d'un nouveau GPRA, pour bientôt. Comment rejeter cette offre du général De Gaulle sans paraître refuser des négociations, même en sachant que nous n'y étions pas prêts du tout. C'est alors que les dix colonels et les ministres se rabattent sur les cinq ministres détenus en France. Cette idée arrange tout le monde — le monde FLN évidemment — et on ne perd rien à la tenter, au contraire on gagnera du temps, d'abord les cinq ministres à part entière, personne ne les a encore contestés, ensuite on va les rappeler à l'opinion publique pour hâter leur libération, enfin c'est l'occasion de les obliger eux-mêmes à prendre position sur les négociations qui auront forcément lieu un jour et éviter ainsi toute discorde future ou surenchère. Au nom du GPRA encore une fois, bien qu'il soit entièrement disloqué, on mandate les cinq détenus de l'île d'Aix en France pour entamer d'éventuels pourparlers avec le gouvernement français. Le général De Gaulle répond dédaigneusement qu'il ne discutera pas avec des gens qui sont "hors de combat". La réponse n'est pas surprenante.

Elle a même un côté positif : il va de soi que désormais pour De Gaulle les représentants "de l'organisation extérieure de la rébellion" sont quant à eux des Combattants avec lesquels on pourra discuter. Le nouveau CNRA se réunit du 10/12/1959 au 20/1/1960. C'est un CNRA remanié, c'était le seul résultat que les colonels avaient obtenu. La discussion reprit et dura donc quarante jours. Le CNRA décida de constituer un nouveau GPRA toujours dans le but "de garantir l'authenticité de la révolution", Krim avait décidé qu'on ne pouvait plus continuer à confier la destinée du FLN à Ferhat Abbas et qu'il était tout désigné pour être le Président du GPRA, étant donné – argument suprême – qu'il était le seul membre historique du CRUA présent, tous les autres étant décédés ou emprisonnés. (1)

Le CNRA désigna une commission de trois membres composée de :

– Mohammedi Saïd chef d'Etat major de l'Est.
– Boumediene chef d'Etat major de l'Ouest;
– et de moi-même.

Pour constituer le gouvernement et proposer les ministres et le président, Krim ne doutait plus de son accession à la Présidence. Il avait mené une grande campagne pour cela. Les membres du CNRA étaient convaincus que s'il n'était pas nommé Président, il allait provoquer une scission, que le scandale éclaterait en public et que l'ennemi n'attendait plus que cela pour remporter la victoire. En consultant individuellement les membres du CNRA, ceci m'est apparut clairement; la majorité des congressistes donnaient le nom de Krim mais semblaient nettement le faire à leur corps défendant, comme un pis aller.

(1) Bitat, Boudiaf : En prison
Didouche, Benboulaid, Ben M'hidi, Zighout : décédés

C'était pour eux simplement la meilleure façon de s'en sortir. Ils pensaient que Krim n'était pas le mieux indiqué mais il suffisait qu'il soit bien entouré; et Abbas Ferhat lui même nous donna le nom de Krim pour la Présidence; au fur et à mesure que les consultations se déroulaient j'étais persuadé que Krim n'avait pas la faveur de la majorité qui le désignait pourtant à la Présidence, et il semblait plutôt être imposé. Il y avait un certain mystère qui planait sur nous. Aucun enthousiasme. Une véritable angoisse se lisait sur les visages, les gens avaient peur que Krim ne soit pas à la hauteur de la fonction présidentielle et qu'ils allaient être mal représentés.

Boumediene m'a rapporté que Bentobal pleurait en refusant d'accepter le ministère de l'intérieur que nous lui proposions de conserver. Il ne voulait à aucun prix rester ministre sous la présidence de Krim, présidence qui ne faisait aucun doute pour lui. Il était convaincu qu'on allait à la catatrophe. Bref, les gens étaient si sûrs, même à l'extérieur du CNRA que Krim était le Président, qu'un journal Cairote "Akher Saâ" (dernière heure) annonça la nouvelle avant même la constitution du gouvernement.

Je fis part à Ben Khedda de mes doutes et lui confiai que j'allais convaincre la Commission de consultation d'abord, c'est-à-dire les deux chefs d'Etat major, et proposer ensuite Ferhat Abbas comme Président. Ce fut le seul que j'ai mis au courant et qui fut d'emblée d'accord avec moi. Abbas ne nous intéressait guère plus que Krim en tant que chef c'est un monsieur très sympathique mais qui n'en imposait pas du tout aux "lions" qu'il avait déjà et qu'il allait présider.

Mais nous ne perdions pas de vue les négociations auxquelles on aboutirait bien un jour, et pensions dans notre ignorance que ce serait le Président du GPRA qui rencontrerait en fin de compte le général De Gaulle. Or, qui pouvait mieux que Abbas dialoguer avec De Gaulle. Aucune compa-

raison sérieuse avec Krim. C'était l'élément déterminant pour nous. Pour être plus près de la vérité, je ne voyais pas non plus Krim devenir Président et par dessus le marché sur ma proposition après le mystère qui entourait la mort de Abane Ramdane et où Krim n'apparaissait pas innocent. C'était trop injuste. Nous ne savions pas et nous ne le saurons jamais, comment Abane a été jugé et condamné par ses pairs.

"Ecoutez dis-je à Mohammedi Saïd et Boumediene. Le CNRA nous a fait confiance. Je ne crois pas que c'est seulement pour faire les additions des différentes voix. Il pouvait confier cette mission à n'importe qui. C'est à notre jugement qu'il fait d'abord confiance et c'est de notre décision que dépendra la suite de notre lutte, peut-être même l'issue de la guerre. Commençons par les cinq emprisonnés d'Aunoy. Krim ayant exigé que Boudiaf soit nommé vice président, mettons donc Boudiaf vice président au même titre que Ben Bella qui l'était déjà dans le précédent gouvernement. Les trois autres Khider Mohammed, Aït Ahmed, et Rabah Bitat sont ministres d'Etat. Là je vous fais une proposition. Nous devrions nommé un ministre d'Etat qui soit en activité, — je donne un tas d'arguments — et finis par demander à Mohammedi Saïd s'il acceptait d'être ce ministre d'Etat et Boumediene s'il n'avait pas d'objection. Je savais que Mohammedi Saïd avait de lourdes responsabilités et rencontrait d'énormes difficultés, pour commander le front de Tunisie la plus petite de ces difficultés n'étant pas l'indiscipline de certains officiers trop près des ministres notamment Krim ministre de la guerre et Boussouf ministre des liaisons et renseignements.

Il allait être soulagé de ses problèmes. Mais je ne voyais pas tout de suite que j'allais faire le jeu de Boumédiene qui ne fit évidemment aucune objection et contre lequel je n'avais aucun préjugé défavorable du reste, nous tombâmes d'accord pour proposer Abbas comme Président, Krim

demeurant vice président et prenant les affaires étrangères. Pour diriger la guerre je proposais un comité interministériel composé des trois B[1]. La commission étant entièrement d'accord, nous fîmes notre rapport et nos propositions au CNRA. Les plus surpris furent Abbas Ferhat et Krim Belkacem. Mais tandis que le premier se taisait, savourant intimement la nouvelle et n'en croyant pas ses oreilles "Krim l'avait assez fait baver", tous les mois précédents et bien que je crois qu'il aurait souhaité être débarrassé de ces "histoires" Ferhat Abbas n'était pas mécontent de prendre sa revanche le deuxième réagit violemment. Les congressistes assistèrent comme de véritables spectateurs à un duel Krim — Dahlab qui dura si je me souviens bien deux jours. Krim croyait trouver dans les propositions de notre commission tout ce qui lui permettait de me flageller. "Comment s'écria-t-il avec toute la violence de sa conviction ? On supprime le ministère de la guerre, en pleine guerre. Comment peut-on admettre cela ! "Ah ! mais pardon ! cher frère lui répliquai-je. Il ne s'agit pas de s'énerver. Nous ne supprimons pas le ministère de la guerre. Loin de moi cette idée absurde et tu aurais mille fois raison. Ce que nous proposons est un super ministère de la guerre qui ne connait pas la tâche énorme, l'effort inoui qu'il faut pour conduire cette guerre ? Nous n'aurons pas assez des efforts conjugués des trois ministères. Rappelons nous que Krim, Bentobal et Boussouf sont les trois anciens colonels des wilayas III, II, et V. Qui peut nier leur expérience du maquis ? Tous les trois... De plus n'y a-t-il pas là le moyen le plus sûr de répartir équitablement les armes, les hommes, l'argent entre toutes les wilayas ? N'est-ce pas le meilleur moyen de contenter tous nos moudjahidines, de semer la confiance dans leurs rangs, d'éviter tout malentendu, le moyen de déjouer la propagande de l'ennemi qui tente de semer la suspicion en chuchotant "que telle wilaya est favorisée par rapport à telle autre" etc...

(1) BENTOBAL – BOUSSOUF – BELKACEM KRIM

"Mais vous n'y êtes pas, je ne suis pas préparé pour la diplomatie, moi...
je ne suis pas ceci, pas cela;..."
"je te comprends, lui répondais-je. Mais qu'est-ce que représente la diplomatie pour nous; dans notre diplomatie, il s'agit en tout et pour tout de demander de l'aide à nos amis de faire connaître notre problème, d'acquérir de nouvelles sympathies, de détruire la thèse française de "l'Algérie française" et de ça tu ne vas pas me dire que tu ne sais pas le faire ! ou que tu ne sais manier que le fusil. Au service de la patrie, nous sommes prêts à tout faire, sur tous les champs de bataille nous devons répondre présents. Et la bataille politique ne doit pas nous faire peur ! "et, Krim patriote sincère, fier et soucieux de ne jamais paraître reculer devant le devoir finit par accepter en y mettant une seule condition avec un vrai sourire mais avec fermeté. "J'accepte puisque c'est le devoir. Mais à condition que Saâd Dahlab soit mon adjoint aux Affaires Etrangères". J'acceptai sans réplique. Refuser, c'était détruire tous mes arguments, car ce qui était valable pour Krim devait l'être aussi pour moi. C'était aussi pour moi une revanche, la preuve que nous n'avions rien à nous reprocher Ben Khedda et moi, lorsqu'on nous a congédiés du CCE en 1957 sous des prétextes non sérieux. Le même Krim qui exigeait naguère notre départ, exigeait que je sois aujourd'hui à ses côtés (et voilà comment je devins secrétaire général des affaires étrangères).

Contrairement à ce qu'ont rapporté certains auteurs qui assimilent le CNRA, à un parlement ordinaire où tout le jeu consiste à s'assurer de bonnes places, être responsable au FLN, comportait surtout des risques. J'aurai bien souhaité ne jamais bénéficier des avantages que certains semblent nous envier ou nous reprocher. Seul l'idéal et l'enthousiasme nous guidaient dans notre jeunesse en dépit des risques permanents que nous courions. Le devoir et la volonté de lutte seuls nous ont hissé parfois à des postes de responsabilité. Mais combien sont-ils ceux qui devinent l'angoisse, la souffrance, parfois même la terreur dans lesquels nous avons vécu ?

J'avais rassemblé suffisamment de voix pour être ministre au cours de la consultation du CNRA. Mohammedi Saïd pourrait en témoigner. Mais je n'en avais aucune envie et pensais être ridicule si je me proposais moi-même, mes deux camarades Mohammedi Saïd et Boumediene m'ayant chargé du rapport et des propositions au CNRA.

COMPOSITION DU DEUXIEME GPRA
(18 JUIN 1960 – AOÛT 1961)

Le deuxième GPRA – était composé comme suit :

Abbas Ferhat	Président
Krim Belkacem	Vice Président, ministre des Affaires étrangères
Ben Bella	Vice Président
Boudiaf	Vice Président
Bentobbal	Ministre de l'intérieur
Boussouf	Ministre des liaisons et renseignements
Ahmed Francis	Ministre des finances
Mehri	Ministre des Affaires sociales
Yazid	Ministre de l'information
Mohammedi Saïd	Ministre d'Etat
Khider	Ministre d'Etat
Aït Ahmed	Ministre d'Etat
Bitat Rabah	Ministre d'Etat

Ces trois derniers, comme Ben Bella et Boudiaf étant encore détenus en France. Le ministère de la guerre fut confié à un Comité Interministériel composé des trois : Krim Belkacem, Boussouf et Bentobbal. Au lieu des deux Etats major d'Est et d'Ouest, un Etat major général fut créé sous le commandement unique de Boumediene ayant les commandants Slimane (Kaïd Ahmed) et Mendjli comme adjoints.

Ainsi pensions-nous l'A.L.N. aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur sera sous un commandement unifié et par conséquent sera homogène et plus efficace.

Les difficultés de liaison furent qu'en pratique, l'Etat major général ne commanda que l'armée des frontières. Mais l'effort était fait et rendit plus facile, après l'indépendance l'intégration de toutes les forces armées au sein de A.N.P. sous le commandement unique déjà rodé de Boumediene. En pratique également, le Comité inter-ministériel se trouva dessaisi des affaires militaires qui relèvent de l'Etat major général. L'autorité des trois "B" commençait à décliner dès cette époque. Dès cette époque Boumediène disposant des hommes et des armes – le GPRA ne pouvant en aucun cas refuser l'argent et les moyens à notre Armée. – prenait ses distances vis-à-vis du GPRA. Il pensait déjà à la relève après l'Indépendance comme les événements devaient le prouver. Ne pouvant faire la guerre, Boumediene et son groupe de jeunes officiers composés de Bouteflika, Medeghri, Chérif Belkacem, joints aux commandants Slimane, et Mendjli se mirent à faire de la politique. Croyant avoir assimilé les théories que le Docteur Fanon leur avait inculqué dans la hâte et la confusion durant les longues veillées aux frontières, ils se découvrirent des talents de théoriciens du socialisme, soit scientifique, soit authentique, soit spécifique, suivant l'inspiration du moment. Ce sont eux les premiers auteurs de l'idée du "Bureau Politique", reprise et appliquée plus tard par Ben Bella à Tripoli.

INSURRECTION DES ULTRAS EUROPEENS A ALGER (24/1/60)

Les succès militaires du général Challe sur le terrain n'amélioraient en rien la position française en Algérie. Nous n'avons d'ailleurs jamais prétendu battre l'armée française. Mais réduire ses efforts à néant, la tenir en échec, l'harceler, la disperser à travers le territoire, nous y arriverons toujours.

L'armée des frontières fixe de nombreuses divisions. Cela coûte cher. De Gaulle doit en tenir compte. Mais les ultras ne l'entendent pas de cette oreille et plus, ils essaient de rapprocher les musulmans des français d'Algérie, plus ces derniers les éloignent et plus ils menacent le régime de De Gaulle lui-même.

Plus ils frappent les Arabes, plus ils renforcent nos rangs. Le 13 Mai 1958, ils avaient renversé la quatrième République et permis à De Gaulle de reprendre le pouvoir pour être leur homme. Mais celui-ci veut être l'homme de la France, et le défenseur des intérêts de la France. Ce ne sont ni les Colons ni les activistes français qui le comprennent. Alors ces derniers veulent le renverser à son tour, parce que le 10 Novembre 1959, il offre des pourparlers au FLN – pourparlers d'ailleurs qui ne nous donnent aucune satisfaction – l'agitation reprend à Alger. Pour faire plaisir à ses admirateurs et admiratrices des bistrots, d'Ortiz et de ses comparses, fort de ses victoires sur les populations civiles arabes désarmées, Massu ne se gêne plus et tate de la politique. A la suite d'une interview où il condamna la politique de De Gaulle, il est appelé d'urgence à Paris le 20 Janvier 1960. De Gaulle, lui signifie qu'il est muté en France et qu'il ne doit pas repartir à Alger. Il n'a même pas besoin d'aller faire ses bagages sa femme s'en chargera et viendra le rejoindre. Le contre terroriste Ortiz et son mouvement créé depuis peu apprenant la nouvelle saisit l'occasion. Le front national français (FNF) avec Lagaillarde et ses fidèles Etudiants appuyés fortement par les colonels Argoud, Gardes et autres Broizat, le général Faure qui commandait en Kabylie, ameutèrent les européens d'Alger, et déclenchèrent la grève générale le 22 Janvier 1960. Le mouvement prit de l'ampleur. La grève se transforme en insurrection. Le 24 les émeutiers dressèrent des barricades et Lagaillarde et ses hommes armés jusqu'aux dents se retranchèrent dans les facultés. Des centaines de territoriaux comptaient parmi les groupes d'Ortiz.

Les paras chargés de l'ordre fermèrent les yeux. Ce n'étaient pas des Arabes qui manifestaient. Les insurgés tirèrent les premiers sur les gendarmes chargés de protéger le gouvernement général. Il y eut de grosses pertes dans le service d'ordre. Mais le général De Gaulle tint ferme et ses ordres furent exécutés. Delouvrier délégué général et Challe commandant en chef rétablirent l'ordre. Le 1er février 1960 l'insurrection prit fin et les barricades sautèrent.

Le général De Gaulle pouvait pour un temps faire sa politique et tenter de diviser le FLN et semer le trouble dans ses rangs tout en continuant la guerre bien entendu. Il reçut lui même le 10 Juin 1960 les chefs de la wilaya "IV" dans le cadre de "la paix des braves". Il était sûr – Bernard Tricot lui même un de ses meilleurs conseillers l'avait assuré – qu'il suffisait de le voir pour que les Salah, Mohamed et Lakhdar de la wilaya IV se jettent à ses pieds et lui demandent pardon. Hélas ! la magie n'a pas fonctionné. Dès leur retour, tout l'échaffaudage du petit complot – ourdi pourtant sous le haut patronage de De Gaulle – s'est effondré. De Gaulle voulait en même temps séduire le GPRA. Le 14 Juin 1960 dans un grand discours le général De Gaulle reparle du collège unique, de la paix des braves, de l'autodétermination, du référendum libre, du choix des Algériens qui sera garanti. Il propose une rencontre avec les représentants de l'organisation extérieure de la rébellion pour "trouver une fin honorable aux combats qui se traînent encore, régler la destination des armes, assurer le sort des combattants". C'est encore le patron de l'Algérie qui parle, plein de paternalisme, soucieux de sauvegarder l'honneur des combattants. (La fin honorable aux combats). Il ne savait pas que l'histoire Si Salah allait s'évaporer. Le GPRA lui, ne savait rien de toutes ces combinaisons, paradoxalement, c'est ce qui lui permit de ne pas s'égarer. Je ne sais pas qu'elle aurait été la réaction de Krim, de Abbas, et du chef d'Etat major général qui savait très bien ce qui se passait à Tunis au sein du GPRA mais ne savait rien de ce qui se tramait à la wilaya IV. La confiance

que le GPRA avait en tous les maquisards et que rien n'est venue ébranler était certainement bonne conseillère. Le 20 Juin 1960 le GPRA accepta d'aller à Melun dans le but de discuter des modalités du voyage de Ferhat Abbas à Paris.

POURPARLERS ET ECHEC DE MELUN (FRANCE)

Le 25 Juin 1960, Boumendjel et Benyahia, tous deux membres du CNRA accompagnés d'un chiffreur Hakiki arrivent à Paris et sont transportés en hélicoptère à la préfecture de Melun. Aucun contact avec la presse. Aucune visite. Nos délégués sont littéralement cloîtrés pendant quatre jours. Ils échangent leurs points de vue avec les délégués français, le Préfet Roger Moris secrétaire général des Affaires algériennes et le général Gastines. Les délégués français s'en tiennent évidemment au plan de De Gaulle. Pas question de discuter d'autre chose que de la déposition des armes et du sort des combattants. Nos délégués n'ont pas grand-chose à dire. Notre point de vue est invariable : d'abord les conditions politiques et militaires du cessez-le-feu, ensuite les garanties du libre choix. C'est le dialogue de sourds. Le 29 Juin 1960, cette première rencontre franco-algérienne prend fin sur un échec. Peut-être De Gaulle croit à la dislocation prochaine des maquis et savoure-t-il déjà le tour qu'il va jouer à Ferhat Abbas et à ces insolents "rebelles de l'organisation extérieure". Le 5 Juillet 1960 le président Abbas avertit le peuple algérien qu'il ne doit pas se laisser duper et que la guerre continue (annexe 6). Elle continue surtout sur le plan diplomatique où le GPRA marque des points. A l'O.N.U., notre délégation dirigée par Abdelkader Chanderli s'est fait une grande place au sein du groupe Afro-asiatique. Elle jouit d'un grand prestige et est présente à tous les débats. Depuis le discours du sénateur Kennedy en 1957, nous avons accès à tous les milieux américains.

Les Français sont de plus en plus isolés. KHROUCHTCHEV chef du Gouvernement Soviétique, qui se trouve à

New-york reçoit officiellement notre délégation présidée par Krim, bien que son gouvernement ne reconnaît pas le GPRA. C'est un grand succès diplomatique qui a un retentissement mondial !

Les ultras s'agitent de plus en plus à Alger où De Gaulle est contraint de défendre sa politique en réprimant parfois des Français. Ceux-ci après l'échec des barricades se sont rassemblés dans un nouveau mouvement où ils intègrent des milliers d'Algériens sous la présidence du Bachagha Boualem, auquel on promet un grand destin.

Le mouvement FAF (Front pour l'Algérie Française) a remplacé à Alger le FNP d'Ortiz qui s'est réfugié aux baléares, tandis que Lagaillarde se trouve en prison en France.

Le 4 Novembre 1960 nouveau discours du général De Gaulle. Il déclare que "l'Algérie aura ses propres lois". La République Algérienne existera un jour. Mais n'a encore jamais existé. De Gaulle évolue sans cesse. Notre problème est de tenir bon sans rien sacrifier du problème de fond. Les Européens d'Alger manifestent violemment contre De Gaulle. Ils sont d'autant plus exaspérés qu'on leur a assuré que le FLN était battu alors que celui-ci a repris le combat dans les villes, le FLN est plus présent que jamais.

MANIFESTATIONS MUSULMANES DU 11 DECEMBRE 1960 EN ALGERIE

Et voici que surviennent les manifestations musulmanes de décembre 1960. Peu importe l'origine de ces manifestations. On a épilogué là dessus souvent pour dire que ce sont des gaullistes qui ont "fomenté" ces manifestations.

Il fallait que les Algériens soient franchement acquis à l'idée d'indépendance, pour marcher poitrine nue sur les chars et foncer sur les Baïonnettes pointées sur eux, il fallait que leur foi soit plus grande que leur peur. Et la forêt de drapeaux algériens, qui les leur a fournis ? Non ! le mérite de De Gaulle n'est pas d'avoir facilité, au contraire il n'a rien donné.

Le mérite de De Gaulle est d'avoir compris que l'Indépendance algérienne était inéluctable et d'avoir agi en conséquence. Et les premiers à lui rendre hommage devaient être les Français, parce que c'est à la France qu'il pensait. Cent douze morts, plusieurs centaines de blessés tel a été le bilan des victimes des manifestations musulmanes de décembre 1960. Les Européens insurgés dix mois auparavant avaient tiré sur les gendarmes et en avaient tués pas mal. La troupe n'aurait pas réagi. Les morts qu'ils avaient eu étaient tués par des gendarmes qui se défendaient. La preuve était faite une fois de plus, magistralement que le peuple était pour l'indépendance, que la répression était vaine, que la fraternisation avec les ultras était un leurre et que le FLN était le seul et unique représentant du peuple Algérien. C'est ce que nous expliquâmes à l'O.NU. c'est ce que cette dernière a compris en votant à cette session de décembre 1960, la résolution afro-asiatique reconnaissant le droit du peuple algérien à l'autodétermination et à l'Indépendance avec les garanties nécessaires sur la base de l'unité du peuple et de l'intégrité territoriale. Plus l'échéance de l'Indépendance algérienne se dessinait à l'horizon, plus les européens d'Algérie s'affolaient, plus les algériens se serraient au coude à coude. Après le Référendum du 8 Janvier 1961 et le "oui massif" à De Gaulle, toutes les tendances "Algérie française" s'intégrèrent à l'O.A.S. "organisation armée secrète". Pour nous, notre mission à l'extérieur était claire. Une campagne permanente auprès de tous les pays pour acquérir leur sympathie et leur voix à l'O.N.U. Une offensive auprès de l'opinion publique française et internationale pour l'ouverture des négociations franco-algériennes.

PREMIERS CONTACTS SECRETS EN SUISSE (20/02/61)

Depuis Melun dont nous avions attribué avec insistance l'échec à l'intransigeance de De Gaulle, nous n'avons refusé aucun contact et nous avons multiplié les confidences à tous ceux qui se disaient intermédiaires, envoyés spéciaux des autorités françaises, amis de De Gaulle, artisans bénévoles de la paix, journalistes bien introduits, tous sans exception, même ceux qui étaient nettement des "opportunistes".

Le Président Abbas a reçu des dizaines d'hommes de bonne volonté ou d'envoyés de De Gaulle. Chaque ministre algérien avait sa part de confidence, d'envoyés spéciaux. J'ai moi-même rencontré M' Chayet diplomate français. C'est Albert Paul Lentin qui nous arrangea un rendez-vous à Genève. Nous nous sommes trouvés dans une rue pas très loin de l'hôtel d'Angleterre. M' Chayet m'ayant demandé où nous rendre pour échanger nos points de vue, je lui répondis "tout simplement à cet hôtel. La meilleure clandestinité est de se mêler à tout le monde. Nous avons le droit de prendre un verre au salon. Allons-y". Et je crois que personne ne nous a particulièrement remarqués à l'hôtel d'Angleterre. Je voulais surtout savoir à quel niveau on s'intéressait chez eux à nos pourparlers éventuels. De mon côté, je l'assurai que nous étions plein de bonne volonté de compréhension et que j'étais sûr — naturellement — que nous arriverions à nous entendre. Mais de tous les contacts les plus sérieux et qui devaient aboutir à amener les Français et les Algériens autour de la table des négociations, ont été les contacts établis grâce à nos amis suisses du Département politique de la Confédération. En effet, M[e] Nicolet du barreau de Genève et M' Lalive sécrétaire général de "l'Association internationale des juristes", chargés par le Département politique de la Confédération avaient contacté Boulahrouf représentant du GPRA à Rome pour demander à notre gouvernement d'intervenir auprès de M. Sékou Touré, Chef du Gouvernement Guinéen afin d'obtenir la libération d'un ressortissant suisse détenu à Conakry. Sékou-Touré finit par libérer le prisonnier suisse à la suite des démarches du GPRA. Ceci renforça notre crédibilité auprès des Suisses et établit entre nous des liens sérieux. Les échanges de vue sur notre problème entre les personnalités Suisses et nos représentants particulièrement avec Boulahrouf amenèrent ce dernier à rencontrer M' Olivier Long Responsable au Département politique du gouvernement suisse.

M' Olivier Long, ami de M' Joxe nous fit savoir que le gouvernement suisse était prêt à faciliter les contacts secrets ou publics sur son territoire. Il devait naturellement donner les mêmes assurances au gouvernement français et c'est ainsi qu'eurent lieu les premiers contacts secrets en Suisse. Le 20 Février 1961, M' Georges Pompidou représentant le général De Gaulle rencontra Messieurs Boumendjel et Boulahrouf représentants du GPRA, à Lucerne. Ils se retrouvèrent une deuxième fois à Neufchâtel le 5 Mars 1961.

A cette époque je me trouvais encore à Genève, en convalescence et suivais de loin les pourparlers secrets. Je rencontrais parfois Boulahrouf avec lequel je m'entendais très bien, ayant toujours été de la même famille politique. Libre de toutes ambitions personnelles, nous échangions nos points de vue sans souci de plaire ou de déplaire à qui que ce soit. Notre souci était de "nous aider" à nous en sortir. Exploitant mon titre de secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères et de membre du CNRA, je précisai le 12 Mars 1961 sans consulter mon gouvernement mais sûr d'être fidèle à nos principes fondamentaux, je précisai dans une interview à M[e] Pierre Stibbe pour France-observateur, comment entendions-nous aborder les négociations ? M[e] Stibbe était un ami de longue date de notre mouvement national et avait défendu dès avant 1954 les militants du MTLD. Il sera jusqu'à sa mort, un ami fidèle de l'Algérie.

Je me devais de lui répondre avec précision, entre autres, je lui déclarai. "Nous sommes réalistes et nous savons que la fixation d'un délai entre le cessez-le-feu et le référendum sur l'Autodétermination sera l'un des objets de la négociation.

L'A.L.N. ne saurait être désarmée, mais devra, au contraire, avoir une existence légale. L'exploitation du Sahara peut être, un des thèmes essentiels de la négociation par contre la souveraineté algérienne sur le Sahara, est exclue. Le respect de l'intégrité du territoire algérien est pour nous une condition "sine qua non".

RENCONTRE A EVIAN (20/5/61)

Le 30 Mars 1961 deux communiqués furent publiés à Paris et à Tunis annonçant l'ouverture des pourparlers franco-algériens à Evian le 7 Avril 1961. Le jour même, cependant M' Joxe ministre chargé de l'Algérie, au cours d'une conférence de presse à Oran, annonça qu'il ne discutera pas seulement avec le FLN, mais également avec le MNA[1]. La manoeuvre était trop grosse. Le MNA entièrement disparu comme parti organisé, que signifie cette attitude de Joxe ? Pense-t-il que le FLN est tellement désireux de négocier qu'il ne renoncera pas à la rencontre prévue pour le 7 Avril, d'autant plus qu'il vient d'annoncer cette nouvelle ? Veut-il apaiser les milieux français qui n'admettent pas que le FLN soit le seul représentant des Algériens ! A moins que ce soit l'assassinat de M' Camille Blanc maire d'Evian qui l'ait fait réfléchir ? Mais cela est impossible et n'est pas du caractère du général De Gaulle, sans compter que les ultras ne veulent pas plus entendre parler du MNA que du FLN.

Toujours est-il que cela nous parut un revirement de la part du gouvernement français car sans l'accord du général

(1) MNA : Mouvement National Algérien : dirigé par Messali Hadj, contre le FLN.

De Gaulle, M' Joxe ne se serait pas permis de remettre en cause l'esprit de nos accords secrets ; il n'était pas spécifié dans ces accords, que les pourparlers n'auraient lieu qu'avec nous, mais nous avions bien précisé à M' Pompidou et à tous les autres représentants français que le FLN était le seul et Unique représentant du peuple algérien. Le 31 Mars 1961, le GPRA déclarait qu'il refusait de rencontrer le gouvernement français tant qu'il ne reconnaîtra pas que le FLN est le seul interlocuteur valable. Cette fidèlité aux principes nous sauva comme toujours, sur le fond ce qui est essentiel, mais cette fois sur la forme également, puisque nous apprendrons plus tard, avouons-le, nous apprendrons seulement après le cessez-le-feu — que le MNA en question n'était que le **Front de l'Action pour l'Algérie démocratique** — le FAAD, c'est à dire l'organisation crée par le **S.D.E.-C.E.**[1] Ainsi le gouvernement français faisait d'une pierre deux coups : achever de liquider politiquement Messali, auprès du dernier carré de vieux militants qui ne voulaient pas désespérer de lui, — le F.A.A.D. se déclarant d'obédience messaliste, et ridiculiser le FLN qui se serait trouvé à côté et sur le même pied d'égalité que des indicateurs et de pauvres hères, hommes de mains des services spéciaux français, recrutés sous la menace et le chantage par le Service d'Assistance Technique aux Français Musulmans d'Algérie, (S.A.T.F.M.A. de Paris). Nous apprendrons que c'est cette organisation du S.D.E.C.E. qui liquidait les responsables F.L.N. fichés par la police sous le couvert de règlements de compte entre le F.L.N. et le M.N.A.

(1) S.D.E.C.E. : Services Secrets Français

En se préparant à rencontrer les négociateurs français, le G.P.R.A. n'avait pas du tout l'intention d'interrompre les combats. Au contraire il fallait coûte que coûte intensifier la lutte, pour être en position de force au cours des négociations. La rencontre prévue pour le 7 Avril 1961 ayant été renvoyée, le G.P.R.A. redoubla d'efforts. Jamais les Moudjahiddines ne furent aussi décidés. Tandis que les coups de main et les embuscades se succédaient, les Commissaires politiques de plus en plus actifs ralliaient chaque jour au F.L.N. et à l'A.L.N. de nouvelles recrues. Les Algériens servant dans l'armée française désertaient tous les jours plus nombreux et rejoignent les maquisards. C'est que l'annonce de négociations prochaines persuadait les derniers hésitants de la victoire prochaine du F.L.N.; personne ne doutait que cette victoire signifiait l'Indépendance. Et tandis que cette perspective encourageait les Algériens, elle désespérait la partie adverse. Les partisans de l'Algérie française, fous d'inquiétude et de désespoir, enrageaient contre le général De Gaulle. Il allait abandonner disaient-ils l'Algérie. Il trahissait l'armée et la France. Il fallait absolument l'empêcher d'agir et le seul moyen était de le faire tomber. Colons et officiers divers, multiplièrent voyages, contacts, réunions clandestines pour préparer un complot contre le général De Gaulle; prendre le pouvoir et maintenir l'Algérie française. Ils renoncent à la fin de tenter de renverser le gouvernement, faute de forces suffisantes en France et faute de temps pour préparer le coup et d'acquérir de nouvelles complicités. Ils décident d'agir en Algérie où les officiers parachutistes sont toujours disponibles pour les coups durs et les aventures et de s'emparer du haut Commandement de l'armée. Le 11 Avril 1961, le général De Gaulle déclarait dans sa conférence de presse. "Dans le monde actuel et à l'époque où nous sommes, la France n'a aucun intérêt à maintenir sous sa loi et sous sa dépendance une Algérie qui choisit un autre destin".

"La décolonisation est notre intérêt et par conséquent notre politique". De Gaulle avait compris que les armes ne pouvaient trancher le problème.

Il essayera désormais la politique. Mais les ultra perdirent définitivement la tête. Le général Challe ancien commandant en chef de l'Armée française en Algérie, avait été nommé commandant en chef du Centre Europe après son départ d'Algérie. A Fontaine bleau, il suivait plutôt les événements d'Algérie et participait au mouvement des ultras de l'Algérie française. Il démissionna de son poste de Commandant en chef Centre Europe par opposition à la politique de De Gaulle qui envisageait de négocier avec le FLN. Après la conférence de presse du 11 Avril 1961 du général De Gaulle, il n'hésita pas à prendre la tête des comploteurs. Le 20 Avril 1961, il débarque clandestinement avec le général Zeller, sur l'aéroport de Blida, à une quarantaine de kilomètres d'Alger. Ils sont rejoints par les généraux Jouhaud et Salan, ce dernier également ancien commandant en chef de l'Armée française en Algérie et qui s'était retiré à Madrid d'où il agissait avec les ultras d'Alger contre le gouvernement de Paris.

Le 22 Avril 1961, les quatre généraux Challe, Zeller, Jouhaud et Salan prennent Alger, jettent le délégué général et le Ministre français des transports Robert Buron — qui était en visite en Algérie — en prison et s'emparent du haut commandement et du pouvoir à Alger.

Le Général De Gaulle, président de la République Française réagit dès le lendemain et dans un discours ferme et violent, condamna les "usurpateurs" qui avaient "bafoué l'Etat" défié la Nation, abaissé le prestige international de la France et compromis" la présence française en Afrique. Il appela les troupes et les fonctionnaires à la désobéissance à ces aventuriers. Il dépêcha plusieurs délégués — en Algérie dont M' Joxe ministre de l'Algérie — prendre des contres mesures.

Le succès des quatre généraux qui comptaient beaucoup sur leur prestige auprès de l'armée n'alla pas très loin. Des dizaines de généraux et de colonels s'agitèrent dans tous

les sens pour rallier toutes les troupes à la rébellion de leurs chefs. Ils ne réussirent qu'à plonger leurs collègues, les officiers, les soldats ansi que la population française dans la confusion, le doute et le désarroi. Au bout de quatre jours, cette insurrection échoua. Le 25 Avril le général Challe se rend à Paris et se livre à son gouvernement. La débacle de ses acolytes est le signe précurseur de la fin de l'Algérie française. Le putsch devait sauver l'Algérie française. Il a failli au contraire emporter la cinquième République Française qui aurait succombé comme la quatrième à la guerre d'Algérie. De Gaulle l'avait emporté sur ses généraux rebelles mais l'alerte a été chaude. Elle confirma De Gaulle dans sa décision de changer d'armes et de méthodes. Il fallait négocier. Il essayera jusqu'au bout, de mai 1961 au 19 Mars 1962, date du cessez-le-feu, d'obtenir par les manoeuvres politiques ce qu'il n'a pu imposer par la puissance militaire.

Après plusieurs contacts avec des émissaires du gouvernement français, la rencontre prévue pour le 7 Avril 1961 eut lieu le 20 mai 1961 à Evian. Les deux délégations se rencontraient dans une atmosphère lourde et pleine d'inconnues. Nous étions dans une ville dont les ultras venaient d'assassiner un mois auparavant, le maire pour ne s'être pas revolté contre la tenue des négociations chez lui. L'organisation armée secrète – l'O.A.S. – qui s'était constituée à la suite de l'échec du putsch du 22 Avril 1961, exécutait chaque jour des victimes innocentes qu'elle frappait aveuglément. Le F.L.N. de son côté, ripostait à ces crimes et rendait coup pour coup. On allait jouer serrer et c'étaient nos premiers pas dans le jeu difficile des négociations.

Mais notre volonté était ferme sur les principes nous étions décidés à ne rien négliger pour aboutir à la solution que nous désirions. Notre délégation était présidée par Krim Belkacem, vice-Président du GPRA, et ministre des affaires étrangères.

Elle comprenait en outre le D' Francis ministre des Finances, Benyahia directeur de cabinet du Président du GPRA, Tayeb Boulahrouf, délégué du FLN à Rome, Ahmed Boumendjel, Directeur au ministère de l'information, les commandants Mendjli et Slimane membres de l'Etat major de l'A.L.N. et de moi-même secrétaire général du ministère des affaires étrangères, contrairement à ce que rapportent certains auteurs, il n'y avait aucun désaccord entre les délégués algériens et nous nous entendions parfaitement sur la marche à suivre. Le différent qui devait éclater plus tard entre le GPRA, et l'Etat major n'existait pas encore et les frictions qui avaient bien existé n'avait pu encore pris la tournure grave qu'ils eurent en 1962. Encore faut-il souligner que l'Etat major ne s'est opposé à aucun moment aux négociations qui devaient aboutir aux Accords d'Evian, sinon comment pouvions-nous espérer faire respecter le cessez-le-feu une fois les Accords signés ? Cessez-le-feu qui a été effectivement respecté au moment voulu. L'attitude de l'Etat major a été lors des entretiens de 1962 une sorte d'abstention et une volonté de laisser faire le GPRA, sans intervenir de sorte qu'il puisse dégager toute responsabilité dans la politique que l'application des Accords allaient impliquer. C'était se ménager la possibilité de les critiquer, plus tard car les membres de l'Etat major pensaient déjà en termes de conquête du pouvoir. La crise du FLN après l'indépendance a confirmé cela. Mais à Evian ce problème ne se posait pas.

Nos difficultés venaient du problème algérien lui-même et des multiples questions toutes ardues qu'il fallait résoudre.

Le gouvernement français décida une "trêve unilatérale des opérations offensives". Il décida de transférer Ben Bella et ses compagnons de l'Ile d'Aix au château du Turquant où on pouvait plus facilement les contacter. Il libéra d'autres prisonniers politiques. Malgré l'insistance de la délégation française nous refusâmes pour ce qui nous concerne de dé-

créter la trêve. Les Français nous le reprochèrent souvent. Mais, d'une part nous n'avions pas confiance en De Gaule et ne pouvions donc renoncer au seul atout qui avait amené la France à la négociation, d'autre part nos partenaires feignaient d'oublier que l'O.A.S. nous menait une guerre dure et qu'après tout, c'était aux tenants de la Colonisation que nous livrions combat. Que signifaient par contre "les opérations offensives" de l'armée française sinon la défense de ces mêmes tenants de la Colonisation.

Ces premiers entretiens entamés le 20 Mai 1961 durèrent jusqu'au 13 Juin 1961. Il nous apparut clairement que De Gaulle n'avait renoncé, ni à la domination de la France, ni aux privilèges des européens d'Algérie. La délégation française insistait longuement sur les Garanties à la Minorité française. Cette question prenait le plus clair de notre temps.

La double nationalité pour les européens, le Français langue officielle en Algérie, le maintien des droits acquis, la garantie des biens, les mêmes droits que tous les citoyens algériens etc...

Les délégués français se ménageaient toutes les facilités dans l'Algérie future, ils exigeaient des bases militaires sur lequelles naturellement le gouvernement algérien n'aurait aucun droit de regard. L'autodétermination ne concernerait que les 13 départements du Nord. Le Sahara demeurait français. "L'Algérie" deviendrait un pays limitrophe du Sahara, territoire français, comme pour la Mauritanie, le Mali et tous les autres pays limitrophes, la France lui offrirait la possibilité de participer à l'exploitation des richesses sahariennes, plus précisément du pétrole saharien — Nos positions étaient diamétralement opposées. En somme on nous demandait de garantir tout ce que la Colonisation avait réalisé à son profit. Le Général De Gaulle ne doutait de rien : il nous demandait tout simplement de ratifier nous-mêmes, volon-

tairement, la domination française imposée par la force. En échange les Algériens du Nord auraient un drapeau qui flotterait sur le cinquième du terrritoire. Territoire soumis d'ailleurs à la minorité française. L'accord apparaissait impossible. Si nous pouvions malgré tout discuter des plus pénibles questions et espérer d'y trouver des formules valables, nous ne pouvions admettre la moindre atteinte à l'intégrité territoriale. Là c'était un principe sacré. Il était en outre impensable pour nous d'envisager le partage de ses sujets français — "indigènes musulmans non naturalisés français" comme nous le portions sur notre carte d'identité en face de la rubrique Nationalité — De Gaulle allait faire de nous des citoyens algériens souverains dans le Nord, et des citoyens français de seconde zone dans le Sud. La pilule était trop difficile à avaler.

Devant l'impossibilité d'aboutir à un accord, les pourparlers furent suspendus le 13 Juin 1961. Nous restâmes cependant en contact. Après plusieurs échanges de notes et de rencontres entre des délégués désignés à cet effet de part et d'autre dès le 13 Juin, les deux délégations se réunirent en Assemblée générale à Lugrin pour conclure à un échec. Les négociations furent rompues à propos du Sahara.

La guerre continuait. La solution n'était pas mûre.

CHAPITRE III

LE 3ème G.P.R.A.

(Septembre 1961 – Août 1962)

CHAPITRE III

LE 3ÈME G.P.R.A.
(Septembre 1961 – Août 1962

Les ultras accueillirent l'échec des négociations comme une victoire sur le FLN, et sur De Gaulle. L'organisation armée secrète "O.A.S." jubilait. Ne comprenant rien à l'évolution des événements, elle allait se déchaîner pour arrêter l'histoire. "Puisque le FLN entraînait les musulmans derrière lui uniquement par la force, répétaient les ultras, nous allons employer la force pour soumettre ces mêmes musulmans". L'O.A.S. employa toutes les violences, ne recula devant aucune infâmie. Ce que ni les durs parachutistes du Général Massu qui pensait lui aussi que les musulmans n'obéissent qu'à la force, ni l'armée française dans toute sa puissance en Algérie qui n'avaient pas réussi à vaincre, l'O.A.S. comptait l'obtenir par la terreur. Sa rage était d'autant plus grande que le FLN loin de disparaître, était plus présent que jamais.

Cependant au sommet, la gravité du problème et la peur de râter la solution toute proche, tenaient le FLN en haleine. "Les négociations avaient échoué, que faire ? Se demandaient les dirigeants ? C'est la lutte armée qui a amené le gouvernement français à la négociation. Mais le général De Gaulle veut nous démobiliser. Il faut coûte que coûte renforcer l'action militaire et diplomatique". Tous les membres du CNRA voulaient un changement à la tête pour qu'il y ait un changement dans les méthodes de lutte. C'était "un scandale" répétait chacun de nous, de voir la force dont nous disposions à l'extérieur, et d'être dans l'impossibilité de nous en servir à l'Intérieur. Tout le monde en rendait

responsable le Gouvernement y compris l'Etat major pourtant chargé lui-même de la guerre.

REUNION DU CNRA – AOUT 1961

La crise devenant de plus en plus aiguë, de nouveau le C.N.R.A. se réunit. Ce fut la réunion d'août 1961; il y eut des débats passionnés. Mais dans le flot des critiques, il n'y avait pas un seul point précis que le C.N.R.A. pouvait résoudre. Les membres de l'Etat major s'opposaient de plus en plus au G.P.R.A. notamment aux trois (B) BOUSSOUF, BENTOBAL, BELKACEM KRIM. Avec le recul, il m'apparaît que les membres de l'Etat major qui s'agitaient comme des lions en cages, avaient la rage au coeur devant leur impuissance à franchir les deux différents barrages : **le barrage des frontières pour livrer de vraies batailles à l'armée française, et celui de la certitude de s'emparer du pouvoir à l'extérieur comme ils désiraient le faire depuis quelque temps, en éliminant les trois "B"**. Cela ne ferait que compliquer les choses et ne mènerait qu'à l'impasse. Ils étaient tout de même conscients comme tous les autres responsables que rompre l'unité devant l'ennemi était la catastrophe certaine. De son côté BEN KHEDDA menait depuis des mois campagne, pour la création d'un gouvernement restreint, composé de cinq membres au maximum, et l'installation coûte que coûte de ce Gouvernement en Algérie. C'était, soutenait-il le meilleur moyen pour la Direction de galvaniser les résistants, de maintenir la confiance, et de mettre tous les dirigeants d'accord. Cette idée ne fut pas retenue. Un gouvernement à l'Intérieur serait immanquablement traqué par l'armée française. Il ne pourrait servir à rien et finirait par être détruit. S'installer à l'Intérieur était purement et simplement une "opération suicide". Ben Khedda ne pouvait avoir oublié que le C.C.E. avait échappé de justesse aux paras en 1957. Mais il ne voyait pas comment résoudre la crise de la Direction autrement. Il voulait rééditer le coup du C.R.U.A. de 1954. Il resta seul de son avis mais son idée

tempéra beaucoup l'ardeur de ceux qui ne voyaient que les avantages du pouvoir. Le C.N.R.A. décida toutefois de remanier complètement le gouvernement.

Abbas avait démontré qu'il ne pouvait avoir d'autorité sur ses ministres. En outre, KRIM instruit par l'expérience de la Constitution du 2ème G.P.R.A., avait cette fois pris les devants et avait nettement déclaré à chacun, que si on reconduisait ABBAS comme Président, il se séparerait publiquement du G.P.R.A. Il fallait un autre Président. Aucun des trois "B" ne pouvait le devenir parce qu'ils se neutralisaient mutuellement, ils étaient trop critiqués et même contestés notamment par l'Etat major général de L'A.L.N.

Suivant la tradition, le C.N.R.A. désigna une Commission pour consulter ses membres et proposer un gouvernement sur la base de ces consultations. La Commission était composée de Benyahia Mohamed, Boudaoud Omar, responsable de la Fédération F.L.N. de France et de Mohammedi Saïd, alors ministre d'Etat sortant du 2ème G.P.R.A. Je ne sais pas si d'autres ont été sollicités avant moi, mais la Commission m'a demandé si j'acceptais de devenir Président du G.P.R.A. Je répondis que je ne me sentais pas en mesure d'assumer cette haute responsabilité et exposais un certain nombre de conditions qu'un Président devrait, selon moi remplir et que je ne remplissais pas. Je crois avoir suggéré – je ne le jurerais pas si j'étais démenti par l'un des membres de la Commission – l'idée de proposer Ben Khedda comme Président.

DESIGNATION DU 3e GPRA

Le gouvernement fut en effet constitué sous la présidence de Ben Khedda . Il comprenait :

Ben Khedda	Président du conseil et Ministre des finances
Krim	Vice président du conseil et ministre de l'Intérieur

Ben Bella	Vice président du conseil
Boudiaf	Vice président du conseil
Mohammedi Saïd	Ministre d'Etat
Rabah Bitat	Ministre d'Etat
Khider	Ministre d'Etat
Aït Ahmed	Ministre d'Etat
Boussouf	Ministre de l'armement et des liaisons générales
Bentobbal	Ministre d'Etat
Saâd Dahlab	Ministre des Affaires étrangères
M'hamed Yazid	Ministre de l'information

Il restait à désigner un Ministre des Finances. Réunis entre nous avant d'aller devant le C.N.R.A., je proposai à mes collègues de confier le ministre des Finances à Ben Khedda. Seul Boussouf essaya de s'y opposer. En vertu de quoi ce cumul demanda-t-il ? "Pour que le Président ait un petit moyen de contrôle, une petite autorité sur vous" lui répondis-je. Chacun comprenait qu'il s'agissait des trois "B". Krim et Bentobbal ne dirent pas un mot. Boussouf souleva sans conviction une ou deux objections, et n'insista pas. Ben Khedda devint donc Président et Ministre des finances du G.P.R.A. Avant de nous présenter devant le C.N.R.A., je fis avec Ben Khedda une brève visite à Ferhat Abbas. Sans consulter au préalable nos collègues, qui allaient constituer le nouveau G.P.R.A., nous proposâmes à Ferhat Abbas de se joindre à nous en acceptant de devenir ministre d'Etat. Abbas déclina la proposition presque spontanément, en nous déclarant que pour sa part, il avait pensé jouer un rôle modérateur comme par exemple celui de Modibo Keita ou Houphouet Boigny, mais puisque nous passions outre, il ne voulait pas participer à ce gouvernement. Nous n'avons pas cherché à approfondir ce que voulait dire Abbas. Nous étions d'ailleurs pressés par le temps. Je crois que nous n'avons jamais répété cette déclaration de Abbas. C'était tellement contraire à tout ce que nous pensions, contraire même au rôle qu'il avait lui même joué à la tête du G.P.R.A. Dix minutes plus tard

nous nous présentions devant le C.N.R.A. et l'après-midi nous prenions l'avion pour le Caire où nous devions participer à la Réunion des "Pays de Casablanca" dont l'Algérie combattante était membre à part entière.

DECLARATION DU PRESIDENT BEN KHEDDA (15/9/1961) TUNIS

Le 15 Septembre 1961, s'adressant pour la première fois au Peuple Algérien, depuis son accession à la présidence du G.P.R.A. Ben Khedda rappelait que la guerre continuait et qu'il nous fallait consentir de nouveaux sacrifices. Le Général de Gaulle qui dans sa conférence de presse du 5 Septembre 1961 avait déclaré que "ce dont il s'agit, c'est du dégagement, ajoutant pour la première fois que "pour ce qui est du Sahara, il fallait tenir compte des réalités," etc... "Qu'il n'y a pas un seul Algérien, je le sais, qui ne pense pas que le Sahara doive faire partie de l'Algérie". Le principe de la souveraineté algérienne était enfin admis. Il ne restait plus qu'à trouver les moyens de se mettre d'accord. Ben Khedda répondit que nous étions prêts à une négociation franche et pour mettre fin à la guerre et ouvrir la voie à une coopération fructueuse et loyale. Ce discours étant un des premiers actes publics du 3e GPRA, il n'est pas inutile de le relire entièrement. (Voir Annexe 8).

Dans une déclaration publique prononcée à Tunis le 25 Octobre 1961, le Président Ben Khedda invita le gouvernement français à négocier directement les modalités de l'Indépendance pour négocier après la proclamation de celle-ci les nouveaux rapports entre l'Algérie et la France. Le gouvernement français ne pouvait accepter cette procédure et renoncer à celle de l'autodétermination à laquelle il s'était préparé. Mais cette proposition signifiait que pour nous l'Indépendance était désormais une chose acquise et il est certain qu'elle a amené le gouvernement français à ne plus différer longtemps la reprise des pourparlers.

A la suite de plusieurs déclarations françaises et algériennes réaffirmant toutes le désir des deux parties de reprendre les pourparlers interrompus à Lugrin, je saisis l'occasion du 1er Novembre 1961 pour préciser dans une interview accordée à l'hebdomadaire Afrique Action dirigé par M. Bachir Ben Yahmed, nos vues et nos conceptions des négociations franco-algériennes. Beaucoup de radios françaises avaient cité à l'époque cette interview qui, certainement a contribué pour beaucoup — étant donné mes responsabilités alors — à relancer les pourparlers qui ont abouti à la paix en Algérie. (Voir Annexe 9)

En décembre 1961, la question algérienne était une fois de plus posée à l'O.N.U. Le 21 décembre 1961, celle-ci invita la France et l'Algérie à reprendre les négociations.

RENCONTRES ALGERO-FRANCAISES (NOVEMBRE 61)

Le contact entre le gouvernement français et le GPRA n'avait en fait jamais été rompu si l'on considère le nombre d'intermédiaires qui venaient souvent nous sonder, le nombre de messagers qui venaient souvent de la part d'officiels Français ou parfois prétendaient venir de la part du général DE GAULLE lui-même. Nous leur réservions à tous, le meilleur accueil et les assurions de notre désir de rechercher une solution négociée. Nous nous contentions de leur donner notre réponse. Il est possible qu'en retour ils se présentaient aux autorités françaises comme étant nos propres messagers. Toujours est-il que ce va et vient d'hommes de "bonne volonté" maintient le contact entre nous et nous amena dès le mois de novembre 1961 à des rencontres entre nos délégués respectifs. Ce furent d'abord Redha Malek et Mohamed Benyahia qui rencontrèrent M. DE LEUSSE, Directeur de cabinet de M. JOXE Ministre de l'Algérie au sein du gouvernement français et chargé une nouvelle fois des négociations franco-algériennes. Puis ce fut à mon tour de rencontrer DE LEUSSE, assisté des mêmes délégués.

Les problèmes à discuter étaient clairs depuis la première conférence d'Evian. Les dernières déclarations du général DE GAULLE sur le Sahara qui constituaient l'impasse permettaient de discuter concrètement. Après plusieurs entretiens nous échangeâmes des notes précises sur tous les sujets. Les Français étaient infiniment mieux préparés et mieux outillés que nous, pour la négociation. Ce furent eux qui nous fournirent les premiers textes relatant leurs positions. Nous devions nécessairement leur répondre sur la base de ces textes. Cela leur donnait l'avantage de suivre leur méthode et l'espoir de nous amener petit à petit à leur point de vue. Mais cela ne nous inspirait aucune crainte. De toutes façons pour nous mettre d'accord, nous devions trouver un langage commun.

Chargé personnellement de mener les pourparlers, je décidai sans complexe de suivre la méthode qui m'était offerte. Je demandai seulement à mes collaborateurs notamment BENYAHIA et Redha MALEK, de faire attention aux faux pas. Il s'agissait pensais-je de remplir notre mission coûte que coûte. Nous n'allions pas à chaque instant nous rendre à Tunis consulter le GPRA, ou nous référer à AULNOY où se trouvaient les ministres emprisonnés. Nous connaissions les grandes lignes de notre politique. Fini le temps de tourner "autour du pot". Si DE GAULLE était pressé de se "dégager" de l'Algérie tout en faisant confiance à sa puissance et à son génie pour conserver, malgré tout, tous les avantages acquis à la France et aux Français d'Algérie, à nous il nous revenait de faire preuve de courage et d'intelligence pour mettre fin aux souffrances et aux malheurs de notre peuple, sans rien céder sur le fond qui puisse hypothéquer l'avenir, d'une Algérie réellement indépendante et souveraine. En dernière analyse il y aura toujours le CNRA pour mettre les choses au point.

RENCONTRES SECRETES DES ROUSSES (11 au 18 Février 1962)

Le terrain déblayé et de nombreux textes élaborés, je rencontrai finalement Mr JOXE, toujours secrètement. Après plusieurs entretiens, nous convîmes à la demande de ce dernier d'une rencontre secrète entre trois membres du gouvernement français et plusieurs ministres du GPRA. Ce fut la rencontre secrète des Rousses, sur les hauteurs du Jura, à la frontière franco-suisse. Cette rencontre dura du 11 au 18 février 1962. Le GPRA, avait désigné 4 ministres, Krim Belkacem, Bentobbal, M'hamed Yazid, et moi-même à ces pourparlers. Trois ministres se trouvaient du côté français. Mr Joxe, Mr Robert Buron et Jean de Broglie. Ces deux derniers appartenaient à des Partis autres que l'U.D.R. qui détenait la majorité au parlement en France et constituait le parti gaulliste. Le gouvernement français craignait d'être désavoué par une partie de l'opinion française.

En élargissant sa délégation, il voulait élargir sa représentativité et avoir la caution de plusieurs partis politiques. Chaque jour, nous nous rencontrions dans un châlet des Ponts et chaussées des Rousses, dans lequel nous restions enfermés toute la journée et où nous travaillions jusqu'à la tombée de la nuit. Nous logions bien-entendu en Suisse. Il fallait plusieurs heures pour regagner notre hôtel d'où nous revenions chaque matin aux Rousses. Notre fatigue était intense mais que pesait-elle devant celle de nos moudjahidines qui affrontaient quotidiennement le danger. Nous étudiâmes tous les problèmes. Nous avions affaire à une très forte partie. Les débats étaient durs et difficiles. Il nous fallait beaucoup d'attention et de sang froid. Il fallait distinguer entre l'essentiel et le secondaire, entre le durable et le provisoire. Si nous arrivions à assurer le pouvoir de décision pour le futur Gouvernement Algérien, tout le reste serait facile. Nous devions être assez courageux et assez habiles pour permettre au gouvernement français de sauver la face et de

se tirer d'affaire en tout honneur. Mais en même temps il fallait ne rien décider qui puisse égratigner la dignité de notre peuple, l'amour propre de nos moudjahidines ou faire douter un seul instant de la victoire du FLN.

Toutes les questions ayant trait aux conditions du cessez-le-feu, les garanties pour l'application en toute liberté de l'autodétermination, la libération des emprisonnés politiques, le retour des réfugiés et des exilés, la période transitoire de l'Exécutif provisoire qui devait gouverner l'Algérie et préparer le scrutin de l'autodétermination furent étudiées minutieusement. Nous étudiâmes tous les aspects de la Coopération franco-algérienne et nous fûmes d'accord sur des textes élaborés ensemble, concernant la coopération culturelle, la coopération technique, les relations économiques et financières, mais aucun de ces accords ne fut conclu facilement. Même pour la langue officielle en Algérie il a fallu un grand débat. Nous pensions que l'Arabe, langue du pays ne souffrait d'aucune discussion. Les Français voulaient que ce soit le Français ou les deux langues officielles à la fois. Nous fîmes à la fin une place de choix à la langue française, à travers laquelle au fond de nous-mêmes nous n'y voyions qu'avantage à côté de la langue arabe comme langue officielle du pays. Mais c'est encore sur les questions relatives au Sahara et à la minorité française que nous eûmes le plus de difficultés.

Il ne nous suffisait pas de voir le gouvernement français admettre, enfin la souveraineté algérienne sur le Sahara L'intégrité du territoire sauvegardée, il fallait veiller maintenant à l'unité du peuple et à la souveraineté algérienne. Or, la délégation française avait la hantise des intérêts de la minorité française et des intérêts économiques et stratégiques de la France en Algérie et en Afrique. Pour cela elle parlait des populations algériennes et non du peuple algérien, de la minorité française et des autres minorités. De Gaulle avait évoqué dans des déclarations antérieures, les Kabyles, les Mozabites, les musulmans qui voudraient demeurer français, etc...

Le gouvernement français voulait également conserver la haute main sur le Sahara, sur les aéroports pour des "escales techniques", sur des bases militaires, et les bases où se poursuivaient des expériences atomiques françaises.

Sur les garanties à la minorité française, il nous fallait une patience énorme pour réfuter les arguments français et démontrer que c'était tout le problème de la colonisation qu'on voulait perpétuer.

La thèse du Sahara français commençait à ne plus être soutenue sérieusement par le général De Gaulle qui a tout fait pour intéresser les pays limitrophes à l'exploitation des richesses sahariennes. Tous ces pays y compris le Maroc et la Tunisie ont suivi la position du G.P.R.A. qui ne cédait pas un pouce du territoire national, ni un gramme de la souveraineté algérienne. On peut noter à ce propos que le G.P.R.A. devait avoir une assez grande diplomatie pour réussir ce coup de maître.

La fermeté du G.P.R.A., son intransigeance sur les deux principes essentiels l'intégrité territoriale et l'unité du peuple ont eu raison de la fermeté du général De Gaulle. C'est lui qui finalement cédé et non le G.P.R.A.

A l'ouverture des négociations il décida et annonça grand seigneur une trêve unilatérale. Il nous demandait toutefois d'en faire autant. C'était sa dernière embuscade. Le G.P.R.A. n'y tomba pas. On s'est demandé pourquoi nous n'arrêtions pas à notre tour les actions militaires et de terrorisme. Les uns pensaient que c'était parce que nous craingnions de ne pas être obéis, supposition absurde puisqu'on comptait sur nous pour arriver à un cessez-le-feu total et définitif, ce qui eut lieu plus tard le 19 mars 1962 à midi; les autres nous trouvaient intransigeants, et manquant de souplesse. La réalité était plus que simple. Cette insécurité si l'on ne veut pas parler de véritable guerre ou d'opérations était notre

atout majeur; c'était le seul moyen qui avait amené la France et De Gaulle à la table de négociations et nous allions gentiment l'abandonner parce que le général De Gaulle nous faisait l'honneur de nous passer "la main dans le dos". C'était mal nous connaître et mal connaître le général De Gaulle. Il fallait être bien naïf pour prendre ce dernier au mot. Comment ? De Gaulle n'avait-il pas essayé avec force les moyens, toutes les méthodes pour nous faire fléchir, nous vaincre, nous détruire, pour maintenir l'Algérie, sous une forme ou sous une autre, sous la domination française! Il n'a rien négligé : il a envoyé le contingent des appelés en Algérie; il a fait la "tournée des popotes", il a proposé "la paix des braves", il a tenu personnellement des meetings populaires; il a fait des promesses à tout le monde; il a couvert les opérations les plus abjectes de ses généraux, les méthodes psychologiques des officiers spécialisés de la lutte contre la guérilla, ceux qui s'étaient fait la main en Indochine, méthodes qui veulent dire le mensonge, la trahison, la torture, sur tout la torture sous toutes ses formes. Il a tenté l'impossible pour maintenir l'Algérie française. Il dépensait trois milliards d'anciens francs par jour pour la guerre d'Algérie.

Nul autre que lui, ne pouvait imaginer en plein feu le plan de Constantine dont peu de gens peuvent deviner la portée si l'idée de l'indépendance, n'était pas sacré au plus profond des Algériens, si le F.L.N., si le G.P.R.A., ne veillaient pas. Il a usé des méthodes les plus contraires à son esprit de grandeur et à sa fièreté légendaire : non seulement il a reçu bien des gens insignifiants mais sa rencontre avec de jeunes officiers désemparés de la Wilaya IV montre combien il était lui même désemparé et s'accrochant comme un noyé à n'importe quelle èspece de planche de salut; le général De Gaulle se livrant en personne à ce petit jeu, – un petit complot de petits officiers contre le G.P.R.A. – sous son égide invraisemblable et pourtant vrai !.

Il fallait réellement aux calomniateurs une dose énorme d'inconscience ou de mauvaise foi pour enlever tout crédit au G.P.R.A. dans son duel avec De Gaulle. C'est pourtant ce qu'ont fait bien des gens qui attribuaient à De Gaulle tout le mérite de l'aboutissement à l'indépendance de l'Algérie.

Bref ! on a traité le G.P.R.A. comme on a voulu. Le champ était libre. A partir du moment où on a décidé à ne point étaler nos différents, il ne voulait pas répondre à ses détracteurs; mais personne ne supprimera cette vérité que face à De Gaulle le G.P.R.A. était uni comme un seul bloc, solide, ferme, inébranlable dans ses principes, et que finalement c'est De Gaulle qui est venu aux négociations, reconnaissant le G.P.R.A. comme seul représentant de l'Algérie — qui existait donc bel et bien — admettant de négocier d'abord le cessez-le-feu, exigeant des garanties d'avenir pour la minorité française et pour les intérêts de la France dans l'immédiat — donc ne doutant pas un instant de l'indépendance de l'Algérie sous l'autorité du F.L.N. — et finissant par reconnaître l'intégrité territoriale c'est-à-dire renonçant à la chimère du sahara français. Ceci a été le mérite du G.P.R.A. et sa fermeté dans les principes, non seulement a été la clef de la victoire mais a sauvé l'Algérie pour le présent et pour le futur. En effet, supposons que nous ayons accepté l'autodétermination pour le nord et reporté le Sahara à plus tard; nous aurions eu à subir plus tard le même sort que tous les peuples qui ont accepté la division de leur territoire ou ont été contraints de la subir. On connaît le prix de la division d'un même territoire, la Corée par exemple, l'Allemagne. Les situations qui ont imposé ces divisions peuvent être différentes, mais les conséquences sont toujours les mêmes : les guerres ou les menaces de guerre, les souffrances et les sacrifices. Grâce au G.P.R.A. le problème a été résolu au départ chez nous. On a rendu — à juste titre — bien des hommages à Hô.Chi. Minh et fêté chaleureusement Giap chez nous.

Dans le même temps, les adversaires du G.P.R.A. essayaient de le discréditer. Que n'ont-ils demandé discrètement aux Dirigeants du Vietnam ce qu'ils pensaient du G.P.R.A. qu'ils avaient reconnu, reçu et soutenu ? Les vietnamiens les auraient sûrement éclairés, car ils savaient eux ce que le G.P.R.A. a réussi en refusant le partage : **le Sahara à lui seul est un sujet de gloire.** Les Vietnamiens savaient ce que leur a coûté la division du Vietnam : outre une guerre acharnée durant de longues années contre d'implacables occupants, ils ont dû subir une atroce guerre civile où les Vietnamiens se détruisaient mutuellement à la grande satisfaction des impérialistes.

Le deuxième mérite et non le moindre du G.P.R.A., a été qu'une fois réunis autour du tapis vert et aux conditions acceptées par les deux parties, le G.P.R.A. a tout fait pour comprendre le partenaire, pour ne jamais porter atteinte à sa dignité, à son honneur ou à son amour propre. Faisant fi des qu'on dira-t-on, le G.P.R.A. ne considérait que l'essentiel et l'objectif final qui était l'indépendance. Les propos irresponsables des uns ou des autres, les commentaires tendancieux notamment après la conclusion du cessez-le-feu ne nous ont pas fait regretter un seul instant, notre attitude à Evian ni les Accords conclus. Les Accords d'Evian étaient un compromis longuement et durement élaboré. Mais dès le cessez-le-feu, la victoire était acquise. Le cessez-le-feu a provoqué la panique chez l'adversaire la démobilisation chez les Français, la fuite en France; le retrait précipité des colons. Le désespoir définitif des tenants de l'Algérie française, l'abandon, l'évacuation des terres et des immeubles. Les Algériens restaient maîtres de la place. La cause était entendue, dès le cessez-le-feu, ce fut l'adhésion massive des gens qui se tenaient à l'écart, en réserve, qui hésitaient. Ce fut la course pour joindre les rangs du F.L.N. à tout prix, rattraper le temps perdu. L'afflux des jeunes vers l'armée de libération permit le renforcement spectaculaire de l'A.L.N. et le redressement du jour au lendemain.

allaient être libres d'appliquer la politique de leur choix c'était cela le résultat recherché et obtenu à Evian. La suite de nos rapports avec la France a montré la justesse de nos positions. Nous étions souverains.

Au bout de huit jours d'un travail acharné nous tombâmes enfin d'accord sur les textes durement élaborés. Ce soir là, nous nous séparâmes vers 4 ou 5 heures du matin. La dernière réunion des Rousses avait donc duré du 18 février vers 8 heures du matin, au lendemain 19 Février vers 4 heures. Tout le monde était épuisé. Seuls tenaient debout M' Joxe "rouge comme une tomate" et un délégué algérien qui ne saurait dire quel teint il avait, mais se souvient d'avoir eu presque le vertige en regagnant son hôtel quelques heures plus tard. La journée avait été dure. M' Joxe nous avait soumis à la torture pour nous faire "avouer" les plus petites concessions sur les moindres détails. Et orfèvre en la matière, il avait laissé quelques petites questions à la dernière minute. De notre côté nous avons fait de notre mieux pour tenir le coup aussi bien, sinon mieux que les Français. Nous étions très vigilants sur les clauses qui pouvaient être en contradiction avec l'intégrité territoriale, l'unité du peuple et la souveraineté intégrale de l'Algérie, mais nous pensions que dans les "petits détails" les petites "erreurs" devenant grandes, plus tard, pouvaient s'infiltrer le malentendu. Nos partenaires pensaient que nous allions signer le soir même. Nous leur expliquâmes que nous devions au préalable soumettre ces projets d'accords à l'appréciation du CNRA, seul habilité à décider du cessez-le-feu ou de poursuivre la guerre et qu'il allait se réunir dès notre retour à Tunis, et que nous espérions bien nous retrouver très bientôt pour une rencontre officielle et décisive.

REUNION DU CNRA (22/2/1962)

La réunion du CNRA se tint à Tripoli à partir du 22 février 1962. L'atmosphère était loin d'être à l'enthousiasme. Tous

les membres du CNRA étaient d'accord pour un cessez-le-feu, nous le savions. Chacun avait eu le temps de s'informer sur le déroulement des pourparlers secrets. Tous suivaient anxieusement la situation dramatique que vivait alors notre pays. Les ministres emprisonnés à Aulnoy avaient été non seulement informés régulièrement du contenu des négociations, mais nous avaient même communiqué leurs suggestions dont nous tenions naturellement compte. Ils étaient d'accord pour le cessez-le-feu. Les cinq étaient parmi les responsables les plus modérés et les plus réalistes, Khider et Ben Bella en tête. Sur la question de la double nationalité aux français et de la langue française comme langue officielle en Algérie, Ben Bella était même le moins intransigeant. Je pensais alors que ce qui importait pour lui, était d'abord sa libération. Je sais depuis qu'il était convaincu que les Accords d'Evian n'étaient qu'une étape. Dans la confusion qui allait régner après le cessez-le-feu, il allait y puiser bien des arguments contre le GPRA. Il avait tort de feindre de croire que les négociateurs d'Evian ne savaient pas qu'ils concluaient là un compromis.

Les membres de l'Etat-Major eux-mêmes souhaitaient ardemment le cessez-le-feu. Mais ils avaient cessé d'obéir au GPRA, qui n'était plus que leur caissier. Il fallait bien entretenir l'armée, et condamner par principe toutes ses initiatives. Ils avaient alors le dos au mur. Avec le cessez-le-feu, ils voyaient bien arriver le moment de se lancer publiquement dans l'arène politique. J'étais sur le plan personnel en excellents termes avec eux et connaissais parfaitement leurs sentiments, mais les membres du CNRA, au même titre que les négociateurs eux-mêmes ne voulaient pas d'un cessez-le-feu à tout prix. Ils étaient inquiets. Tout près du but, ils avaient peur de nous voir "embarquer" tout le FLN, toute l'Algérie, sur une fausse route. Il fallait une grande foi pour les apaiser, les convaincre et les décider, parce que j'avais suivi tous les pourparlers et que j'étais responsable devant le GPRA; d'ailleurs je fus désigné pour être le rappor-

teur des Accords d'Evian devant le CNRA. Tous les mécontents se préparèrent à me faire passer un "mauvais quart d'heure". Ce furent les membres de l'Etat-Major qui pourtant me laissèrent la paix. La sympathie personnelle y était pour quelque chose, mais je dus surtout ce traitement à la décision qu'ils avaient prise de suivre en silence le débat. Ils avaient cependant manoeuvré pour qu'un "militant expert" non membre du CNRA, assiste au débat et traite les questions économiques notamment le pétrole. Ils étaient sûrs que "cet expert" allait confondre le GPRA, à la fois les négociations et Krim Belkacem en tête. Ce fut Khelifa Laroussi qui avait été choisi pour dresser le "réquisitoire" contre nous et qui effectivement prit part au débat. Khelifa m'avait assisté lors des premières rencontres secrètes des Rousses. Notre expert en pétrole — on ne pouvait donc reprocher à l'Etat-Major de le prendre pour tel — nous avait déjà fait dire des bêtises lors d'une discussion sur ce sujet, ce qui permit à M' Roland Billecard de nous tourner en dérision. "Nous concevons bien messieurs que vous nous demandiez 100% des bénéfices sur le pétrole, nous répondit-il sous l'œil amusé des négociateurs français, mais nous demander 110%, ne trouvez vous pas que c'est un peu exagéré ? C'était plus qu'il ne me fallait pour le "fusiller" en jonglant avec les mots avec un sang froid que je ne me connaissais guère auparavant pour faire semblant que nous "prêchions le faux" pour connaître le vrai. Mais je crois que les Français n'ont pas été dupes. En tout cas, ils n'ont jamais été aussi charitables. La flèche partie, Billecard n'y revint plus et personne de ses collègues ne sembla même y avoir fait attention. De retour à Tunis, avant de faire quoique ce soit, je téléphonai à Boussouf dont dépendait Khelifa pour lui dire : "je ne veux plus voir Khelifa, dans notre délégation, ni auprès de toi. Ni nulle part ailleurs, je t'expliquerai plus tard".

Je le revis à la réunion du CNRA, dont il n'était même pas membre, prêt à me clouer au pilori devant la plus haute autorité du FLN. Pour une revanche c'en était une bien grande !

Au lieu de me fâcher, cette présence m'amusa et décupla mes forces. Je me penchai vers Krim assis à ma droite et lui jurai que nous aurons l'accord du CNRA à la fin de la séance. Il sourit de toutes ses dents en jetant un regard circulaire sur l'ensemble de l'assistance. Dès que la séance fut ouverte je pris la parole. Je décidai d'évoquer simplement les différents accords mais en insistant sur la principale question à trancher qui était le cessez-le-feu. Entrer dans les détails et la technique de tous les problèmes risquait de m'entraîner loin et éterniser les débats. Les membres du CNRA s'attacheraient alors à chaque point et le risque était d'assister aux discussions interminables que nous avions vécues nous-mêmes avec les négociateurs français. Il fallait s'en tenir à l'essentiel. Le pétrole, la coopération culturelle, la coopération économique, la monnaie, tous ces problèmes où je risquais de m'enliser, et de jeter le CNRA dans la plus grande confusion, il fallait les contourner autant que possible. J'étais libre de ma méthode et je connaissais le domaine où les militants aiment bien se donner libre cours. Pendant deux heures, j'essayais de capter l'attention du CNRA en traitant les problèmes généraux, qui malgré tout étaient de brûlante actualité. "La division a gagné les rangs de l'ennemi disais-je à peu près. L'anarchie règne au sein des autorités françaises en Algérie. Elles ne savent plus où donner la tête. Le général DE GAULLE en a assez de cette guerre qui lui coûte de plus en plus cher, trois milliards par jour. Il veut se dégager de l'Algérie. Il est par ailleurs impatient de voir la France prendre rang parmi les grandes puissances modernes, disposer des moyens atomiques, de l'énergie, des bombes, des fusées intercontinentales, de l'électronique, des ordinateurs, disputer la conquête de l'espace etc...

L'O.A.S. désorganise tout et va à l'encontre de tout ce qu'entreprend son gouvernement. Mais ce faisant, l'O.A.S. mène la vie dure à nos compatriotes civils. Nos militants ripostent à tous les coups de l'O.A.S. mais les moyens sont insuffisants. Les moudjahidines manquent d'armes et de mu-

nitions. Ils ne tiennent que par la foi et le courage. Notre peuple lutte les mains nues. Sans désemparer de la lutte, il aspire ardemment à la paix. Il se trouve que c'est le moment où la France elle-même nous propose cette paix. Nous avons toujours et à juste raison proclamer que notre problème était politique et que la solution devait être politique. L'occasion de cette solution s'offre à nous, allons nous la laisser échapper ? Il n'y a qu'une autre façon de résoudre le problème, c'est d'emporter la victoire militaire. Or, cela été impossible pour la France. C'est encore plus impossible pour nous.

En fin de compte, dans ces accords nous obtenons l'essentiel : nous garantissons les deux principes de l'Intégrité territoriale et de l'Unité de notre peuple. Nous n'acceptons aucune clause qui mette en doute notre souveraineté nationale intégrale. Cette souveraineté intégrale signifie que nous allons avoir le Pouvoir de décision. A partir de là, tout dépend de nous pour assurer notre indépendance non seulement politique mais économique, c'est à dire totale".

De temps en temps je répondais brièvement aux membres sur un point ou un autre. Quand je conclus mon rapport, Khelifa lança deux ou trois phrases intraduisibles puis déclara tout naturellement en s'adressant à moi. "Vous avez donné le pétrole aux Français ! vous avez..." je l'arrêtai net en m'écriant : "Il va falloir parler sérieusement ! nous ne sommes pas ici pour raconter des histoires. Vous me donnez l'impression que nous sommes ici dans une fûmerie d'opium ou de hachisch et que nous sommes sous l'effet de ces stupéfiants ! revenons à la réalité ! Ce n'est pas nous qui donnons quoi que ce soit aux Français, ce sont les Français qui nous donnent le pétrole, ce sont eux qui le détiennent en ce moment et qui détiennent les autres richesses, qui détiennent toute l'Algérie ! Ce sont eux qui sont en ce moment en Algérie, à Alger. Nous, nous sommes à Tripoli, à des milliers de kilomètres d'Alger. Nous ne pourrons même pas rentrer chez nous, ce sont les Français qui nous donnent

coup de feu. Il ne s'agit pas de nous, direz-vous mais du peuple algérien ! Oui ! ce peuple qui se bat. Ceux qui se battent dans nos maquis, dans nos villes, tiennent un autre langage que nous, qui depuis maintenant quelque temps, nous ne faisons que la guerre des mots et des phrases, pour eux les graphiques, les additions et les soustractions ne les amusent pas. — je faisais allusion aux dossiers de Khelifa que je connaissais pour les avoir examinés avec lui — ce qu'ils veulent, ce sont des armes et des munitions ! Voulez-vous vous battre à leurs côtés ? Eh bien, saisissez l'occasion du cessez-le-feu qu'on nous propose, profitez de tous les avantages qu'il vous procure et apportez au peuple les armes, l'argent, les hommes, les cadres, le matériel que nous sommes incapables d'introduire en Algérie. Voulez-vous vous battre? Reconstituez les grandes katibas dans les campagnes, armez les fidaïnes et reprenez le combat si cela vous semble la solution. Aucun engagement dans les accords qui vous sont soumis ne vous interdisent de reprendre les armes et de vous soulever de nouveau. Mais si nous sommes conscients de nos responsabilités, sachons que la solution n'est pas militaire. L'occasion est unique de résoudre notre problème. Ayons confiance en nous-mêmes. Souvenons-nous qu'il n'y a pas très longtemps, DE GAULLE nous proposait seulement de regagner le bercail, nous indiquait où il fallait déposer les armes et nous assurait de son pardon si nous étions sages ! Il traite aujourd'hui avec nous d'égal à égal, il exige de nous des engagements sur l'avenir ce qui veut dire clairement que nous allons disposer de nous-mêmes, et décider librement de notre politique. Tout ce que voudrait maintenir le gouvernement français entre ses mains dans cette période transitoire va dans le sens qui nous convient le mieux. Nous avons besoin de relever l'administration dans l'ordre et pour cela nous avons besoin de cette période transitoire. Tout dépend de nous, de notre intelligence et de notre volonté. Il n'y a pas une minute à perdre dans les tergiversations, les discussions oiseuses et la démagogie !"

La cause était entendue. Mais pour la forme, tous ceux qui s'étaient préparés à intervenir soit pour démontrer "le danger des Accords des Rousses", soit pour les améliorer se mirent à poser presque au hasard, des questions. Ferhat Abbas qui connaissait les positions du F.L.N. contre les expériences atomiques pour les avoir exprimées lui-même à la tête du GPRA, pensait découvrir nos contradictions et notre entorse aux principes. Il m'interpella : "Je demande au rapporteur, pourquoi les Français veulent-ils garder des bases au Sahara" ? "Pour se dorer au soleil ! lui répondis-je. Ils vont nous céder les belles plages algériennes ! Ils méritent quand même qu'on leur prête quelques arpents de sable pour quelque temps". Il ne me releva même pas, pesant certainement au fond de lui-même au peu de sérieux de sa question. Un autre camarade nous reprocha au Sahara trop de bases à la disposition de la France.

"Il suffirait d'une seule base pour nous embêter lui répondis-je. Il ne s'agit pas du nombre. Mais un compromis est un marché et je suis bien content d'avoir beaucoup de choses à marchander. Mais veux-tu dire au C.N.R.A. où se situe exactement In.Ikker par exemple pour bien nous expliquer ? Il ne répondit pas et semblait lui-même me renvoyer la question "Tu ne sais pas où ça se trouve" ajoutai-je, eh ! bien, mon cher, rassure toi, moi non plus je ne sais pas où ça se trouve. Remercions M' JOXE de nous avoir indiqué pas mal de choses que nous aurons à récupérer, très bientôt."

Nous passâmes au vote. Les Accords furent adoptés. Nous étions désormais habilités à les signer avec naturellement la recommandation expresse d'obtenir le maximum d'améliorations. Seuls étaient opposés au cessez-le-feu Boumediene, Kaid Ahmed et Mendjli membres de l'Etat major et un certain commandant Nacer de la wilaya V qui s'était joint à eux et qui ne cessait de sourire sans raisons en s'excusant presque de prendre cette position.

La séance levée, Boumediene s'approcha de moi et avec un sourire qu'il arborait rarement me dit sur un ton de reproche amical : tu nous as attaqués, pourquoi, nous ne t'avons pourtant pas embêté, nous. "Je ne vous ai pas attaqué du tout, lui ai-je répondu. Mais je voulais donner leur compte à tous ceux qui croient que "faire la guerre, c'est raconter des histoires à Tunis".

"Alors ! c'est comme ça, "lançai-je à Kaïd Ahmed qui passait près de moi et me regardait malicieusement". Vous êtes contre le cessez-le-feu" ! "Oh ! me répondit-il ! "Nous savions très bien que le cessez-le-feu allait être voté. Mais nous voulions prendre date"! Ils prenaient date en effet. De ce jour, les membres de l'Etat-Major avaient définitivement rompu avec le GPRA. Ils prenaient leur indépendance. Ils fonçaient dans la lutte politique. Ils ne s'arrêteront que lorsqu'ils s'empareront du pouvoir en Algérie.

LES NEGOCIATIONS ALGERO-FRANCAISES (EVIAN 7 MARS 1962)

Le gouvernement français informé des résultats positifs de Tripoli, rendez-vous fut pris en Suisse pour la rencontre officielle. Le 7 mars 1962, les négociations algéro-françaises s'ouvraient officiellement à Evian.

Le GPRA avait désigné son Vice-Président Krim Belkacem Président de la délégation algérienne. Celle-ci était composée en outre de M'hamed Yazid – Bentobbal – Saad Dahlab – Benyahia Mohamed – Boulahrouf – Redha Malek et le colonel Amar Benaouda. La délégation française était présidée par M' Louis Joxe. Elle comprenait également M' Robert Buron, Jean de Broglie, Bernard Tricot, le général de Camas Rolland Billecard et De Leusse.

Les discussions reprirent comme aux plus grands jours des Rousses. Elles devaient durer jusqu'au 18 mars 1962. Aucun problème, bien que tout ait été étudié aux Rousses, ne fut laissé de côté.

Cependant les affrontements entre nos deux délégations n'étaient plus que le désir de chacune d'elles, d'obtenir de l'autre le maximum de concessions sur les multiples questions à compléter. Nous étions entrés dans les moindres détails. Ce n'étaient plus des accords de principe comme aux Rousses, il s'agissait maintenant de prévoir l'application sur le terrain, dans la pratique de ces accords et cela nous prit beaucoup de temps malgré notre volonté commune d'aboutir à la signature dans les meilleurs délais. L'application du cessez-le-feu, la commission du cessez-le-feu, le mouvement lui-même de l'A.L.N. dans ses diverses régions, la place de l'armée française maintenue provisoirement en Algérie, la force locale qui maintiendrait l'ordre durant la période transitoire, la libération des emprisonnés, la rentrée des réfugiés.

L'organisation de la période transitoire demandait un soin particulier : la composition de l'Exécutif Provisoire, ses compétences, les hommes à désigner pour le constituer, le délai pour préparer l'autodétermination. Ce délai, c'est-à-dire la durée de la période transitoire, était une question primordiale. Tout allait se jouer durant cette période. Le gouvernement français pouvait tenter de rattraper bien des choses consenties durant les négociations. En tout cas, il cherchera durant cette période à assurer son influence pour l'avenir sur l'Algérie de demain. Nous devions quant à nous saisir l'occasion par le moyen de l'Exécutif Provisoire pour asseoir l'autorité du F.L.N. sur l'administration algérienne et procéder à la relève des autorités françaises. Il fallait déterminer les délais d'évacuation des troupes françaises, la durée du bail sur Mers El-Kebir dont la France avait encore besoin, le délai d'évacuation des centres d'expérimentation atomiques et spéciales que nous feignions d'appeler "expériences scientifiques au Sahara" pour rester conforme aux positions publiques du GPRA, qui condamnait les expériences atomiques dans le monde, etc...

final désormais acquis. Il m'a semblé que les Français ne se faisaient aucune illusion sur l'avenir. Vieux routier de la diplomatie, habitué à jouer sur la scène internationale, M' Joxe devait souffrir dans sa fierté d'être choisi par l'histoire et par De Gaulle pour présider à la liquidation de l'Algérie française. Pour ce professeur d'histoire, la perte de ce joyau de l'empire français était bien la perte non seulement de la puissance de la France, mais celle de son influence dans le monde. Il faisait tout pour sauver les "meubles", et pourtant il ne savait comment faire pour n'être pas accusé plus tard d'avoir bradé l'Algérie, lui, qui n'était pas responsable de la guerre d'Algérie. Cet embarras était tellement vrai qu'il se livrait à une gymnastique de l'esprit pour trouver un nom à nos Accords. Il ne fallait pas les appeler Accords parce que cela laisserait entendre que nous étions égaux avec les délégués français, et voulait dire aussi que le gouvernement français reconnaissait le GPRA. Il nous fallait signer des conventions, prendre des engagements au nom de l'Algérie future, sans que nous prétendions représenter autre chose que la "rebellion" à l'extérieur. C'est la raison pour laquelle les Français intitulaient ces Accords, les déclarations gouvernementales du 19 Mars 1962. Un jour M' Joxe exténué, arracha d'un geste vif de la main gauche, ses lunettes et les déposa devant lui, en jetant de la main droite son stylo au bout de la table : c'est un geste qui nous devenait familier chaque fois qu'il était en colère ou feignait de l'être. "Depuis quarante ans gromela-t-il, je noue et je dénoue des ficelles cassées, je n'ai jamais vu une négociation pareille"! Je lui répliquai doucement de la manière la plus détendue possible "mais, monsieur le Président, c'est la première fois que vous négociez avec des Algériens !" Il esquissa un imperceptible sourire en s'armant de nouveau de ses lunettes, et de son stylo.

SIGNATURE DES ACCORDS D'EVIAN (18/3/62)

Enfin le 18 Mars 1962, vers 18 heures les Presidents Joxe et Krim signèrent les Accords d'Evian (annexe 15) et le cessez-le-feu fut décidé pour le 19 Mars 1962 à 12 heures. Le lendemain le drapeau algérien allait flotter librement dans le ciel algérien.

Un monde venait de finir en Algérie. Un autre allait commencer. Nos chouhadas pouvaient reposer en paix. Leur sacrifice n'aura pas été vain, gloire éternelle à eux. Honneur à nos vaillants moudjahidines qui portaient encore les armes. Gloire et honneur à notre peuple. Hommage au GPRA qui a su mener notre "navire à bon port" en dépit des terribles tempêtes qu'il a dû traverser. Hommage à nos négociateurs. Sous l'égide du GPRA, ils ont rempli entièrement leur mission. Grâce à leur entente et à leur bonne humeur, ils ont été les dignes représentants de l'Algérie combattante au plus grand moment de son histoire. J'étais parmi eux. C'est un de mes titres dont je suis fier. Mais qu'on ne se presse pas de me contester cela, si on se rend hommage, je ne crois pas pour autant que nous ayons été des "aigles". Nous n'avons aucun mérite d'être restés nous-mêmes. A des journalistes français, des amis, pour la plupart, qui nous faisaient des compliments sur nos capacités devant des hommes aussi éminents et aussi compétents que Monsieur Joxe et son équipe, j'ai répondu : **"ce n'est pas difficile. Les Français ont besoin d'être savants. Il leur faut toute la science du monde pour essayer de démontrer que nous étions français. Quant à nous, pour les tenir en échec, il nous faut seulement ne pas oublier que nous sommes simplement des Algériens."**

PROCLAMATION DU CESSEZ-LE-FEU (19 MARS 62)

Le 18 Mars 1962, le Président Ben Khedda adressa au peuple Algérien la proclamation du cessez-le-feu qui fut observé sans faille le 19 Mars 1962 à midi. Cette proclamation reprenant l'essentiel des Accords d'Evian et définissant le sens que lui donnait le GPRA. Il est intéressant d'en relire le texte (voir annexe 10).

COMMENTAIRES DE CHEFS D'ETAT AUX ACCORDS D'EVIAN

Je ne recherche pas à justifier les Accords d'Evian ou à défendre leurs signataires, il y a longtemps que ces Accords sont sans objet, mais pour ceux qui sérieusement étudient l'histoire, les guerres de libération et tous les combats révolutionnaires, pour ceux qui, de bonne foi et sans chercher trop à comprendre, ont écouté des irresponsables évoquer les Accords d'Evian en criant au scandale, à la capitulation, à toutes sortes d'accusations aussi insensées que gratuites, il est bon de rappeler, les commentaires et les réactions d'hommes d'Etat et de révolutionnaires tels que Chou En Lai, Tito et Fidel Castro, concernant ces Accords. J'aurai voulu rapporter ceux du Président Nasser mais je n'ai rien d'écrit de ce dernier. Aucun des autres chefs d'Etat ne nous a désapprouvés, mais c'est à dessein que je choisis Chou En Lai, Tito et Fidel Castro et que nos révolutionnaires ne peuvent, je crois, suspecter d'esprit réactionnaire ou de sympathie pro-impérialiste.

Le 20 Février 1962, Abderrahmane Kiouane représentant du GPRA à Pékin remit un message du Président Ben Khedda au Président Chou En Lai en lui exposant pour information la teneur des Accords d'Evian qui devaient être signés le 18 Mars 1962 avec la France. Les commentaires de Chou En Lai sur ces Accords sont reproduits fidèlement par le ministère des Affaires étrangères de Chine. Le président Chou En Lai précise à notre représentant que ces propos constituaient sa réponse au message du GPRA. (Voir annexe 11).

Après la signature des Accords d'Evian le président Fidel Castro a adressé à Ben Khedda une lettre de Félicitations (Voir annexe 12,) ainsi que le Président Tito (voir annexe 13).

L'IMPORTANCE DU 19 MARS 1962 DANS L'HISTOIRE DE L'ALGERIE

Par la volonté de Boumediene, cette date du 19 mars 1962 passe chaque année sous silence. On n'a jamais su le motif qui inspirait Boumediene pour imposer une telle attitude. Durant le règne de Ben Bella, non plus cette date ne donnait lieu à aucune manifestation officielle, mais parce que l'événement était sans doute encore assez récent, notre presse y faisait tout de même allusion chaque année. Evoquant cet anniversaire, **le 19 mars 1965** l'hebdomadaire algérien *"Algérie actualité"* m'avait demandé un article à cette occasion — c'était la première fois qu'un organe de presse algérien me donnait la parole depuis notre indépendance — il faut reconnaître que moi non plus, je n'ai demandé la parole à personne (Voir annexe 14)

TROISIEME PARTIE

LA CRISE DU FLN
ET LES RESPONSABILITES
JUILLET 1962

TROISIEME PARTIE

LA CRISE DU FLN
ET LES RESPONSABILITES
JUILLET 1962

TROISIEME PARTIE

LA CRISE DU FLN ET LES RESPONSABILITES

(JUILLET 1962)

Après la libération du pays, beaucoup de gens se demandaient encore comment le GPRA qui a résolu tant de problèmes a été balayé comme un fêtu de paille par Ben Bella. Les amis qui nous faisaient confiance n'en reviennent pas. Les anti-socialistes, les anti-régime actuel nous accusent de faiblesse, de pusillanimité, parfois même gentiment de trahison. Les partisans de Ben Bella y voient la preuve du génie et de l'héroïsme de Ben Bella qui a sauvé à temps le pays des griffes de cet espèce de monstre appelé "G.P.R.A.".

La réalité est plus simple. La chute du GPRA qui de toutes manières, et dans tous les cas devait remettre, après l'indépendance, ses pouvoirs aux représentants élus du peuple, est dû à son patriotisme et à son sens de l'intérêt supérieur de la Nation pour lequel doivent être consentis tous les sacrifices.

Nous avons sauvé le pays d'une guerre civile. Nous avons déjoué les menées des aventuristes et des irrespon-

sables. Nous avons permis à notre peuple de prendre tout son temps et de juger sur pièces et en connaissance de cause. Nous en sommes fiers et notre récompense est le respect de nos compatriotes et la paix de notre conscience.

Hélas en juillet 1962, la crise du FLN a failli emporter l'Algérie. Ben Bella est le principal responsable de cette crise.

Où en serions nous aujourd'hui ? que seraient devenus Alger et l'Algérie si en 1962 nous avions jeté les moudjahidines des wilayas et des frontières les uns contre les autres, pour la satisfaction des ambitions de quelques uns ?

Il n'est pas inutile, ni trop tard peut-être de donner quelques explications sur l'attitude du GPRA, face à Ben Bella, et de souligner le dernier service rendu à l'Algérie. Peut-être aussi le moment est-il venu de faire quelques mises au point ! Ce faisant, je n'ai aucune illusion, car les hommes ont la mémoire courte. Les mythes sont difficiles à détruire et les légendes indéracinables. Ceux de Ben Bella seront encore plus dures à supprimer parce que nous avons été les premiers à les nourrir autant par notre propagande pendant la guerre de libération pour les besoins de la cause, que par notre silence et notre indifférence durant la crise du FLN, en 1962. Mais qu'importe ! il suffit que les gens de bonne foi soient éclairés. Dans quel but ? Pour pas grand-chose sans doute ! simplement pour leur information ! car Ben Bella, fidèle à lui-même, se charge personnellement de se rappeler à notre bon souvenir, il paraît qu'il fait montre de la même bonne volonté, des mêmes dispositions qu'en 1962 et qu'il est toujours prêt à faire don de sa personne à l'Algérie pour la sauver une nouvelle fois.

Durant la guerre de libération, l'impératif était la poursuite et le renforcement de la lutte. "Tout pour l'effort de guerre" était le premier mot d'ordre.

Nous n'avons pas prêté attention à l'après cessez-le-feu et à l'après indépendance. C'était là une insuffisance du CNRA qui était censé élaborer notre politique et du GPRA, insuffisance que seule pourrait excuser la confiance du GPRA en tous ses membres, en ses officiers, en ses militants et le peuple tout entier, c'est là, peut-être l'erreur première qui est peut-être la cause de tous les désordres qui ont suivi l'indépendance.

Cependant nous menions une guerre politique d'indépendance et cela exigeait de nous une unité totale face à l'action de l'ennemi. Tout débat idéologique ne pouvait que faire éclater nos différences et nos condradictions. N'oublions pas que le FLN était la résultante de toutes les tendances algériennes. Ce que nous avions en commun c'était l'amour de la patrie, la volonté de libération nationale et l'appartenance à l'Islam. Cela suffisait pour cimenter nos rangs.

Pendant la dernière phase de la guerre de libération, notre souci principal était outre la poursuite de la lutte, de faire face au gouvernement français.

Plus que le combat armé, toute faute politique, toute erreur de fond dans la conclusion des négociations sur le cessez-le-feu et l'autodétermination pouvaient être fatales et irréparables. Absolument d'accord sur l'objectif final de l'indépendance et sur les pourparlers engagés avec les Français, nous devions présenter un front uni, sans failles et en tout cas faire tout pour ne rien laisser deviner des querelles qui minaient le GPRA et ses divers organismes, notamment l'Etat-Major de l'A.L.N.

Cependant, en dépit de cette réalité et pour être près de la vérité, s'agissant du lendemain de l'indépendance, nous avions une certaine idée d'une charte qui serait basée sur la plate forme de la Soumam adoptée par le FLN en août 1956.

te forme de la Soummam, mais nous pensions aussi que nous avions tout notre temps une fois tous réunis après la libération des détenus politiques et parallèlement à la préparation du référendum sur l'autodétermination, d'examiner le problème. Une fois libre et disposant de nous-mêmes, une fois indépendant nous allions d'abord nous retrouver, nous rencontrer, nous réunir, il allait de soi que nous allions faire notre bilan, et des projets.

Il y a eu un bouleversement total dans le pays à la suite d'un "séisme" qui a duré non pas quelques secondes, mais sept ans et demi. Il y a eu des centaines de milliers de morts, des disparus, il y avait des milliers et des milliers d'handicapés, de malades, de veuves, d'orphelins. Des sacrifices immenses ont été consentis, des générations entières ont souffert. Une nouvelle génération allait surgir. Bref, la première question était : les Français sont partis, où en était le pays ? Le peuple doit souffler, bien qu'il n'y avait pas de temps à perdre.

Les Algériens doivent tirer le bénéfice de leurs gigantesques efforts. Mais il ne faut pas tarder à se mettre à la tâche. Que faire était la seconde question à se poser ? Et par où et par quoi fallait-il commencer ?

Or, c'est là, que Ben Bella intervient. Longtemps maintenu en dehors de la scène, grisé par l'intense propagande que nous faisions autour de son nom, piaffant comme "un cheval impatient de prendre sa course", Ben Bella ignorant tout de la situation de l'Algérie, des Algériens, des souffrances du peuple, de ses espoirs, n'avait qu'un seul but, prendre le pouvoir. Peu lui importait le procédé et en tout cas il n'avait aucune idée des conséquences de cette impatience.

Je me souviens de son arrivée à Tunis après sa libération le 19 Mars 1962. Nous lui réservions un accueil triomphal.

Nous l'accueillions en héros : "Nous sommes des Arabes", "nous sommes des Arabes", "nous sommes des Arabes" clama-t-il par trois fois, dès qu'il prit la parole en descendant de l'avion, sans transition, sans raison apparente car personne n'avait dit le contraire au sein du GPRA. Nous étions abasourdis. Nous applaudîmes tout naturellement, mais le départ était donné. Ben Bella entamait son jeu sans tarder. Il allait tout bousculer sans considération aucune. Tandis qu'il entreprenait sans relâche de détruire le GPRA, celui-ci avait de nombreux engagements à respecter et d'immenses problèmes à résoudre. Il fallait répondre à M' Joxe, le ministre français qui avait présidé la délégation française aux négociations d'Evian. Il fallait préparer l'autodétermination.

Il fallait installer l'Exécutif Provisoire, veiller à ce que le FLN exerce d'ores et déjà son autorité sur l'administration en place, rapatrier les réfugiés, permettre à l'A.L.N. des frontière d'entrer dans le pays et l'armée de l'Intérieur de sortir sans casse de l'ombre, et préparer le référendum sur l'autodétermination.

Pendant que les ministres du GPRA, en exercice, essayaient de répondre à ces questions, Ben Bella se préparait uniquement à lui succéder. Il en était pourtant le vice-Président et nous pensions tous qu'il allait succéder à Ben Khedda à la tête d'un gouvernement qui ne serait plus provisoire. La réunion du CNRA, que nous devions tenir pour faire le point de la situation, préparer notre retour et assurer la relève de l'administration coloniale fut transformée en une rencontre de règlements de comptes. Ben Bella passa outre à toutes les règles en usage au CNRA, et ses propos, ses interventions sans rapport avec les questions à l'ordre du jour prirent la forme de véritables provocations. Notre déception était immense. Les cinq n'apportaient rien de constructif. Au lieu de renforcer l'autorité du FLN, à l'aube de l'Indépendance, de raffermir la confiance du peuple et des nations amies, ils contraignirent le CNRA à ne débattre que de faux problè-

mes et à sombrer dans les querelles personnelles. Tous les sacrifices, et tous les efforts consentis et fournis par l'ensemble du CNRA pour mener à bien la lutte de libération furent anéantis à l'heure de la victoire, sous la passion aveugle et trompeuse du pouvoir.

REUNION DU CNRA A TRIPOLI (27/5/62 au 4/6/62)

Cette réunion se tint à Tripoli du 27 Mai au 4 Juin 1962, d'où le nom donné à la charte qui, en principe en est sortie.

La Charte de Tripoli décidée d'un commun accord certes mais, rédigée à la hâte par un groupe de militants, n'a pu être débattue au CNRA comme prévu et fut adoptée à l'esbroufe et dans la confusion. Les principaux rédacteurs de cette charte étaient des militants connus et avaient la confiance du CNRA. Personne ne pouvait douter de leur sincérité et de leur honnêteté. Le CNRA dans sa grande majorité ne jugeait même pas utile de revoir le travail de la commission présidée par Ben Bella lui-même, vice-Président du GPRA et membre influent du CNRA. En tout cas c'étaient les sentiments de Ben Khedda et de moi-même, mais à aucun moment nous n'avions pensé que c'était un travail définitif, nous pensions que cette Charte constituait une base de discusion et que de toutes manières elle allait être reprise à la faveur de la campagne pour la Constituante algérienne qui ne faisait pas de doute pour nous. De même nous n'avions pas pensé imposer au peuple une option quelconque mais lui proposer un choix en donnant notre préférence à l'option socialiste.

Ben Bella et Khider présentaient une liste de sept membres du Bureau Politique qu'ils proposaient au CNRA pour se substituer purement et simplement au GPRA à la tête du FLN outre les "cinq" : Ben Bella, Khider, Aït Ahmed, Boudiaf et Bitat, la liste comprenait Hadj Ben Alla et Mohammedi Saïd. Ce fut l'étincelle qui mit le feu aux poudres. Les passions se déchaînèrent autour de cette seule question parce qu'elle signifait le pouvoir. Ben Bella et Khider jetaient le masque. Ils ne voulaient personne de l'ancienne équipe. La présence de Mohammedi Saïd devait donner le change à la Kabylie et assurer ainsi une sorte d'équilibre régional dans le choix de la nouvelle direction. Récusé au départ par de nombreux congressistes, ce bureau politique ne put être élu par le CNRA. Boudiaf et Aït Ahmed ayant refusé d'en faire partie, car ils étaient violemment opposés à Ben Bella. Celui-ci les proposait à son corps défendant. Il est certain qu'il pensait seulement se servir d'eux pour détruire le GPRA, et s'en débarrasser par la suite comme on l'a vu procéder avec Rabah Bitat et avec Khider qui se séparèrent de lui dès leur installation au pouvoir. Boudiaf et Aït Ahmed refusant de s'allier à Ben Bella et à Khider, il fut impossible de réunir la majorité statutaire des deux tiers pour désigner le Bureau Politique.

Ben Khedda offrit sa démission de président du GPRA pour ne "constituer aucun obstacle". Elle fut refusée à l'unanimité, mais l'accord demeura impossible parce que Ben Bella et Khider ardemment soutenus par l'Etat-Major dont l'opposition au GPRA était maintenant publique, ne disaient pas clairement ce qu'ils voulaient faire ou ne savaient pas encore comment faire pour réaliser leur objectif. Harassés et littéralement blasés, quelques membres du CNRA rentrèrent chez eux et rejoignirent leurs postes habituels.

Ben Khedda, Président du GPRA quitta à son tour brusquement Tripoli. Nous rentrâmes ensemble à Tunis. La réunion du CNRA à Tripoli fut ainsi baclée. On se sépara dans la confusion et le désordre.

Voici comment Ben Khedda expliqua plus tard dans une communication au FLN en 1964, sa décision de quitter Tripoli.

Le piétinement du CNRA et son incapacité à désigner le Bureau Politique; l'absence d'une autorité centrale dans les circonstances particulièrement délicates que traversait le pays, la crainte que des aventuristes et autres ambitieux n'en profitent pour se disputer le pouvoir ou s'en emparer au risque de remettre tous les acquis de la Révolution en cause, me convainquirent qu'après tout, mieux valait garder le GPRA. Tout au moins jusqu'à l'Indépendance. Car malgré ses faiblesses internes, le GPRA jouissait d'un immense crédit tant auprès du peuple que de l'opinion internationale. Toute atteinte portée à ce GPRA, partenaire de De Gaulle à Evian, directement responsable de l'application du cessez-le-feu, aurait jeté le trouble en France, encouragé les ultras, jeté le désarroi dans le peuple qui, face aux provocations sanglantes de l'O.A.S. avait besoin de serrer les rangs et d'accomplir le dernier pas pour s'emparer de cette victoire. C'est pour toutes ces raisons et pour barrer la route à tous ceux qui pouvaient compromettre les fruits de cette victoire, que je pris sur moi de quitter Tripoli et de rejoindre Tunis reprendre mes responsabilités. Au surplus, d'autres membres du CNRA avaient déjà quitté Tripoli".

Ben Khedda ayant quitté Tripoli pour Tunis, Ben Bella prit l'avion pour le Caire. Il entreprit carrément son travail de sape. Du Caire il rentre à Rabat, de Rabat à Tlemcen au moment où le GPRA regagne Alger en liesse le 3 Juillet 1962. Le peuple algérien exprimait sa joie. En effet, ce même jour le Président de l'Exécutif Provisoire, Abderrahmane Farès proclamait l'Indépendance de l'Algérie. Le drapeau algérien pour la première fois depuis cent trente deux ans était hissé bien haut devant l'immeuble de l'Exécutif Provisoire qui gouvernait alors l'Algérie pendant la période transitoire tandis que le drapeau français était officiellement ramené. Les résultats du scrutin sur l'autodétermination, avaient été tranchants, le peuple algérien dans son unanimité avait voté pour l'Indépendance et le gouvernement français du général, De Gaulle en prenait immédiatement acte.

Alger appaudissait Ben Khedda et ses compagnons sans se demander ce que signifiait Tlemcen, qui fêtait l'indépendance en la personne de Ben Bella, sans se demander ce que voulait dire Alger.

Ben Bella depuis la réunion faussée de Tripoli avait sans hésitation, érigé son groupe en Bureau Politique du FLN. Le Bureau Politique qui allait donc depuis Tlemcen prétendre représenter le FLN et finir par s'installer à Alger était composé de Ben Bella, Khider, Bitat, Hadj Ben Alla et Mohammedi Saïd. Mais depuis Tripoli, il avait maintenant de nombreux partisans.

Dans l'enthousiasme populaire, Ben Bella ne vit que le pouvoir et le moyen de s'en emparer. Tous les mécontents de l'extérieur, ainsi que les "renvoyés dans leur foyer leur mission accomplie", accoururent en renfort autour de Ben Bella. L'adhésion de Ferhat Abbas et de tous les honnêtes gens qui lui faisaient confiance, renforça Ben Bella.

Plus que l'adhésion de Ferhat Abbas, l'alliance avec Boumediene fut déterminante. Elle permettait à Ben Bella de se présenter en leader authentique du FLN et de paraître à beaucoup — les non initiés, — comme le garant de la Révolution algérienne. Paré du titre de chef d'Etat major de l'A.L.N., Boumediene apportait le soutien automatique de notre armée des frontières, alors partie intégrante de l'A.L.N. Dans un souci de cohésion d'harmonie et d'unité de commandement et d'action, nous n'avons jamais essayé de faire la différence entre l'armée des frontières et l'ALN. Outre le côté représentatif qu'elle assurait à Ben Bella, l'armée des frontières comptant un effectif de 30.000 hommes sérieusement instruits, entraînés, et solidement armés, était non seulement une véritable armée classique mais constituait la seule force organisée qui restait de l'ex FLN — ALN. Il était

difficile de voir en Ben Bella autre chose que le grand leader qui voulait sauver le pays ?

Mais de quoi précisément le pays était menacé ?

Qu'à cela ne tienne ! Ben Bella inventa tous les prétextes et des hommes aussi sensés que Boumendjel et le Docteur Francis connus pour leur sens de la mesure donnèrent forme à ses élucubrations.

Qui pouvait douter du patriotisme de Ben Khedda, de Ben Bella, de Françis, de Boumendjel ? Le peuple ne pouvait qu'être désorienté, déchiré et abasourdi. Il faisait confiance aux deux camps. Ben Khedda et Krim Belkacem, avaient autant sinon plus de prestige dans le pays que les leaders de Tlemcen. Si une issue n'était pas trouvée, la guerre civile était certaine. Que pouvait concéder Ben Bella une fois déchaîné. Il ignorait tout des problèmes du maquis, des séquelles de sept ans et demi de combat. Avait-il une idée des horreurs de la guerre d'Algérie, idée qui lui aurait inspiré l'horreur des luttes fraticides et le risque d'une guerre civile? Il ne s'en souciait guère des conséquences. Il n'en avait à mon sens même pas conscience. Boumediene chef d'Etat-Major disposant d'une armée forte, fraîche et puissamment armée brûlait d'envie de s'en servir; c'était la première occasion qui s'offrait à lui pour faire le coup de feu. C'était à nous, membres du GPRA qu'il appartenait de sauver le pays et d'éviter l'irréparable. Nous, nous avions souffert, nous avions surtout vu souffrir et mourir les meilleurs d'entre nous, les jeunes Algériens pour que l'Algérie devienne et demeure une nation libre et heureuse, nous qui avions arraché au fil des jours, des mois et des années dans la douleur, les larmes et le sang, l'indépendance de l'Algérie, nous n'allions pas laisser pulvériser cette indépendance pour le plaisir dérisoire de disputer le pouvoir. Les avertissements ne nous manquaient pas. Le spectacle désolant que donnait au monde le Congo nous glaçait le coeur. Nous tremblions de voir notre pays subir le même sort. Nous avions honte et

nous avions peur. Honte de voir le prestige de l'Algérie acquis au prix de tant de sacrifices dilapidé pour la vaine satisfaction de voir quelques uns d'entre nous, des rescapés de la guerre, s'asseoir dans les fauteuils, fauteuils d'ailleurs fatalement branlants comme pouvaient le deviner tous les responsables sensés.

Nous avions peur de la congolisation de l'Algérie. Ce fut notre mot d'ordre, tout pour l'éviter.

Toutes les conditions d'un tel désastre étaient réunies : les wilayas, subitement gonflées par des milliers de nouvelles recrues et fortement armées, étaient jalouses de leurs limites territoriales et prétendaient garder leur autonomie. Chacune exerçait son autorité absolue sur son territoire. Cela n'empêchait pas que la querelle entre l'Etat-Major et Ben Bella d'une part et le GPRA de l'autre, les avait gagnés à leur tour. Les unes étaient pour Alger qui signifiait le GPRA, les autres pour Tlemcen qui voulait dire Ben Bella. On connaissait très peu Boumediene alors. Au sein même de chaque wilaya la division pénétrait. Ceux qui étaient pour la légitimité et ceux qui étaient contre : la wilaya III et la Zône Autonome d'Alger étaient en faveur du GPRA. La wilaya IV était neutre. La wilaya II était violemment contre Tlemcen et gardait prisonnier Kaïd Ahmed appelé alors le commandant Slimane. Celui-ci condamné par la wilaya II pour avoir essayé de soulever les djounouds contre leurs officiers n'a dû sa vie sauve et sa libération qu'à l'intervention personnelle de Ben Khedda Président du GPRA que le chef de la wilaya Boubnider dit *Sawt El Arab* avait consulté. Il rejoignit librement ses camarades à Tlemcen. La wilaya I était divisée, la wilaya V était au départ acquise à Boumediene puisqu'elle était mère des troupes de "l'Ouest" bien que beaucoup d'officiers et de moudjahidines de cette wilaya étaient en faveur du GPRA, mais c'étaient des soldats disciplinés. La wilaya VI était commandée par le colonel Chaâbani qui avait choisi le camp le plus fort et qui promettait armes et argent mais avait

des tendances particulières. Il jouait au chef de l'Etat du Sud et commençait à percevoir des droits de douanes sur ses frontières. Il était si peu conséquent que plus tard, il se rebella contre le pouvoir central. L'A.N.P. ne mit pas longtemps, pour le réduire et s'emparer de lui. Il fut condamné à mort plus tard par un tribunal militaire à Oran et fusillé.

Nous avions encore en mémoire la scission du MTLD et les luttes intestines provoquées par cette scission. Les militants qui s'entretuaient sans pitié. Les meilleurs tombaient sous les balles de leurs propres compagnons de lutte. L'affrontement FLN – MNA avait fait trop de mal pour risquer de voir de nouveau les combattants de l'ALN s'entretuer à leur tour pour la défense d'idées démagogiques et souvent mensongères. Encore que le désastre de la scission du MTLD avait trouvé le FLN pour dépasser le problème, ramener la confiance dans les rangs nationalistes et rassembler le peuple pour le combat libérateur. Une guerre civile pour le pouvoir en Algérie n'avait aucune chance de se terminer avant une catastrophe irréparable. Autant de problèmes que Ben Bella n'avait ni vécus ni sentis. Boumediene était encore plus loin de ces problèmes qui se passaient alors et ne pensait qu'à ses études et à sa situation au Caire. Quant à Abbas il a toujours vu la crise du MTLD à travers un prisme à peine différent de celui des étrangers. A aucun prix, il ne fallait retomber dans une pareille mésaventure.

Outre le danger que constituait le wilayisme pour l'unité du peuple et du territoire national, il y avait les visées marocaines. Pendant trois mois, le Roi Hassan II avait placé un représentant personnel auprès des cinq prisonniers d'Aunoy.

Mohamed Laghzaoui, alors directeur général de la Sûreté marocaine, était nommé "ambassadeur de Sa Majesté auprès de Ben Bella". Le Roi Hassan II ne s'en cachait pas. Il reconnaissait toujours le GPRA et ne lui faisait aucune difficul-

Bella et Mohamed Laghzaoui.

En tout cas le Roi Hassan II considérait Ben Bella comme un GPRA à lui tout seul et le traitait en conséquence. Comme le Roi n'avait pu obtenir le soutien du GPRA dans sa revendication de la Mauritanie, comme le GPRA s'était refusé également à traiter avec lui le problème des frontières et de Tindouf faisant valoir à juste titre que ce problème ne pouvait relever de sa compétence en tant que Gouvernement Provisoire, je suppose que la sollicitude toute particulière de sa Majesté à l'égard de Ben Bella était en rapport direct avec ces questions. Tel que nous avons vu faire Ben Bella, ce dernier était tout à fait capable de lui faire toutes les promesses voulues. Le Roi Hassan II ne risquait rien à le croire ou à faire semblant de le croire. Il faut reconnaître que Ben Bella n'a pas mis longtemps pour lui fausser compagnie. Dès qu'il s'est installé au pouvoir, il entra en guerre contre lui. Cette première guerre des frontières algéro-marocaine fut déclenchée avec une telle rapidité et sans préparation aucune qu'il est permis de penser aujourd'hui que Ben Bella a été peut-être acculé à cette époque et que le Roi Hassan II voulait lui forcer la main en lui rappelant justement ses promesses. Je ne vois pas d'autres raisons pour que Hassan II se compromette à ce point avec un prisonnier même nommé Ben Bella. Je sais bien que c'est à la suite de la grève de la faim de Ben Bella que le Roi a eu l'idée de désigner un ambassadeur auprès de lui, mais il s'agit de la suite, il s'agit de trois mois de présence et de contact permanent entre le Roi et le futur président algérien. Ben Bella a mis une telle précipitation pour contrer son illustre protecteur et n'excluait même pas l'injure à son égard que je suis tout prêt de penser qu'il ne lui pardonnait pas d'avoir voulu faire de lui un pantin, et qu'il voulait nous persuader tous, et nous prendre à témoin qu'il avait pris ses distances envers lui; le même phénomène s'est produit avec Boumediene. Celui-ci était devenu vers la fin de sa vie un anti-Hassan II enragé.

Ni Ben Bella ni Boumediene, tous les deux soutenus par Hassan II dans leur entreprise de démolition du GPRA en 1962, ne lui ont conservé de l'amitié ni témoigné une reconnaissance quelconque, parce que leurs rapports n'étaient pas sains, et mal fondés. Leurs querelles, alimentées certes par des raisons d'Etat, n'ont pas seulement hélas détérioré les relations algéro-marocaines mais elles ont gravement compromis l'idée d'un maghreb uni. Tous les problèmes si difficiles soient-ils auraient trouvé leur juste solution si à la base existait le sentiment d'amitié et de respect mutuel. Ironie de l'histoire ce sont les responsables du GPRA, détruit avec l'appui de Hassan II, qui conservent à celui-ci leur amitié et leur respect, qui déplorent le conflit né du sahara occidental et souhaitent ardemment la paix et le rétablissement de bonnes relations entre nos deux peuples comme ils souhaitent les bonnes relations avec tous les autres peuples maghrébins y compris les Sahraouis. En cas de guerre civile le Roi qui avait aidé Ben Bella à entrer à Tlemcen n'aurait pas manqué l'occasion de le soutenir militairement, même si Ben Bella n'en aurait pas eu besoin. C'était facile pour sa majesté de le convaincre de penser à toute éventualité et de prendre toutes les précautions. Les troupes marocaines aux côtés des troupes de Tlemcen, et Ben Bella sûrement vainqueur, qui pouvait ensuite déloger les Marocains une fois installés. Il aurait bien fallu à Ben Bella leur payer le prix de leur soutien, le minimum entre frères aurait été de réctifier les frontières du Nord au Sud, selon le désir du Roi; nos héros lui devaient bien cela !

Et, qui aurait refusé à Bourguiba ce qu'on aurait concédé à Hassan II ? La borne "233" serait aujourd'hui bel et bien tunisienne.

Tout ceci avait eu lieu dans un véritable cataclysme. Ajoutons les prétentions de Nasser qui avait dépêché un bâteau de trois mille soldats qui attendaient au port d'Oran, ajoutons la présence encore intacte de l'armée française.

Il suffisait qu'un général français se ravisait pour accueillir enfin à la faveur de l'anarchie régnante, cette armée des frontières qu'on n'avait pas pu atteindre auparavant et tenter de tout reprendre ? Après tout c'étaient les Algériens eux-mêmes qui remettaient la question sur le tapis puisque Ben Bella s'amusait déjà à contester les accords d'Evian avant même de commencer leur application. Il critiquait tout à tort et à travers oubliant qu'il avait participé d'un bout à l'autre à la conclusion de ces accords.

Rien de cela ne traversait l'esprit de Ben Bella et c'est cette crainte qui nous a fait vider la place et qui a sauvé le pays. J'ai personnellement démissionné du GPRA. Je ne pouvais admettre de paraître appartenir à un clan à la recherche désespérée d'une parcelle du pouvoir. J'ai déclaré quelque part que les "Algériens s'étaient battus pour leur indépendance, non pour asseoir tel ou tel homme au pouvoir. Au surplus ajoutai-je, le peuple algérien est le même et n'importe quel responsable algérien pourvu qu'il veuille gouverner sainement et loyalement le pays, sera le bienvenu.

Qu'a tenté Ben Khedda pour dénouer la crise ? Bien qu'attaqué nommément et quotidiennement, Ben Khedda cherchait n'importe quelle issue pour éviter au pays l'anarchie et la guerre civile. Abandonné par tous ses collègues et d'abord par moi-même qui suffoquais dans cette atmosphère de mauvaise foi et de folie furieuse, Ben Khedda luttait seul. Il multipliait sans désemparer les démarches et les appels à la sagesse, au bon sens, au patriotisme, et voulait simplement sauver l'honneur et le prestige du Peuple Algérien en lui permettant d'élire ses gouvernants dans des conditions valables, après une réunion sérieuse de son CNRA, qui aurait confirmé au monde qui l'observait qu'il était un peuple vaillant, majeur, digne de son passé récent, et de l'estime et de l'intérêt qu'on lui avait portés durant son héroïque lutte de libération.

Devant l'intransigeance de Ben Bella et de Khider qui ne reculaient devant rien pour réaliser leur objectif, au risque d'embraser le pays, le GPRA accepta le 23 Juillet 1962, le Bureau Politique tel qu'il était sorti de Tripoli. Il demandait seulement que la décision soit entérinée par le CNRA. Au lieu de faire effort pour aplanir les difficultés et se rapprocher du GPRA, Ben Bella et ses partisans multiplièrent les incidents en voulant s'emparer de force de tous les organismes qui leur échappaient. Cela demandait un peu de temps et d'explication. Entre temps il y eut des incidents en Kabylie et dans le Constantinois.

Le 28 Juillet 1962 Ben Khedda fit la déclaration suivante :

"Dans un souci d'unité et pour éviter à tout prix un affrontement sanglant entre Algériens, le GPRA avait dans sa réunion du 23 Juillet accepté le Bureau Politique tel qu'il avait été ébauché à Tripoli et qui comprenait sept membres. Il tenait cependant à légaliser la formule par le CNRA".

Au moment où la crise était sur le point d'être dénouée, les déplorables incidents du Constantinois ont survenu, ajoutant à la déception du peuple. Rien ne pouvait les justifier. Depuis, la situation s'est aggravée, notamment en Kabylie. Une grande partie de la presse française s'en est aussitôt emparée et a repris le vieux slogan colonialiste de la division entre "Arabes et Kabyles".

"Le Peuple Algérien qui a su conquérir son indépendance dans l'unité, déjouera toutes les manoeuvres et imposera une fois encore cette unité.

Il barrera la route à tous ceux qui tenteront de le priver des fruits de sa victoire et de la Démocratie.

Les coups de force, quelque soit leur origine, ont un effet négatif certain. Ce n'est pas en utilisant ces méthodes que nous solutionnerons nos graves et nombreux problèmes.

Les militants arrêtés au cours de la crise doivent être immédiatement relâchés et l'atmosphère assainie. Le recours à la force est un crime contre l'unité de la Nation; il doit être condamné par tout militant, il ne peut aboutir qu'à augmenter la détérioration et permettre la victoire du néo-colonialisme et de tous les opportunistes qui rêvent de places et de pouvoir.

Considérant que le GPRA a donné son accord à la formule du Bureau Politique du FLN, j'estime qu'il est urgent de rendre formelle cette décision en ayant recours au CNRA organe suprême de la Révolution".

Le 30 Juillet 1962 il fit de nouveau appel à tous les dirigeants pour se ressaisir et se mettre au travail pour résoudre les graves problèmes qui se posaient au pays.

DECLARATION DU PRÉSIDENT BENYOUCEF BEN KHEDDA (30 Juillet 1962).

"La capitale de l'Algérie ALGER doit devenir la capitale de la paix, de l'unité, du travail.

Elle doit être prête à accueillir tous les dirigeants de la Révolution. Leur éparpillement n'est pas fait pour résoudre la crise. Qu'ils soient à TIZI-OUZOU, à ORAN, à TUNIS ou en SUISSE, tous les dirigeants doivent regagner ALGER. Leur présence simultanée dans cette ville ne peut que rapprocher les points de vue, apaiser les esprits et préparer la voie à l'unité. Nous avons assez perdu de temps et le peuple ne peut plus attendre.

Les grands problèmes de l'heure restent sans solution : le chômage s'aggrave, les entreprises européennes ferment leurs portes, le commerce extérieur est de plus en plus paralysé, les stocks de marchandises existants s'épuisent, la situation financière se détériore, l'état de santé de la population pose de graves problèmes, la rentrée scolaire n'est pas encore préparée et les labours d'octobre risquent d'être compromis.

L'absence de l'Etat se fait cruellement sentir aussi bien sur le plan intérieur que sur le plan international et se traduit par une grande inquiétude quant à l'avenir. Du fait de la crise, les élections pourraient ne pas avoir lieu le 12 Août mais ne pourraient être indéfiniment retardées, car il est urgent de donner la parole au Peuple, Souverain suprême et dont le verdict constituera la base de la légitimité des pouvoirs de l'Etat Algérien. Au moment où le peuple exige le réglement du conflit et où chacun montre de bonnes dispositions quant à son dénouement, il est souhaitable que tous les dirigeants rejoignent ALGER pour résoudre à bref délai tous ces problèmes qui se posent au pays".

Les choses, loin de s'améliorer, allaient de mal en pis. Aucun signe de bonne volonté ne venait du groupe de Tlemcen. On cherchait au contraire de ce côté tout ce qui pouvait aggraver la situation.

Le 3 Août 1962 le Président Ben Khedda fit une ultime démarche et dans une longue déclaration décrivait la situation grave que connaissait alors l'Algérie, il expliquait comment et pourquoi y-a-t-il eu crise et proposait la solution pour résoudre rapidement cette crise et sortir de cette situation, il déclarait notamment.

"En ce qui concerne la première question, une constatation s'impose, l'Algérie est fraîchement indépendante. Cette indépendance est atteinte après sept ans et demi d'une guerre atroce au cours de laquelle il y a eu de profonds bouleversements. Au million de morts, aux deux millions de regroupés, aux centaines de milliers de détenus, s'ajoutent trois cent mille réfugiés, la destruction de la quasi-totalité des douars et des déchras, l'incendie des forêts et des récoltes, le sabotage d'une partie de l'infrastructure économico-sociale du pays.

Par ailleurs, des entreprises privées et des services publics sont arrêtés provoquant dans les villes un chômage considérable.

Mais le fait le plus grave est que l'indépendance n'a pas encore permis l'installation des structures de l'Etat. Le passage de l'ère coloniale à l'indépendance ne se fait pas sans heurts ni remous. Sur le plan de l'ordre public, il y a des dépassements regrettables. Sur celui des services administratifs et du secteur économique privé, il y a de nombreuses insuffisances. Certains responsables qui détiennent l'autorité commettent des abus. Si les nouvelles structures de l'Etat ne sont pas encore en place et cela ne peut sortir que des éléctions à l'Assemblée Nationale et de la création du parti, les structures de la guerre, basées sur le système des wilayas, subsisteront. Ce système a fait ses preuves durant les hostilités en raison de son caractère décentralisé qui lui donnait une grande souplesse en face de l'ennemi.

"Il est évident qu'il est aujourd'hui, non seulement inapte aux institutions étatiques de l'Algérie indépendante mais il contrarie leur installation même. Or, l'unité et l'intégrité de l'Algérie, objectifs de base de la Révolution, exigent impérativement la création de l'Etat unitaire et centralisé.

"A ces structures organiques qui subsistent encore, s'ajoute la persistance d'un état d'esprit né de la guerre, imprégné encore des douloureuses expériences, fait d'hostilité et de méfiance envers tout ce qui tend à élargir l'horizon et agrandir l'échelle de l'autorité. Cet état d'esprit se caractérise en outre par la prétention de vouloir tout faire à partir de soi, à partir de l'organisation locale. Il traduit l'ignorance de règles élémentaires d'organisation sociale et conduit à l'atomisation des structures nationales.

"A côté d'organismes centraux comme le GPRA et l'Exécutif Provisoire qui subsistent difficilement, l'autorité de fait est parcellisée à l'échelon local ou régional. C'est là, avec l'aspect militariste que nous examinerons plus loin, l'essentiel du problème de reconversion.

"Des milliers de plaintes nous parviennent auxquelles hélas, il ne nous est pas toujours possible de donner suite en raison même de la situation. Il est regrettable de souligner les exactions de certains éléments fraîchement intégrés dans l'A.L.N. surtout depuis le 19 Mars, n'ayant aucune formation ni militaire, ni politique : impositions financières, enlèvements de personnes et de voitures, réquisitions arbitraires de logements, non respect des biens et des personnes allant jusqu'à l'atteinte à l'honneur de certaines familles. Il faut signaler aussi, qu'à côté d'initiatives sages, d'autres sont prises à l'échelon local alors qu'elles ne peuvent être que du ressort d'une autorité centrale dans l'intérêt supérieur du pays et pour la marche normale de ses affaires.

"Il y a beaucoup de choses désagréables à ajouter si on voulait assombrir encore le tableau. Il faut, cependant admettre qu'une guerre comme celle que nous avons connue ne pouvait donner immédiatement naissance à un Etat structuré où tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Tous les pays, au sortir des hostilités dévastatrices ont connu une période de marasme économique, d'anarchie administrative, de troubles sociaux, d'abus d'autorité et de dépassements de toutes sortes. Il n'est que de penser aux pays comme la France et l'Angleterre qui après 1945, ont mis des années pour se redresser et pour liquider les séquelles de la guerre. D'autres comme l'Allemagne, le Vietnam et la Corée ont souffert et souffrent encore du plus grand malheur qui puisse frapper une nation; celui d'être divisé en deux parties antagonistes s'appuyant l'une et l'autre sur des blocs étrangers.

"Ne nous étonnons donc pas outre mesure des difficultés que nous rencontrons tous. Elles sont avant tout inhérentes à sept ans et demi d'une guerre qui tendait à miner la substance même du Peuple Algérien.

"Mais ce qui fait la particularité de notre situation, c'est que sur ces difficultés attendues s'est greffée une crise de direction qui en constitue un facteur aggravant. Les problèmes hérités de la guerre et de 132 ans de régime colonial sont déjà immenses par eux-mêmes. Ils sont grands comme la montagne. Ils exigent des années de travail dans l'unité et beaucoup de patience et de discipline. Ils imposaient et ils imposent plus que jamais entre les dirigeants et responsables l'unité de vue parfaite, la confiance réciproque, l'asservissement total aux objectifs nationaux immédiats et lointains, le désintéressement, l'élevation d'esprit et surtout le sens aigu des responsabilités. Avec de telles conditions, il aurait été tout juste, il est encore tout juste suffisant pour surmonter et résoudre les énormes difficultés nées de la guerre. La crise de direction n'a pas à créér ces difficultés. L'unité dans l'idéologie et dans l'exécution pouvait et peut seule engendrer la tendance à leur résorption. Seule l'unité au sommet, c'est-à-dire au GPRA, aurait pu permettre d'entreprendre l'immense travail de reconversion des structures de guerre en structures étatiques et organiques conformes à notre état d'indépendance et aux objectifs de la Révolution.

"La crise de la direction qui est aussi une crise d'adaptation chez certains responsables a eu pour effet non seulement de cristalliser les structures de guerre, mais d'aggraver la tendance à la parcellisation de la souveraineté. Elle se traduit par une crise d'autorité. Au lieu donc de voir s'opérer un procéssus de reconversion centralisateur, nous assistons par suite de l'absence d'une autorité centrale effective et de la survivance de l'état d'esprit de repli sur soi né de la guerre, à un rétrécissement de la tendance centripède.

Les attributions d'ordre national que détiennent encore les organismes centraux comme l'Exécutif Provisoire sont constamment grignotées, contrariées ou doublées par des attributions analogues à l'échelon régional. Il s'ensuit le renforcement d'entités géographiques qui conduisent au développement de l'esprit d'autonomie sur à peu près tous les plans. N'est-il pas navrant pour un Algérien de ne pouvoir passer sans difficulté d'une wilaya à l'autre, voire d'une zone à l'autre, quelquefois avec plus de difficultés que s'il s'agissait de passer d'un Etat à un autre ? N'est-il pas choquant de constater entre ces entités des relations de voisinage qui ne sont pas toujours saines et dont souvent la population et les militants font les frais ?

"N'est-il pas déroutant de constater des mesures de fait différentes selon que l'on se trouve à tel ou tel endroit ?

"Certes, la vigilance s'impose et nous ne mettons nullement en cause le patriotisme des responsables qui se chargent d'encadrer le peuple. Mais il s'agit d'attirer, à l'aide de ces exemples l'attention de tout le monde sur ce phénomène de régression, contraire aux principes de base de notre Révolution qui sont l'unité et l'intégrité, contraire au bon sens et à l'esprit constructif et combien favorable à l'anarchie et à la confusion.

Il est capital que tous les Algériens, tous les militants, les cadres et nos plus hauts responsables prennent conscience de cette réalité afin qu'ils facilitent sa résorption et préparent les assises de l'Etat Algérien moderne. "Après avoir insisté sur le phénomène du wilayisme qu'il fallait éliminer, sur le rôle de l'A.L.N. qu'il fallait intégrer pour en faire une Armée Nationale au service de la Nation, sur le "rôle déterminant du peuple", seule source du pouvoir et en définitive le seul souverain, il donnait son point de vue sur la crise et proposait une solution.

"Le Peuple Algérien — déclarait-il-qui a combattu pour sa liberté durant sept ans et demi aspire ardemment à la paix et à l'ordre social afin de panser ses blessures et d'entreprendre l'immense travail de reconstruction et de développement qui l'attend. Notre jeunesse, nos travailleurs, les femmes algériennes, nos étudiants ont déjà les manches retroussées pour s'attaquer au retard que connaît notre pays dans tous les domaines. Il faut dans les délais les plus brefs mettre à leur disposition les moyens nécessaires à leur mission. Ceci, est en partie liée à l'amélioration immédiate de la situation particulièrement sur le plan de l'ordre public et de la préservation, du Capital Productif de la Nation.

Les graves problèmes de l'heure attendent leur solution et vont bientôt présenter leurs redoutables échéances. Ce sont la reprise des affaires économiques et administratives, la reconstruction d'urgence pour les rapatriés et les regroupés, la rentrée scolaire et les labours.

Ce n'est qu'après avoir réglé ces problèmes que l'Algérie pourra s'attaquer aux objectifs plus lointains qui doivent donner au pays son visage moderne toujours à base de démocratie et de justice sociale, répondant ainsi aux aspirations populaires.

Il est évident que l'instrument fondamental, c'est l'Etat structuré sur le plan national, régional et communal. A côté de l'Etat, le parti doit animer la vie politique du pays et être le moyen d'expression des aspirations du peuple. C'est vers ces deux destinations que doit s'opérer la reconversion des structures actuelles.

Il faut, après une aussi longue période de guerre avec tous ses bouleversements, permettre le reclassement des idées et des hommes sur la base des acquis de la Révolution.

C'est là une question d'honnêteté et de réalisme politique.

Cela se fera en donnant la parole au peuple et aux militants qui sont les seuls maîtres de leur destin. A partir du verdict populaire et à travers les éléctions à l'Assemblée sortiront les institutions du pays. De même c'est en tenant compte de la volonté manifestée par les militants dans un Congrès que se reconvertira le FLN en un parti revigoré.

Toutes les causes de la crise peuvent être aisément démontrées dans une confrontation saine et loyale, loin des passions de la place publique afin qu'une leçon salutaire puisse être tirée par les militants et le peuple.

Seul le Congrès national aux travaux duquel participeront les cadres et les militants peut apporter de la clarté et relancer la Révolution Algérienne. Son rôle serait de situer les responsabilités passées, faire le point de la situation, orienter clairement l'avenir par l'adoption d'un programme qui aura été discuté préalablement par tous les militants.

Il s'agit dans cette seconde phase de la lutte de construire tout d'abord l'Etat Algérien et de consolider l'indépendance de l'Algérie dans tous les domaines politique, économique et militaire. N'oublions pas que quatre cent mille soldats français stationnent encore sur le territoire national et qu'il faudra prévoir les étapes de leur évacuation.

Sur le plan interne, le Congrès aura pour tâches d'arrêter les nouvelles structures organiques et de désigner les organes de direction : Comité Central, Bureau Politique, etc...

Les critères de désignation des congressistes sont entre autres, le militantisme et l'apport effectif à la Révolution.

Beaucoup d'éléments se trouvent aujourd'hui à des postes de responsabilité sans qu'ils aient rempli les conditions adéquates. Beaucoup de cadres militants sont injustement maintenus à l'écart sous des prétextes divers.

La participation des Organisations nationales : Travailleurs, organisations féminines, jeunes, etc... est obligatoire en raison de leur participation active à la Révolution et compte tenu des secteurs de la société algérienne qu'ils représentent.

Vu l'urgence à adopter le programme et à désigner les organes de direction, le Congrès doit se tenir sans tarder.

En aucun cas, il ne devra dépasser la fin de l'année.
En attendant, le Bureau Politique provisoire actuel a pour tâches :

1. la préparation des élections à l'Assemblée Nationale fixées au 27 Août prochain.
2. la direction provisoire du FLN sur le plan organisationnel et l'entreprise de la reconversion selon un ordre d'urgence qui impose le retour à l'Etat de ses prérogatives d'ordre judiciaire, administratif, économique, financier et éducatif.
3. Une semaine après les élections, le Bureau Politique provisoire se présentera devant le CNRA réuni en Session ordinaire pour être soit accepté, soit refusé. Après quoi le Bureau Politique préparera le Congrès national du FLN.

Le rôle du Bureau Politique provisoire serait en quelque sorte de permettre la soudure entre l'état de guerre et l'état normal qui commencera à partir de l'Assemblée Nationale et du Congrès".

Comme les autres appels, cette déclaration tomba dans le vide imposé par le "Bureau Politique" fraîchement installé à Alger après l'accord du GPRA, du 23 Juillet 1962. Au contraire, grisés par leur première victoire, Ben Bella et Khider n'entendaient pas s'arrêter en si bon chemin. Il fallait s'y attendre. Ben Bella faisait feu de tout bois.

Il voulait donner l'impression qu'il avait arraché le pouvoir de haute lutte. En réalité le pouvoir était vacant et nous étions à la veille de le céder au Peuple Souverain qui était prêt à le confier à Ben Bella plein de prestige et seul candidat décidé en réclamant à corps et à cri la première place. Ben Bella pouvait prendre la direction sans problème, mais cela ne l'arrangeait pas. Il voulait éliminer certains concurrents éventuels dangereux pour ses tendances dictatoriales qui n'allaient pas tarder à être dévoilées. Qui étaient ces adversaires dangereux pour la Révolution et pour le pays ? Les mêmes qui venaient de signer les accords d'Evian qui consacraient la victoire du Peuple Algérien. C'étaient ceux là mêmes qui peu de jours auparavant faisaient de sa libération et de celle de ses compagnons **une condition du cessez-le-feu.** Ben Bella n'oubliait pas que les centralistes qui constituaient l'armature du GPRA avaient rompu avec le pouvoir personnel et que s'ils demeuraient au gouvernement, il faudrait compter avec eux, c'était le seul crime qu'il pouvait réellement leur reprocher.

S'il voulait à tout prix éviter la guerre civile, il ne restait à Ben Khedda qu'un enseignement à tirer, il n'hésita plus à le faire.

Le 7 Août il fît le communiqué suivant :

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU G.P.R.A. DU 7 AOÛT 1962

Les pouvoirs détenus jusqu'à présent par le GPRA sont exercés désormais par le Bureau Politique qui en assume la responsabilité suivant la répartition des tâches qu'il a déjà rendue publique.

Cependant, le GPRA continuera d'être l'institution de la Révolution jusqu'à la réunion ordinaire du CNRA, prévue pour le mois de septembre prochain.

CONQUETE DU POUVOIR PAR BEN BELLA

Le CNRA n'eut pas lieu comme l'avait demandé le GPRA en cédant le pouvoir à Ben Bella qui agit suivant son bon plaisir. Il avait le vent en poupe. Le rideau tombait sur cet acte premier de la conquête du pouvoir par Ben Bella. Navré ou heureux de la tournure des événements, on s'habitua vite à la nouvelle Algérie, tant il est vrai que la vie ne se moque pas mal de la comédie humaine. Ben Bella se crut ou devint un leader de grande dimension. Le deuxième acte se révéla moins dramatique que le premier parce que limité à des individus non au peuple tout entier, mais aussi imprévu, et aussi indigne des militants si fiers de leur moralité et de leur intégrité. On ne tarda pas au lendemain de leur victoire de voir Ben Bella se séparer de Khider. Aucun principe n'unissait ces deux hommes aux caractères absolument opposés: seul l'attrait du pouvoir et la nécessité de conjuguer leurs efforts pour détruire l'obstacle du moment — le GPRA — les avait liés un moment. Le seul point commun qu'ils avaient est que chacun se croyait plus malin que l'autre. Ce fut Ben Bella qui se joua à la fin de l'autre.

Khider s'envola avec la caisse du FLN. Ce trésor disparu, il devait détériorer les rapports de l'Algérie avec un pays ami, la Suisse durant une dizaine d'années, Khider ayant déposé de son vivant cet argent dans les banques suisses. C'était le dernier service de Khider à son pays.

Parallèlement à une politique effrénée où la démagogie et l'improvisation tenaient une grande place, Ben Bella inaugura son régime par la répression, tout en poursuivant arbitrairement Boudiaf, un des fondateurs du CRUA et nombre de ses partisans qui furent traînés de prison en prison du Sahara au Nord dans des conditions de détention dignes des pires répressions colonialistes. Après avoir arrêté Aït Ahmed qui s'était réfugié dans la révolte armée en Kabylie, il se mit à nettoyer sa propre maison. Tous ceux qui avaient apporté leur contribution — si maigre soit-elle — à l'entreprise de Tlemcen devaient débarrasser "le plancher" au même titre que les opposants. Ils avaient la prétention d'avoir droit à la parole.

Ferhat Abbas, élu Président de l'Assemblée Nationale, fut astreint à résidence forcée à Adrar, dans le Sud algérien, ainsi que M[e] Farès et M[e] Bentoumi. Leurs crimes étaient impardonnables : Ferhat Abbas s'amusait à parler de démocratie et trouvait à redire sur le projet de constitution que préparait Ben bella. Me Farès avait renfloué les caisses du Bureau Politique à Tlemcen lorsqu'il disposait du budget de l'Exécutif Provisoire et avait l'air de s'en souvenir pour avoir droit au chapitre. M[e] Bentoumi, nommé Ministre de la Justice prenait son rôle au sérieux. Tout ce monde était expédié au Sahara que le colonialisme français considérait déjà comme lieu idéal pour les déportés politiques. Notre petit "Staline" avait trouvé sa Sibérie. Seul rescapé parmi les Compagnons de détention d'Aunoy et autres châteaux de France, Rabah Bitat dont la seule présence portait ombrage à Ben bella puisqu'il était membre fondateur du FLN comme Boudiaf et pouvait se targuer de ce fait d'une certaine autorité historique, fut contraint de diverses manières à prendre ses distances. Il fallait à son tour rêver sous des cieux plus cléments, mais Rabah Bitat contrairement aux autres compagnons de détention de Ben bella ne tarda pas à revenir au pays et à se mettre à son service. Ce n'est pas par hasard si aujourd'hui sur le plan officiel il est le seul représentant des pionniers du

Nationalisme algérien et des auteurs du 1[er] novembre 1954. La différence entre lui et les quatre autres est que lui, a vécu la préparation des événements du 1[er] novembre à l'intérieur du pays, qu'il avait mis "la main à la pâte" et qu'il a été arrêté sur le terrain en pleine bagarre. Pour la vérité historique, nous n'oublions pas que c'est Boudiaf qui prit l'initiative de créer le CRUA mais il a rompu dès la veille du 1[er] novembre 1954 avec les réalités algériennes.

Le D[r] Francis fut éliminé du gouvernement. Puis ce fut le tour de Boumendjel ministre de la Reconstruction et des travaux publics. Un matin M[e] Boumendjel a apprit par son successeur Hadj Smain qu'il l'a remplacé. Homme d'esprit que la vie avait averti de bien des manières et qui ne se démontait pas facilement, Boumendjel accueillit la nouvelle par un grand éclat de rire, il savait depuis longtemps à quoi s'en tenir. L'aventure de Tlemcen qu'il avait bien voulu tenter sur les suggestions de Kaïd Ahmed ne pouvait le tromper sur son influence auprès de Ben Bella et sur la confiance qu'il fallait accorder à ce dernier.

Kaïd Ahmed grand ténor de Tlemcen, théoricien intarissable du Bureau Politique, Medeghri ferme et méthodique, Chérif Belkacem brillant politicien de salon, étaient successivement contraints à l'abandon de leurs ministères. Des quatre lieutenants de Boumediene qui devaient pour longtemps être connus sous le nom de groupe d'Oujda parce-qu'ils avaient fait la guerre de libération aux côtés de Boumediene à la frontière Algéro-Marocaine et dont le P.C. se trouvait à Oujda, seul Bouteflika, maître en intrigues et au double jeu tenait encore debout, faisant semblant de courber l'échine devant Ben Bella. Celui-ci lui préparait une surprise en cherchant un remplaçant au ministère des Affaires étrangères et pensait se trouvait seul face à Boumediene qu'il croyait avoir isolé et réduit à l'impuissance.

Comme tous les mythes, celui de Ben Bella a la vie longue et pour comprendre notre point de vue le concernant, il est utile de jeter un coup d'œil sur son caractère et sur la part réelle qu'il a prise dans le combat qui a abouti à l'indépendance algérienne. Vivant la plupart du temps isolé et loin des réalités algériennes, Ben bella ne pouvait commettre que des erreurs. En effet, depuis 1950, c'est-à-dire depuis son arrestation à la suite de la découverte par la police française de l'organisation spéciale (l'O.S.), il n'avait pas de contact avec l'Algérie. Evadé de la prison de Blida quelques temps après son arrestation il regagna l'Egypte où il demeura la plupart du temps. Le 26 Octobre 1956, l'avion qui transportait Ben Bella, Khider, Aït Ahmed, Boudiaf et Lacheraf de Rabat à Tunis fut intercepté par l'aviation française et ramené à Alger, où ils ont été arretés et transférés en France comme prisonniers. Libéré dans la nuit du 18 au 19 Mars 1962, il retrouvait ainsi l'Algérie après douze ans d'absence. Qu'avait-il vécu de la scission qui empoisonna notre parti en 1953 — 1954, des événements qui ont bouleversé l'Algérie de 1954 à 1962 ? Strictement rien. Pouvions-nous lui rappeler cela au moment où il provoquait la crise de 1962 ? quelle position aurions-nous eu aux yeux du peuple et du monde, alors que la veille pour les besoins de la cause et la "voix des Arabes" à partir du Caire aidant, nous le portions aux nues ? Nous avions l'expérience de la crise du MTLD. Alors que pendant 20 ans nous avions chanté la gloire de Messali, les militants nous tournèrent le dos lorsque nous nous mîmes à discuter ses ordres. Pourtant c'étaient ces 20 ans d'éducation politique qui nous avaient appris à distinguer le vrai du faux et nous ont permis de refuser les pleins pouvoirs et la présidence à vie à Messali alors astreint à résidence forcée dans une ville française. Seuls le temps et les événements sanglants d'Algérie ont dessillé les yeux de ces militants. Nous devions sauver la face au FLN et nous nous sommes tûs. S'il fallait rappeler quelque chose c'était un véritable procès qu'il fallait faire à Ben Bella. Cela nous aurait mené bien loin. Pour servir le pays, l'un des deux camps devait

s'effacer si l'accord était impossible et ce furent nous encore une fois qui avalâmes les "couleuvres".

Ben Bella responsable de l'O.S., l'organisation spéciale du M.T.L.D., a-t-il jamais rendu compte à la Direction du MTLD, et expliqué comment et pour quoi l'O.S. a été découverte et détruite provoquant l'arrestation de centaines de militants ? A la suite de quelle faute, et de quelle imprudence ? Quel est l'enseignement qu'il en a tiré ?

Contrairement aux directives du parti, il avait refusé de revenir sur les aveux qu'il avait spontanément consentis, trouvant indigne de se déjuger devant la police colonialiste et contrairement aux directives du parti qui lui intimait l'ordre de veiller, à la défense de ses subordonnés. Il s'est évadé de la prison. Une fois évadé et traqué par conséquent par la police, que pouvait faire ses responsables sinon l'aider à se réfugier à l'extérieur et camoufler son insubordination.

Comme toujours il ne fallait pas que l'adversaire se rende compte de nos désaccords.

C'est en essayant de camoufler nos désacords que la crise du MTLD a tourné dans un premier temps en faveur de Messali qui ne recula devant rien.

En octobre 1956, qui a autorisé Ben Bella à se rendre à Tunis pour une conférence avec le Roi du Maroc et le Président Bourguiba pour négocier avec les Français ? Il y avait un Conseil de la Révolution, un C.C.E. installé à Alger, a-t-il pensé à les consulter ? Il y avait les autres bien sûr, Khider Boudiaf et Aït Ahmed dont la responsabilité est entière dans cette affaire mais déjà Ben Bella faisait cavalier à part.

Et puis dans cette précipitation qui l'a toujours caractérisé aurait-il pris délibérément un avion avec un équipage français ? D'où tenait-il cette assurance et cette confiance ? Est-

ce là le sens de la vigilance révolutionnaire qu'il prétendait défendre et dont il n'a fait preuve qu'en 1962 et uniquement face au GPRA.

Je me demande à quoi devait servir la belle mitraillette qu'il portait dans sa serviette, sous son bras. Ne pouvait-elle servir cette mitraillette dans un simple sursaut d'énergie à détourner à son tour l'avion vers une ville de son choix ? Un grand chef peut-être ne pouvait songer à pareille indélicatesse. Mais alors, pourquoi cette mitraillette ?

Ben Bella voulait des hommes durs, sûrs et purs et s'étonnait de voir que des hommes de notre milieu étaient arrivés jusqu'au sommet du FLN. Il aurait été moins étonné si on lui avait demandé où se trouvait-il le 8 Mai 1945 lorsque l'armée française massacrait les musulmans algériens sans arme et sans défense à Sétif, Guelma et ailleurs ? 45.000 victimes innoccentes tombaient sous les balles du gouvernement français présidé par le général De Gaulle, au moment où l'armée française fêtait la victoire de la liberté sur le nazisme. L'adjudant Ben Bella paraît-il, exhibait, fièrement sa médaille militaire. Le futur président révolutionnaire avait-il songé, de retour au pays, à renvoyer ses décorations au général De Gaulle en signe de protestation ? Ben Bella ne pouvait y songer et le MTLD ne pouvait songer à lui en faire le reproche. C'est même à ce titre qu'il fut choisi plus tard par le MTLD à l'Etat-Major de l'O.S. Mais enfin, avec un peu de sagesse et de retenue, tout autre que lui, se serait garder de toucher à ces délicates questions, d'authenticité révolutionnaire car, en mai 1945 tous ceux qu'il a essayé de salir à l'heure de son éphémère triomphe se trouvaient soit en prison soit dans le maquis. Ils avaient déjà connu la répression en 1936, en 1939 pour la liberté et l'indépendance de l'Algérie. En 1943 Ben Khedda arrêté, était torturé pendant 40 jours. Suite aux manifestations de Ksar Chellala du 18 Avril 1945 j'ai été arrêté le 20 Avril 1945, transféré dans un premier temps au camp de concentration de Bossuet (Oran),

puis à la prison de Barberousse à Alger pour être traduit devant un tribunal militaire, Ben Bella, servant la France pendant que celle-ci écrasait ses compatriotes, ne peut être un sujet de fièreté pour un homme d'honneur. Accusé d'avoir travaillé obligatoirement en Allemagne il y a 40 ans, M' Georges Marchais, Secrétaire général du Parti communiste français, se défend de toutes ses forces contre pareille ignominie. Qu'en pensent Ben Bella et ses partisans et bien de nouveaux et anciens résistants ?

Enfin, tout ceci ne disait pas grand-chose une fois le rideau tiré sur la guerre de libération mais au moins après cette guerre meurtrière et Ben Bella ayant grandi dans l'esprit des gens, nous nous attendions à ce qu'il nous réunisse après sa libération, à ce que nous fassions un grand tour d'horizon, à ce que nous procédions à une grande analyse de la situation, nous pensions que son premier souci serait de s'informer de tout et entièrement. Au lieu de cela, il se lança dans la bagarre, contre des ennemis qu'il se plaisait à provoquer, au risque de tout chambarder.

Dès le cessez-le-feu, il se mit à discréditer le GPRA non pas en dénonçant une faute quelconque avec preuves et arguments à l'appui, mais en jouant de l'amalgame et de la confusion.

Les accords d'Evian qu'il avait pourtant approuvés de A à Z, que les gens connaissaient à peine, les diverses querelles ou crises internes inhérentes à toute activité humaine, survenues durant la guerre de sept ans et demi dépassés et classés depuis longtemps, des questions antérieures même au 1er novembre 1954 intéressant le mouvement national en général et dont la plupart des responsables avaient soit disparu soit passé la main depuis belle lurette, la confusion des diverses directions des trois GPRA, bref, il se saisissait de tout pour semer le doute, l'agitation, la révolte contre ceux qui apparaissaient alors comme l'autorité légale et lé-

gitime. Il libéra du même coup toutes les passions, les ambitions longtemps contenues de certains responsables, et les mesquines jalousies et les rancunes de pas mal d'autres qui furent pourtant de grands militants de la cause nationale, mais qui, éblouis un moment par les illusions des applaudissements et des honneurs officiels, avaient pris goût au pouvoir. Et la confiance du peuple en ses dirigeants que la guerre venait à peine de rétablir après la grande scission du MTLD de 1954 se brisa de nouveau : ceux qui furent des militants et des adhérents ou des sympathisans du MTLD reprirent leurs récriminations de 1954. Ben Bella alimenta les autres qui n'avaient jamais porté dans leur coeur, les dirigeants nationalistes auquels ils ne pardonnaient ni d'avoir vu juste lorsque ils couraient derrière la citoyenneté ni d'avoir déclenché la lutte armée.

Après avoir détruit la confiance, Ben Bella se mit en devoir de briser l'unité du peuple forgée au prix de sept ans et demi de guerre et d'immenses sacrifices. Les Algériens venaient à peine de se retrouver. Ils n'eurent même pas le temps d'échanger les politesses et les salutations d'usage après une si longue absence, les uns sortaient des geôles où ils gémissaient parfois depuis 1945, les autres revenaient de l'exil, les jeunes descendaient du maquis. Avant que nous ayons pris le temps de compter nos morts, de rassembler nos survivants, Ben Bella, déchaîné dispersa aux quatres coins ce qui restait de la vieille et usée "baraque algérienne". C'est un miracle que les Algériens aient pu se ressaisir si vite et constituer malgré tout, un Etat qui se tient quand même sur ses "jambes". Ce miracle précisément c'est grâce au GPRA qu'il eut lieu et grâce naturellement au bon sens et au génie de notre peuple, qui à travers les siècles a toujours plié devant le vent sans jamais rompre. A côté des fléaux et des tempêtes qui se sont abattus sur notre peuple au cours de son histoire, l'incident Ben Bella ne fut qu'un vent de sable. Seules les surfaces délicates pouvaient en garder un

instant des traces. D'ailleurs la réaction de notre peuple s'écriant dans les rues devant la menace de la guerre civile : "sept ans ça suffit" ne justifiait-elle pas notre position ?

La confiance fut brisée, l'unité menacée. Ce n'est que depuis l'avènement de Ben Bella qu'on entendit pour la première fois en Algérie les termes de bourgeois et prolétaire, réactionnaires et révolutionnaires, exploitants et exploités etc..., compte non tenu du Parti Communiste Algérien vraiment minuscule d'avant la guerre de libération. Jusqu'en 1962, mis à part quelques privilégiés du colonialisme, nous étions tous logés à la même enseigne. La preuve c'est que toutes les catégories du Peuple Algérien ont participé à la lutte armée.

Admirant Nasser d'un côté et Castro de l'autre, Ben Bella s'armait uniquement des mots d'ordre de Nasser et de ceux de Castro. Il oubliait que Nasser vivait dans une autre région, le Moyen Orient, soumise à des crises particulières, balancées entre des influences contraires héritières d'une histoire particulière qui n'avait rien à avoir avec le contexte algérien. Nasser détruisant une monarchie, avait affaire à un vieux peuple bien différent du notre. Il en est de même de Castro qui eut affaire à un dictacteur Batista. En somme, les deux modèles de Ben Bella menaient une lutte essentiellement intérieure. Tandis que nous, tous les algériens riches ou pauvres étions mobilisés dans un même combat contre l'occupant étranger. Notre histoire, notre situation n'était ni celle du Moyen Orient ni celle de l'Amérique latine. Pendant longtemps nous devions maintenir notre cohésion et notre unité. Après l'indépendance, bien sûr les contradictions sociales, les menées néocolonialistes seraient apparues, mais le Peuple Algérien aurait eu tout le temps de souffler, de distinguer le vrai du faux; dans la confusion totale ne pouvait naître et croître que l'anarchie.

A sa sortie de prison en 1962, Ben Bella disait à Ben Khedda qu'il avait deux projets dont il voulait réaliser au moins un: soit aller en pélerinage à la Mecque, soit aller rendre visite à Fidel Castro. Celui-ci avait le vent en poupe dans les milieux révolutionnaires et Ben Bella fut assez heureux pour accomplir son voeu en allant le voir à la Havane immédiatement après sa visite au Président Kennedy. Plus tard celui-ci s'amusait beaucoup en évoquant Ben Bella. Il disait à Salinger, son chargé de presse à la Maison blanche : "Il est drôle ce Ben Bella. Quant il voit Porter – alors ambassadeur des U.S.A. à Alger – il lui demande "Comment va mon frère Kennedy" et quand Porter sort de chez lui, il m'abreuve d'injures".

Ben Bella ne fit pas son pélerinage à la Mecque. Dans son discours à la fête du 1er novembre 1962, la première fête de l'Algérie indépendante il se fit un plaisir d'adresser ses plus véhéments reproches aux Séoudiens. Les seuls rapports que nous avions à cette date avec eux étaient les deux millions de livres sterling qu'ils nous versaient chaque année à titre d'aide à l'effort de guerre du FLN en plus des journées de solidarité qu'exceptionnellement ils permettaient à leur population d'organiser en notre faveur. Par contre, il prit le chemin de Moscou. Et l'U.R.S.S. l'éleva à la dignité de "héros de l'Union Soviétique", distinction qu'il est le seul militant à avoir mérité pour un service que probablement nous ne saurons jamais.

L'opportunisme a chassé le patriotisme, et l'intérêt général, a cédé la place aux intérêts particuliers; la foi en l'avenir disparut. La déception, le découragement des hommes sincères ajoutés à la fatigue générale s'ensuivirent.

PRISE DE POUVOIR PAR BOUMEDIENE (19/6/65)

Fougueux et irréfléchi selon son habitude Ben Bella n'avait rien compris et ne croyait qu'à son étoile. Au troisième acte Bouteflika et Boumediene le prirent de vitesse.

Le 19 Juin 1965, ils le cueillirent sans bruit de son lit de la villa Joly. Le régime, que Ben Bella avait lui-même établi, permit à Boumediene de le jeter sans autre forme de procès dans les oubliettes. Il ne devait être tiré de là quatorze ans après sa déposition que par la grâce du Président Chadli.

Boumediene et Bouteflika qui avaient assuré le succès de Ben Bella trois ans auparavant contre le GPRA, contre Khider, contre le bon sens, contre l'honnêteté morale et intellectuelle, avaient fait leur chemin depuis juillet 1962. Boumediene n'avait plus besoin de parrain. Il voulait voler de ses propres ailes.

CONCLUSION

Nous avons pourtant cru que nous étions sortis du malaise depuis l'avènement du Président Chadli BENDJEDID. Un moment nous avons pensé que la paix était revenue dans les esprits et qu'enfin nous allions vivre, normalement. L'autorisation de sortie était supprimée, la liberté de circulation était retablie à la satisfaction générale. La libération des détenus politiques détendait l'atmosphère. Le climat devenait agréable. Voici que de nouveau les gens sont crispés. Que se passe-t-il donc, pourquoi ce malaise de nouveau ? D'où vient en définitive le mal ? Comment cet algérien qui pendant des années a fait l'admiration du monde, est-il devenu indifférent, inquiet, ne pensant plus qu'à lui-même, se sentant égaré dans un monde étranger, abandonnant son destin aux seuls gouvernements qui ont la volonté de le commander sans chercher à comprendre ces gouvernements ni à contribuer à diriger son sort. Solidarité, dignité, respect, courage toutes ces vertus ont disparu il y a bien longtemps ! Où est le temps où nous marchions la main dans la main, nous soutenant et nous protégeant mutuellement ? Le temps où nous mourions les uns pour les autres, le moudjahid se mouvait au sein du peuple comme un poisson dans l'eau. D'où vient qu'aujourd'hui le moudjahid devenu le soldat de l'A.N.P. ou l'agent de l'ordre public "regarde" avec suffisance, avec arrogance même souvent avec mépris le simple citoyen, son compatriote, son frère d'hier ? et d'où vient que le citoyen algérien "ne regarde plus" cet agent de l'ordre public et agent de la Défense Nationale, comme un

protecteur, un ami, un frère ? Qu'est-devenu cet algérien qui allait, il n'y a pas très longtemps à la mort sur un simple ordre verbal même émanant d'un responsable de quartier ?

Comment se fait-il que ce même algérien ne veut plus balayer devant sa porte, s'il n'y est pas contraint par les plus hautes autorités du pays ? Notre peuple est tombé dans une apathie telle que le gouvernement s'en est inquiété; mais la question ne sera pas résolue pour autant, car le problème pour le gouvernement n'est pas de nettoyer, l'espace d'un matin, ou d'un mois les villes par la contrainte tant qu'on en n'aura pas attaqué les causes, celles ci produiront les mêmes effets. Je ne pense pas que nos gouvernants veuillent gouverner par la force les problèmes d'ordre social. La question qui se pose est de déterminer la cause qui a produit aussi bien la situation scandaleuse à laquelle le gouvernement veut mettre fin ainsi que tout le malaise qui règne sur l'ensemble du pays.

Qu'on m'entende bien : il ne s'agit pas dans ces pages de prétendre que l'Algérie est un enfer. A la faveur des événements de 1954 – 1962 et depuis notre indépendance j'ai eu l'occasion de visiter de nombreux pays dans le monde, des pays hautement développés, et des pays en voie de développement. Si j'avais à choisir c'est encore l'Algérie que je choisirais pour vivre.

Notre pays est beau et plein de promesses; nous n'avons rien à envier à personne. Et si nous nous désolons sur l'envers de la médaille nous n'en oublions pas pour autant l'endroit. En 25 ans, l'Algérie a fait de grands pas sur la voie du développement. Il n'y a à cela rien d'extraordinaire certes, et ce serait malheureux que des gouvernements qui disposent presque entièrement de toutes les ressources du pays ne fassent rien de substantiel dans ce pays et pour ce pays. Sur bien des plans, industriel, culturel, social, de grands projets ont été réalisés ou sont en voie de réalisation.

A bien des égards l'Algérie est un véritable chantier. Et la vie y est intense; sur le plan matériel on assiste même à une véritable soif de vivre de toute une catégorie de gens. Pourquoi à la fois cette soif de vivre et cette indifférence à l'égard de tout ce qui n'est pas à soi, de tout ce qui est d'intérêt public ? D'où vient cette psychose, cette crainte du lendemain, cette incertitude, ce manque de confiance en l'avenir ? Les pouvoirs publics ont beau multiplié les promesses, garantir l'avenir, les gens manquent de foi. Ils ne croient plus en rien. Ils semblent toujours être à la veille d'un changement.

D'où une sorte de frein à toute initiative individuelle, à tout effort personnel, en dehors du secteur industriel et commercial où certains s'habituent à gagner gros et rapidement; encore qu'il faille souligner que depuis quelques temps même ces activités fonctionnent au ralenti. Tout ce qui exige patience, effort continu, soin de tous les instants est négligé, banni. Il faut que ce soit l'Administration qui s'en occupe, ou les directions générales des sociétés nationales qui doivent littéralement pousser les exécutants à faire leur travail : la conscience professionnelle est absente, le devoir inconnu, personne ne se sent concerné par sa tâche.

D'où viennent cette indifférence, cet abandon, cette démission ? Quelle est la cause de l'attitude des élites que rien n'intéresse dans leur pays ? Comment expliquer que des hommes sérieux – jadis fiers de servir la patrie, soucieux de l'avenir et de l'intérêt de leur peuple – assistent aujourd'hui en spectateurs indifférents au bouleversement que connaît le pays ?

Hier exploité par le colon, l'Algérien travaillait sans relache pour un salaire de misère, et la terre produisait. Est-il vrai qu'aujourd'hui, sur cette même terre, qui est censé être la sienne, il ne travaille plus ? Ou bien est-ce la terre qui – vieillie ou mal préparée – ne produit plus ? Nous reprochions à la colonisation d'avoir fait de l'Algérie uniquement

un pays agricole. L'Algérie était exportatrice de céréales, de viandes, de fruits, de légumes, de primeurs. Comment se fait-il qu'elle devienne importatrice de ces mêmes produits?

N' y a-t-il pas lieu de se poser la question ? Est-ce le travail qui est mal fait, est-ce la production, est-ce la distribution ? Est-ce la méthode elle même conséquente à la Révolution agraire ou bien les responsables de cette Révolution agraire qui n'ont pas compris ce qu'ils doivent faire ?

A moins que les théoriciens de la nouvelle société algérienne, admirateurs zélés — mais certainement intéressés — aient décidé de ne rien laisser subsister de ce qui fut la réussite des colons préférant tout détruire plutôt que de devoir quelque chose à la colonisation.

L'agriculture prospère n'était-elle pas, pourtant un acquis de la Révolution, conquis à la pointe de l'épée, au prix d'immenses sacrifices ? Comment et pourquoi n'a-t-on pas conservé et amélioré cet acquis ?

Il est possible que ces petits Machiavels, qui nous reprochent de n'avoir pensé qu'à l'indépendance nationale aient voulu démontrer que même cette Indépendance n'était pas certaine, car rien ne menace aussi sérieusement l'Indépendance nationale que la dépendance alimentaire et un pays qui importe sa nourriture ne peut prétendre être indépendant. Cela a toujours été vrai — inutile d'être grand clerc pour le savoir — mais c'est plus dangereux encore de nos jours maintenant que le problème alimentaire devient une arme de guerre. L'U.R.S.S. elle-même, toute super puissance qu'elle soit, n'échappe pas à cette menace.

Comment expliquer par ailleurs le désir de fuir le pays ? Les émigrés vont chercher du travail qu'ils ne peuvent encore trouver chez eux. Ceci s'explique, mais comment expliquer cette affluence d'algériens vers l'extérieur.

Ils affrontent toutes les difficultés, acceptent même des humiliations de la part des policiers et des douaniers étrangers, pourvu qu'ils sortent.

Aimer les voyages est un sentiment naturel et commun à tous les hommes. Mais dans notre cas, il s'agit nettement du désir de sortir coûte que coûte de l'Algérie et aucun des "heureux voyageurs" ne s'en cache. Comment expliquer l'exode de cadres, le refus de beaucoup de jeunes formés à l'étranger de rejoindre le pays ? Il paraît qu'ils ne peuvent plus vivre en Algérie, que le cadre de vie est trop étroit, qu'ils veulent respirer librement, comment en sommes nous arrivés à préférer les autres pays au nôtre ? pourquoi à la réflexion nous pensons que les causes de notre situation actuelle doivent être cherchées au départ même de notre indépendance.

L'indépendance acquise, nous avons continué sur notre lancée, ou plutôt nous n'avons rien imaginé de neuf. Il était facile de conserver le FLN tel quel. Cela permettait à ceux qui s'en réclamaient et surtout à ceux qui se sont emparés de sa direction de ne pas descendre de leur piédestal. Confisquer le pouvoir fut leur seul souci. Il suffisait finalement de dicter la volonté et d'imposer la politique de sa préférence, seul comptait la volonté du pouvoir. Le parti unique est fatalement confondu avec l'administration, celle-ci avec l'Etat, l'Etat avec le chef. Au bout du compte il n'y a plus que le chef qui compte. Il a le monopole de la pensée et de l'action.

Mais c'était oublier que cette seconde étape, absolument différente de la guerre de libération, où chaque citoyen avait son mot à dire précisément parce que tous les citoyens avaient leur part dans la libération du territoire. Le destin du pays relève de la souveraineté et de la volonté populaire, non du bon plaisir et de la volonté de quelques uns. On a essayé vainement de légaliser cette situation de fait accompli, le mal inoculé à l'Algérie par ceux qui avaient usurpé le pou-

voir en 1962 est devenu un véritale mal. Or, le peuple, pour la conduite de ses affaires n'a eu aucun choix. On aurait pu lui proposer diverses formules. On aurait dû l'informer, d'abord, ensuite le persuader et le convaincre. Il aurait adhéré librement, en connaissance de cause, à l'option retenue. Il aurait participé de tout son cœur. Au lieu de cela on lui imposa un statut mal adopté. On a oublié que le Peuple Algérien a toujours refusé tout statut octroyé, et lui imposer une idéologie quelconque, même la plus juste du monde équivaut à cet octroi. On a oublié qu'on ne fait pas le bonheur des gens malgré eux. On oublie que quelque soit la force, le prestige d'un pouvoir, il ne peut créer l'enthousiame par décret ou inspirer la foi par des ordres. Et rien ne peut être entrepris au profit du peuple et poursuivi valablement sans la foi et l'enthousiasme populaire. C'est là, dans ce choix précipité d'une politique à laquelle le peuple n'était pas préparé et qui fut imposée arbitrairement; c'est ce qui explique aussi qu'en dépit de tous les efforts et de la bonne volonté des gouvernants actuels pour normaliser la situation le peuple n'adhère pas à la politique préconisée.

Les citoyens se sentiront toujours étrangers au système tant que durera le monopole de la politique dirigée. Ils auront toujours l'impression que le pays appartient à quelques uns, aux dignitaires du régime et à leurs collaborateurs et qu'ils ne sont en rien concernés.

Il ne servirait à rien de situer les responsabilités si le but était seulement de dénoncer les responsables, d'assouvir une rancune quelconque, un sentiment mesquin de revanche. D'ailleurs ce serait vain et inutile. Les uns ne sont plus de ce monde. Paix à leur âme ! Les autres sont hors de portée soit qu'ils aient vis-à-vis d'eux-mêmes réctifié leur tir, soit qu'ils ne s'intéressent plus à rien de publique, ils ne se moquent pas mal de ce qu'on pourrait penser d'eux. Mais il s'agit d'analyser la situation pour que à la lumière des faits, de l'expérience et des réalités, on essaye de tirer un enseignement pour l'avenir.

En 1957 la lutte était encore à ses débuts, l'objectif encore lointain et toutes les hypothèses même les plus invraisemblables pouvaient être soutenues.

Le renversement du premier GPRA, le changement du deuxième GPRA et le remplacement de Abbas Ferhat par Ben Khedda à la tête du troisième GPRA étaient tous attribués au moins aux yeux des militants et à l'égard de l'opinion publique à des motifs qui se référaient au meilleur moyen d'aboutir à notre indépendance. Mais en juillet 1962, quelle raison pouvait invoquer Ben Bella ? De quoi s'agissait-il ? Que pouvait-il nous reprocher ? La guerre était finie. Nous avions conquis notre indépendance. Notre premier objectif était atteint. Notre Gouvernement était provisoire. Nous allions nous retrouver, retrouver notre peuple et lui remettre notre mandat. Une nouvelle phase allait s'ouvrir. Nous reprocher le passé était aussi vain qu'injuste ! bons ou mauvais, nous avions chacun en ce qui le concerne rempli notre mission. Et en fait le GPRA, Ben Bella en a été toujours le Vice Président et ne l'avait jamais dénoncé – il n'en avait aucune raison – et en fait des accords d'Evian, il les avait entièrement suivis et approuvés ? Alors ? La phase suivante le futur, on ne l'avait pas encore entamé. La première ébauche, le programme de Tripoli qu'on devait soumettre au peuple après l'autodétermination, c'est-à-dire après l'Indépendance, n'avait pas donné lieu à aucune querelle, aucun malentendu, parce que précisément nous pensions qu'après tout, c'était un problème d'avenir.

Force est de constater et de conclure que Ben Bella n'avait qu'un seul mobile : s'emparer du pouvoir et justement imposer sa volonté sans consulter le Peuple ni personne. Peut-être se jugeait-il seul capable de mener le pays vers son bonheur ? peut-être était-il convaincu de remplir une mission sacrée ? peut-être, derrière lui, des forces étrangères inquiétes de voir l'Algérie disposer bientôt d'elle même et échapper à leurs jeux lui inspiraient-ils à son insu de tout bouleverser ?

En tout cas, le pouvoir personnel c'était la vocation qui le guidait, il devait en trois ans de règne le démontrer largement.

Il y a eu bien des changements de Direction au cours de notre lutte politique pacifique ou armée. Les uns accédaient à de plus hauts postes de responsabilités, les autres revenaient à des postes de simples exécutants.

L'amour de la Patrie, notre volonté de ne considérer que son intérêt supérieur, de mettre l'intérêt général au-dessus de l'intérêt personnel, nous a toujours permis de surmonter nos déceptions, de vaincre nos ressentiments. C'est pourquoi notre engagement dans le combat libérateur signifiait avant tout servir. Quelque soit la place que nous avons occupée dans les rangs du MTLD ou du FLN à la base comme au sommet, nous avons toujours fait de notre mieux pour accomplir notre tâche. C'est un principe d'organisation qui est, pensons nous, universel. En le respectant, nous n'avons eu aucun mérite particulier, mais c'est le respect de ce principe qui a assuré au FLN la victoire en mars 1962 et à nous la chance et le bonheur d'y avoir apporté notre modeste contribution. C'est pourquoi à aucun moment, notamment, au moment où la lutte était définitivement engagée contre le colonialisme français, nous ne nous sommes pas donnés en spectacle. Nous déchirer en public pouvait désorienter notre Peuple, navrer et embarrasser nos amis, et alliés, enchanter notre ennemi. **Les vrais héros de notre histoire ont donné leur vie pour que l'Algérie devienne le pays libre dont nous sommes aujourd'hui fiers**. A côté de leur sacrifice suprême, le nôtre, celui de notre amour propre et de notre vanité nous parait bien pâle.

ANNEXES

ANNEXES

ANNEXE (1)

PROCLAMATION DU 1ER NOVEMBRE 1954

AU PEUPLE ALGERIEN,
AUX MILITANTS DE LA CAUSE NATIONALE

Vous qui êtes appelés à nous juger, le premier d'une façon générale, les seconds tout particulièrement, notre souci en diffusant la présente proclamation est de vous éclairer sur les raisons profondes qui nous ont poussés à agir en vous exposant notre programme, le sens de notre action, le bien fondé de nos vues dont le but demeure l'Indépendance Nationale dans le cadre nord-africain. Notre désir aussi est de vous éviter la confusion que pourraient entretenir l'impérialisme et ses agents : administratifs et autres politicailleurs véreux.

Nous considérons avant tout qu'après des décades de lutte, le Mouvement National a atteint sa phase finale de réalisation. En effet, le but du Mouvement Révolutionnaire étant de créer toutes les conditions favorables pour le déclenchement d'une action libératrice. Nous estimons que sous ses aspects internes le Peuple est uni derrière le mot d'ordre d'indépendance et d'action et sous ses aspects externes le climat de détente est favorable pour le règlement des problèmes mineurs dont le nôtre avec surtout l'appui diplomatique des frères arabes et musulmans. Les événements du Maroc et de Tunisie sont à ce sujet significatifs et marquent profondément le processus de lutte de libération de l'Afrique du Nord. A noter dans ce domaine que nous avions

depuis fort longtemps été les précurseurs de l'unité dans l'action, malheureusement jamais réalisée entre les trois pays.

Aujourd'hui les uns et les autres sont engagés résolument dans cette voie et nous, relégués à l'arrière, nous subissons le sort de ceux qui sont dépassés. C'est ainsi que notre Mouvement National terrassé par des années d'immobilisme et de routine, mal orienté, privé du soutien indispensable de l'opinion populaire, dépassé par les événements, se désagrège progressivement à la grande satisfaction du colonialisme qui croit avoir remporté la plus grande victoire de sa lutte contre l'Avant-Garde Algérienne.
L'heure est grave.

Devant cette situation qui risque de devenir irréparable, une équipe de jeunes responsables et militants conscients, ralliant autour d'elle la majorité des éléments encore sains et décidés, a jugé le moment venu de sortir le Mouvement National de l'impasse où l'ont acculé les luttes de personnes et d'influence pour le lancer aux côtés des frères Marocains et Tunisiens dans la véritable lutte révolutionnaire.

Nous tenons, à cet effet, à préciser que nous sommes indépendants des deux clans qui se disputent le pouvoir. Plaçant l'intérêt au-dessus de toutes considérations mesquines et erronées de personnes et de prestige, conformément aux principes révolutionnaires, notre action est dirigée uniquement contre le colonialisme, seul ennemi obstiné et aveugle qui s'est toujours refusé à accorder la moindre liberté par des moyens de lutte pacifique. Ce sont-là, nous pensons, des raisons suffisantes qui font que notre mouvement de rénovation se présente sous l'étiquette de :

se dégageant ainsi de toutes les compromissions possibles et offrant la possibilité à tous les patriotes algériens de toutes les couches sociales, de tous les partis et mouvements purement algériens de s'intégrer dans la lutte de libération sans aucune autre considération.

Pour nous préciser, nous retraçons ci-après les grandes lignes de notre programme politique :

But. — Indépendance Nationale par :

1. — La restauration de l'Etat Algérien souverain, démocratique et social dans le cadre des principes islamiques;

2. — Le respect de toutes les libertés fondamentales sans distinction de races et de confessions.

Objectifs intérieurs :

1. — Assainissement politique par la remise du mouvement national révolutionnaire dans sa véritable voie et par là, l'anéantissement de tous les vestiges de corruption et de réformisme, causes de notre régression actuelle;

2. — Rassemblement et organisation de toutes les énergies saines du Peuple Algérien pour la liquidation du système colonial.

Objectifs extérieurs :

1. — Internationalisation du problème algérien;

2. — Réalisation de l'Unité Nord-Africaine dans son cadre naturel arabo-musulman;

3. — Dans le cadre de la Charte des Nations unies, affirmation de notre sympathie à l'égard de toutes nations qui appuyeraient notre action libératrice.

Moyens de lutte : conformément aux principes révolutionnaires et compte tenu des situations intérieure et exté-

rieure, la continuation de la lutte par tous les moyens jusqu'à la réalisation de notre but.

Pour parvenir à ces fins, le Front de libération Nationale aura deux tâches essentielles à mener de front et simultanément : une action intérieure tant sur le plan politique que de l'action propre et une action extérieure en vue de faire du problème algérien une réalité pour le monde entier avec l'appui de tous nos alliés naturels.

C'est là une tâche écrasante qui nécessite la mobilisation de toutes les énergies et de toutes les ressources nationales. Il est vrai, la lutte sera longue, mais l'issue est certaine.

En dernier lieu, afin d'éviter les fausses interprétations et les faux-fuyants, pour prouver notre désir réel de paix, limiter les pertes en vies humaines et les effusions de sang, nous avançons une plate-forme honorable de discussion aux autorités françaises si ces dernières sont animées de bonne foi et reconnaissent une fois pour toutes aux peuples qu'elles subjuguent le droit de disposer d'eux-mêmes.

1. — l'ouverture des négociations avec les porte-parole autorisés du Peuple Algérien sur les bases de la reconnaissance de la souveraineté algérienne une et indivisible;

2. — la création d'un climat de confiance par la libération de tous les détenus politiques, la levée de toutes les mesures d'exception et l'arrêt de toutes poursuites contre les forces combattantes;

3. — la reconnaissance de la Nationalité Algérienne par une déclaration officielle abrogeant les édits, décrets et lois faisant de l'Algérie une terre française en dépit de l'histoire, de la géographie, de la langue, de la religion et des mœurs du Peuple Algérien.

En contre-partie :

1. — les intérêts français : culturels et économiques, honnêtement acquis seront respectés ainsi que les personnes et les familles;

2. — tous les Français désirant rester en Algérie auront le choix entre leur nationalité d'origine et seront de ce fait considérés comme étrangers vis-à-vis des lois en vigueur ou opteront pour la nationalité algérienne et, dans ce cas, seront considérés comme tels en droits et en devoirs;

3. — les liens entre la France et l'Algérie seront définis et feront l'objet d'un accord entre les deux puissances sur la base de l'égalité et du respect de chacun.

ALGERIEN !

Nous t'invitons à méditer notre Charte ci-dessus. Ton devoir est de t'y associer pour sauver notre pays et lui rendre sa liberté. Le Front de libération Nationale est ton Front, sa victoire est la tienne.

Quant à nous, résolus à poursuivre la lutte, sûrs de tes sentiments anti-impérialistes, forts de ton soutien, nous donnons le meilleur de nous-mêmes à la Patrie.

ANNEXE (2)

PROCES-VERBAL DU CONGRES DE LA SOUMMAM (20 AOUT 1956)

Principaux membres présents :

- Ben M'Hidi, représentant de l'Oranie, Président de séance.
- Abane, représentant le FLN, secrétaire de séance.
- Ouamrane, représentant de l'Algérois.
- Krim, représentant la Kabylie.
- Ben Tobbal, adjoint de Zighoud.
- Zighoud, représentant le Nord-Constantinois.

Membres absents :

- Ben Boulaïd Mustapha, représentant les Aurès-Nememchas[1]!
- Si Cherif[2], représentant le Sud (excusé après avoir adressé son rapport à la réunion).

ORDRE DU JOUR

1. – Raisons et objet de la réunion.
2. – Compte-rendu :
   a) Organique : découpage, structure, PC
   b) Militaire : effectifs, unités, composition, armement.

(1) Au moment de la tenue du Congrès, les participants n'ignoraient pas la mort de Ben Boulaïd
(2) Si Cherif pseudonyme d'Ali Mellah

   c) Finances : recettes, dépenses, caisse.
   d) Politique : état d'esprit des combattants et du peuple.
3. – Plate-forme politique et les trois brochures.
4. – Uniformisation :
   a) Organique : découpage, structure, mutations, PC.
   b) Militaire : unités, grades, insignes, décorations, soldes et allocations familiales.
   c) Politique : les commissaires politiques et leurs attributions.
   d) Administration, Assemblées du Peuple.
5. – Le FLN : doctrine, statuts, réglement intérieur, les organismes de direction : CNRA – CCE et commissions.
6. – ALN : terminologie (Moudjahed, moussabel, fidaï), phase actuelle, extension et développement offensif.
7. – Rapport FLN – ALN : rapport intérieur – extérieur, la Tunisie, le Maroc, la France.
8. – Matériel
9. – Calendrier de travail : militaire, politique, matériel, cessez-le-feu, négociations, ONU, Gouvernement Provisoir.
10. – Divers : Kabylie, Aurès, etc...

SEANCE OUVERTE A 8 HEURES

I – Objet et raison de la réunion

Exposé de Ben M'Hidi et Abane

II – Compte-rendu

1. – Zone n° 2 : rapport écrit, lu par Zighoud.

Observations : manque d'effectif, militants du FLN et décompte des armes de guerre (voir résumé du rapport à la suite).

2. – Zone n° 3 : rapport verbal présenté par Krim. La zone comprend la haute, la basse et la petite Kabylie. Elle est divisé en trois petites zones, elles-mêmes divisées en dix régions subdivisées en trente secteurs.

Effectifs au départ du 1er novembre 1954 : 450 moudjahidines. En caisse un million de francs.

Effectif actuel : militants FLN : 87 044; moussebilines : 7 470; moudjahidines : 3 100.

Les unités : le groupe commandé par un sergent (Arif) se compose de dix à vingt hommes. Trois groupes forment une section commandée par un adjudant (moussaâd).

Limites de la Zone : Jijel – Sétif – Bordj Bou Arreridj – M'Sila – Aumale[1] – Aïn Bessem – Palestro – Ménerville – Méditerranée.

Armement : 404 fusils de guerre, 106 mitraillettes, 8 fusils-mitrailleurs, 4 FM Bart, 4 FM 24/29, 4 425 fusils de chasse.

Finances : en caisse, 445 millions de francs.
Observations : actuellement rentrée mensuelle moyenne de 110 millions de francs.
Dépenses mensuelles moyennes de 55 millions de francs.
Reste à verser : 55 millions de francs.

Etat d'esprit du peuple et des combattants : très bon, mais inlassablement tout le monde nous demande des armes, le peuple est solidaire et participera, le cas échéant, à un soulèvement général. Le cas des harkas des Ourabah et ralliement des populations des douars Erriche et Drâa-El-Mizan. Le cas des harkas d'Ourabah, problème en voie de solution. Le cas du douar Erriche, douar messaliste ratissé par les nôtres. Une partie du douar a effectivement demandé la protection de la France. Cas douars Nezlioua – Drâa El-Mizan : douars qui ont été toujours réfractaires au patriotisme, aucune exaction n'a été commise par les nôtres, les douars n'ayant jamais été pénétrés.

(1) Aumale (Sour el Gozlan) – Palestro (Lakhdaria) Menerville (Thénia)

3. Zone n° 4 : rapport écrit lu par Ouamrane.
Effectif au départ du 1er novembre 1954 : 50 moudjahidines.
Effectif actuel : militants FLN : 40 000; moussebilines : 2 000; moudjahidines : 1 000.

Les effectifs des régions : Bérrouaguia – Médéa – Champlain – Boghari – Teniet-el-had – Miliana – Ténes – Orléansville[1] Cherchell, ne sont pas compris dans les chiffres ci-dessus.

Armement : 5 FM dont un FM Bart, 200 fusils de guerre, 80 mitraillettes, 300 pistolets, 1 500 fusils de chasse.
Finances : 200 millions de francs en caisse.

4. Zone n° 5 : procès-verbal présenté par Ben M'Hidi.
Limites de la zone : département d'Oran, Mostaganem, le Sud, Mascara, Colomb-Béchar.

Effectifs au départ du 1er novembre 1954 : 60 moudjahidines (50 durent être arrêtés ou tués).

En caisse au 1er novembre 1954 : 80 000 francs.
Effectif au second déclenchement, 1er octobre 1955 : 500 moudjahidines; 500 moussebilines.

Effectif au 1er mai 1956 : moudjahidines : 1 000.
Encaisse au 1er mai 1956 : 35 millions de francs dont 25 millions à l'extérieur (RF)[2].

Etat d'esprit de la population et des combattants : très bon, les rapports FLN – ALN et Peuple sont excellents, un rapport plus précis et plus actuel sera demandé à Oran.

5. Zone n° 6 : rapport verbal présenté par Ouamrane à la place de Si Cherif; la zone n° 6 est nouvellement créée. Elle

(1) Orléansville (Chlef)
(2) (R.F) : responsable des finances

comprend les territoires des communes d'Aumale, Sidi-Aissa, Aïn-Boucif, Chellala. Ces régions sont atteintes par nos groupes. Les communes de Djelfa, Laghouat, Mizab, à l'extrême sud algérois ne sont pas encore pénétrées.

Effectifs actuels : militants FLN : 5 000; moussebilines : 100; moudjahidines : 200.

Armement : 100 fusils de guerre, 1 FM, 10 mitraillettes, 50 pistolets, 100 fusils de chasse.

Finances : 10 millions de francs versés à la zone n° 4

III — Plate forme politique et trois brochures

Lecture, critique et discussions de ces documents ont été faites.

IV — Uniformisation

a. Organique du point découpage :

1er Zone : Aurès — Nememchas

Limites : au nord : Montesquieu, Sédrata, El-Guerrah, Sétif, au sud : le Sahara et le Contantinois, à l'ouest : Bordj Bou Arreridj, M'Sila, Bou saâda, Ouled-Djellal, à l'est : la frontière tunisienne.

2e Zone : Nord-Constantinois

Limites : au nord de la Calle à Souk-el-Ténine, au sud : Sétif, route Alger — Constantine jusqu'à El-Guerrah, prolongée jusqu'à la frontière tunisienne en passant par Ségus — Montcalm — Sédrata — Montesquieu. A l'ouest : Sétif, Kherrata, souk-el-Ténine, à l'est : la frontière tunisienne.

3e Zone : Kabylie

Limites : au nord : Souk-el-Tenine, Courbet Marine, au sud : ligne de chemin de fer - Alger-Constantine jusqu'à Sétif avec le prolongement de Bordj Bou Arreridj — M'Sila — Aïn el Hadjel — Aïn Bessem — Palestro, A l'ouest : Courbet — Marine — Ménerville. A l'est : Sétif — Kherrata — Souk-el-Ténine.

4e Zone : l'Algérois

Limites : au nord : Courbet Marine — Ténés, au sud : Bouira — Aïn-Bessem — Bir Ghbalou — Berrouaguia — Boghari — Tiaret, à l'ouest : frontière du département d'Oran, à l'est : Courbet Marine — Ménerville — Palestro — Thiers — Bouira — Aïn-Bessem.

Nota : Alger et les communes limitrophes : Hussein-Dey, Kouba, El-Biar, Bouzaréah, Birmandreis, saint-Eugène, ne dépendent pas de la zone n° 4 et constituent une organisation autonome.

5e Zone : l'Oranie

Limites : département d'Oran.

6e Zone : Sud-Algérois

Limites : au nord : Burdeau — Boghari — Berrouaguia — Bir-Ghbalou — Aïn-Bessem, les autres côtés : le Sahara algérois.

Nota : la ville de Sétif appartient à la zone n° 3 (Kabylie), cependant, l'organisation de la ville de Sétif devra tout faire pour rendre service aux zones n° 1 et 2.

A dater de ce jour, le terme zone est remplacé par wilaya, la région devient mintaka, le secteur (Kism) devient région (nahia).

Les PC : la direction collective étant érigée en principe, tous nos organismes délibérants devront le respecter scrupuleusement. Le PC est composé du chef (politique ou militaire) représentant central de l'autorité du FLN. Il est entouré d'adjoints et de collaborateurs qui sont des officiers au nombre de trois, s'occupant des branches militaire, politique, renseignements liaisons. Il y a des PC de wilaya, zone, région, secteur.

Les mutations : la mutation est prononcée par l'organisme immédiatement supérieur auquel appartient l'élément. Le principe de la mutation à tous les échelons est admis.

b. Militaire : Unités. Le groupe (fawdj) est composé de 11 hommes dont un sergent et deux caporaux, le demi-groupe comprend 5 hommes dont un caporal, la section (ferka) est composée de 35 hommes (3 groupes + le chef de section et son adjoint), la compagnie (katiba) comprend 110 hommes (3 sections + cadres).

Les grades : les grades usités en Kabylie ont été adoptés, à savoir :

- Djoundi Aouel (caporal..... : un V rouge renversé qui se porte sur le bras droit.
- Arif (sergent)..... : deux V rouges renversés.
- Arif aouel (sergent-chef)..... : trois V rouges renversés.
- Moussaâd (adjudant). : un V rouge souligné par un trait blanche.
- Moulazem Thani (sous-lieutenant) ... : une étoile rouge.
- Dhabet aouel (lieutenant..... : une étoile rouge et une blanche.
- Dhabet thani (capitaine)..... : deux étoiles rouges.
- Sagh aouel (commandant). : deux étoiles rouges et une blanche.
- Sagh thani (colonel)..... : trois étoiles rouges.

Chef de wilaya : colonel, ses trois adjoints seront des commandants.
Chef de zone : capitaine, ses trois adjoints seront des lieutenants.
Chef de région : sous-lieutenant, ses trois adjoints seront des aspirants.
Chef de secteur : adjoint, ses trois adjoints seront des sergents chefs.

Nota : les commissaires politiques auront les mêmes grades que les officiers de l'organisme auquel ils appartiennent. Une étoile et un croissant rouge se porteront sur le calot (à faire par chaque wilaya). Les galons seront faits par la wilaya n° 3.

Décorations : le CCE est chargé de l'étude de cette question. Tous ces grades seront provisoires. A la libération du

pays, une commission militaire sera chargée d'étudier chaque cas et de pourvoir au reclassement de ces grades dans l'Armée Nationale. Le grade de général n'existera pas jusqu'à la libération du pays. Les nominations, cassations et rétrogradation des officiers sont prononcées par le CCE sur la proposition du chef de wilaya. Les sous-officiers sont nommés, cassés ou rétrogradés par le chef de wilaya. Les caporaux sont nommés ou cassés par le chef de zone.

Soldes et allocations familiales : chaque moudjahed touchera une solde suivant le barème suivant[1] :

Soldat	1 000 francs par mois
Caporal	1 200 francs par mois
Sergent	1 500 francs par mois
Sergent-chef	1 800 francs par mois
Adjudant	2 000 francs par mois
Aspirant	2 500 francs par mois
Sous-lieutenant	3 000 francs par mois
Lieutenant	3 500 francs par mois
Capitaine	4 000 francs par mois
Commandant	4 500 francs par mois
Colonel	5 000 francs par mois

Infirmiers et infirmières seront assimilés aux sergents et toucheront 1 500 francs par mois. Les médecins militaires seront assimilés aux aspirants et toucheront une solde de 2 500 francs par mois. Les médecins seront assimilés aux lieutenants et toucheront une solde de 3 500 francs par mois.

Seuls les articles de toilette seront à la charge des moudjahidines, tout le reste à la charge de l'Armée.

Allocations familiales : tous les moudjahidines chargés de famille seront secourus mensuellement. Cependant, il sera fait appel au patriotisme de chacun pour épargner les deniers de la Révolution. Des directives seront données dans ce sens aux chefs de groupes et aux commissaires

(1) Il s'agit, bien entendu, d'anciens francs dans tous les chiffres indiqués

politiques. Les moussebilines seront secourus sur la même base que les moudjahidines, lorsqu'ils accomplissent une tâche permanente de 30 jours sur 30; il leur sera attribué la moitié du secours lorsqu'ils ne sont utilisés que 15 jours par mois, et le quart du secours lorsqu'ils ne sont utilisés qu'une semaine par mois. Les prisonniers et les familles des morts seront secourus sur la base suivante :

— pour les campagnes : 2 000 francs de base + 2 000 francs par personne.
— Pour les villes : 5 000 francs de base + 2 000 francs par personne.

c. Politique : les commissaires politiques et leurs attributions.
Les tâches principales des commissaires politiques seront : organisation et éducation du peuple. Propagande et information. Guerre psychologique (rapport avec le peuple, la minorité européenne, les prisonniers de guerre). Les commissaires politiques donneront leur avis sur les programmes et les actions militaires de l'ALN, les finances et ravitaillement.

d. Administration : Assemblées du Peuple. Les assemblées seront élues. Elles seront composées de 5 membres dont un Président et s'occuperont des états civils, affaires judiciaires et islamiques, affaires financières et économiques, police.

V — Le FLN
Doctrine, statuts, réglement intérieur, organisme de direction : CNRA — CCE —
Commissions.

Doctrine : (voir documents).
Statuts et réglement intérieur : le CCE est chargé de leur élaboration.
Les organismes de direction : Le Conseil National de la Révolution Algérienne (CNRA).

Le CNRA est composé de 34 membres (17 titulaires et 17 suppléants).

LES TITULAIRES	LES SUPPLEANTS
1 – Ben Boulaïd Mustapha	1 – Aïssa
2 – Zighoud Youcef	2 – Ben Tobbal Lakhdar
3 – Krim Belkacem	3 – Mohammedi Saïd
4 – Ouamrane Amar	4 – Dehiles Slimane
5 – Ben M'Hidi Larbi	5 – Boussouf Abdelhafid
6 – Bitat Rabah	6 – Mellah Ali
7 – Abane Ramdane	7 – Benyahya
8 – Ben Khedda Ben Youcef	8 – Mourad[2]
9 – Aïssat Idir	9 – Mouloud
10 – Boudiaf Mohammed	10 – Said[3]
11 – Aït Ahmed Hocine	11 – Sadek
12 – Khider Mohammed	12 – Zoubir
13 – Ben Bella Ahmed	13 – Louanchi Salah
14 – Lamine Mohammed[1]	14 – Thalbi Tayeb
15 – Abbas Ferhat	15 – Mehri Abdelhamid
16 – El Madani Tewfik	16 – Francis Ahmed
17 – Yazid M'Hamed	17 – Si Brahim[4]

Nota : la convocation du CNRA est faite par le CCE, s'il le juge indispensable ou sur la demande de la moitié plus un de ses membres, les délibérations du CNRA ne sont valables que si 12 membres (titulaires ou suppléants sont présents; en principe le CNRA se réunira une fois par an tant que les hostilités dureront).

Le Comité de Coordination et d'Exécution (CCE) :
Il est composé de Ben M'Hidi, Abane, Ben Khedda, Krim, Said (Dahlab).

Nota : un membre du CCE ou un délégué dûment accrédité par cet organisme est habilité pour contrôler toutes les activités de nos organismes, à l'intérieur et l'extérieur du

(1) Lamine Debaghine
(2) Lebjaoui Mohamed
(3) Saâd Dahlab
(4) Brahim Mezhoudi

pays. Les membres du CCE ont pouvoir de contrôler les organismes politiques, militaires, économiques et sociaux, etc, tous les trois mois.

Les commissions : le CCE est chargé de contrôler et de constituer diverses commissions qui ont pour siège Alger.

VI – ALN

Terminologie : (moudjahed, moussabel, fiday), développement extensif, offensif.

A l'avenir, seuls les termes suivants seront utilisés :

el moudjahed : c'est le soldat de l'ALN.
el moussabel : c'est le partisan.
el fiday : c'est l'élément du commando chargé d'effectuer des raids sur les centres.

La jonction entre les groupes de toutes nos zones est virtuellement chose faite. Il importe de reprendre l'initiative des opérations et de développer nos actions sur tous les plans.

VII – Rapport FLN – ALN

(Rapport intérieur et extérieur, situation au Maroc, en Tunisie et en France).

Rapport FLN – ALN :
Primauté du politique sur le militaire.
Dans les PC, le chef politique-militaire devra veiller à maintenir l'équilibre entre toutes les branches de la révolution.

Rapport intérieur-extérieur : primauté de l'intérieur sur l'extérieur avec le principe co-direction.

Situation en Tunisie : exposé actuel. Avons envoyé une délégation composée de 4 membres auxquels sera joint Benaouda qui sera plus particulièrement chargé de l'acheminement du matériel de la Tunisie sur l'Algérie.

Situation au Maroc : exposé fait, la délégation est dirigée par Thalbi Tayeb sous le contrôle de Boudiaf.

Situation en France : Le rapport de la Fédération a été lu et les principaux vœux ont été adoptés. Une lettre signée de tous les responsables a été adressée au Comité Fédéral.

VII – Matériel

Aucune mutation d'armes ne sera faite entre les wilayas, vu que le matériel que nous détenons est du matériel de récupération. A l'avenir, le CCE est seul habilité pour faire une répartition équitable en tenant compte de la situation de chaque wilaya.

IX – Calendrier du travail (Divers)

Reprendre l'initiative des opérations militaires à tout prix; déclenchement des opérations militaires, offensive à partir de... Le premier novembre sera un anniversaire, la grève générale sera observée, le boycottage des écoles françaises est maintenu, les élections Lacoste seront boycottées. L'usage de la force armée sera fait si les responsables le jugent utile.

Cessez-le-feu et négociations : seul le CNRA est habilité pour ordonner le cessez-le-feu dont le cadre sera fixé par la plate-forme ONU. D'ores et déjà, l'intérieur devra fournir tous les éléments d'information que nous détenons pour faciliter la tâche de nos représentants délégués à l'ONU.

Gouvernement Provisoire : cette affaire sera étudiée. La solution suivante a été adoptée : envoi de Zighoud et Si Brahim avec les pouvoirs étendus pour régler le cas Souk-Ahras – Nememchas. Envoi de Ouamrane, Si Cherif, Amirouche avec les pouvoirs pour solutionner le problème du Sud et des Aurès.

Le CCE veillera et sera tenu au courant de toutes les situations par cinq délégués. Le CCE est seul habilité pour trancher en dernier ressort.

Les tribunaux : aucun officier, quel que soit son grade, n'a plus le droit de prononcer une condamnation à mort. Les tribunaux à l'échelle secteur et zone seront chargés de juger

les civils et les militaires. L'égorgement est formellement interdit à l'avenir, les condamnés à mort seront fusillés. L'accusé a le droit de choisir une défense. La mutilation est formellement interdite, quelles qu'en soient les raisons que l'on puisse alléguer.

Prisonniers de guerre : il est formellement interdit d'exécuter les prisonniers de guerre. A l'avenir un service des prisonniers de guerre sera créé dans chaque wilaya, il aura surtout pour tâche essentielle de populariser la justesse de notre lutte.

Livret individuel : à l'avenir, chaque moudjahed sera doté d'un livret individuel.
Immatriculation : chaque wilaya proposera un modèle au CCE.
Permissions : les permissions sont rétablies.
Service de santé : chaque nouvelle recrue passera une visite médicale si possible.

Zone n° 2 :
Effectif au départ du 1er novembre 1954 : 100 moudjahidines.
Effectif actuel : moudjahidines : 1 669, moussebilines : 5 000.
Armement : 13 FM, 325 fusils de guerre, y compris les mitraillettes, 3 750 fusils de chasse.
Finances : 203 500 000 francs.
Etat d'esprit des combattants et du peuple : satisfaisant.

Observations : tout le territoire frontalier de la Tunisie est contrôlé par les Aurès, alors qu'il a été toujours entendu que la région de Souk-Ahras devra être rattachée au Nord-Constantinois.

ANNEXE (3)

ARTICLE D'ELMOUDJAHID DU 5 AOUT 1957 AU CAIRE

Aujourd'hui comme hier, un seul objectif : l'Indépendance Nationale
Par Saâd Dahlab — membre du CCE.

Certains journaux, notamment en France, ont rendu compte des contacts qu'un fonctionnaire français du ministère des Affaires étrangères, M. Goeau Brissonnière aurait eu avec des dirigeants du FLN. Ils semblaient si bien informés qu'ils ont même souligné l'esprit de conciliation du FLN et les concessions qu'il était prêt à faire.

La vérité est que M. Brissonnière a demandé rendez-vous à des dirigeants du FLN par l'intermédiaire du secrétaire de l'UGTA à Tunis. Forts des expériences passées, nos responsables présents à Tunis ont refusé de le rencontrer et se sont bornés à lui indiquer les conditions d'une rencontre avec des plénipotentiaires éventuels. Voilà, en quoi a consisté la mission de M. Goeau Brissonnière. Au reste notre représentant à l'O.N.U., M'Hamed Yazid, a largement démenti les bruits plus ou moins fantaisistes et imaginaires qui ont entouré cette affaire.

Cette mise au point apportée afin que ne subsiste aucun équivoque, il importe cependant de tirer la leçon de l'affaire Brissonnière.

En effet la 12ème session de l'O.N.U., avait exprimé dans sa résolution sur l'Algérie, l'espoir qu'une "solution pacifi-

que, démocratique et juste "serait trouvée par des moyens appropriés conformément aux principes de la Charte des Nations unies ! la France avait six mois, selon les propres déclarations de ses officiels pour trouver cette solution. Or, au cinquième mois le Président du conseil français se défend devant le Parlement d'avoir jamais essayé de contacter les Algériens en vue de négocier avec eux. Cela signifie que le Gouvernement Français ne renonce en aucune manière à sa prétention de vouloir imposer par la force sa solution. Loin de prendre en considération la résolution de l'O.N.U., il continu en Algérie la guerre d'extermination. A la veille de la prochaine session de l'O.N.U., l'affaire Brissonnière illustre parfaitement l'obstination du Gouvernement Français à vouloir maintenir par le feu et le sang sa domination en Algérie. L'opinion publique mondiale ou internationale est ainsi avertie. Le Groupe Afro-Asiatique ayant déjà demandé l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de la 13ème session de l'O.N.U., celle-ci ne manquera pas de tirer les conséquences de l'attitude française.

Quant à nous, la preuve est faite encore une fois que nous avons raison de n'accorder aucun crédit aux initiatives clandestines des agresseurs. Lorsque M. Maunoury n'hésite pas à affirmer qu'il ne connaît même pas son envoyé spécial, qui nous reprochera d'exiger des garanties sérieuses et des engagements officiels avant toute rencontre avec les dirigeants français ? peut-être M. Brissonnière ne comprenait-il pas à Tunis pourquoi nous avions refusé de le rencontrer. Notre réponse doit lui paraître aujourd'hui plus claire, comme elle paraîtra plus claire et plus compréhensible à tous ceux qui ne voient pas que l'intransigeance est du côté français.

M. Bourgès-Maunoury déclare toutefois qu'il y aura toujours des contacts avec les Algériens à seule fin de les sonder. Libre aux Français d'apprécier comme ils l'entendent cette haute politique de leur chef de gouvernement.

Nous leur déclarons à notre tour que nous n'avons rien à leur cacher. Ce que nous exigeons aujourd'hui est ce que nous avons proclamé le 1er novembre 1954. L'objet de notre Révolution est la libération de notre Patrie. C'est la reconquête de notre souveraineté de notre Indépendance. Nous déposerons les armes le jour où cet objectif sera atteint, et seulement ce jour-là ! là est notre détermination, là est notre volonté, quel que soit le temps et les sacrifices que cela impose. Trois ans de guerre implacable devraient en avoir convaincu nos adversaires. Puisqu'ils feignent de l'oublier nous le leur rappelons.

Comme nous leur rappelons que toute tentative de négociation devra être sérieuse. La méthode à la Commin et à la Brissonnière n'a jamais trompé le FLN, et ne trompe personne dans le monde. Il ne s'agit pas pour un ou deux ministres d'essayer de prendre contact avec nous ou de nous sonder, pour se rétracter ensuite. Le problème est à l'échelle gouvernementale. Le jour où le Gouvernement Français voudra mettre un terme à la guerre il devra en manifester sincèrement le désir. La politique qu'il inaugurera alors créera l'atmosphère propice aux initiatives de paix. Une déclaration indiquant que la France répudie ses conceptions coloniales et s'engage dans la voie de la reconnaissance de l'indépendance algérienne permettra au FLN de prendre en considération les initiatives françaises et d'envisager des négociations. Les négociateurs français devront être de vrais responsables de la politique française et non de simples fonctionnaires. Ils devront être dûment mandatés : ils ne devront pas parler au nom de tel ou tel ministre, mais ils devront engager le Gouvernement Français tout entier. Telle est notre conception. Toute autre forme de dialogue est une perte de temps et une duperie. Nous n'avons guère de temps à perdre. Notre lutte nécessite tous nos efforts et nous ne serons dupes à aucun prix.

ANNEXE (4)

LISTE DES MEMBRES DU 1er GPRA

(19 SEPTEMBRE 1958-JUILLET 1959)

Abbas Ferhat ..... Président du Conseil
Krim Belkacem ..... Vice-président et ministre des Forces armées
Ben Bella Ahmed ..... Vice-Président
Aït Ahmed Hocine ..... Ministre d'Etat
Bitat Rabah ..... Ministre d'Etat
Boudiaf Mohammed ..... Ministre d'Etat
Khider Mohammed ..... Ministre d'Etat
Debaghine Mohammed Lamine ..... Affaires extérieures
Cherif Mahmoud ..... Armement et Ravitaillement
Bentobbal Lakhdar ..... Intérieur
Boussouf Abdelhafid ..... Liaisons Générales et Communications
Mehri Abdelhamid ..... Affaires Nord-Africaines
Francis Ahmed ..... Economie et Finances
Yazid M'Hammed ..... Information
Ben Khedda Ben Youssef ..... Affaires Sociales
El Madani Tewfik ..... Affaires Culturelles
Khène Lamine ..... Secrétaire d'Etat à l'Intérieur
Oussedik Omar ..... Secrétaire d'Etat à l'Intérieur
Stambouli Mostefa ..... Secrétaire d'Etat à l'Intérieur

ANNEXE (5)

LISTE DES MEMBRES DU 2ème GPRA

(18 JANVIER 1960-AOUT 1961)

Abbas Ferhat ..... Président
Krim Belkacem ..... Vice-président et Affaires extérieures
Ben Bella Ahmed ..... Vice-Président
Aït Ahmed Hocine ..... Ministre d'Etat
Bitat Rabah ..... Ministre d'Etat
Boudiaf Mohammed ..... Ministre d'Etat
Khider Mohammed ..... Ministre d'Etat
Mohammed Saïd ..... Ministre d'Etat
Bentobbal Lakhdar ..... Ministre de l'Intérieur
Boussouf Abdelhafid ..... Armement et Liaisons Générales
Mehri Abdelhamid ..... Affaires Sociales et Culturelles
Françis Ahmed ..... Economie et Finances
Yazid M'Hammed ..... Information

ANNEXE (6)

APPEL DU PRESIDENT FERHAT ABBAS AU PEUPLE ALGERIEN LE 5 JUILLET 1960

Peuple Algérien,

Après les entretiens de Melun, le G.P.R.A., dans le communiqué publié hier, a clairement précisé sa position.

Toute autre position aurait été incompatible avec la grandeur et les sacrifices de notre peuple. Elle aurait été aussi un encouragement à la politique de force et à celle des diktats.

En prenant, le 20 Juin dernier, la décision d'envoyer une délégation en France, nous n'avons pas manqué de rappeler que de grandes divergences nous séparaient du Gouvernement Français.

A Melun, ces divergences se sont révélées encore plus grandes. Non seulement les deux points de vue n'ont pas pu se rapprocher, mais nos émissaires se sont trouvés en présence d'un refus catégorique de négocier. Il était dans la logique des choses que les conditions et les modalités de la rencontre devaient être établies par un commun accord. Le Gouvernement Français ne l'entend pas ainsi. Il veut nous dicter ses conditions. Et c'est cela qui est extrêmement grave.

Notre communiqué vous a fait connaître certaines de ces conditions. Elles sont si étroites, et si restrictives, si humiliantes que toute libre négociation devient pour le moment illusoire.

Même dans la négociation, le Gouvernement Français entend se comporter en colonialiste et rejette toute discussion d'égal. D'où son attitude intransigeante.

Il nous faut une fois pour toutes en convenir. Entre les déclarations publiques et la politique réelle du Gouvernement Français, un grand écart existe, une grande équivoque subsiste.

Les entretiens de Melun ont démontré que cet écart demeure. C'est pourquoi, le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne n'accorde aux discours publics qu'une valeur relative. Il ne peut engager l'avenir du pays que sur la base d'accords négociés.

Le Gouvernement Français est-il disposé à engager loyalement une telle négociation ? Il est permis d'en douter. Notre volonté de rechercher une solution négociée est interprétée par l'adversaire comme un signe de faiblesse. Il se trompe. Ce n'est pas au moment où toute l'Afrique se libère, où les forces de liberté se renforcent dans le monde, où le colonialisme capitule dans toutes les colonies, qu'on peut étouffer la volonté de libération de notre Peuple.

Algériennes,
Algériens,

Dans la phase ou se trouve la guerre d'Algérie, les entretiens de Melun ont été positifs. Nous connaissons mieux désormais les intentions de l'adversaire. Et nous savons aussi que cette première rencontre officielle avec le Gouvernement Français n'a été possible que grâce au combat et à l'héroïsme de notre peuple et de sa glorieuse Armée de Libération Nationale.

C'est pourquoi, nous maintenons notre décision du 20 Juin dernier. Nous savons ce que nous voulons. Notre force est dans la clarté et la justesse de nos positions.

Ce sont ces positions justes qui ont déterminé l'appui du monde entier et soulevé, à nos côtés, l'enthousiasme des peuples épris de liberté.

En France, en dehors des contradictions où le gouvernement s'enlise chaque jour davantage, des forces de paix se développent et se renforcent. Tôt ou tard, une véritable négociation s'imposera.

Algériennes,
Algériens,

Dans l'appel du 20 Juin, j'ai dit que la négociation n'était pas la paix. L'expérience de Melun démontre clairement que nous devons demeurer plus que jamais vigilants. La guerre peut être encore longue. Tout en recherchant la négociation et en donnant toutes les chances à la paix, nous devons renforcer nos moyens de lutte et notre combat armé. L'Indépendance ne s'offre pas, elle s'arrache.

En ce 5 Juillet, jour d'anniversaire, les malheurs de 130 années de domination coloniale et de servitude nous appellent à de nouveaux sacrifices. Il importe que les fils ne connaissent pas ce que les pères ont subi.

C'est par son combat que le Peuple Algérien s'est fait reconnaître son droit à l'autodétermination. C'est grâce à son combat qu'il a provoqué les entretiens de Melun. Aucun Algérien n'a le droit de l'ignorer.

Au moment où une armée coloniale, poursuit contre nous une guerre d'extermination et de génocide, au moment où l'adversaire manœuvre et maintient l'équivoque pour l'opinion internationale, nous devons mobiliser toutes les énergies et appeler à l'union de tous.

Vive la République Algérienne !
Vive l'Algérie Libre et Indépendante !

ANNEXE (7)

LISTE DES MEMBRES DU 3ème GPRA (SEPTEMBRE 1961 – AOÛT 1962)

Ben Khedda Ben Youcef	Président
Krim Belkacem	Vice-Président et Intérieur
Ben Bella Ahmed	Vice-Président
Boudiaf Mohammed	Vice-Président
Aït Hocine Ahmed	Ministre d'Etat
Bentobbal Lakhdar	Ministre d'Etat
Bitat Rabah	Ministre d'Etat
Khider Mohammed	Ministre d'Etat
Mohammedi Saïd	Ministre d'Etat
Boussouf Abdelhafid	Armement et Liaisons Générales
Yazid M'Hammed	Information
Dahlab Saâd	Affaires Etrangères

ANNEXE (8)

DISCOURS DE BENYOUCEF BEN KHEDDA PRESIDENT DU 3ème GPRA (15 SEPTEMBRE 1961) TUNIS

Algériens, Algériennes !

En m'adressant à vous pour la première fois au nom de votre nouveau gouvernement, mes premières pensées vont à tous ceux qui ont payé de leur vie leur amour de la patrie, mes pensées vont aussi à tous les moudjahidines, à tous les moussebilines, à tous les Fidaïyines et à tous les militants de la cause nationale qui mènent héroïquement un combat de tous les instants.

Mes pensées vont également à tous ceux qui, au coeur des prisons et des camps d'Algérie et de France, tiennent toujours haut le flambeau de la Résistance.

Grâce à vos sacrifices, vous qui parcourez inlassablement les djebels à la pointe du combat, vous qui affrontez les rigueurs de la répression, vous qui luttez dans les dures conditions de la clandestinité dans les villes, vous qui souffrez dans les prisons, les camps de concentration et de regroupement, grâce à vous tous et à vos efforts continus, un chemin prodigieux a été parcouru sous la direction du FLN.

Le colonialisme français a concentré dans notre pays l'essentiel de ses forces militaires en vue d'écraser notre Révolution et perpétuer son régime d'oppression. Il craignait, par dessus tout, l'émancipation de l'Algérie, car pour lui cette émancipation ne signifiait pas seulement la perte

de l'Algérie, mais annonçait l'effondrement de la domination coloniale en Afrique. La violence de la répression et les cruautés de la guerre menée contre notre Peuple, avec des moyens sans précédent dans les conflits coloniaux, n'ont jamais atteint et n'atteindront jamais son moral et sa combativité.

Pendant sept années, jour après jour, tous les Algériens, fraternellement unis ont alimenté de leur sang la flamme de la Résistance. Le miracle de notre résurrection et de notre libération s'inscrit en lettres immortelles dans les exploits quotidiens de nos moudjahidines et nos fidayines, dans les dures épreuves que connaissent à chaque instant, nos frères, nos soeurs, et nos enfants.

C'est dans la lutte et dans la souffrance que les Nations se transforment et ressuscitent. C'est dans le grand creuset de la révolution armée, que se dessinent les contours de la société nouvelle et que se forge le destin historique de l'Etat.

Sous la direction du FLN guide de la Nation, nous avons assené des coups mortels à l'occupant colonial. Le colonialisme se meurt. Nous le vaincrons et nous ferons en sorte qu'il ne ressuscitera plus.

Après tant de lourdes épreuves, l'ALN, fidèle à la tradition d'héroïsme du Peuple Algérien, assume toujours ses responsabilités à la pointe du combat. Les militants et les cadres du FLN cible constante de la répression, se renouvellent sans cesse en vagues inépuisables et irrésistibles, et déploient toutes les ressources de leur foi et de leur jeunesse pour assurer la marche en avant de la Révolution.

A l'extérieur nos succès gagnent en ampleur et en importance. L'audience internationale de la Révolution se consolide et s'élargit; elle a l'appui de tous les peuples épris de liberté.

En vérité, le Peuple Algérien est déjà un Peuple libre. A travers le combat que nous poursuivons sans relâche, l'Algérie entre résolument dans l'ère radieuse de l'Indépedance.

Mais tous les progrès réalisés, tous les succès remportés, tous les espoirs surgis du fond même de l'épreuve, ne devraient pas nous masquer les innombrables obstacles que nous avons à surmonter.

C'est dire que de nouveaux efforts et de nouveaux sacrifices doivent être consentis. Notre peuple comprend profondément une telle nécessité. L'Algérie est riche d'énergies révolutionnaires, de forces vives. Nous avons pleinement confiance en notre peuple et en nous-mêmes et pouvons concevoir avec lucidité et avec une audace nouvelle les perspectives de la lutte et les objectifs permanents de la Révolution.

Le CNRA, vient d'examiner notre situation organique, politique, militaire et économique, les décisions adoptées et que notre Gouvernement a pour mission d'appliquer sont de deux sortes :

La première série de décisions concerne les tâches actuelles de la Révolution pour la liquidation du colonialisme et la Libération Nationale. Il s'agit d'un renforcement de la lutte dans tous les domaines.

Le support primordial et le fer de lance de notre lutte reste l'A.L.N. Nous l'avons toujours dit et nous le soulignons encore : c'est à l'action armée que notre mouvement de libération doit son essor historique. Nous ne sommes pas un peuple guerrier par vocation, nous le sommes par nécessité. Les conditions objectives de l'Algérie coloniale ont imposé la lutte armée comme la forme principale de la lutte pour l'Indépendance Nationale. Cet impératif nous guide depuis des

années, il reste plus que jamais valable. Le GPRA attachera le plus haut prix à l'accroissement des moyens de l'ALN. Il veillera de façon particulière au développement du niveau technique et politique de notre armée. Les moudjahidines sont aujourd'hui les éléments d'avant-garde de l'Algérie en guerre; ils seront demain les cadres d'une Algérie libre qui se construit.

Après le front de lutte armée, notre préoccupation principale a trait au développement du potentiel de lutte des masses algériennes dans les villes et dans les campagnes. Les journées historiques de Décembre 1960 ainsi que les démonstrations inoubliables du 1 et du 5 juillet 1961 ont été d'un apport décisif à l'oeuvre de libération du Peuple Algérien. L'action des masses dans les villes constitue une nouvelle phase de notre mouvement de libération. Elle illustre d'une façon éclatante l'unité, la maturité et l'énergie indomptable du Peuple Algérien.

Nous devons donner une impulsion nouvelle à cette forme de lutte et l'organiser d'une façon plus rationnelle notamment en travaillant activement à une élévation constante de la conscience politique des masses et à leur encadrement.

Ainsi nous pourrons infliger de nouvelles défaites aux colonialistes, déjouer leurs complots et faire échec à leurs manoeuvres de division, de corruption et d'intoxication :

Avec une combativité accrue, une discipline renforcée, et une rigueur de conception plus grande, le FLN sera en mesure de faire face aux nécessités plus complexes et plus variées de la lutte et d'assumer pleinement son rôle d'instrument de la libération nationale.

la seconde série de décisions prises par le CNRA se rapporte à la phase qui s'ouvrira après l'indépendance qui demeure notre objectif immédiat.

Le rétablissement de la souveraineté nationale est la condition essentielle de l'édification d'une Algérie qui répond aux aspirations profondes de notre peuple.

Faut-il pour autant attendre l'avènement de l'indépendance, pour commencer à nous préoccuper des problèmes de la construction de notre pays ?

Certes non ! De même que nous sommes prêts à poursuivre le combat jusqu'à la libération totale, nous devons être capables et prêts à prendre en charge notre pays libéré et à conduire effecacement les destinées de notre Etat.

Le prix que notre peuple a payé et continue de payer pour l'indépendance, nous fait une obligation de veiller à ce que cette indépendance soit effectivement le point de départ d'une vie de liberté, de progrès et de prospérité.

Nous sommes pour une indépendance réelle. C'est dans un pays effectivement maître de ses destinées qu'une saine démocratie économique et sociale pourra s'instaurer et qu'un pouvoir équitable issu du peuple pourra s'ériger.

Des perspectives exaltantes s'offrent à la réflexion et à l'enthousiasme de nos militants et de nos combattants. Ces perspectives illumineront notre marche en avant, et ouvriront la voie à l'émancipation complète de notre peuple.

Sur le plan international, le GPRA suivra fermement la politique de non-alignement. En premier lieu il renforcera les liens qui l'unissent aux Peuples Arabes, du Maghreb, du Proche Orient et aux Peuples Africains. Il développera aussi les liens d'amitié avéc tous les Peuples qui sympathisent avec sa lutte notamment ceux des Pays Socialistes, des Pays d'Asie et d'Amérique latine.

Si nous sommes décidés à poursuivre et à renforcer la lutte nous sommes aussi disposés à favoriser une solution, pacifique du conflit qui nous oppose à la France. Nous estimons qu'il est vain de retarder l'avènement inéluctable de l'indépendance de notre pays; ce serait dangereux pour la Paix Internationale comme pour les relations futures entre les Peuples Algérien et Français. Une solution équitable et réaliste est possible. L'essentiel est de renoncer à la politique négative qui a provoqué la suspension des négociations d'Evian-Lugrin.

Le chef de l'Etat Français vient de déclarer que la France n'accorde aucune importance à la question de la souveraineté sur le Sahara. Il reconnaît aussi que les habitants du Sahara "tiennent à être Algériens" et qu'aucun Algérien ne cesserait de "revendiquer" la souveraineté algérienne au Sahara.

Le Gouvernement Français est-il prêt à tirer les conséquences de ses propres constatations ?

Nous sommes persuadés quant à nous qu'une négociation franche et loyale qui permettra à notre peuple d'exercer son droit à l'autodétermination et d'accéder à l'indépendance dans le cadre de son intégrité territoriale, pourra mettre fin à la guerre et ouvrira la voie d'une coopération fructueuse dans l'intérêt des Peuples Algérien et Français. Cela est souhaitable. Mais aussi longtemps qu'on essayera de diviser notre pays et de vider notre indépendance de tout contenu, il sera vain d'attendre de nous une autre politique que celle de la poursuite de la guerre et du renforcement de la lutte.

Quant aux fanatiques européens qui dans les villes d'Algérie procédent, avec la complaisance de l'armée et la police, du colonialisme au lynchage et au pillage, ils ne font que compromettre leur avenir dans l'Algérie Indépendante. Au

moment où nous essayons de trouver à leur problème une solution juste et humaine, leurs actes ne peuvent que créer des obstacles nouveaux à leur cohabitation avec le peuple algérien.

Algériens, Algériennes !

Notre cause est juste. Notre victoire est certaine. Au moment où des peuples encore dépendants s'apprêtent à accéder à leur indépendance, il est impensable que nous, qui avons payé le plus lourd tribut à la liberté, demeurions sous la domination coloniale.

Avec l'aide de Dieu tout Puissant, nous triompherons et bientôt l'aube de la liberté et de l'Indépendance luira sur notre Patrie.

Vive l'Algérie libre et Indépendante.

ANNEXE (9)

INTERVIEW DE SAAD DAHLAB MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DU GPRA, ACCORDEE AU JOURNAL TUNISIEN (AFRIQUE ACTION* (N° 57) DU 1ER AU 6 NOVEMBRE 1961

NOUS POUVONS NOUS ENTENDRE AVEC LA FRANCE

Cette interview exprime parfaitement la pensée du GPRA quant aux négociations algéro-françaises qui ont abouti aux Accords d'Evian et à certains problèmes tels que l'Afrique, l'Union Maghrébine.

AFRIQUE ACTION. — La Révolution Algérienne a maintenant 7 ans; elle semble être à la veille de prendre le pouvoir en Algérie. Où en est-elle, quel est le chemin parcouru, quelles sont les voies qu'elle a traversées, qu'est-ce qu'il lui reste à accomplir. D'abord, en quoi est-ce une révolution et pas seulement un mouvement de lutte pour l'indépendance ?

M. SAAD DAHLAB. — Il y aurait évidemment beaucoup à dire sur le chemin parcouru depuis sept ans. Il suffit de se

* AFRIQUE-Action, ancêtre de JEUNE AFRIQUE paraissant à Paris sous la direction de Béchir Ben Yahmed.

rappeler que nous sommes partis de zéro. Chacun sait que la révolution a été déclenchée par un petit groupe et des forces tout à fait réduites, des militants groupés dans certaines régions de l'Algérie, comme les Aurès. Il y avait aussi quelques groupes ailleurs, en Kabylie par exemple, et très mal armés. Ils ont déclenché ensemble le soulèvement. L'Algérie, à cette époque, était pour les neuf dixièmes du monde, un pays français. Le peuple algérien, en tant que tel, n'existait pas pour beaucoup. Nos propres frères dans le monde arabe nous ignoraient. C'était un grand point d'interrogation. On se demandait s'il s'agissait d'une révolte spontanée qui allait durer quelques jours ou quelques semaines, ou si c'était un soulèvement préparé.

Nous pouvons dire aujourd'hui que durant ces sept ans nous avons réalisé deux conditions essentielles pour notre lutte : nous avons réalisé l'unité du peuple, ce peuple qui était dans le meilleur des cas organisé dans des partis nationaux, des partis différents, avec des programmes, tendances, structures différents. Aujourd'hui nous pouvons dire que le peuple algérien est uni au sein du FLN, et lorsque des Algériens ne sont pas organisés au sein du FLN, ils pensent cependant FLN.

La deuxième condition est l'instrument de lutte : l'ALN. Nous pouvons dire aussi que nous avons forgé une armée, non pas seulement composée de combattants dont le rôle est le coup de feu, mais composée de militants conscients du rôle qu'ils ont à jouer dans la société.

Nous pouvons dire aussi qu'après ces sept années de guerre, il y a une chose qui ne fait plus de doute, c'est l'indépendance. Cette idée d'indépendance était pour le peuple algérien une aspiration, pas toujours très claire. Il faut le dire c'était une idée nette pour les dirigeants et les militants; pour le peuple, c'était une aspiration très vague. Pour nos

amis, c'était un point d'interrogation : avions nous raison ou pas de réclamer l'indépendance pour un peuple qui était littéralement méconnu ? Pour la France, c'était impensable, et bien d'autres nous qualifiaient d'excités: *«la preuve que ces gens sont des fous, c'est qu'ils réclament l'indépendance de l'Algérie».*

Aujourd'hui, le peuple algérien se sent indépendant. Dans les campagnes nous sommes indépendants : le FLN n'a plus rien de commun avec la France, il n'y a plus aucune autorité française sur le FLN. La France ne voit plus l'indépendance comme une idée irréalisable, mais comme une solution possible, raisonnable du conflit franco-algérien. Nous pouvons dire aujourd'hui que cette idée est devenue, aujourd'hui un fait acquis.

Mais durant ces sept ans, il n'y a pas eu seulement lutte contre le colonialisme, il y a eu révolution. Je prends un fait saillant : le rôle de la femme.. Aujourd'hui, l'Algérienne participe sur tous les plans à la lutte de libération. Elle a pris les armes. Un autre exemple, c'est le souci qu'ont, aussi bien les dirigeants algériens que les moudjahidines, pour les réformes sociales, et, en premier lieu, la répartition des terres.

Pour nous, c'est une justice à rendre aux paysans qui travaillent la terre et qui, aujourd'hui supportent le gros fardeau de la lutte. Il n'y a pas un seul Algérien qui ne pense pas que la terre doit revenir aux paysans, et les Français eux-mêmes l'ont si bien compris que, dès 1957, Lacoste, un des grands agents des ultras, a pensé à la réforme agraire.

C'est une révolution aussi en ce sens qu'au sein du FLN, les gens issus des familles les plus aisées ne se distinguent en rien de ceux issus des familles les plus déshéritées. Tout cela montre que, chez nous, il y a une révolution qui s'accomplit, et nous verrons certainement s'établir un socialisme purement algérien.

AFRIQUE ACTION. — Une révolution suppose des instruments. Quels sont les instruments actuels ou futurs de la révolution algérienne ?

S. DAHLAB. — La révolution est inscrite dans les faits mais il y a deux choses que nous ne devons pas, nous responsables algériens, confondre. Il s'agit d'abord de libérer l'Algérie. Or parler d'emblée de la révolution complète, alors que la lutte armée n'est pas finie, c'est risquer d'aller à l'encontre de la libération d'abord.

En disant : telle richesse doit revenir au pays, tel service public doit être nationalisé, nous mettons un peu la charrue avant les bœufs. Etant donné que les biens algériens se trouvent entre les mains de la France et de ses ressortissants, il faut d'abord résoudre le problème de la souveraineté. Le premier stade est la libération de l'Algérie. Ensuite, nous passerons au second stade. Nous ne pouvons pas faciliter le premier stade si nous cristallisons déjà tous les possédants français et peut-être même les rares réactionnaires algériens... Ceux qui mettent l'accent sur les garanties à la minorité européenne cherchent peut être avant tout à prévenir toute évolution sociale. Nous devons, nous, faire la différence entre les garanties légitimes à cette minorité et les intérêts de notre peuple, la sauvegarde de sa souveraineté et de ses droits.

AFRIQUE ACTION. — Il semble que la France exige des garanties qui vont à l'encontre de la souveraineté : surveillance des oléoducs, droit de passages vers l'Afrique.. Ces deux demandes, et quelques autres, sont plus ou moins incompatibles avec la souveraineté. Est-ce un obstacle déterminant à une conclusion positive des négociations ?

S. DAHLAB. — il y a eu soulèvement en Algérie pour restaurer les intérêts méconnus de la majorité algérienne.

Nous ne sommes pas chargés de défendre les intérêts français, mais nos propres intérêts. A la France de défendre ses intérêts, elle le fait d'ailleurs très bien. Quant à nous, vis-à-vis des Algériens, vis-à-vis des Africains, nous ne pouvons consolider la position française en Algérie ou en Afrique. Ce n'est pas pour cela que nous avons demandé des sacrifices aux Algériens.

Cela étant, il n'est pas impossible de s'entendre. Je comprends parfaitement bien que la France, même si je dois mettre de côtés les Français d'Algérie, les intérêts économiques français en Algérie, la France ne peut pas du jour au lendemain évacuer ses 800 000 hommes. Il faut une étape. Je pense qu'il n'est pas exclu de parler des bases militaires; c'est l'affaire des négociations. Si nous arrivons à nous entendre, et les formules sont multiples, c'est l'Algérie souveraine qui devra donner toutes les garanties pour surveiller les oléoducs, etc... Que la France nous dise brutalement qu'elle doit conserver ses liaisons avec l'Afrique, je ne veux pas entrer dans ces détails : c'est ses liaisons avec nous qui nous intéressent.

Nous sommes intransigeants sur la souveraineté algérienne interne et externe. Nous sommes pour une politique de non-engagement, ce qui exclut des accords contraires à cette politique... Par ailleurs, du moment qu'il y aura une période transitoire, je ne vois pas toutes les forces françaises partir durant cette période transitoire.. Je ne vois pas non plus la France, qui est à une heure de vol de chez nous, se trouver du jour au lendemain sans aucun pouvoir rien pour sauvegarder ses intérêts ou ceux de la minorité française. Durant cette période, il faudra une adaptation des Français d'Algérie à un pouvoir purement algérien et une adaptation des Algériens à voir encore des Français et des intérêts français dans leur pays. Tout le monde doit s'adapter à cette situation. Il doit y avoir coopération au Sahara et dans le Nord de l'Algérie : il y aura coopération culturelle, coopération

dans les transports... et il est indispensable qu'elle le soit avec la France. On ne peut pas du jour au lendemain couper d'un coup de ciseaux ce qui existe. Vous allez voir s'établir petit à petit la police algérienne dont le rôle sera de surveiller le pétrole et le gaz... dont la majorité sera écoulée en France et en Europe occidentale parce que nous ne sommes pas encore assez évolués en Afrique pour consommer beaucoup de pétrole et de gaz. En fait de discipline et d'ordre nous sommes déjà assez rodés. Cette période transitoire servira à substituer notre ordre purement algérien à l'ordre colonial.

Nous sommes contre les expériences atomiques partout dans le monde. Même si nous étions d'accord avec la France pour les expériences atomiques, qui donneraient une bombe franco-algérienne, nous aurions contre nous le Maroc, la Tunisie, l'Afrique. Nous ne voulons pas d'expériences atomiques chez nous. Les Corses, eux-mêmes, ne les ont pas voulues.

AFRIQUE ACTION. — Vous avez dit dans votre dernière déclaration que sur le plan de la coopération avec la France, sur la place que peuvent occuper les Européens en Algérie, vous étiez disposés à «aller très loin».

S. DAHLAB. — Je crois pouvoir dire que tous les Algériens comprennent une chose : si nous constatons que la France a compris enfin que l'indépendance est inéluctable, nous devons également constater — et nous en féliciter — que les Algériens ont compris que les Français d'Algérie doivent avoir des garanties qui leur permettront de vivre en toute quiétude en Algérie, que la France doit conserver des relations et des intérêts avec nous.

Quand nous disons que nous sommes décidés à aller loin, en réalité, c'est que nous comprenons le souci de la

France et que nous savons que, pour pouvoir construire l'Algérie, pouvoir travailler, nous avons besoin d'une paix durable. Il faut qu'il y ait de l'ordre, de la sécurité. Il faut résoudre le problème de la minorité française. Nous sommes peut-être les seuls parmi les colonisés qui voient la possibilité de vivre avec leurs anciens colonisateurs; ce que nous leur demandons, c'est de ne plus se considérer comme de supercitoyens. Nous sommes décidés à leur accorder tous les droits qui leur permettront de s'épanouir en Algérie, même s'ils ne veulent pas être Algériens. Aller loin, c'est accepter que la France ait des intérêts en tant que France.

Il y a un plan qui ne souffre pas de discussion : c'est le plan culturel. Nous voulons le conserver, même le développer, et, sur ce plan, vous êtes bien placé pour savoir que la France a tout à y gagner et rien à y perdre. Elle conservera, malgré nous, malgré elle, une certaine influence qui sera en sa faveur. Sur le plan économique, les idées sont concentrées sur le Sahara. Mais il y aura également coopération économique en Algérie du Nord. Nous ne voulons pas rejeter les Européens. Il faut que la France comprenne que, pour nous, il ne suffit pas de placer des Algériens au pouvoir, un drapeau algérien, et c'est là l'indépendance... Toute l'économie algérienne est une économie coloniale. Il faut la reconvertir en économie nationale. Ce n'est pas incompatible avec les intérêts de la France. Il faudrait pouvoir soumettre l'ensemble de l'économie à la loi de l'Etat Algérien. Il faut que l'Etat Algérien se substitue à l'Etat Français, et ceci n'est en rien contraire aux intérêts de la France, ni des Français.

Aller loin, c'est penser sincèrement que nous avons besoin d'investissements, de techniciens, de paix, c'est démontrer au monde que tout ce que nous disons aujourd'hui n'est pas de la propagande, mais une conviction. Notre ambition est de démontrer aussi qu'un régime d'indépendance est supérieur au régime colonial. Nous avons souffert des discriminations, de l'injustice, de l'oppression. Notre ambi-

tion, c'est que tout cela n'existe plus. Si nous avons exigé des sacrifices en premier lieu, c'est pour que, demain, une démocratie règne en Algérie. Il est inconcevable de parler de démocratie, de paix, de justice si nous avons l'intention d'opprimer une minorité qui n'est pas d'origine arabe. Nous voulons que les Français qui veulent garder leur particularisme soient entièrement libres. Nous voulons supprimer tout ce qui fait que nous sommes aujourd'hui opposés les uns aux autres. Les plastiqueurs, les exécuteurs, les hommes de main sont tous des hommes de la Légion, des aventuriers. Nous sommes convaincus que si nous arrivons à un accord avec la France, vous verrez alors s'effriter l'OAS. Je n'ai pas vu de nombreux Français d'Algérie se signaler dans les activités de l'OAS. Lagaillarde, Ortiz, Massu ne sont pas des Français d'Algérie. Ce n'est pas en s'opposant à l'indépendance que les Français d'Algérie sauvegarderont leur avenir; c'est en acceptant de faire partie d'un Etat Algérien souverain, soucieux du bien-être de tous ceux qui accepteront de vivre sur la terre algérienne.

AFRIQUE ACTION. — Vous avez souhaité à plusieurs reprises l'association des cinq membres du GPRA actuellement détenus en France, aux négociations. Est-ce que vous voyez un moyen pour qu'à partir de maintenant, les cinq puissent être associés à ces négociations?

S. DAHLAB. — En vérité, nous sommes beaucoup plus conciliants et beaucoup plus désireux d'un cessez-le-feu que les Français. Lorsque nous avons dit qu'il fallait que le Sahara soit reconnu comme algérien, c'était aussi dans un souci de réaliser un cessez-le-feu sur toute l'étendue du territoire algérien. Car si le Sahara n'était pas reconnu comme algérien, et si, par impossible, nous devions accepter de nous entendre d'abord sur l'Algérie du Nord, les groupes FLN au Sahara continueraient le combat. Nous alimenterions nous-mêmes ce combat en envoyant du Nord des

armes et des hommes. Quand nous exigeons que le Sahara soit Algérien, c'est le meilleur moyen d'arriver à un cessez-le-feu réel.

Pour les cinq, nous avons fait une concession en disant que nous pouvions commencer les négociations sans que les cinq en fassent partie. Ce n'est pas l'intérêt d'une vraie négociation. Les cinq sont des ministres à part entière du GPRA et les cinq ont une autorité. Il faut que le groupe soit en entier.

Il faut nous permettre d'entrer en contact avec eux à n'importe quel moment, et si un accord se dessine, nous ne voyons pas pourquoi la France les maintiendrait en détention puisque, en toute honnêteté, ils ne pourront jamais s'exprimer librement s'ils sont toujours détenus. Nous avons nos moyens de communiquer avec eux. Ce qu'il faut, c'est permettre aux ministres de s'exprimer en toute liberté. Pour qu'il y ait accord, il n'y a pas de raison pour ne pas libérer les cinq dès que l'accord se dessine et les amener à la table des négociations.

AFRIQUE ACTION. — Il semble que vous soyez d'accord avec le général De Gaulle... au moins pour estimer que la paix est devenue possible dans un délai proche. Votre dernière déclaration, et la réponse de Joxe indiquent un rapprochement.

S. DAHLAB. — Selon la réponse de Joxe, la France n'accepte pas de négocier sur la base de l'indépendance, et maintient donc la négociation sur la base de l'autodétermination. Nous ne pouvons pas dire que ce soit là une réponse négative, puisque nous-mêmes avons accepté deux procédures. Si le gouvernement français préfère l'autodétermination, cela ne nous dérange pas. Nous savons que l'autodétermination aboutira également à l'indépendance si l'intégrité territoriale est reconnue. Il s'agit seulement de la reconnaissance d'une réalité. Si on ne nous chicane pas sur l'intégrité territoriale, le reste du problème est facile.

Il est facile puisque ce qui tient à coeur à la France, c'est de sauvegarder ses intérêts et ceux de ses ressortissants. Ces intérêts coïncident avec le souci que nous avons de ne pas interrompre le développement économique et social de l'Algérie mais de l'améliorer, d'élever le niveau de vie du peuple. Là où nous avons peur, c'est qu'on exige le maintien de certains privilèges. Jamais Joxe ne nous a dit qu'il voulait maintenir des privilèges, je le reconnais, mais en exigeant des garanties sur tous les plans, on donne l'impression qu'on veut, par ce biais, maintenir l'économie actuelle qui est une économie coloniale. C'est là-dessus que nous devons travailler avec la France. S'il doit y avoir négociation, c'est l'objet de la négociation elle-même. Il s'agit de s'entendre sur la souveraineté de l'Algérie et sur le problème de l'économie nationale.

AFRIQUE ACTION. — On dit souvent que dans un pays sous-développé, en voie de transition, il ne peut y avoir démocratie et qu'il faut un pouvoir fort. Si ce n'est pas une démocratie classique et formelle, quelle démocratie en Algérie ?

S. DAHLAB. — *A priori*, en Algérie, nous avons appris deux choses. Nous avons exclu l'idée d'un pouvoir personnel en Algérie, et nous l'avons fait bien avant la Révolution. Cette idée n'a fait que se développer chez nous depuis sept ans. Je dis *a priori*, car nous avons appris à nous méfier du pouvoir personnel. Je vous dirai que nous avons appris également, et je ne le dis pas seulement pour vous mais pour tous nos amis, à ne pas juger le pouvoir personnel chez les autres. Nous avons appris à respecter les autres pays. C'est dire que nous croyons qu'on peut très bien avoir un pouvoir stable et une direction collégiale. On nous dit que dans un pays sous-développé, pour que le pouvoir soit stable, il faut qu'il y ait un «patron» à la tête. Or, un patron peut disparaître à un moment imprévu. Une direction collégiale, un parti, un programme, un mouvement organisé sont une continuité.

Nous pouvons dire que dans notre petite expérience vous avez vu se succéder à notre tête plusieurs dirigeants. Nous pouvons avoir une nouvelle direction sans que la stabilité interne change. Nous croyons que même pour un pays sous-développé, la stabilité peut aller avec la collégialité. Même si un homme émerge, l'essentiel est que l'appareil, le programme, la ligne appartiennent à un groupe. Une chose sur laquelle nous insistons, c'est que nous ne croyons pas qu'un homme puisse penser à tout et diriger tout.

AFRIQUE ACTION. — On dit que la lutte pour la libération de l'Algérie a coûté trop cher : un million de morts, plusieurs centaines de milliers de blessés... Pourquoi a-t-elle coûté si cher ?

S. DAHLAB. — Elle a coûté trop cher et elle coûtera toujours plus cher parce que la France n'a pas voulu reconnaître un fait évident, celui de l'indépendance inéluctable. En outre, pour conserver son influence en Afrique, elle paie le prix en Algérie.

Nous avons décidé de nous libérer et nous avons payé aussi pour l'Afrique. Aujourd'hui, on nous demande de permettre les liaisons avec l'Afrique et les expériences atomiques françaises. Nous avons payé cher par l'intransigeance française. Mais nos sacrifices n'ont pas été vains. Nous sommes parvenus aujourd'hui à faire admettre que l'indépendance de l'Algérie était un fait normal, alors qu'il était considéré comme extraordinaire il y a quelque temps. Il y a sept ans, un ministre français disait, «la négociation c'est la guerre», aujourd'hui, on dit : «la négociation, c'est l'indépendance».

AFRIQUE ACTION. — Jusqu'à aujourd'hui il n'y a jamais eu une politique maghrébine cohérente, unifiée. Quelle est votre conception à vous FLN, du processus d'unification du Maghreb ?

S. DAHLAB. — S'il y a une conception chez nous pour l'unification du Maghreb, elle n'est pas définitive et elle doit tenir compte des différentes conceptions maghrébines : marocaine, tunisienne. L'idée est vieille. Nous avons toujours pensé que toutes les conditions existent pour que l'Afrique du Nord soit unie d'une manière ou d'une autre. Il y a, certes, des régimes différents. Ce qui est commun, c'est la situation géographique, le relief, les populations, les traditions, la culture. Ce que nous devons essayer de mettre beaucoup plus en relief, c'est la complémentarité potentielle de nos économies, et c'est à partir de cela que nous devons étudier la réalisation de notre unité. Il est inconcevable que les Algériens, les Marocains, les Tunisiens pensent devenir forts en demeurant séparés. Le colonialisme n'a pu nous dominer qu'en nous divisant. Je crois que l'expérience a démontré qu'on ne peut pas s'unir par un acte d'autorité. Nous venons de voir ce qui s'est passé pour l'Egypte et la Syrie : l'unité s'étant réalisée au sommet, elle n'a pas pu survivre. Au Maghreb, il existe des conditions qui n'existaient pas entre la Syrie et l'Egypte. Je ne pense pas que ce soit l'affaire de générations : c'est l'affaire d'un travail d'opinion par nos organismes politiques. Je me méfie des actes d'autorité. Il ne suffit pas qu'un leader décide d'une union pour qu'elle ait lieu. C'est l'affaire de tous les Maghrébins. Si, entre directions politiques, nous savons transporter ce désir d'unité dans l'éducation de nos étudiants et de nos masses, c'est l'affaire de quelques années. On se demande si la libération successive et non pas simultanée des trois pays a été un bien ou un mal. On oublie surtout la France dans tout cela.

Qui pouvait penser, en 1954, que le Gouvernement Français allait décoloniser 14 Etats africains ? Il suffit de se rappeler seulement le phénomène de décolonisation dans les pays africains pour comprendre que les Marocains, les Tunisiens, les Algériens n'étaient pas seuls à décider de leur sort et de l'heure de leur libération. Le processus a été accéléré

en Tunisie et au Maroc pour concentrer les efforts en Algérie. Mais les Tunisiens et les Marocains ne pouvaient pas s'opposer à leur indépendance. Qu'on puisse dire : si les trois pays avaient lutté ensemble, cela aurait été mieux, c'est évident. Mais, en tout bon sens, est-ce que la France ayant décidé de libérer la Tunisie, les Tunisiens pouvaient dire : «Halte-là, nous n'en voulons pas !» On oublie de compter que les Français, qui sont plus avertis, y avaient pensé.

Quoi qu'il en soit, on peut rattraper le passé en menant la lutte ensemble aujourd'hui, en se rapprochant pour préparer une unification progressive et réaliste. Que nous ayons des régimes différents n'est pas véritablement un obstacle puisque l'objectif n'est pas la fusion, mais une confédération.

AFRIQUE ACTION. — Pouvons-nous demander un pronostic ? La fin de la guerre est-elle pour 1961 ?

S. DAHLAB. — Dans la mesure où les Français comprennent qu'il n'est plus question de maintenir sous une forme ou sous une autre leur domination en Afrique, nous pouvons terminer la guerre très bientôt parce que nous prenons en considération tous les intérêts. Nous ne demandons qu'une chose, que la France cesse de croire qu'elle peut dominer l'Afrique. Tous les moyens ont été employés pour nous réduire et tous ont échoué. Il reste le seul moyen de la négociation franche, sincère, loyale et sérieuse. Il faut bien que le général De Gaulle l'emploie enfin.

ANNEXE (10)

TEXTE DE LA PROCLAMATION DU CESSEZ-LE-FEU FAITE PAR M. BENYOUCEF BEN KHEDDA PRESIDENT DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE (18 MARS 1962)

Peuple Algérien !

Après plusieurs mois de négociations difficiles et laborieuses, un accord général vient d'être conclu à la conférence d'Evian entre la Délégation Algérienne et la Délégation Française. C'est là une grande victoire du Peuple Algérien dont le droit à l'Indépendance vient enfin d'être garanti.

En conséquence, au nom du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne mandaté par le Conseil National de la Révolution Algérienne, je proclame le cessez-le-feu sur tout le territoire algérien à partir du lundi 19 mars 1962 à 12 heures. J'ordonne, au nom du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne, à toutes forces Combattantes de l'Armée de Libération Nationale l'arrêt des opérations militaires et des actions armées sur l'ensemble du territoire algérien.

Algériens ! Algériennes .

Sept ans et demi bientôt se sont écoulés depuis que le Peuple Algérien a pris les armes pour se libérer du joug colonial et arracher son indépendance et sa souveraineté nationales.

Gloire au Peuple Algérien qui a inscrit au cours de cette période une des épopées les plus extraordinaires de son histoire !

Gloire à toutes les victimes de la guerre, aux martyrs qui sont morts pour que vive la Nation Algérienne, aux blessés innombrables qui, au péril de leur vie, ont bravé les forces déchainées de l'impérialisme !

Gloire aux militants du FLN et de l'ALN, qui ont constitué le fer de lance du combat, aux internés et aux emprisonnés qui ont durement souffert dans les cachots et les camps de concentration du colonialisme. A vous tous, la Nation vouera une reconnaissance éternelle, et les générations futures garderont de vous et de votre exemple un souvenir inaltérable.

C'est grâce à vous, à votre dévouement et à vos sacrifices sans fin que des progrès immenses ont été accomplis dans la voie de la Libération.

Aujourd'hui, en ces circonstances historiques, je salue au nom du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne, l'héroïque Peuple Algérien qui a payé un lourd tribut à la guerre et qui a permis, par son courage et son abnégation, de régénérer la Patrie bafouée par plus d'un siècle de colonisation et recouvrer sa dignité.

Algériens ! Algériennes

Pendant sept ans et demi d'une guerre cruelle, le Peuple Algérien a tenu tête à l'une des plus fortes puissances coloniales du siècle : plus d'un million de soldats français ont été mobilisés à cet effet avec tout leur armement moderne : aviation, artillerie, marine.

La France est arrivée à dépenser jusqu'à trois milliards de francs par jour. Elle a bénéficié de l'appui massif de l'OTAN dans tous les domaines : militaire, financier, diplomatique, moral.

Elle a tenté, avec l'aide d'une grande partie du peuplement européen en Algérie, de lutter désespérément pour le maintien de *"l'Algérie française"*.

Face à cette puissance, qu'avait à opposer le Peuple Algérien ?

D'abord sa foi en la justesse de sa cause, la confiance en lui-même et en ses destinées et la volonté inébranlable de briser les chaînes du colonialisme; ensuite et surtout son unanimité dans la lutte. Les Algériens, tous les Algériens — hommes et femmes, jeunes et vieux, d'Alger à Tamanrasset et de Tébessa à Marnia — se sont dressés dans leur totalité dans la guerre de Libération. Ni les tentatives de division, ni la présence de contre-révolutionnaires et de provocateurs dans leurs rangs n'ont pu altérer leur foi et leur unité. Les Algériens se sont sentis comme "les organes d'un même corps" dans cette lutte gigantesque.

Le FLN et l'ALN, ont été des instruments de combat efficaces au service du Peuple, et, par leur action continue, ont porté des coups sérieux au colonialisme.

La Révolution Algérienne a forcé l'admiration de tous. Elle jouit actuellement d'un prestige universel qui lui vaut de nombreux appuis.

A nos frères Maghrébins et Arabes, à tous les Africains, aux Pays Socialistes, aux Peuples du Tiers-Monde, aux démocrates de France et d'Europe qui nous ont aidés, nous nous devons aujourd'hui d'exprimer notre reconnaissance pour leur soutien et leur solidarité.

Cette lutte a été d'un précieux enseignement pour les peuples subjugués encore par l'impérialisme. Elle a détruit le mythe de l'invincibilité de l'impérialisme. Tout en contribuant à la libération de l'Afrique, elle a démontré qu'un peuple, aussi petit soit-il, et avec des moyens réduits, peut tenir tête à un impérialisme même très puissant et arracher sa liberté.

La lutte héroïque du Peuple Algérien et le soutien international ont contraint l'adversaire à abandonner ses vieilles positions de *"l'Algérie française"* et a admettre l'indépendance de l'Algérie.

Malgré la puissance des moyens qu'il a mis en œuvre, le colonialisme a été amené, après de longues années de combat, à abandonner l'illusion de la victoire militaire et à entrer en négociation avec le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne. Si l'on considère les positions françaises qui subordonnaient toute négociation au cessez-le-feu, c'est là une grande victoire du Peuple Algérien. Cette victoire se traduit sur le plan politique par l'indépendance de notre pays, perspective sur laquelle débouche l'autodétermination et qui sera la conséquence logique et inéluctable du référendum.

La conclusion des pourparlers entre le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne et le Gouvernement Français inaugure un chapitre nouveau dans l'histoire de notre pays.

La décision d'arrêter les opérations militaires sur l'ensemble du territoire national constitue une des conséquences des accords intervenus sur les garanties de l'autodétermination et sur l'avenir de notre pays.

La teneur de ces accords est conforme aux principes de la Révolution maintes fois affirmés :

1. – L'intégrité territoriale de l'Algérie dans ses limites actuelles, ce qui exclut toute tentative ouverte ou dissimulée de partition dans le nord de l'Algérie; ce qui exclut aussi toute tentative d'amputer notre pays de son Sahara.

2. – L'indépendance de l'Algérie : l'Etat Algérien jouira de tous les attributs de la souveraineté avec sa défense nationale et sa diplomatie, son orientation propre sur le plan interne comme sur le plan international.

3. – L'unité du Peuple Algérien est reconnue. La France renonce à sa conception de l'Algérie amalgamé de communautés diverses. Le caractère National du Peuple Algérien de culture Arabo-Islamique, soudé dans la lutte pour l'indépendance est enfin reconnu.

4. – La reconnaissance du GPRA comme interlocuteur exclusif et représentant authentique du Peuple Algérien s'est imposée dans les faits.

Ainsi le processus de la négociation qui était basé initialement sur les garanties de l'autodétermination a évolué d'une façon décisive vers une négociation globale sur l'avenir de l'Algérie

I) DE L'INDEPENDANCE DE L'ALGERIE

L'Etat Algérien se donnera librement ses propres institutions et choisira le régime politique et social qu'il jugera le plus conforme à ses intérêts. Sur le plan international, il définira et appliquera en toute souveraineté la politique de son choix.

Cet Etat sera démocratique. Il souscrira sans réserve à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et fondera ses institutions sur le principe démocratique et sur l'égalité des droits politiques entre tous les citoyens sans discrimination de race ou de religion.

En ce qui concerne le problème des Européens d'Algérie, nous l'avons réglé dans le cadre de la souveraineté de l'Etat Algérien et en fonction de la situation spéciale qu'ils occupent dans le pays. Nous avons écarté le statut de "Communauté" et le principe de la double citoyenneté susceptibles de porter atteinte à l'unité du futur Etat Algérien et de compromettre son évolution.

Nous sommes parvenus à un accord permettant aux européens l'exercice des droits civiques algériens pendant un certain délai à dater de l'autodétermination. Après ce délai l'option individuelle pour la nationalité algérienne sera offerte aux français d'Algérie. Ceux qui voudront conserver leur nationalité bénéficieront d'une convention d'établissement prévue pour les ressortissants français. Ceux qui opteront pour la nationalité algérienne verront leurs particularismes culturel, linguistique et religieux respectés et auront une juste représentation dans les affaires publiques, notamment dans les assemblées.

C'est l'originalité du nationalisme algérien qui a réglé le problème des ex-colonisateurs dans un esprit démocratique et humain.

Depuis le 1er novembre 1954, nous n'avons cessé de proclamer que nous n'avons pas de ressentiment à l'égard des Européens d'Algérie. Malgré le déchaînement de la violence et les crimes qui frappent aveuglement des innocents, nos sentiments demeurent les mêmes : nous nous refusons à confondre l'ensemble des Européens avec les bandes d'exaltés et d'aventuriers fascistes.

J'appelle les Européens conscients de la réalité de notre époque et soucieux de leur avenir à s'écarter des racistes et des ultras rétrogrades.

Aux Européens qui désirent vivre dans une Algérie Indépendante et travailler en paix dans le cadre d'une coopération fructueuse nous avons offert les garanties nécessaires et justes.

II) QUESTIONS MILITAIRES

Les questions militaires ont été résolues dans la perspective de l'évacuation des forces armées françaises.

L'énorme potentiel militaire de la France en Algérie, humain et matériel, sera évacué selon un calendrier précis.

Malgré la présence de la base de MERS-EL-KEBIR en Algérie, nous demeurons fidèles à la politique du neutralisme et du non-alignement définie dernièrement à Belgrade. L'exemple de pays neutralistes qui ont sur leur territoire national des bases étrangères ne manque pas dans le monde.

L'Algérie Indépendante n'adhérera à aucun pacte militaire. Elle aura une défense propre qu'elle organisera en toute souveraineté.

L'établissement d'un calendrier pour l'évacuation des troupes françaises représente pour l'Algérie qui a connu plus d'un siècle de domination coloniale, une grande victoire.

III) LA COOPERATION ENTRE L'ALGERIE ET LA FRANCE

La coopération qu'établira l'Etat Algérien Indépendant avec la France sera fondée sur l'égalité et le respect mutuel de la souveraineté des deux pays, ainsi que sûr la réciprocité des avantages et l'intérêt des deux nations.

Cette coopération s'applique aux domaines économique, technique, financier et culturel.

Dans les départements actuels de l'OASIS et de la SAOURA, la coopération se traduira notamment par l'institution d'un organisme technique paritaire, chargé d'aider à mettre en valeur les richesses du sous-sol. Cet organisme pourra être ouvert aux pays voisins.

Dans le cadre de la réforme agraire, une contribution de la France est prévue pour l'indemnisation des colons.

IV) PERIODE TRANSITOIRE

Afin de préparer l'accession de l'Algérie à l'indépendance et de créer les conditions politiques et administratives nécessaires à une libre autodétermination, des accords ont été conclus visant notamment à l'installation de l'Exécutif Provisoire et de la Force Locale, la désignation d'un Haut Commissaire de France en Algérie succédant au délégué général, la Libération des internés et des emprisonnés, la dissolution des camps de regroupement, le retour des réfugiés et des Algériens expatriés dans leurs foyers.

Pendant la période transitoire, l'armée française qui cessera toute activité opérationnelle, s'abstiendra de toute entreprise de nature à entraver ou à contrecarrer la libre expression de la volonté populaire.

L'Armée de Libération Nationale restera intacte, elle gardera ses armes, sa structure, son encadrement dans les régions où elle est implantée.

La période transitoire est la période qui exige la plus grande vigilance. **Le cessez-le-feu n'est pas la paix**. Le danger est grand et les hordes fascistes et racistes de l'OAS, désespérant de maintenir *"l'Algérie Française"*, vont tenter d'ensan-

ANNEXE (11)

OPINION DU PRESIDENT CHOU-EN-LAI SUR LES NÉGOCIATIONS ALGÉRO-FRANÇAISES

Ci-dessous le texte de l'exposé fait par le Président Chou-En-Lai, Premier Ministre de la République Populaire de Chine, au chef de la mission diplomatique du GPRA à Pékin, Abderrahmane Kiouane, au cours d'une entrevue qui eut lieu le 20 février 1962. Etant donné l'importance de cet exposé, le représentant algérien a demandé au ministre des Affaires étrangères chinois de lui en établir une reproduction fidèle. Ce document exprime la pensée du Premier Ministre chinois quant à la guerre d'Algérie et aux négociations algéro-françaises.

1) Les pourparlers entre l'Algérie et la France sont le résultat de la lutte armée que poursuit l'héroïque peuple algérien depuis sept ans et demi. Sans cette lutte armée, le gouvernement français n'aurait pas consenti à entamer sur un pied d'égalité des pourparlers avec le Gouvernement Provisoire d'Algérie.

2) Le peuple algérien a pour adversaire l'impérialisme français. Comme en Indochine par le passé, cet impérialisme est harcelé fortement en Algérie et se heurte à l'opposition des larges masses populaires à l'intérieur du pays et à de multiples difficultés dans les domaines politique et économique. C'est ainsi qu'un homme comme De Gaulle, s'est vu obligé d'envisager des pourparlers avec le Gouvernement Provisoire d'Algérie et de ne pas admettre la solution soutenue par les ultras et les fascistes, solution qui profite à

l'impérialisme américain et est désirée par ce dernier. L'impérialisme américain cherche même à se servir de ces ultras et fascistes pour chasser De Gaulle du pouvoir.

3) La lutte du peuple algérien pour l'indépendance nationale est parfaitement juste. Vous avez gagné la profonde sympathie et le ferme soutien de tous les peuples du monde, en premier lieu des peuples arabes, des peuples d'Asie et d'Afrique et des peuples des pays socialistes. Quant à la guerre coloniale poursuivie par l'impérialisme français, elle a fait complètement faillite sur le plan moral. L'impérialisme français s'est vu toujours plus isolé sur le plan international et a fait l'objet de la condamnation sévère et de l'opposition résolue de tous les peuples du monde.

4) Tout comme l'a dit le Chef de Mission Diplomatique, Abderrahmane Kiouane, le peuple algérien n'a pas cessé la lutte armée lors des pourparlers et, de plus, il l'a renforcée dans les régions où les conditions se présentaient. Le peuple algérien a entrepris des pourparlers avec la France sur la base de la persévérance dans la lutte armée; cette façon d'agir s'est avérée juste.

5) Le Gouvernement Provisoire d'Algérie a, au cours des pourparlers, recouru au moyen d'entreprendre des négociations directement avec l'impérialisme français, sans demander à l'ONU d'y intervenir ni demander à d'autres pays d'y participer; ceci est juste.

Si l'on permettait à l'ONU et à d'autres pays d'y intervenir, la situation deviendrait telle que la dépeint un dicton chinois «Chassez le loup par la porte, vous ferez entrer le tigre par la fenêtre.» Ce qui veut dire qu'on aurait chassé le colonialisme classique pour amener le néo-colonialisme. Le Président du Conseil Benyoussef Ben Khedda a dit justement dans sa lettre qu'il reste au peuple algérien à mener un combat ardu contre le néo-colonialisme et l'impérialisme.

6) Ainsi que le Chef de Mission Diplomatique Abderrahmane Kiouane, l'a indiqué, même si les pourparlers aboutissaient à des résultats et qu'ils arrivent à un accord, ceci ne marquerait que le début d'une nouvelle étape dans la lutte, mais non la fin de la lutte. Ceci est très juste.

7) Selon les expériences que le peuple chinois a acquises au cours de ses pourparlers avec le Kuomintang, tantôt les pourparlers se sont déroulés dans d'heureuses conditions, tantôt ils ont subi des revers; et parfois ils en sont venus à une rupture. Pour les pourparlers, rupture, reprise, nouvelle rupture; et pour la guerre, trêve, reprise, nouvelle trêve, pour en arriver à une guerre de grande envergure. En bref, il fallait mener des luttes répétées et prolongées pour pouvoir conduire les pourparlers et la guerre à la victoire.

L'expérience montre qu'il est nécessaire de même pour le peuple algérien de mener des luttes répétées et prolongées au cours de ses pourparlers avec l'impérialisme français et qu'il faut de la patience. De Gaulle est très rusé. Il a accumulé depuis longtemps des expériences dans la domination coloniale. Il est à prévoir son recours éventuel à tous les moyens possibles pour faire face au peuple algérien. C'est pourquoi le peuple algérien doit se préparer à faire face à toutes les éventualités. Au cours des pourparlers, il faut que tous les points traités soient établis d'une façon tellement précise que l'impérialisme français ne trouve aucune occasion de profiter d'une fissure quelconque sur le plan juridique. Même si on aboutissait à un accord au cours des pourparlers, qu'on mette fin à la guerre, et qu'un «Exécutif Provisoire» soit établi, il se pourrait toujours que l'impérialisme français ne mette pas cet accord à exécution et se livre au sabotage sous toutes les formes possibles et, finalement, il se pourrait également que l'impérialisme français déchire cet accord pour que la guerre éclate à nouveau.

Bref, face à l'impérialisme, le peuple doit préparer la double tactique : obtenir l'éventualité la meilleure et se préparer à faire face au pire.

8) Dans la lutte contre l'impérialisme, on ne peut jamais déposer ses armes, ni dissoudre, ni réorganiser ses troupes. Lorsque les pourparlers se déroulent dans d'heureuses conditions, il faut prendre appui sur les forces armées; et lorsque les pourparlers se heurtent à des obstacles, il faut, à plus forte raison, prendre appui sur elles.

Que ce soit dans la lutte qui se poursuit actuellement au cours des pourparlers, ou dans la lutte qui sera menée pour organiser un «Exécutif Provisoire» et un référendum, le peuple algérien ne peut abandonner la lutte armée. Les forces armées constituent pour le peuple algérien l'instrument de conquérir son indépendance totale, elles sont également l'instrument de tous les gouvernements révolutionnaires et de tous les pouvoirs populaires.

9) Après la conquête d'une indépendance préliminaire par suite des luttes complexes menées sous diverses formes, le peuple algérien permettrait à la France de maintenir dans une certaine période ses bases militaires déterminées et certains privilèges économiques, et en même temps profiterait de cette période pour accroître ses propres forces et développer son économie nationale, en vue de forcer l'impérialisme français à se retirer graduellement de l'Algérie. Cette tactique est juste.

En d'autres termes, il est préférable de permettre à l'impérialisme français de maintenir temporairement certaines forces en Algérie et de ne permettre aucunement au néo-colonialisme américain de s'y substituer à la France. Je suis convaincu que les dirigeants du Gouvernement Provisoire d'Algérie sauront continuer à appliquer cette tactique dans l'avenir.

Il est facile de faire face à l'impérialisme français, et il n'est pas facile de faire face à l'impérialisme américain. Il en est ainsi, par exemple au Congo, et il en est de même au Sud-Vietnam et en Corée du Sud. Bien entendu, c'est dans un sens relatif de dire qu'il n'est pas facile de faire face à l'impérialisme américain. Les peuples éveillés finiront par chasser l'impérialisme américain; mais il s'agit là d'une période de lutte plus longue, et les luttes s'avéreront encore plus ardues et encore plus complexes.

Il y a quatre ou cinq ans, j'ai dit à certaines personnalités des milieux politiques de France, tels que Mendès France et Edgar Faure : Puisque la France a reconnu l'indépendance du Maroc et de la Tunisie, pourquoi ne reconnaît-elle pas celle de l'Algérie ? Bien que la France possède des intérêts économiques plus importants en Algérie, ne pas reconnaître l'indépendance de l'Algérie est dépourvu de tout fondement. Si la France reconnaissait l'indépendance de l'Algérie, les intérêts appropriés de la France pourraient être quand même reconnus conditionnellement par l'Algérie. Et maintenant, il est ainsi de la situation actuelle des pourparlers entre l'Algérie et la France.

10) La victoire du peuple algérien est aussi la victoire du peuple chinois, la victoire commune des peuples d'Asie et d'Afrique. Le peuple et le Gouvernement Chinois portent un vif intérêt à chaque victoire et à chaque étape de développement de la lutte menée par le peuple algérien pour l'indépendance nationale. Nous avons toujours soutenu votre juste lutte et votre position de ne pas refuser les pourparlers tout en poursuivant la lutte armée. Nous souhaitons de tout cœur que vous remportiez de nouveaux succès, encore plus grands, dans votre lutte armée et au cours des pourparlers entrepris sur la base de cette lutte, et que vous réalisiez l'indépendance totale, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Algérie, ainsi que l'unité et l'union du peuple.

ANNEXE (12)

FIDEL CASTRO RUZ ET OSVALDO DORTICOS TORRADO :

« LES ACCORDS D'ÉVIAN CONSACRENT LE DROIT DU PEUPLE ALGÉRIEN A LA PLEINE SOUVERAINETE ET A L'INTÉGRITÉ DE SON TERRITOIRE »

REPUBLIQUE DE CUBA – POUVOIR EXÉCUTIF

La Havane, le 18 avril 1962
Année de la Planification.

SON EXCELLENCE BENYOUCEF BEN KHEDDA
PREMIER MINISTRE DU GOUVERNEMENT
PROVISOIRE DE LA REPUBLIQUE D'ALGERIE

Excellence,

Au nom et comme représentants du peuple de CUBA et du Gouvernement Révolutionnaire, nous adressons à votre excellence nos cordiales félicitations pour la paix d'Evian, qui clôt de longues années d'une lutte cruelle, au cours de laquelle le peuple algérien sacrifia la fleur de ses meilleurs fils pour reconquérir la liberté et l'indépendance.

Le peuple cubain a suivi avec un intérêt passionné ce combat héroïque qui prit une allure d'épopée, et, dès qu'il assuma lui-même la conduite de son destin, le 1er janvier 1959, jamais il ne manqua l'occasion d'exprimer sa solidarité avec le peuple algérien. Cette solidarité ne se fondait pas seulement sur l'esprit de justice qui anime notre peuple, mais encore sur les souvenirs de sa lutte séculaire pour l'indépendance et sur la conviction que la liquidation définitive

de l'état colonial, du néo-colonialisme, de l'impérialisme, sous toutes leurs formes et manifestations, constitue le préalable indispensable à l'établissement d'une paix féconde et durable.

Les accords d'Evian, qui consacrent le droit déjà conquis par le peuple algérien, à l'autodétermination nationale, à l'indépendance politique et à la pleine souveraineté, ainsi qu'à l'intégrité de son territoire, couronnent la première étape de votre entreprise épique.

Il faut maintenant que l'Exécutif Provisoire puisse célébrer le plébiscite convenu dans un climat favorable et avec les garanties requises, afin que le noble, généreux et vaillant peuple algérien commence à construire, sans entraves ni restrictions, d'aucune sorte, l'ordre politique, économique, social et culturel conforme à ses aspirations et à ses besoins.

Pour Cuba, placée à l'avant-garde du front de combat contre le colonialisme, le néo-colonialisme et l'impérialisme, la victoire de l'Algérie est sa propre victoire.

Veuillez agréer, Excellence, avec ses félicitations sincères, l'assurance de notre plus haute considération personnelle.

OSVALDO DORTICOS TORRADO
Président de la République

FIDEL CASTRO RUZ
Premier Ministre du
Gouvernement Révolutionnaire.

ANNEXE (13)

LE PRESIDENT J.B. TITO : «LES ACCORDS D'ÉVIAN, UNE ÉNORME CONTRIBUTION A LA PAIX»

Belgrade le 19 mars 1962/Tanjug/ — Le Président de la République Josip Broz Tito a adressé au Président du Conseil du gouvernement provisoire algérien Benyoussef Ben Khedda le télégramme suivant :

Excellence,

C'est avec grand plaisir que j'ai appris la nouvelle de l'accord sur le cessez-le-feu et sur l'indépendance du peuple d'Algérie. Cette joie et ce plaisir sont partagés par le peuple de la Yougoslavie socialiste, qui a connu lui-même des épreuves semblables et suivi avec attention et anxiété la lutte du peuple algérien, persuadé dans la victoire de la juste cause.

Cet accord aboutira non seulement à une coopération constructive et amicale entre le peuple algérien et le peuple français, mais qui plus est, ce sera un puissant facteur de paix et de développement pacifique dans le sens de la réalisation des aspirations des peuples d'Afrique, ainsi qu'une énorme contribution à la paix et au réglement pacifique des problèmes litigieux dans le monde en général.

Exprimant le souhait de voir se poursuivre la coopération amicale entre nos peuples, je vous prie de croire à ma haute considération.

JOSIP BROZ TITO

ANNEXE (14)

ORDRE
DE CESSER-LE-FEU PAR SAAD DAHLAB

ARTICLE ALGERIE ACTUALITE (19 MARS 1965)

L'armée française, immense, moderne, prestigieuse, riche en hommes, en matériel, en finances, riche en hauts faits d'armes, gardienne vigilante de l'empire français, n'imaginait jamais perdre un jour l'Algérie, «Joyau» de cet empire.

Agression, guerre coloniale, répression collective, dispersion par les armes de toute manifestation de masse, chasse aux nationalistes, exécutions sommaires, tortures, destruction de milliers de villages, incendie de forêts, parcage de populations entières, enfumade d'êtres humains et d'animaux dans des grottes, camp de concentration, prison, guillotine, peloton d'exécution, barrages de mines et de fils de fer électrifiés le long des frontières, pendant 132 ans, l'armée française, ne recula devant rien, eut recours à toutes ces opérations sanglantes et impitoyables, pour conquérir l'Algérie, établir l'ordre colonial, le maintenir par la force, et garantir la présence française.

Et voici qu'un jour, au faîte de sa puissance, elle s'arrêta net.
Ordre de cesser-le-feu !
Le ciel tombait !
Etait-ce un ordre ou une paralysie subite ?
L'armée française ne bougera plus !
Ce jour, c'était le 19 mars 1962.

La veille, à Evian, les négociateurs algériens et français s'étaient pour la première fois serrés la main après la signature des accords.

Seul le général de Camas était resté figé dans une sorte de «garde à vous», le visage blême, le regard morne et presque éteint, comme frappé à mort. Je lui arrachais presque la main pour la serrer. A travers sa douleur, on sentait toute celle de l'armée française. Celle-ci n'était pas battue. Mais le rideau tombait pour toujours sur la tragédie séculaire dont elle était l'auteur. La conscience soudaine de la vanité de son entreprise la frappait de stupeur et de consternation.

Cette poignée de main, échangée en cet instant solennel entre les ennemis de la veille, était à la fois un point final et un point de départ. Un monde venait d'être enterré. Le feu, le sang, les larmes, la souffrance, la peur, l'angoisse, la faim, l'ignorance, la maladie, la misère, l'exploitation de l'homme par l'homme, l'incertitude du lendemain, la honte, l'humiliation, tout cet ignoble cortège allait disparaître avec ce monde.
Le 19 mars 1962, l'ère coloniale était close !

En Algérie, c'était une explosion de joie. Un autre monde naissait. La lumière apparaissait à l'horizon. L'ALN venait d'être hissée d'emblée au niveau des armées les plus puissantes et les plus modernes. Elle était traitée sur le même pied d'égalité que l'armée française.

Elle était enfin reconnue officiellement par l'adversaire.

Elle pouvait enfin saluer son drapeau, circuler librement et chanter sa victoire au grand jour. Ce jour là, c'était la victoire de l'ALN. C'était la victoire de ceux qui avaient décidé le 1er Novembre 1954 d'en finir avec le joug colonial. C'était la victoire du peuple algérien.

LA VICTOIRE DE LA RAISON

Ce jour là, la France reconnaissait que les temps de la force et de la terreur étaient révolus. Désormais seules la discussion et la négociation pouvaient résoudre les problèmes.

Le 19 Mars 1962, la décolonisation entrait dans les faits.

Ce jour là, les armes se sont tues, c'était la victoire de la raison, la victoire de l'intelligence et du bon sens. C'était le triomphe du droit sur la force, de la liberté sur l'esclavage et la contrainte, c'était le triomphe de la foi et de la volonté, c'était le triomphe de la démocratie. Le peuple algérien allait disposer de lui-même et choisir librement son destin. Les camps allaient se vider, les prisonniers allaient quitter leurs geôles, les réfugiés regagner le pays natal, les familles se retrouver. Le peuple, méprisant les derniers soubresauts du colonialisme qui s'exprimait à travers la rage de l'OAS, allait rendre coup pour coup et préparer dans l'enthousiasme la proclamation de l'indépendance. Il allait à son tour suivre sa marche vers le progrès, et prendre sa place dans le concert des nations libres et indépendantes.

Le 19 mars 1962, la parole était donnée au peuple.

Le 19 mars 1962 était le couronnement des accords d'Evian. En plein combat, alors que la bataille faisait rage en Algérie, les Algériens négociaient les bases de coopération algéro-française. C'est à partir du 19 mars 1962, qu'est née cette coopération, concrétisée d'abord dans l'Exécutif Provisoire, et poursuivie depuis l'Indépendance avec un succès tel qu'elle sert aujourd'hui d'exemple au monde.

Le 19 mars 1962, c'est l'inauguration de la politique de paix, d'amitié et de coopération internationale, politique qui est l'aspiration de tous les peuples de la terre. A ce titre et à plus d'un autre d'ailleurs, la portée de cet événement dépasse largement les frontières algériennes. On se réfère aujourd'hui aux accords d'Evian pour élaborer des relations nouvelles entre diverses nations, et que de fois d'éminents hommes d'Etat n'ont pas hésité à donner ces accords en exemple aux USA, première puissance du monde et aux Vietnamiens, premiers révolutionnaires du monde actuellement, pour résoudre leur conflit.

L'AUBE DE L'INDEPENDANCE

On peut parler très longtemps du 19 mars 1962 et on en parlera encore longtemps dans les générations futures.

Cependant, par-delà tous les souvenirs, tous les événements et tous les enseignements qu'on en tire, le 19 mars 1962 reste la grande et magistrale démonstration politique du peuple algérien sous la direction du FLN, après 7 ans, 4 mois et 18 jours de guerre de libération. Partout sur l'ensemble du territoire comme le long des frontières, à la même minute, le Cessez-le-feu a été ordonné, observé, respecté. Quelle meilleure leçon de discipline, quelle plus grande preuve d'organisation, quelle illustration d'unité et de maturité politique pouvait-on donner alors à la France et au monde des armes; le courage politique et la confiance dans le peuple, venaient d'avoir leur consécration par **cette ratification nationale des Accords d'Evian, le 19 mars 1962.** Et personne ne s'y trompa : tout le monde savait que le cessez-le-feu était l'aube de l'indépendance : le peuple algérien qui explosait de joie, les peuples frères qui partagaient son allégresse, les peuples amis qui nous multipliaient leurs félicitations, les alliés de la France qui accouraient avec leurs offres et leur reconnaissance tardive du GPRA.

On a vu, à nos portes, les Chefs d'Etat des pays frères voisins se mêler avec plaisir aux fêtes populaires; jamais solidarité internationale n'a été exprimée aussi unanimement. Tout le monde savait que c'était la victoire du peuple algérien et celle de la liberté !

Le 19 mars 1962, les démocrates du monde entier étaient en fête.

La fin de l'époque coloniale.
L'ère de la décolonisation.
Le triomphe de la démocratie.
L'entrée officielle de l'Algérie dans le concert des na-

tions libres et indépendantes.
L'inauguration de la politique de paix, d'amitié et de coopération internationale.

La preuve de notre Unité, de notre discipline, de notre courage et de notre Organisation durant la lutte de libération.

L'illustration de sa grandeur et de sa victoire, voilà le sens du 19 mars 1962.

Voilà pourquoi nous devons fêter le 19 mars 1962 comme l'une des plus grandes dates de notre Histoire.

Et l'hommage au 19 mars 1962 sera toujours et, pour l'Eternité l'hommage à ceux qui l'ont imposé au prix de leur vie, l'hommage à nos glorieux martyrs.

Saâd DAHLAB

ANNEXE 15

LES ACCORDS D'EVIAN

(TEXTE COMPLET)

ACCORD DE CESSEZ-LE-FEU

ARTICLE PREMIER – Il sera mis fin aux opérations militaires et à toute action armée sur l'ensemble du territoire algérien le 19 mars 1962 à douze heures.

ART. 2 – Les deux parties s'engagent à interdire tout recours aux actes de violence collective et individuelle.

Toute action clandestine et contraire à l'ordre public devra prendre fin.

ART. 3 – Les forces combattantes du FLN existant au jour du cessez-le-feu se stabiliseront à l'intérieur des régions correspondant à leur implantation actuelle.

Les déplacements individuels des membres de ces forces en dehors de leur région de stationnement se feront sans armes.

ART. 4 – Les forces françaises stationnées aux frontières ne se retireront pas avant la proclamation des résultats de l'autodétermination.

ART. 5 – Les plans de stationnement de l'armée française en Algérie prévoiront les mesures nécessaires pour éviter tout contact entre les forces.

ART. 6 — En vue de régler les problèmes relatifs à l'application du cessez-le-feu il est créé une Commission mixte de cessez-le-feu.

ART. 7 — La Commission proposera les mesures à prendre aux instances des deux parties; notamment en ce qui concerne :

— la solution des incidents relevés, après avoir procédé à une enquête sur pièces;
— la résolution des difficultés qui n'auraient pu être réglées sur le plan local.

ART. 8 — Chacune des deux parties est représentée au sein de cette commission par un officier supérieur et au maximum dix membres, personnel de secrétariat compris.

ART. 9 — Le siège de la Commission mixte du cessez-le-feu sera fixé à Rocher-Noir.

ART. 10 — Dans les départements, la Commission mixte du cessez-le-feu sera représentée, si les nécessités l'imposent, par des commissions locales composées de deux membres pour chacune des parties, qui fonctionneront selon les mêmes principes.

ART. 11 — Tous les prisonniers faits au combat détenus par chacune des parties au moment de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, seront libérés; ils seront remis dans les 20 jours à dater du cessez-le-feu aux autorités désignées à cet effet.

Les deux parties informeront le Comité international de la Croix-Rouge du lieu du stationnement de leurs prisonniers et de toutes les mesures prises en faveur de leur libération.

LES ACCORDS FRANCO-ALGERIENS

DECLARATION GENERALE

Cette déclaration générale constitue le résumé et le préambule des textes détaillés des accords, contresignés respectivement par MM. Belkacem Krim et Louis Joxe à Evian, le 18 Mars 1962.

Les pourparlers qui ont eu lieu à Evian du 7 au 18 Mars 1962 entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne ont abouti à la conclusion suivante :

Un cessez-le-feu est conclu. Il sera mis fin aux opérations militaires et à la lutte armée sur l'ensemble du territoire algérien le 19 Mars 1962 à 12 heures.

Les garanties relatives à la mise en œuvre de l'autodétermination et l'organisation des pouvoirs publics en Algérie pendant la période transitoire ont été définies d'un commun accord.

La formation, à l'issue de l'autodétermination d'un Etat indépendant et souverain paraissant conforme aux réalités algeriennes, et, dans ces conditions, la coopération de la France et de l'Algérie répondant aux intérêts des deux pays, le gouvernement français estime avec le Gouvernement

Provisoire de la République Algérienne que la solution de l'indépendance de l'Algérie en coopération avec la France est celle qui correspond à cette situation. Le Gouvernement Français et le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne ont donc défini d'un commun accord cette solution dans les déclarations qui seront soumises à l'approbation des électeurs lors du scrutin d'autodétermination.

Chapitre I — De l'organisation des pouvoirs publics pendant la période transitoire et des garanties de l'autodétermination.

a) La consultation d'autodétermination permettra aux électeurs de faire savoir s'ils veulent que l'Algérie soit indépendante et, dans ce cas, s'ils veulent que la France et l'Algérie coopèrent dans les conditions définies par les présentes déclarations.

b) Cette consultation aura lieu sur l'ensemble du territoire algérien c'est-à-dire dans les quinze départements suivants :

Alger, Batna, Bône, Constantine, Médéa, Mostaganem, Oasis, Oran, Orléansville, Saïda, Saoura, Sétif, Tiaret, Tizi-Ouzou, Tlemcen.

Les résultats des différents bureaux de vote seront totalisés et proclamés pour l'ensemble du territoire.

c) La liberté et la sincérité de la consultation seront garanties conformément au réglement fixant les conditions de la consultation d'autodétermination.

d) Jusqu'à l'accomplissement de l'autodétermination, l'organisation des pouvoirs publics en Algérie sera établie conformément au règlement qui accompagne la présente déclaration.

Il est institué un Exécutif Provisoire et un Tribunal de l'ordre public.

La République est représentée en Algérie par un Haut-Commissaire.

Ces institutions, et notamment l'Exécutif Provisoire, seront installées dès l'entrée en vigueur du cessez-le-feu.

e) Le Haut-Commissaire sera dépositaire des pouvoirs de la République en Algérie, notamment en matière de défense, de sécurité et de maintien de l'ordre en dernier ressort.

f) L'Exécutif Provisoire sera chargé notamment :

* D'assurer la gestion des affaires publiques propres à l'Algérie. Il dirigera l'administration de l'Algérie et aura pour mission de faire accéder les Algériens aux emplois dans les différentes branches de cette administration;

* De maintenir l'ordre public. Il disposera, à cet effet, de service de police et d'une force d'ordre placée sous son autorité;

* De préparer et de mettre en œuvre l'autodétermination.

g) Le Tribunal de l'ordre public sera composé d'un nombre égal de juges européens et de juges musulmans.

h) Le plein exercice des libertés individuelles et des libertés publiques sera rétabli dans les plus brefs délais.

i) Le FLN sera considéré comme une formation politique de caractère légal.

j) Les personnes internées tant en France qu'en Algérie seront libérées dans un délai maximum de vingt jours à compter du cessez-le-feu.

k) L'amnistie sera immédiatement proclamée. Les personnes détenues seront libérées.

l) Les personnes réfugiées à l'étranger pourront rentrer en Algérie. Des commissions siégeant au Maroc et en Tunisie faciliteront ce retour.

Les personnes regroupées pourront rejoindre leur lieu de résidence habituelle.

L'Exécutif Provisoire prendra les premières mesures sociales, économiques et autres destinées à assurer le retour de ces populations à une vie normale.

m) Le scrutin d'autodétermination aura lieu dans un délai minimum de 3 mois et dans un délai maximum de 6 mois. La date en sera fixée sur proposition de l'Exécutif Provisoire dans les 2 mois qui suivront l'installation de celui-ci.

Si la solution d'indépendance et de coopération est adoptée, le contenu des présentes déclarations s'imposera à l'Etat Algérien.

A. – De l'indépendance de l'Algérie

1. – **L'Etat Algérien** exercera sa souveraineté pleine et entière à l'intérieur et à l'extérieur.

Cette souveraineté s'exercera dans tous les domaines, notamment la Défense nationale et les Affaires étrangères.

L'Etat Algérien se donnera librement ses propres institutions et choisira le régime politique et social qu'il jugera le plus conforme à ses intérêts. Sur le plan international, il définira et appliquera en toute souveraineté la politique de son choix.

L'Etat Algérien souscrira sans réserve à la Déclaration universelle des droits de l'homme et fondera ses institutions sur les principes démocratiques et sur l'égalité des droits politiques entre tous les citoyens sans discrimination de race, d'origine ou de religion. Il appliquera, notamment, les garanties reconnues aux citoyens de statut civil français.

2. – **Des droits et libertés des personnes et de leurs garanties.**

1) Dispositions communes

Nul ne pourra faire l'objet de mesures de police ou de justice, de sanctions disciplinaires ou d'une discrimination quelconque en raison :

– d'opinions émises à l'occasion des événements survenus en Algérie avant le jour du scrutin d'autodétermination;
– d'actes commis à l'occasion des mêmes événements avant le jour de la proclamation du cessez-le-feu.

Aucun Algérien ne pourra être contraint de quitter le territoire algérien ni empêché d'en sortir.

2) Dispositions concernant les citoyens français de statut civil de droit commun.

a) Dans le cadre de la législation algérienne sur la nationalité, la situation légale des citoyens français de statut civil de droit commun est réglée selon les principes suivants :

Pour une période de trois années à dater du jour de l'autodétermination, les citoyens français de statut civil de droit commun :

– nés en Algérie et justifiant de dix années de résidence habituelle et régulière sur le territoire algérien au jour de l'autodétermination;
– ou justifiant de dix années de résidence habituelle et régulière sur le territoire algérien au jour de l'autodétermination et dont le père ou la mère né en Algérie remplit, ou aurait pu remplir, les conditions pour exercer les droits civiques;
– ou justifiant de vingt années de résidence habituelle et régulière sur le territoire algérien au jour de l'autodétermination, bénificieront, de plein droit, des droits civiques algériens et seront considérés de ce fait, comme des nationaux français exerçant les droits civiques algériens.

Les nationaux français exerçant les droits civiques algériens ne peuvent exercer simultanément les droits civiques français.

Au terme du délai de trois années susvisé ils acquièrent la nationalité algérienne par une demande d'inscription ou de confirmation de leur inscription sur les listes électorales; à défaut de cette demande, ils sont admis au bénéfice de la convention d'établissement.

b) Afin d'assurer, pendant un délai de trois années, aux nationaux français exerçant les droits civiques algériens et à l'issue de ce délai, de façon permanente, aux Algériens de statut civil français, la protection de leur personne et de leurs biens et leur participation régulière à la vie de l'Algérie, les mesures suivantes sont prévues :

Ils auront une juste et authentique participation aux affaires publiques. Dans les assemblées, leur représentation devra correspondre à leur importance effective. Dans les diverses branches de la formation publique, ils seront assurés d'une équitable participation.

Leur participation à la vie municipale à Alger et à Oran fera l'objet de dispositions particulières.

Leurs droits de propriété seront respectés. Aucune mesure de dépossession ne sera prise à leur encontre sans l'octroi d'une indemnité équitable préalablement fixée.

Ils recevront les garanties appropriées à leurs particularismes culturels, linguistiques et religieux. Ils conserveront leur statut personnel qui sera respecté et appliqué par des juridictions algériennes comprenant des magistrats de même statut. Ils utiliseront la langue française au sein des assemblées et dans leurs rapports avec les pouvoirs publics.

Une association de sauvegarde contribuera à la protection des droits qui leur sont garantis.

Une cour des garanties, institution de droit interne algérien, sera chargée de veiller au respect de ces droits.

B. — De la coopération entre la France et l'Algérie.

Les relations entre les deux pays seront fondées, dans le respect mutuel de leur indépendance, sur la réciprocité des avantages et l'intérêt des deux parties.

L'Algérie garantit les intérêts de la France et les droits acquis des personnes physiques et morales dans les conditions fixées par les présentes déclarations. En contrepartie, la France accordera à l'Algérie son assistance technique et culturelle et apportera à son développement économique et social une aide financière privilégiée.

1) Pour une période de trois ans renouvelable, l'aide de la France sera fixée dans des conditions comparables et à un niveau équivalent à ceux des programmes en cours.

Dans le respect de l'indépendance commerciale et douanière de l'Algérie, les deux pays détermineront les différents domaines où les échanges commerciaux bénéficieront d'un régime préférentiel.

L'Algérie fera partie de la zone franc. Elle aura sa propre monnaie et ses propres avoirs en devises. Il y aura entre la France et l'Algérie liberté des transferts dans des conditions compatibles avec le développement et social de l'Algérie.

2) Dans les départements actuels des Oasis et de la Saoura, la mise en valeur des richesses du sous-sol aura lieu selon les principes suivants :

a) La coopération franco-algérienne sera assurée par un organisme technique de coopération saharienne. Cet organisme aura un caractère paritaire. Son rôle sera notamment de développer l'infrastructure nécessaire à l'exploitation du sous-sol, de donner un avis sur les projets de loi et de règlements à caractère minier, d'instruire les demandes relatives à l'octroi des titres miniers, l'Etat Algérien délivrera les titres miniers et édictera la législation minière en toute souveraineté.

b) Les intérêts français seront assurés notamment par :
— L'exercice, suivant les règles du code pétrolier saharien,

qu'il existe actuellement, des droits attachés aux titres miniers délivrés par la France;
- La préférence, à égalité d'offre, aux sociétés françaises dans l'octroi de nouveaux permis miniers, selon les modalités prévues par la législation minière algérienne;
- Le paiement en francs français des hydrocarbures sahariens à concurrence des besoins d'approvisionnement de la France et des autres pays de la zone franc.

3) La France et l'Algérie développeront leurs relations culturelles.

Chaque pays pourra créer sur le territoire de l'autre un Office universitaire et culturel dont les établissements seront ouverts à tous.

La France apportera son aide à la formation de techniciens algériens.

Des personnels français, notamment des enseignants et des techniciens, seront mis à la disposition du Gouvernement Algérien par accord entre les deux pays.

Chapitre III — Du règlement des questions militaires

Si la solution d'indépendance de l'Algérie et de coopération entre l'Algérie et la France est adoptée, les questions militaires seront réglées selon les principes suivants :

* Les forces françaises, dont les effectifs auront été progressivement réduits à partir du cessez-le-feu, se retireront des frontières de l'Algérie au moment de l'accomplissement de l'autodétermination; leurs effectifs seront ramenés, dans un délai de douze mois à compter de l'autodétermination à 80 000 hommes; le rapatriement de ces effectifs devra avoir été réalisé à l'expiration d'un second délai de vingt-quatre mois. Des installations militaires seront corrélativement dégagées;

* L'Algérie concède à bail à la France l'utilisation de la base de Mers-el-Kébir pour une période de quinze ans, renouvelable par accord entre les deux pays;

* L'Algérie concède également à la France l'utilisation de certains aérodromes, terrains, sites et installations militaires qui lui sont nécessaires.

Chapitre IV — Du règlement des litiges

La France et l'Algérie résoudront les différents qui viendraient à surgir entre elles par des moyens de règlement pacifique. Elles auront recours soit à la conciliation, soit à l'arbitrage. A défaut d'accord sur ces procédures, chacun des deux Etats pourra saisir directement la Cour Internationale de Justice.

Chapitre V — Des conséquences de l'autodétermination

Dès l'annonce officielle prévue à l'article 27 du règlement de l'Autodétermination, les actes correspondant à ces résultats seront établis.

Si la solution d'indépendance et de coopération est adoptée :

- L'indépendance de l'Algérie sera immédiatement reconnue par la France;
- Les transferts de compétence seront aussitôt réalisés;
- Les règles énoncées par la présente déclaration générale et les déclarations jointes entreront en même temps en vigueur.

L'Exécutif Provisoire organisera, dans un délai de trois semaines, des élections pour la désignation de l'Assemblée Nationale Algérienne à laquelle il remettra ses pouvoirs.

DECLARATION DES GARANTIES

Première partie — Dispositions générales

De la sécurité des personnes

Nul ne peut être inquiété, recherché poursuivi, condamné ni faire l'objet de décision pénale, de sanction disciplinaire ou de discrimination quelconque, en raison d'actes commis en relation avec les évenements politiques survenus en Algérie avant le jour de la proclamation du cessez-le-feu.

Nul ne peut être inquiété, recherché, poursuivi, condamné ni faire l'objet de décision pénale, de sanction disciplinaire ou de discrimination quelconque, en raison de paroles ou d'opinions en relation avec les évenements politiques survenus en Algérie avant le jour du scrutin d'autodétermination.

De la liberté de circuler entre l'Algérie et la France

Sauf décision de justice, tout Algérien muni d'une carte d'identité, est libre de circuler entre l'Algérie et la France.

Les Algériens sortant du territoire algérien dans l'intention de s'établir dans un autre pays pourront transporter leurs biens mobiliers hors d'Algérie.

Ils pourront liquider sans restrictions leurs biens immobiliers et transférer les capitaux provenant de cette opération dans les conditions prévues par la déclaration de principe relative à la coopération économique et financière. Leurs droits à pension seront respectés dans les conditions prévues dans cette même déclaration.

Deuxième partie

Chapitre I — De l'exercice des droits civiques algériens

Dans le cadre de la législation algérienne sur la nationalité, la situation légale des citoyens français de statut civil de droit commun est réglée selon les principes suivants :

1. Les Algériens de statut civil de droit commun jouissent du même traitement et des mêmes garanties en droit et en fait que les autres Algériens. Ils sont soumis aux mêmes devoirs et aux-mêmes obligations.

2. Les droits et libertés définis par la Déclaration universelle des droits de l'homme sont garantis aux Algériens de statut civil de droit commun. Il ne peut être pris à leur égard notamment aucune mesure discriminatoire en raison de leur langue, de leur culture, de leur religion, et de leur statut personnel. Ces traits caractéristiques leur sont reconnus et doivent être respectés.

3. Les Algériens de statut civil de droit commun seront, pendant cinq ans, dispensés du service militaire.

4. Les Algériens de statut civil de droit commun ont une juste part à la gestion des affaires publiques, qu'il s'agisse des affaires générales de l'Algérie ou de celles des collectivités locales, des établissements publics et des entreprises publiques.

Dans le cadre d'un collège électoral unique commun à tous les Algériens, les Algériens de statut civil de droit commun jouissent de l'électorat et de l'éligibilité.

Les Algériens de statut civil de droit commun ont, dans toutes les assemblées à caractère politique, administratif, économique, social et culturel, une juste et authentique représentation.

a) Dans les assemblées à caractère politique et dans les assemblées à caractère administratif (conseils régionaux, généraux et municipaux), leur représentation ne pourra être inférieure à leur importance au sein de la population. A cet effet, dans chaque circonscription électorale, un certain nombre de sièges à pouvoir sera, selon la proportion des Algériens de statut civil de droit commun dans cette circonscription, réservé aux candidats algériens de ce statut, quel que soit le mode de scrutin choisi.

Pour une période de trois années à compter de l'autodétermination, les citoyens français de statut civil de droit commun :

* nés en Algérie et justifiant de dix années de résidence habituelle et regulière sur le territoire algérien au jour de l'autodétermination,

* ou justifiant de dix années de résidence habituelle et régulière sur le territoire algérien au jour de l'autodétermination, et dont le père ou la mère, né en Algérie, remplit ou aurait pu remplir les conditions pour exercer les droits civiques,

* ou justifiant de vingt années de résidence habituelle et régulière sur le territoire algérien au jour de l'autodétermination, bénéficieront, de plein droit, des droits civiques algériens et seront considérés de ce fait comme des nationaux français exerçant les droits civiques algériens.

Les nationaux français exerçant les droits civiques algériens ne peuvent exercer simultanément les droits civiques français.

Au terme du délai de trois années susvisé, ils acquièrent la nationalité algérienne par une demande d'inscription ou de confirmation de leur inscription sur les listes électorales; à défaut de cette demande, ils sont admis au bénéfice de la convention d'établissement.

Chapitre II — Protection des droits et libertés des citoyens Algériens de statut civil de droit commun

Afin d'assurer aux Algériens de statut civil de droit commun la protection de leurs personnes et de leurs biens et leur participation harmonieuse à la vie de l'Algérie, les mesures énumérées au présent chapitre sont prévues.

Les nationaux français exerçant les droits civiques algériens dans les conditions prévues au chapitre ci-dessus bénéficient de ces mêmes mesures.

b) Dans les assemblées à caractère économique, social et culturel, leur représentation devra tenir compte de leurs intérêts moraux et matériels.

5. *a)* La représentation des Algériens de statut civil de droit commun au sein des assemblées municipales sera proportionnelle à leur nombre dans la circonscription considérée.

b) Dans toute commune où il existe plus de 50 Algériens de statut civil de droit commun et où ceux-ci, nonobstant l'application des dispositions de l'article 5 ci-dessus, ne sont pas représentés au sein de l'assemblée municipale, est désigné un adjoint spécial appelé a y siéger avec voix consultative.

Est proclamé adjoint spécial, à l'issue des élections municipales, le candidat algérien de statut civil de droit commun qui a recueilli le plus grand nombre de voix.

c) Sans préjudices des principes admis au paragraphe (a) ci-dessus, et pendant les quatre années qui suivront le scrutin d'autodétermination, les villes d'Alger et d'Oran seront administrées par des conseils municipaux dont le président ou le vice-président sera choisi parmi les Algériens de statut civil de droit commun.

6. Pendant ce même délai, les villes d'Alger et d'Oran sont divisées en circonscriptions municipales dont le nombre ne sera pas inférieur à 10 pour Alger et à 6 pour Oran.

Dans les circonscriptions où la proportion des Algériens de statut civil de droit commun dépasse 50%, l'autorité placée à la tête de la circonscription appartient à cette catégorie de citoyens.

7. Une proportion équitable d'Algériens de statut civil de droit commun sera assurée dans les différentes branches de la fonction publique.

8. Les Algériens de statut civil de droit commun sont en droit de se prévaloir de leur statut personnel non coranique jusqu'à la promulgation en Algérie d'un Code civil à l'élaboration duquel ils seront associés.

9. Sans préjudice des garanties résultant, en ce qui concerne la composition du corps judiciaire algérien, des règles relatives à la participation des Algériens de statut civil de droit commun au sein de la fonction publique, les garanties spécifiques suivantes sont prévues en matière judiciaire :

A) Quelle que puisse être l'organisation judiciaire future de l'Algérie, celle-ci comportera, dans tous les cas, en ce qui concerne les Algériens de statut civil de droit commun :

- le double degré de juridiction, y compris en ce qui concerne les juridictions d'instruction;
- le jury en matière criminelle;
- les voies de recours traditionnelles : pouvoir en cassation et recours en grâce.

B) En outre, dans l'ensemble de l'Algérie :

a) Dans toute juridiction civile ou pénale, devant laquelle devra comparaître un Algérien de statut civil de droit commun, siégera obligatoirement un juge algérien de même statut;

En outre, si la juridiction de jugement comporte un jury, le tiers des jurés seront des Algériens de statut civil de droit commun :

b) Dans toute juridiction pénale siégeant à juge unique, devant laquelle comparaît un Algérien de statut civil de droit commun et dans laquelle le magistrat ne serait pas un Algérien de même statut, le juge unique sera assisté d'un échevin choisi parmi les Algériens de statut civil de droit commun et qui aura voix consultative;

c) Tout litige intéressant exclusivement le statut personnel des Algériens de statut civil de droit commun sera porté devant une juridiction composée en majorité de juges relevant de ce statut;

d) Dans toutes les juridictions où est requise la présence d'un ou plusieurs juges de statut civil de droit commun,

ceux-ci peuvent être suppléés par des magistrats français détachés au titre de la coopération technique.

10. L'Algérie garantit la liberté de conscience et la liberté des cultes catholique, protestant et israélite. Elle assure à ces cultes la liberté de leur organisation, de leur exercice et de leur enseignement, ainsi que l'inviolabilité des lieux du culte.

11. *a)* Les textes officiels sont publiés ou notifiés dans la langue française, en même temps qu'ils le sont dans la langue nationale. La langue française est utilisée dans les rapports entre les services publics algériens et les Algériens de statut civil de droit commun. Ceux-ci ont le droit de l'utiliser notamment dans la vie politique, administrative et judiciaire;

b) Les Algériens de statut civil de droit commun exercent librement leur choix entre les divers établissements d'enseignement et types d'enseignement;

c) Les Algériens de statut civil de droit commun, comme les autres Algériens, sont libres d'ouvrir et de gérer des établissements d'enseignement;

d) Les Algériens de statut civil de droit commun pourront fréquenter les sections françaises que l'Algérie organisera dans ses établissements scolaires de tous ordres, conformément aux dispositions de la Déclaration de Principes relative à la coopération culturelle;

e) La part faite par la Radiodiffusion et la Télévision Algériennes aux émissions en langue française devra correspondre à l'importance qui est reconnue à celle-ci.

12. Aucune discrimination ne sera établie à l'égard des biens appartenant à des Algériens de statut civil, de droit commun notamment en matière de réquisition, de nationalisation, de réforme agraire et d'imposition fiscale.

Toute expropriation sera subordonnée à une indemnité équitable préalablement fixée.

13. L'Algérie n'établira aucune discrimination en matière d'accès à l'emploi. Aucune restriction à l'accès d'aucune profession, sauf exigence de compétence, ne sera établie.

14. La liberté d'association et la liberté syndicale sont garanties. Les Algériens de statut civil de droit commun ont le droit de créer des associations et des syndicats et d'adhérer aux associations et syndicats de leur choix.

Chapitre III — De l'association de sauvegarde

Les Algériens de statut civil de droit commun appartiennent, jusqu'à la mise en vigueur des statuts, à une association de sauvegarde reconnue d'utilité publique et régie par le droit algérien.

L'association a pour objet :

* D'ester en justice, y compris devant la Cour des garanties pour défendre les droits personnels des Algériens de statut civil de droit commun, notamment les droits énumérés dans la présente déclaration;

* D'intervenir auprès des pouvoirs publics;
* D'administrer des établissements culturels et de bienfaisance.

L'association est dirigée, jusqu'à l'approbation de ses statuts par les autorités compétentes algériennes, par un comité directeur de neuf membres désignés par tiers respectivement par les représentants de la vie spirituelle et intellectuelle, de la magistrature ainsi que de l'Ordre des avocats.

Le comité directeur est assisté par un secrétariat responsable devant lui; il peut ouvrir des bureaux dans les différentes localités.

L'association n'est ni un parti ni un groupement politique. Elle ne concourt pas à l'expression du suffrage.

L'association sera constituée dès l'entrée en vigueur de la présente déclaration.

Chapitre IV — De la Cour des garanties

Les litiges sont, à la requête de toute partie algérienne intéressée, déférés à la Cour des garanties.

Celle-ci est composée :

* De quatre magistrats algériens dont deux appartenant au statut civil de droit commun, désignés par le Gouvernement Algérien;
* D'un président désigné par le Gouvernement Algérien sur proposition des quatre magistrats.

La Cour peut délibérer valablement avec une composition de trois membres sur cinq au minimum.

Elle peut ordonner une enquête.
Elle peut prononcer l'annulation de tout texte réglementaire ou décision individuelle contraire à la Déclaration des garanties.
Elle peut se prononcer sur toute mesure d'indemnisation.
Ses arrêts sont définitifs.

Troisième partie — Français résidant en Algérie en qualité d'étranger.

Les Français, à l'exception de ceux qui bénéficient des droits civiques algériens, seront admis au bénéfice d'une convention d'établissement conforme aux principes suivants :

1. Les ressortissants français pourront entrer en Algérie et en sortir sous le couvert soit de leur carte d'identité natio-

nale française soit d'un passeport français en cours de validité.

Ils pourront circuler librement en Algérie et fixer leur résidence au lieu de leur choix.

Les ressortissants français résidant en Algérie, qui sortiront du territoire algérien en vue de s'établir dans un autre pays, pourront transporter leurs biens mobiliers, liquider leurs biens immobiliers, transférer leurs capitaux dans les conditions prévues au titre III de la Déclaration de principes relative à la coopération économique et financière et conserver le bénéfice des droits à pension acquis en Algérie dans les conditions qui sont prévues dans la Déclaration de principes relative à la coopération économique et financière.

2. Les ressortissants français bénéficieront en territoire algérien de l'égalité de traitement avec les nationaux en ce qui concerne :

* La jouissance des droits civils en général;
* Le libre accès à toutes les professions assorti des droits nécessaires pour les exercer effectivement, notamment celui de gérer et de fonder des entreprises;
* Le bénéfice de la législation sur l'assistance et la sécurité sociale;
* Le droit d'acquérir et de céder la propriété de tous biens meubles et immeubles, de les gérer, d'en jouir, sous réserve des dispositions concernant la réforme agraire.

a) Les ressortissants français jouiront en territoire algérien de toutes les libertés énoncées dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

b) Les Français ont le droit d'utiliser la langue française dans tous leurs rapports avec la justice et les administrations.

c) Les Français peuvent ouvrir et gérer en Algérie des établissements privés d'enseignement et de recherche, conformément aux dispositions prévues dans la Déclaration de principes relative à la coopération culturelle.

d) L'Algérie ouvre ses établissemnts d'enseignement aux Français. Ceux-ci peuvent demander à suivre l'enseignement dispensé dans les sections prévues à la Déclaration de principes relative aux questions culturelles.

4. Les personnes, les biens et les intérêts des ressortissants français seront placés sous la protection des lois, consacrée par le libre accès aux juridictions. Ils seront exemptés de la caution «judicatum solvi».

5. Aucune mesure arbitraire ou discriminatoire ne sera prise à l'encontre des biens, intérêts et droits acquis des ressortissants français. Nul ne peut être privé de ses droits sans une indemnité équitable préalablement fixée.

6. Le statut personnel, y compris le régime successoral, des ressortissants français sera régi par la loi française.

7. La législation algérienne déterminera éventuellement les droits civiques et politiques reconnus aux ressortissants français en territoire algérien ainsi que les conditions de leur admission aux emplois publics.

8. Les ressortissants français pourront participer dans le cadre de la législation algérienne aux activités des syndicats, des groupements de défense professionnelle et des organisations représentant les intérêts économiques.

9. Les sociétés civiles et commerciales de droit français ayant leur siège social en France, et qui ont ou auront une activité économique en Algérie, jouiront en territoire algérien de tous les droits, reconnus par le présent texte, dont une personne morale peut être titulaire.

10. Les ressortissants français pourront obtenir en territoire algérien des concessions, autorisations et permissions administratives et être admis à conclure des marchés publics dans les mêmes conditions que les ressortissants algériens.

11. Les ressortissants français ne pourront être assujettis, en territoire algérien à des droits, taxes ou contributions, quelle qu'en soit la dénomination, différents de ceux perçus sur les ressortissants algériens.

12. Des dispositions ultérieures seront prises en vue de réprimer l'évasion fiscale et d'éviter les doubles impositions. Les ressortissants français bénéficieront sur le territoire algérien, dans les mêmes conditions que les ressortissants algériens, de toute disposition mettant à la charge de l'Etat ou des collectivités publiques la réparation des dommages subis par les personnes ou les biens.

13. Aucune mesure d'expulsion à l'encontre d'un ressortissant français jugé dangereux pour l'ordre public ne sera mise à exécution sans que le Gouvernement Français en ait été préalablement informé. Sauf urgence absolue, constatée par une décision motivée, un délai suffisant sera laissé à l'intéressé pour régler ses affaires instantes.

Ses biens et intérêts seront sauvegardés, sous la responsabilité de l'Algérie.

14. Des dispositions complémentaires feront l'objet d'un accord ultérieur.

DECLARATION DE PRINCIPES RELATIVE A LA COOPERATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Préambule

La coopération entre la France et l'Algérie dans les domaines économique et financier est fondée sur une base contractuelle conforme aux principes suivants :

1 – L'Algérie garantit les intérêts de la France et les droits acquis des personnes physiques et morales;

2 – La France s'engage en contrepartie à accorder à l'Algérie son assistance technique et culturelle et à apporter au financement de son développement économique et social une contribution privilégiée que justifie des intérêts français existant en Algérie;

3 – Dans le cadre de ces engagements réciproques, la France et l'Algérie entretiendront des relations privilégiées, notamment sur le plan des échanges et de la monnaie.

Titre I – contribution française au développement économique et social de l'Algérie.

ART. 1. – Pour contribuer de façon durable à la continuité du développement économique et social de l'Algérie, la France poursuivra son assistance technique et une aide financière privilégiée. Pour une première période de trois ans, renouvelable, cette aide sera fixée dans des conditions comparables et à un niveau équivalent à ceux des programmes en cours.

ART. 2 – L'aide financière et technique française s'appliquera notamment à l'étude, à l'exécution ou au financement des projets d'investissements publics ou privés présentés par les autorités algériennes compétentes, à la formation des cadres et techniques algériens, à l'envoi de techniciens français; elle s'appliquera également aux mesures de tran-

sition à prendre pour faciliter la remise au travail des populations regroupées.

Elle pourra revêtir, suivant les cas, la forme de prestation en nature, de prêts, de contributions ou participations.

ART. 3 – Les autorités algériennes et françaises compétentes se concerteront pour assurer la pleine efficacité de l'aide et son affectation aux objets pour lequels elle a été consentie.

ART. 4 – Les modalités de la coopération dans le domaine administratif, technique et culturel font l'objet de dispositions spéciales.

Titre II – Échanges

ART. 5 – Dans le cadre du principe de l'indépendance commerciale et douanière de l'Algérie, les échanges avec la France, établis sur la base de la réciprocité des avantages et de l'intérêt des deux parties, bénéficieront d'un statut particulier correspondant aux rapports de coopération entre les deux pays.

ART. 6 – Ce statut précisera :

– l'institution de tarifs préférentiels ou l'absence de droits;
– les facilités d'écoulement sur le territoire français des productions excédentaires de l'Algérie, par l'organisation des marchés de certains produits eu égard en particulier aux conditions de prix;
– les restrictions à la libre circulation des marchandises, justifiées notamment par le développement de l'économie nationale, la protection de la santé publique, la répression des fraudes;
– les clauses de navigation aérienne et maritime entre les deux pays, en vue de favoriser le développement et le plein emploi des deux pavillons.

ART. 7 – Les ressortissants algériens résidant en France et notamment les travailleurs auront les mêmes droits que les nationaux français, à l'exception des droits politiques.

Titre III – Relations monétaires

ART. 8 – L'Algérie fera partie de la zone franc. Ses relations avec cette zone seront en outre définies contractuellement sur la base des principes énoncés aux articles 9, 10 et 11 ci-après.

ART. 9 – Les opérations de conversion de monnaie algérienne et monnaie française et vice versa, ainsi que les transferts entre les deux pays, s'effectuent sur la base des parités officielles reconnues par le Fonds Monétaire International.

ART. 10 – Les transferts à destination de la France bénéficieront d'un régime de liberté. Le volume global et le rythme des opérations devront néanmoins tenir compte des impératifs du développement économique et social de l'Algérie, ainsi que du montant des recettes en francs de l'Algérie tirées notamment de l'aide financière consentie par la France.

Pour l'application de ces principes et dans le souci de préserver l'Algérie des effets de la spéculation, la France et l'Algérie se concerteront au sein d'une commission mixte groupant les autorités monétaires des deux pays.

ART. 11 – Les accords relatifs à la coopération monétaire entre la France et l'Algérie préciseront notamment :

– Les modalités de transfert du privilège d'émission, les conditions d'exercice de ce privilège durant la période qui précédera la mise en place de l'Institut d'Emission Algérien, les facilités nécessaires au fonctionnement de cet institut;
– Les rapports entre cet institut et la Banque de France en ce qui concerne les conditions de participation de l'Algérie à la trésorerie commune des devises, l'individualisation et le volume initial des droits de tirage en devises, l'octroi d'allocations supplémentaires en devises, le régime des avoirs algériens en francs correspondant aux droits de tirage en devises et les possibilités de découvert en francs français;

de ces services publics ainsi qu'au passif y afférant. Des accords particuliers détermineront les conditions dans lesquelles seront réalisées ces opérations.

ART. 20 — Sauf accord à intervenir entre la France et l'Algérie, les créances et dettes libellées en francs existant à la date de l'autodétermination, entre personnes physiques ou morales de droit public ou privé, sont réputées libellées dans la monnaie du domicile du contrat.

DECLARATION DE PRINCIPES SUR LA COOPERATION POUR LA MISE EN VALEUR DES RICHESSES DU SOUS-SOL DU SAHARA

Préambule

Dans le cadre de la souveraineté algérienne, l'Algérie et la France s'engagent à coopérer pour assurer la continuité des efforts de mise en valeur des richesses du sous-sol saharien.

L'Algérie succède à la France dans ses droits, prérogatives et obligations de puissance publique concédante au Sahara pour l'application de la législation minière et pétrolière, compte tenu des modalités prévues au titre III de la présente déclaration.

L'Algérie et la France s'engagent, chacune en ce qui la concerne, à observer les principes de coopération ci-dessus énoncés, à respecter et faire respecter l'application des dispositions ci-après :

Titre I — Hydrocarbures liquides et gazeux

A) Garantie des droits acquis et de leurs prolongements.

§ 1. — L'Algérie confirme l'intégralité des droits attachés aux titres miniers et de transport accordés par la République Française en application du Code pétrolier saharien.

Le présent paragraphe concerne l'ensemble des titres miniers et de transport délivrés par la France avant l'autodétermination; toutefois, après le cessez-le-feu, il ne sera pas délivré de nouveaux permis exclusifs de recherche sur des surfaces non encore attribuées, sauf si les zones intéressées ont fait l'objet d'un avis de mise à l'enquête publié avant cette date au «Journal officiel» de la République Française.

a) Par «titres miniers et de transport», il faut entendre essentiellement :

1. Les autorisations de prospection;
2. Les permis exclusifs de recherche, dits permis H;
3. Les autorisations provisoires d'exploiter;
4. Les concessions d'exploitation et les conventions correspondantes;
5. Les approbations de projets d'ouvrages de transport d'hydrocarbures et les autorisations de transport correspondantes.

b) Par «Code pétrolier saharien», il faut entendre l'ensemble des dispositions de toute nature applicables, à la date du cessez-le-feu, à la recherche, à l'exploitation et au transport des hydrocarbures produits dans les départements des Oasis et de la Saoura et notamment au transport de ces hydrocarbures jusqu'aux terminaux marins.

§ 2. — Les droits et obligations des détenteurs de titres miniers et de transport visés au paragraphe 1 ci-dessus et des personnes physiques ou morales qui leur sont associées dans le cadre de protocoles, accords ou contrats, approuvés par la République Française, sont ceux définis par le Code pétrolier saharien et par les présentes dispositions.

§ 3 — Le droit pour le détenteur de titres miniers et ses associés de transporter ou faire transporter par canalisations, dans des conditions économiques normales, sa production d'hydrocarbures liquides ou gazeux jusqu'aux points de traitement ou de chargement et d'en assurer l'exportation s'exerce, en ce qui concerne la fixation du tracé des canalisations, selon les recommandations de l'organisme.

§ 4 — Le droit du concessionnaire et de ses associés, dans le cadre de leur organisation commerciale propre ou de celle de leur choix, de vendre et de disposer librement de la production, c'est-à-dire de la céder, de l'échanger ou de l'utiliser en Algérie ou à l'exportation, s'exerce sous réserve de la satisfaction des besoins de la consommation intérieure algérienne et du raffinage sur place.

§ 5 — Les taux de change et les parités monétaires applicables à toutes les opérations commerciales ou financières devront être conformes aux parités officielles reconnues par le Fonds Monétaire International.

§ 6 — Les dispositions du présent titre sont applicables sans distinction à tous les titulaires de titres miniers ou de transport et à leurs associés, quelle que soit la nature juridique, l'origine ou la répartition de leur capital et indépendamment de toute condition de nationalité des personnes ou de lieu du siège social.

§ 7 — L'Algérie s'abstiendra de toute mesure de nature à rendre plus onéreux ou à faire obstacle à l'exercice des droits ci-dessus garantis, compte tenu des conditions économiques normales. Elle ne portera pas atteinte aux droits et intérêts des actionnaires, porteurs de parts ou créanciers des titulaires de titres miniers ou de transport, de leurs associés ou des entreprises travaillant pour leur compte.

B) Garanties concernant l'avenir (nouveaux titres miniers ou de transport).

§ 8 — Pendant une période de six ans, à compter de la mise en vigueur des présentes dispositions, l'Algérie accordera la priorité aux sociétés françaises en matière de permis de recherche et d'exploitation, à égalité d'offre concernant les surfaces non encore attribuées ou rendues disponibles. Le régime applicable sera celui défini par la législation algérienne en vigueur, les sociétés françaises conservant le régime du Code pétrolier saharien visé au paragraphe 1 ci-dessus à l'égard des titres miniers couverts par la garantie des droits acquis.

Par «Sociétés françaises», au sens du présent paragraphe, il faut entendre les sociétés dont le contrôle est effectivement assuré par des personnes morales ou physiques françaises.

§ 9 — L'Algérie s'interdit toute mesure discriminatoire au préjudice des sociétés françaises et de leurs associés intervenant dans la recherche, l'exploitation ou le transport des hydrocarbures liquides ou gazeux.

C) Dispositions communes.

§ 10 — Les opérations d'achat et de vente à l'exportation d'hydrocarbures d'origine saharienne destinés directement ou par voie d'échanges techniques à l'approvisionnement de la France et des autres pays de la zone franc donnent lieu à règlement en francs français.

Les exportations d'hydrocarbures sahariens hors de la zone franc ouvrent, à concurrence des gains nets en devises en résultant, des droits de tirage en devises au profit de l'Algérie; les accords de coopération monétaire, visés à l'article 11 de la déclaration de principes sur la coopération économique et financière préciseront les modalités pratiques d'application de ce principe.

Titre II — Autres substances minérales

§ 11 — L'Algérie confirme l'intégralité des droits attachés aux titres miniers accordés par la République Française pour les substances minérales autres que les hydrocarbures; le régime de ces titres restera celui de l'ensemble des dispositions applicables à la date du cessez-le-feu.

Le présent paragraphe concerne l'ensemble des titres miniers délivrés par la France avant l'autodétermination; toutefois, après le cessez-le-feu, il ne sera pas délivré de nouveaux permis exclusifs de recherche sur des surfaces non encore attribuées, sauf si les zones intéressées ont fait l'objet d'un avis de mise à l'enquête publié avant cette date au «Journal Officiel» de la République Française.

§ 12 — Les sociétés françaises pourront prétendre à l'octroi de nouveaux permis et concessions dans les mêmes conditions que les autres sociétés; elles bénéficieront d'un traitement aussi favorable que ces dernières pour l'exercice des droits résultant de ces titres miniers.

Titre III — Organisme technique de mise en valeur des richesses du sous-sol saharien.

§ 13 — La mise en valeur rationnelle des richesses du sous-sol saharien est confiée, dans les conditions définies

aux paragraphes suivants, à un organisme technique franco-algérien, ci-après dénommé «l'Organisme».

§ 14 — L'Algérie et la France sont les co-fondateurs de l'Organisme qui sera constitué dès la mise en vigueur des présentes déclarations de principes.

L'Organisme est administré par un conseil qui comprendra un nombre égal de représentants des deux pays fondateurs. Chacun des membres du conseil, y compris le président, dispose d'une voix.

Le conseil délibère sur l'ensemble des activités de l'Organisme. Sont prises à la majorité des deux tiers les décisions concernant :

— La nomination du président et du directeur général;
— Les prévisions de dépenses visées au paragraphe 16 ci-dessous.

Les autres décisions sont prises à la majorité absolue.

Le président du conseil et le directeur général doivent être choisis de telle sorte que l'un soit de nationalité algérienne, l'autre de nationalité française.

Le conseil fixe les compétences respectives du président et du directeur général.

§ 15 — L'Organisme a la personnalité civile et l'autonomie financière.

Il dispose de services techniques et administratifs constitués en priorité par des personnels appartenant aux pays fondateurs.

§ 16 — L'Organisme est chargé de promouvoir une mise en valeur rationnelle des richesses du sous-sol; à ce titre, il veille particulièrement au développement et à l'entretien des infrastructures nécessaires aux activités minières.

A cette fin, l'Organisme établit chaque année un projet de programme de dépenses, d'études, d'entretien d'ouvrages et d'investissements neufs, qu'il soumet pour approbation aux deux pays fondateurs.

§ 17 — Le rôle de l'Organisme dans le domaine minier est défini comme suit :

1. — Les textes à caractère législatif ou réglementaire relatifs au régime minier ou pétrolier sont édictés par l'Algérie après avis de l'Organisme.

2. — L'Organisme instruit les demandes relatives aux titres miniers et aux droits dérivés de ces titres. L'Algérie statue sur les propositions de l'Organisme et délivre les titres miniers.

3. — L'Organisme assure la surveillance administrative des sociétés permissionnaires ou concessionnaires.

§ 18 — Les dépenses de l'Organisme comprennent :

* les dépenses de fonctionnement,
* les dépenses d'entretien d'ouvrages existants,
* les dépenses d'équipements neufs.

Les ressources de l'Organisme sont constituées par des contributions des Etats membres fixées au prorata du nombre de voix dont ils disposent au sein du Conseil.

Toutefois pendant une période de trois ans à compter de l'autodétermination, éventuellement renouvelable, ces ressources sont complétées par un apport supplémentaire de l'Algérie qui ne sera pas inférieur à 12% du produit de la fiscalité pétrolière.

Titre IV — Arbitrage

Nonobstant toutes dispositions contraires, tous litiges ou contestations entre la puissance publique et les titulaires des droits, garantis par le Titre 1 – A ci-dessus relèvent en premier et dernier ressort d'un tribunal international dont l'organisation et le fonctionnement seront fondés sur les principes suivants :

* chacune des parties désigne un arbitre et les deux arbitres nommeront un troisième arbitre qui sera le président du tribunal arbitral; à défaut d'accord sur cette nomination, le président de la Cour Internationale de Justice sera prié de

procéder à cette désignation à la requête de la partie la plus diligente;

* le tribunal statue à la majorité des voix;
* le recours au tribunal est suspensif;
* la sentence est exécutoire, sans exequatur, sur le territoire du pays des parties; elle est reconnue exécutoire de plein droit, en dehors de ces territoires, dans les trois jours suivant le prononcé de la sentence.

DECLARATION DE PRINCIPES RELATIVE A LA COOPERATION CULTURELLE

Titre I — La coopération

ARTICLE PREMIER. — La France s'engage, dans la mesure de ses possibilités, à mettre à la disposition de l'Algérie les moyens nécessaires pour l'aider à développer l'enseignement, la formation professionnelle et la recherche scientifique en Algérie.

Dans le cadre de l'assistance culturelle, scientifique et technique, la France mettra à la disposition de l'Algérie, pour l'enseignement, l'inspection des études, l'organisation des examens et concours, le fonctionnement des services administratifs et la recherche, le personnel enseignant, les techniciens, les spécialistes et chercheurs dont elle peut avoir besoin.

Ce personnel recevra toutes les facilités et toutes les garanties morales nécessaires à l'accomplissement de sa mission; il sera régi par les dispositions de la Déclaration de Principes sur la coopération technique.

ART. 2 — Chacun des deux pays pourra ouvrir sur le territoire de l'autre des établissements scolaires et des instituts universitaires dans lesquels sera dispensé un enseignement conforme à ses propres programmes, horaires et méthodes pédagogiques, et sanctionné par ses propres diplômes; l'accès en sera ouvert aux ressortissants des deux pays.

La France conservera en Algérie un certain nombre d'établissements d'enseignement. La liste et les conditions de la répartition des immeubles entre la France et l'Algérie feront l'objet d'un accord particulier.

Les programmes suivis dans ces établissements comporteront un enseignement de la langue arabe en Algérie et un enseignement de la langue française en France. Les modalités du contrôle du pays de résidence feront l'objet d'un acord particulier.

La création d'un établissement d'enseignement dans l'un ou l'autre pays fera l'objet d'une déclaration préalable, permettant aux autorités de l'un ou l'autre pays de formuler leurs observations et leurs suggestions, afin de parvenir, dans toute la mesure du possible à un accord sur les modalités de création de l'établissement en cause.

Les établissements ouverts par chaque pays seront rattachés à un office universitaire et culturel.

Chaque pays facilitera à tous égards la tâche des services et des personnes chargés de gérer et de contrôler les établissements de l'autre pays fonctionnant sur son territoire.

ART. 3 — Chaque pays ouvrira ses établissements d'enseignement public aux élèves et étudiants de l'autre pays. Dans les localités où le nombre des élèves le justifiera, il organisera au sein de ses établissements scolaires, des sections où sera dispensé un enseignement conforme aux programmes, horaires et méthodes suivis dans l'enseignement public de l'autre pays.

ART. 4 — La France mettra à la disposition de l'Algérie les moyens nécessaires pour l'aider à développer l'enseignement supérieur et la recherche scientifique et à assurer dans ces domaines, des enseignements de qualité égale aux enseignements correspondants dispensés par les universités françaises.

L'Algérie organisera, dans la mesure de ses possibilités, dans les universités algériennes, les enseignements de base communs aux universités françaises, dans des conditions analogues de programmes, de scolarité et d'examens.

ART. 5 — Les grades et diplômes d'enseignement délivrés en Algérie et en France dans les mêmes conditions de programmes, de scolarité et d'examens, sont valables de plein droit dans les deux pays.

Des équivalences entre les grades et diplômes délivrés en Algérie et en France, dans des conditions différentes de programmes, de scolarité ou d'examens, seront établies par voie d'accords particuliers.

ART. 6 — Les ressortissants de chacun des deux pays, personnes physiques ou morales, pourront ouvrir des établissements d'enseignement privé sur le territoire de l'autre pays, sous réserve de l'observation des lois et règlements concernant l'ordre public, les bonnes mœurs, l'hygiène, les conditions de diplômes et toute autre condition qui pourrait être convenue d'un commun accord.

ART. 7 — Chaque pays facilitera l'accès des établissements d'enseignement et de recherche relevant de son autorité aux ressortissants de l'autre pays, par l'organisation de stages et tous autres moyens appropriés, et par l'octroi de bourses d'études ou de recherches ou de prêts d'honneur, qui seront accordés aux intéressés par l'entremise des autorités de leur pays, après consultation entre les responsables des deux pays.

ART. 8 — Chacun des deux pays assurera sur son territoire, aux membres de l'enseignement public et privé de l'autre pays, le respect des libertés et franchises consacrées par les traditions universitaires.

Titre III — Echanges culturels

ART. 9 — Chacun des deux pays facilitera l'entrée, la circulation et la diffusion, sur son territoire, de tous les instruments d'expression de la pensée en provenance de l'autre pays.

ART. 10 — Chacun des deux pays encouragera sur son territoire l'étude de la langue, de l'histoire et de la civilisation de l'autre, facilitera les travaux entrepris dans ce domaine et les manifestations culturelles organisées par l'autre pays.

ART. 11 — Les modalités de l'aide technique apportée par la France à l'Algérie en matière de radiodiffusion, de télévison et de cinéma seront arrêtées ultérieurement d'un commun accord.

Titre III

ART. 12 — L'aide prévue au titre de la coopération économique et financière est applicable aux domaines visés dans la présente Déclaration.

DECLARATION DE PRINCIPES RELATIVE A LA COOPERATION TECHNIQUE

ARTICLE PREMIER. — La France s'engage :

a) A prêter à l'Algérie son appui en matière de documentation technique et à assurer aux services algériens une communication régulière d'informations en matière d'études, de recherches et d'expérimentation;

b) A mettre à la disposition de l'Algérie, dans la mesure des moyens disponibles, des services et des missions d'études de recherches ou d'expérimentation en vue soit d'accomplir pour le compte de cette dernière, suivant ses directives, des travaux déterminés, soit de procéder à des études, de participer à des réalisations ou de contribuer à la création ou à la réorganisation d'un service;

c) A ouvrir très largement aux candidats présentés par les autorités algériennes et agréés par les autorités françaises l'accès des établissements français d'enseignement et d'application et à organiser à leur intention des stages de perfectionnement, des cycles d'enseignement et de formation accélérés dans des écoles d'application, au sein de centres particuliers et dans les services publics;

d) A mettre à la disposition de l'Algérie, dans la mesure des moyens disponibles, des agents de nationalité française qui apporteront leur concours dans les domaines techniques et administratifs.

ART. 2 — Afin de préserver la continuité du service et de faciliter l'organisation de la coopération technique, les autorités algériennes s'engagent :

* A communiquer au gouvernement français les listes des agents français aux fonctions desquels elles entendent

mettre fin, ainsi que la liste des emplois qu'elles souhaitent attribuer à des agents français;

* A ne procéder au licenciement d'agents français en exercice au jour de l'autodétermination qu'après en avoir communiqué les listes au Gouvernement Français et après avoir averti les intéressés dans des conditions de préavis à déterminer par un accord complémentaire.

ART. 3 — Les agents français, à l'exception de ceux bénéficiant des droits civiques algériens, qui sont en exercice au jour de l'autodétermination et aux fonctions desquels les autorités algériennes n'entendent pas mettre fin sont considérés comme mis à la disposition des autorités algériennes au titre de la coopération technique, à moins qu'ils n'expriment la volonté contraire.

ART. 4 — Au vu des listes visées à l'article 2, un état récapitulatif des emplois que le Gouvernement Français accepte de pourvoir sera établi d'un commun accord. Il pourra être révisé tous les deux ans.

Les agents visés à l'article 3 et les agents recrutés par l'Algérie conformément à l'article 1er (§ d) seront mis à la disposition des autorités algériennes pour une durée fixée en principe à deux ans.

Toutefois, les autorités algériennes auront le droit de remettre à tout moment les agents à la disposition de leur Gouvernement, dans des conditions de notification et de délai qui seront précisées par des accords complémentaires.

Les autorités françaises pourront, par voie de mesure individuelles, mettre fin au détachement d'agents français dans des conditions qui ne portent pas atteinte au bon fonctionnement des services.

ART. 5 — Les agents français mis à la disposition des autorités algériennes seront, dans l'exercice de leurs fonctions, soumis aux autorités algériennes. Ils ne pourront solliciter ni recevoir d'instructions d'une autorité autre que l'autorité algérienne dont ils relèveront en raison des fonctions qui leur auront été confiées. Ils ne pourront se livrer à aucune activité politique sur le territoire de l'Algérie. Ils devront

s'abstenir de tout acte de nature à nuire aux intérêts matériels et moraux tant des autorités algériennes que des autorités françaises.

ART. 6 — Les autorités algériennes donnent à tous les agents français l'aide et la protection qu'elles accordent à leurs propres fonctionnaires. Elles garantissent à ces agents le droit de transférer en France leurs rémunérations dans les conditions prévues par la Déclaration de principes relative à la coopération économique et financière.

Ces agents français ne peuvent encourir d'autre sanction administrative que la remise motivée à la disposition de leur Gouvernement. Ils ne peuvent être mutés sans leur consentement exprimé par écrit.

ART. 7 — Les modalités d'application des principes ci dessus feront l'objet d'accords complémentaires. Ceux-ci régleront notamment, en fonction du statut de ces agents, les conditions de leur rémunération et la répartition entre la France et l'Algérie des charges financières correspondant au transport de l'agent et de sa famille, aux indemnités éventuelles, à la contribution de l'Etat en matière de sécurité sociale et de retraite.

DECLARATION DE PRINCIPE RELATIVE AUX QUESTIONS MILITAIRES

ARTICLE PREMIER. — L'Algérie concède à bail à la France l'utilisation de la base aéronavale de Mers-el-Kébir pour une période de 15 ans à compter de l'autodétermination. Ce bail est renouvelable par accord entre les deux pays.

Le caractère algérien du territoire sur lequel est édifiée la base de Mers-el-Kébir est reconnu par la France.

ART. 2 — La base de Mers-el-Kébir est délimitée conformément à la carte annexée à la présente déclaration.

Sur le pourtour de la base, l'Algérie s'engage à accorder à la France en des points précisés sur la carte annexée et situés dans les communes d'El Ançor, Bou Tlélis et Misserghin, ainsi que dans les îles Habibas et Plane, les installations et facilités nécessaires au fonctionnement de la base.

ART. 3 — L'aérodrome de Lartigue et l'établissement de l'Arbal délimités par le périmètre figurant sur la carte annexée à la présente déclaration seront considérés pendant une durée de 3 ans comme faisant partie de la base de Mers-el-Kébir et seront soumis au même régime.

Après la mise en service de l'aérodrome de Bou-Sfer, l'aérodrome de Lartigue pourra être utilisé comme terrain de dégagement, lorsque les circonstances atmosphériques l'exigeront.

La construction de l'aérodrome de Bou-Sfer s'effectuera en une durée de trois années.

ART. 4 — La France utilisera pour une durée de 5 ans les sites comprenant les installations d'In Ekker, Reggane et de l'ensemble de Colomb-Béchar-Hamaguir, dont le périmètre est délimité dans le plan annexé, ainsi que les stations techniques de localisation correspondantes.

Les mesures temporaires que comporte le fonctionnement des installations à l'extérieur de celles-ci notamment en matière de circulation terrestre et aérienne, seront prises par les services français en accord avec les autorités algériennes.

ART. 5 — Des facilités de liaison aérienne seront mises à la disposition de la France dans les conditions suivantes :

* Pendant 5 ans sur les aérodromes de Colomb-Béchar, Reggane, In Amguel. Ces terrains seront ensuite transformés en terrains civils sur lesquels la France conservera des facilités techniques et le droit d'escale.

* Pendant 5 ans sur les aérodromes de Bône et de Boufarik où la France aura des facilités techniques ainsi que des possibilités d'escale, de ravitaillement et de réparations; les deux pays s'entendront sur les facilités qui seront ensuite consenties sur ces deux terrains.

ART. 6 — Les installations militaires énumérées ci-dessus ne serviront en aucun cas à des fins offensives.

ART. 7 — Les effectifs des forces françaises seront progressivement réduits à partir du cessez-le-feu.

Cette réduction aura pour effet de ramener les effectifs, dans un délai de 12 mois à compter de l'autodétermination, à 80 000 hommes. Le rapatriement de ces effectifs devra avoir été réalisé à l'expiration d'un second délai de 24 mois. Jusqu'à l'expiration de ce dernier délai, des facilités seront mises à la disposition de la France sur les terrains nécessaires au regroupement et à la circulation des forces françaises.

ART. 8 — L'annexe ci-jointe fait partie intégrante de la présente déclaration.

Annexe — En ce qui concerne Mers-el-Kébir :

ARTICLE PREMIER. — Les droits reconnus à la France à Mers-el-Kébir comprennent l'utilisation du sol et du sous-sol, des eaux territoriales de la base et de l'espace aérien sur-jacent.

ART. 2 — Seuls les aéronefs militaires français circulent librement dans l'espace aérien de Mers-el-Kébir, dans lequel les autorités françaises assurent le contrôle de la circulation aérienne.

ART. 3 — Dans la base de Mers-el-Kébir, les populations civiles sont administrées par les autorités algériennes pour tout ce qui ne concerne pas l'utilisation et le fonctionnement de la base.

Les autorités françaises exercent tous les pouvoirs nécessaires à l'utilisation et au fonctionnement de la base, notamment en matière de défense, de sécurité et de maintien de l'ordre, dans la mesure où celui-ci concerne directement la défense et la sécurité.

Elles assurent la police et la circulation de tous engins terrestres, et maritimes. Les missions de gendarmerie sont assurées par la prévôté militaire.

ART. 4 — L'installation de nouveaux habitants sur le territoire de la base pourra faire l'objet des restrictions nécessaires par accord entre les autorités françaises et les autorités algériennes.

Si les circonstances l'exigent, l'évacuation de tout ou partie de la population civile pourra être prescrite par les autorités algériennes à la demande de la France.

ART. 5 — Tout individu qui trouble l'ordre, dans la mesure où il porte atteinte à la défense et à la sécurité de la base, est remis par les autorités françaises aux autorités algériennes.

ART. 6 — La liberté de circulation sur les itinéraires reliant entre elles les installations situées sur le pourtour de la base et reliant ces installations à la base de Mers-el-Kébir est assurée en toutes circonstances.

ART. 7 — Les autorités françaises peuvent louer et acheter dans la base tous les biens meubles et immeubles qu'elles jugent nécessaires.

ART. 8 — Les autorités algériennes prendront, à la requête des autorités françaises, les mesures de réquisition ou d'expropriation jugées nécessaires à la vie et au fonctionnement de la base. Ces mesures donneront lieu à une indemnité équitable et préalablement fixée, à la charge de la France.

ART. 9 — Les autorités algériennes prendront les mesures pour assurer l'approvisionnement de la base en eau et en électricité, en toutes circonstances, ainsi que l'utilisation des services publics.

ART. 10 — Les autorités algériennes interdisent à l'extérieur de la base toute activité susceptible de porter atteinte à l'utilisation de cette base et prennent, en liaison avec les autorités françaises, toutes les mesures propres à en assurer la sécurité.

En ce qui concerne les sites :

ART. 11 — Dans les sites visés à l'article 4 de la Déclaration de principes, la France maintient le personnel, les installations, et entretient les équipements et matériels techniques qui lui sont nécessaires.

ART. 12 — Les autorités françaises peuvent dans les aérodromes de Reggane, Colomb-Béchar, In Amguel, maintenir le personnel, entretenir les stocks, les installations, équipements et matériels techniques qu'elles jugent nécessaires.

ART. 13 — Tout individu se trouvant sans titre ou troublant l'ordre public dans les sites et aérodromes visés ci-dessus est remis aux autorités algériennes par les autorités françaises.

En ce qui concerne les facilités aériennes :

ART. 14 — La France dispose des radars de Reghaïa et de Bou-Zizi. Ces radars sont utilisés pour la sécurité de la navigation aérienne générale, tant civile que militaire.

ART. 15 — Sur les aérodromes mentionnés au deuxième alinéa de l'article 5 de la Déclaration de principes, les autorités algériennes assurent la sécurité extérieure et prennent éventuellement à l'extérieur les mesures propres à assurer le fonctionnement efficace des installations.

ART. 16 — Les aéronefs militaires français utilisent, en se conformant aux règles de la circulation générale, l'espace aérien reliant entre eux les aérodromes que la France a le droit d'utiliser.

ART. 17 — Les services météorologiques français et algériens coopèrent en se prêtant mutuellement appui.

En ce qui concerne les facilités de circulation terrestre :

ART. 18 — Les éléments constitués des forces françaises et tous les matériels, ainsi que les membres isolés de ces forces, circulent librement par voie terrestre entre tous les points où stationnent ces forces, en utilisant les moyens ferroviaires ou routiers existant en Algérie.

Les déplacements importants se feront avec l'accord des autorités algériennes.

En ce qui concerne les facilités de circulation maritime :

ART. 19 — Les bâtiments publics français transportant des personnels et des matériels militaires auront accès à

certains ports algériens. Les modalités d'application seront réglées entre les deux gouvernements.

ART. 20 — L'accès de navires de guerre français à des rades et ports algériens fera l'objet d'accords ultérieurs.

En ce qui concerne les télécommunications :

ART. 21 — La France a le droit d'exploitation exclusive des moyens de télécommunications de la base de Mers-el-Kébir et des installations françaises situées dans les escales aériennes et dans les sites visés à l'article 4 de la Déclaration. Elle traitera directement des attributions de fréquences avec l'Union Internationale des télécommunications.

ART. 22 — Les forces françaises pourront utiliser pour leurs liaisons les circuits télégraphiques et téléphoniques de l'Algérie, et en particulier les faisceaux hertziens d'infrastructure :

— Oran-Bône avec les relais de Chréa, Sétif, Kef-el-Akkal et Bou-Zizi;
— Oran, Colomb-Béchar, avec les relais de Saïda, Mecheria, Aïn-Sefra.

Des accords ultérieurs fixeront les conditions d'utilisation des installations techniques correspondantes.

En ce qui concerne le statut des forces en Algérie :

ART. 23 — Sont désignés pour l'application du présent statut par le terme Membres des forces armées françaises :

a) Les militaires des trois armées en service en transit ou en permission en Algérie;

b) Le personnel civil employé au titre statutaire ou contractuel, par les forces armées françaises à l'exclusion des nationaux algériens;

c) Les personnes à la charge des individus ci-dessus visés.

ART. 24 — Les membres des forces françaises entrent en

Algérie et en sortent sur la présentation des seules pièces suivantes :

— Carte d'identité nationale ou militaire, ou passeport;
— Pour les personnes civiles, carte d'identité et attestation d'appartenance aux forces françaises.

Ils circulent librement en Algérie.

ART. 25 — Les unités et détachements constitués sont astreints au port de l'uniforme. La tenue de ville des isolés fera l'objet d'un règlement ultérieur.

Les membres des forces armées en détachement seront autorisés au port d'armes apparentes.

En ce qui concerne les dispositions judiciaires :

ART. 26 — Les infractions commises par des membres des forces armées, soit en service ou à l'intérieur des installations françaises, soit ne mettant pas en cause des intérêts de l'Algérie, notamment en matière d'ordre public, sont de la compétence des juridictions militaires françaises. Les autorités françaises peuvent s'assurer de la personne des auteurs présumés de telles infractions.

ART. 27 — Les personnels de nationalité algérienne, auteurs d'infractions commises à l'intérieur des installations, sont remis sans délai, en vue de leur jugement, aux autorités algériennes.

ART. 28 — Toute infraction non visée à l'article 26 ci-dessus est de la compétence des tribunaux algériens.

Les deux gouvernements peuvent toutefois renoncer à exercer leur droit de juridiction.

ART. 29 — Les membres des forces françaises déférés devant les juridictions algériennes et dont la détention est jugée nécessaire sont incarcérés dans les locaux pénitentiaires dépendant de l'autorité militaire française, qui les fait comparaître à la demande de l'autorité judiciaire algérienne.

ART. 30 — En cas de flagrant délit, les membres des forces françaises sont appréhendés par les autorités algériennes et sont remis sans délai aux autorités françaises en vue

de leur jugement dans la mesure où celles-ci exercent leur jugement sur les intéressés.

ART. 31 — Les membres des forces françaises poursuivis devant un tribunal algérien ont droit aux garanties de bonne justice consacrées par la Déclaration universelle des droits de l'homme et la pratique des Etats démocratiques.

ART. 32 — L'Etat français réparera équitablement les dommages éventuellement causés par les forces armées et les membres de ces forces à l'occasion du service et dûment constatés. En cas de contestation, les deux Gouvernements auront recours à l'arbitrage.

Sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent, les tribunaux algériens connaissent des actions civiles dirigées contre les membres des forces armées. Les autorités françaises prêtent leur concours aux autorités algériennes, qui en font la demande, pour assurer l'exécution des décisions des tribunaux algériens en matière civile.

En ce qui concerne les dispositions d'ordre économique et financier :

ART. 33 — Les forces armées françaises et les membres de ces forces peuvent se procurer sur place les biens et services qui leur sont nécessaires, dans les mêmes conditions que les nationaux algériens.

ART. 34 — Les autorités militaires françaises peuvent disposer d'un service de Poste aux Armées et d'une Paierie militaire.

ART. 35 — Les dispositions fiscales seront réglées par des accords ultérieurs.

DECLARATION DE PRINCIPES RELATIVE AU REGLEMENT DES DIFFERENDS

La France et l'Algérie résoudront les différends qui viendraient à surgir entre elles par des moyens de réglement pacifique. Elles auront recours soit à la conciliation soit à l'arbitrage. A défaut d'accord sur ces procédures, chacun des deux Etats pourra saisir directement la Cour Internationale de Justice.

ANNEXE (16)

L'EXÉCUTIF PROVISOIRE

(19 MARS 1962 — 3 JUILLET 1962)

L'Exécutif Provisoire a pour charge la gestion des affaires publiques en Algérie entre le cessez-le-feu et l'Indépendance. Il agit de concert avec le Haut-Commissaire de la France en Algérie. Le GPRA et le Gouvernement Français désignent d'un commun accord les membres de l'Exécutif Provisoire.

Président : Abderrahmane FARES
Vice-président : Roger ROTH
Délégué aux affaires générales : Chawki MOSTEFAI (Chef du groupe FLN)
Délégué aux affaires économiques : Belaïd ABDESSELAM
Délégué à l'agriculture : M'hammed CHEIKH
Délégué aux affaires financières : Jean MANNONI
Délégué aux affaires administratives : Abderrazak CHENTOUF
Délégué à l'ordre public : Abdelkader EL HASSAR
Délégué aux affaires sociales : Boumedienne HAMIDOU
Délégué aux travaux publics : Charles KOENIG
Délégué aux affaires culturelles : Cheïkh BRAHIM BAYOUD
Délégué aux postes : Mohammed BENTEFTIFA

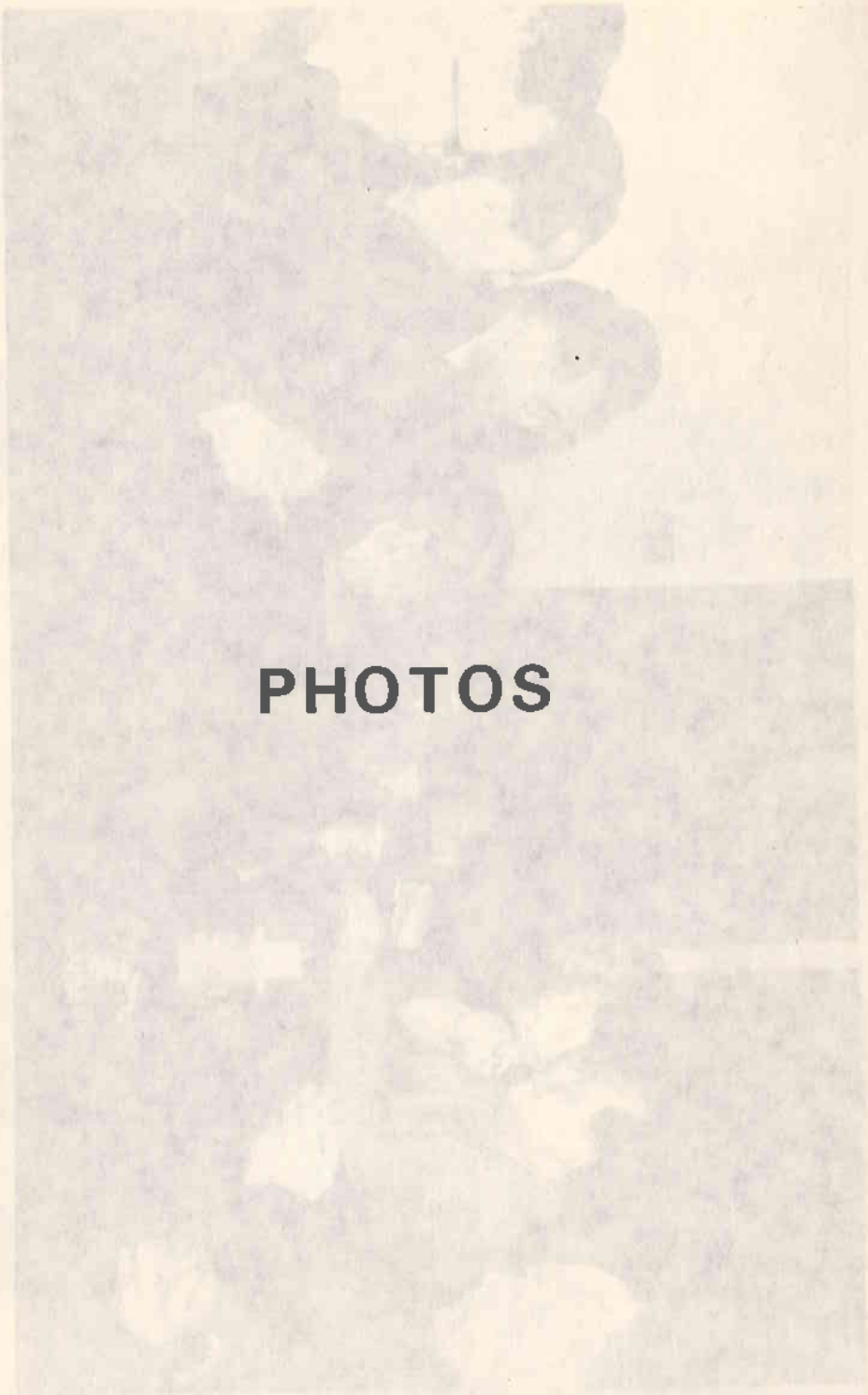

PHOTOS

REUNION AVEC LE PRESIDENT MAO (DECEMBRE 1958)
COTE ALGERIEN : BENYOUCEF BEN KHEDDA, SAAD DAHLAB
MAHMOUD CHERIF

COTE CHINOIS : MAO TSE TOUNG, CHOU EN LAI
MARECHAL CHEN YI ET UNE INTERPRETE

RENCONTRE A NEW YORK
MONGI SLIM REPRESENTANT PERMANENT DE LA TUNISIE
AUX NATIONS UNIS
SAAD DAHLAB, KRIM BELKACEM, M'HAMED YAZID

SAAD DAHLAB AU COURS D'UNE CONFERENCE DE PRESSE

LA DELEGATION ALGERIENNE AU DEPART POUR EVIAN
AHMED BOUMENDJEL, SAAD DAHLAB, KRIM BELKACEM

REUNION A BOIS D'AVAULT (SUISSE)
TAYEB BOULAHROUF, AHMED BOUMENDJEL, MENDJELI, BENYAHIA
AHMED FRANCIS, KRIM BELKACEM, SAAD DAHLAB, KAID AHMED

RESIDENCE DU BOIS D'AVAULT (SUISSE)
SAAD DAHLAB, TAYEB BOULAHROUF, AHMED BOUMENDJEL
AHMED FRANCIS, KAID AHMED, KRIM BELKACEM

RETOUR DE LA DELEGATION ALGERIENNE A TUNIS
KRIM BELKACEM, AHMED FRANCIS, SAAD DAHLAB, KAID AHMED
MENDJELI, BENYAHIA, BOUMENDJEL

LE PRESIDENT NASSER REÇOIT MM. BENYOUCEF BEN KHEDDA
PRESIDENT DU G.P.R.A. ET SAAD DAHLAB
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

LA DELEGATION ALGERIENNE REÇUT PAR LE ROI HASSAN II
SUR PHOTO : SAAD DAHLAB – M'HAMED YAZID

M' BEN KHEDDA PRESIDE UNE REUNION
DU G.P.R.A. A TUNIS
KRIM BELKACEM, MOHAMMEDI SAID, BOUSSOUF
BENTOBAL, DAHLAB, YAZID

BOIS-D'AVAULT SUISSE

- A — Gentilhommière de Bois-d'Avault où résident les délégués F.L.N.
- B — Quartier Général de la police suisse.
- C — Immeubles transformés en casernement pour les soldats suisses.
- D — Bâtiment préfabriqué où le F.L.N. reçoit les visiteurs.
- E — Cantonnement de soldats suisses.
- F — Camions et automitrailleuses de l'armée suisse.
- G — Hélicoptères servant aux déplacements des délégués F.L.N.
- H — Villa de M. Malek, porte-parole du F.L.N.
- Route sillonnée sans cesse par des jeeps.
- Casernement de policiers suisses et de leurs chiens.
- J — Chemin où de jour et de nuit patrouillent motards et soldats.
- Triple réseau de barbelés.
- L — Mitrailleuses protégées par des sacs de sable.
- M — Maisons habitées par des particuliers.
- N — Chevaux de frise.
- O — Poste de garde.
- P — Embarcadère où est amarré « Bécassine » vedette permettant de remplacer l'hélicoptère par temps couvert.

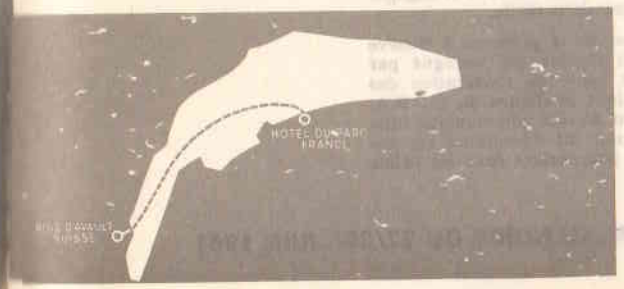

**RESIDENCE DES DELEGUES ALGERIENS
A BOIS D'AVAULT (SUISSE)**

Le marquis du Bois d'Avault

Dahlab (debout) est, à Genève, « l'antenne » du F.L.N.

SI le F.L.N. a laissé Saad Dahlab comme chef de son « antenne » à Bois d'Avault, c'est qu'il pense bien amorcer des pourparlers secrets malgré la suspension de la conférence.

Beaucoup de gens disent cela parce que Saad Dahlab a été la révélation des discussions d'Evian.

Avant le 20 mai, on ne connaissait guère que de réputation ce Kabyle de 42 ans, qui depuis 1956 vit au Caire, beaucoup plus qu'à Tunis.

De famille aisée, bachelier, Saad Dahlab a débuté en 1945 dans la politique en étant secrétaire de Messali Hadj. Il a fait deux voyages en Chine avec des délégations du F.L.N. A Evian il siégeait à gauche de Krim Belkacem, mais dès que la discussion prenait un peu de consistance, il paraissait être le numéro 1 de la délégation.

Pas très grand, mais massif, une petite moustache très noire, de grands yeux durs très brillants, la tête dans les épaules, il passait aisément du coup de poing sur la table au numéro de charme. Le militant passionné s'effaçait derrière le conteur volubile, soulignant ses mots.

Sa spécialité était le Sahara. Il a vécu longtemps à Laghouat et s'en sert pour démontrer que les Sahariens sont Algériens. Et naturellement F.L.N.

En l'écoutant parler du Sahara, un diplomate français disait : « On croirait entendre un ingénieur des mines qui aurait fait Normale Supérieure. »

Le « Marquis du Bois d'Avault », comme l'ont surnommé ses amis, était aussi celui qui dénonçait le plus véhémentement l'attitude « paternaliste » du « professeur Joxe ». Mais il était aussi de ceux qui paraissent le plus désireux d'engager une négociation réelle.

Le sens de la présence à Genève de Saad Dahlab est souligné par l'évident souci de modération des déclarations publiques du G.P.R.A. Dans son dernier communiqué officiel, celui-ci dit « souhaiter reprendre des pourparlers dans les délais prévus par la délégation française ».

Ce souhait a été interprété comme une manifestation de bonne volonté. Mais dans la réalité, elle ne recouvre aucun de ces « faits nouveaux » demandés par le général de Gaulle. Elle ne fait pas non plus apparaître une faille dans la position française.

Le F.L.N. a essayé d'exploiter tactiquement la suspension d'Evian. Mais il n'a pas réussi à démontrer que la France avait tort sur le fond en prenant cette attitude.

Chacun reste sur ses positions bien que personne ne veuille la rupture. La négociation secrète est figée comme la discussion publique. Des deux côtés la porte est ouverte, mais il n'y passe que des courants d'air.

COUPURE DU JOURNAL CANDIDE DU 22/29/ JUIN 1961

PHOTOCOMPOSITION & IMPRESSION
IMPRIMERIE DAHLAB
108, RUE DE TRIPOLI – HUSSEIN-DEY – ALGER
TELEPHONE : 77.72.27

DEPÔT LÉGAL – OCTOBRE 1990

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
LYCEE MIXTE
N UMOMA

SAAD DAHLAB est né en 1918 à KSAR CHELLALA. Il milite dés son jeune âge à l'Etoile Nord Africaine pour l'Indépendance de l'Algérie.

Il fait ses études secondaires à Blida au Lycée Ibnou Rochd, (ex collége Colonial) qui a vu défiler successivement des hommes tels que Mohammed Lamine Debbaghine, Abane Ramdane, Benyoucef Ben Khedda, M'Hamed Yazid, Ali Boumendjel, Amara Rachid...

Arrêté lors des manifestations populaires de Ksar Chellala du 18 Avril 1945, il est transféré au camp de concentration de Bossuet (Oran) puis à la prison de Barberousse (Alger).

Il appartient au Comité Central du PPA/MTLD (1953/54) et rejoint le FLN dés le déclenchement du 1er Novembre 1954. Arrêté le 22 décembre 1954, il reprend ses activités trois mois aprés en 1955, date de sa libération de prison.

Il est désigné en août 1956 par le Congrés de la Soummam, membre du CNRA et du CCE. Directeur du cabinet du Ministére de l'Information du 1er GPRA, Secrétaire Général du Ministére des Affaires Etrangéres du 2ème GPRA, il exerce la fonction de Ministre des Affaires Etrangéres du 3ème GPRA.

Il participe aux longues et difficiles négociations entre le GPRA et le Gouvernement Français du Général De Gaulle qui se terminent par les accords d'Evian signés le 18 Mars 1962. La France reconnait officiellement la souveraineté totale de l'Algérie et son intégrité territoriale, sahara compris.

Durant la période entre le Cessez-le-feu (19 Mars 1962) et le Référendum du 1er Juillet 1962, il est le représentant du G.P.R.A. et l'interlocuteur du Gouvernement Français.

C'est cet itinéraire qui nous est raconté par l'auteur avec le style qui le caractérise et que lui connaissent tous ses amis.

Ce livre évoque les différentes périodes de la guerre de Libér Nationale (1954 – 1962) ainsi que la crise du pouvoir r juillet 1962.

L'indépendance acquise : **"MISSION ACCOMPLIE"** déclare SAAD DAHLAB.